



## Le Groupe HSBC

HSBC est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Fort d'un réseau de 7 200 implantations dans les marchés développés comme dans ceux en forte expansion, HSBC entend être partout où la croissance est en marche, servant de trait d'union entre clients et opportunités, permettant aux entreprises et aux économies de prospérer et, en fin de compte, aux espoirs et ambitions de chacun de devenir réalité.

HSBC sert environ 89 millions de clients à travers quatre métiers globaux: Banque de particuliers et de gestion patrimoniale, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée. Son réseau couvre 85 pays et territoires dans six régions : Europe, Hong Kong, Reste de l'Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord et Amérique du Sud. Le Groupe HSBC entend être reconnu comme la première banque internationale du monde.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par plus de 220 000 actionnaires dans 132 pays et territoires.

En 2011, HSBC a réalisé un résultat avant impôt publié de 21 872 millions USD et un résultat courant avant impôt de 17 696 millions USD. Le bénéfice net part du groupe est de 16 797 millions USD. Le total du bilan est de 2 555 milliards USD au 31 décembre 2011.

### Contribution au résultat avant impôt par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2011

	En millions USD	%
Europe	4 671	21,3
Hong Kong	5 823	26,6
Reste de l'Asie-Pacifique	7 471	34,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 492	6,8
Amérique du Nord	100	0,5
Amérique latine	2 315	10,6
Résultat avant impôt	21 872	100,0



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2012, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## Rapport et comptes annuels 2011

---

### Sommaire

---

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
8	Les Dirigeants
10	Composition du Conseil d'Administration
21	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place
51	Développement durable
62	Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
88	L'exercice en bref
90	Etats financiers consolidés
182	Etats financiers sociaux
225	Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France
228	Politique d'investissement
230	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 15 mai 2012
235	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
241	Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement
255	Evolution récente et perspectives d'avenir
256	Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes
258	Table de concordance et de référence
260	Implantations

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

*L'année 2011 a une nouvelle fois démontré la pertinence du modèle de banque universelle déployé par HSBC France. Le développement en France des activités de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de Banque privée, de Banque d'entreprises et de Banque de financement, d'investissement et de marchés a capitalisé sur les atouts du Groupe HSBC, que sont, notamment, sa présence internationale de tout premier plan, sa solidité financière et son innovation bancaire et technologique.*

### Les métiers de HSBC France et l'évolution de son organisation et de ses structures

#### Principaux métiers

La stratégie de HSBC France repose sur un modèle de banque universelle et s'appuie sur une offre complète de services destinée à une clientèle d'entreprises et de particuliers souhaitant bénéficier de l'infrastructure et du réseau du Groupe HSBC, l'une des premières banques mondiales. Ses activités sont organisées en quatre pôles.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine regroupe le marché des particuliers et les activités d'Assurances et de Gestion d'actifs. La Banque de particuliers offre à ses clients particuliers et professionnels un accompagnement personnalisé, ainsi qu'une approche patrimoniale et globale. HSBC en France poursuit sa politique de conquête sur son segment cible, à savoir la clientèle patrimoniale, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, au travers de près de 320 points de vente dont 32 Centres HSBC Premier ainsi que des agences directes, HSBC en France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et des propositions adaptées aux aspirations de ses clients HSBC Premier et HSBC *Advance*, aussi bien pour leurs besoins privés que professionnels.

La Banque privée propose une offre de produits et de services personnalisés à une clientèle fortunée résidente et internationale, en s'appuyant sur les expertises des équipes de gestion discrétionnaire et conseillée et de fortes synergies avec les autres métiers de HSBC France, notamment la Banque d'entreprises et la Banque de financement et d'investissement.

La Banque d'entreprises propose une gamme étendue de produits et services domestiques et internationaux afin d'accompagner, au quotidien, une clientèle variée d'entreprises, de la Très Petite Entreprise (TPE) à la multinationale. Elle s'appuie sur une expertise reconnue dans l'accompagnement des entreprises dans leur développement international, notamment en direction des marchés émergents, sur le réseau que forme le Groupe HSBC à travers le monde, sur des experts en matière de *cash management*, de *trade services* et d'affacturage, sur un réseau spécialisé par profil et taille des clients (10 *Corporate Banking Centres*, 51 Centres d'Affaires Entreprises dédiés aux PME et 15 Pôles Entrepreneurs au service des TPE) et sur des agences directes destinées aux TPE et petites et moyennes associations.

La dimension à la fois locale et globale du Groupe HSBC en fait un partenaire de référence pour accompagner les grandes entreprises et les institutionnels dans leurs projets et leurs opérations en France et dans le monde. Pour ce faire, la Banque de financement, d'investissement et de marchés propose une gamme complète de solutions dans ces trois métiers.

#### Plan stratégique 2014

En 2011, HSBC France a réaffirmé son ambition de développement en tant que banque universelle au travers du Plan stratégique à horizon 2014, présenté le 5 juillet. Ce plan s'inscrit dans la stratégie du Groupe HSBC et dans la continuité de la stratégie mise en place, par HSBC France, dès 2005, qui consiste à accélérer sa croissance, tout en améliorant son efficacité en :

- se concentrant sur la clientèle patrimoniale pour le marché des particuliers;
- développant une forte connectivité internationale pour le marché des entreprises;
- confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC;
- renforçant les synergies entre les différents métiers.

Grâce à ce plan, HSBC France veut améliorer son efficacité en simplifiant les processus et en adaptant les organisations de chaque métier, la mise en œuvre se faisant sans départs contraints. En outre, l'amélioration des performances s'appuiera sur la montée en compétence générale de l'organisation, rendue possible par un effort de formation sans précédent. Ainsi, plus de 1 500 collaborateurs seront formés principalement dans le domaine commercial et les lignes d'accueil.

En Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, le plan vise à :

- élargir l'offre de solutions et conseils en multigestion, gestion sous mandat, gestion conseillée, solutions d'"*annuités*", plate-forme de *brokerage*, afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements longs, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite;
- accroître encore l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment pour HSBC Premier, afin de proposer des produits et services répondant précisément aux attentes des clients;
- étendre le réseau d'agences avec un objectif de création de 25 nouvelles agences à fin 2015, tout en déployant les services à distance pour servir des clients de plus en plus multicanal et augmenter d'un tiers la base de clientèle HSBC Premier.

HSBC France souhaite accélérer la croissance de son activité de Banque privée, en France, à travers l'ouverture de 3 nouveaux bureaux régionaux (portant le nombre de bureaux de Banque privée en région à 6), le renforcement des équipes commerciales, et la consolidation des synergies avec les différentes lignes de métiers, et plus particulièrement avec la Banque d'entreprises.

La Banque d'entreprises souhaite continuer à renforcer la capacité d'offre à l'international, avec la mise en place de conseillers de clientèle experts à l'international et le renforcement des équipes de *payment and cash management* dédiées à l'international et de *trade services*, et développer le modèle d'"agence directe" pour les entrepreneurs, basé sur le principe d'équipes de conseillers dédiés, d'horaires élargis et d'un forfait de services attractif.

Le Plan stratégique a pour objectif de consolider la plate-forme de Banque de financement, d'investissement et de marchés pour qu'elle puisse exercer à plein son rôle de plate-forme stratégique pour l'Europe continentale, et de centre d'excellence sur les produits euro et les dérivés actions, en augmentant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offre de produits à destination des très grandes entreprises.

---

#### Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

##### **Principales évolutions de structures au sein du groupe HSBC France**

La revue stratégique entreprise par le Groupe HSBC, début 2010, sur le métier de la Gestion d'actifs a, notamment, abouti, en France, au regroupement des principales entités ayant le statut de société de gestion. Ces regroupements, qui sont intervenus au 30 juin 2011, se sont traduits par la fusion-absorption de la société Sinopia – Société de Gestion par la société Sinopia Asset Management puis par les fusions-absorption des sociétés Halbis Capital Management (France) et Sinopia Asset Management par la société HSBC Global Asset Management (France).

Précédemment à ces fusions, la société Sinopia Asset Management a procédé à la cession, au sein du Groupe HSBC, de ses deux filiales Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited et Sinopia Asset Management (UK) Limited.

Afin d'accélérer son développement auprès des clientèles patrimoniales et fortunées, d'accroître les synergies entre la Banque privée et les autres métiers, et d'augmenter la rentabilité par une meilleure allocation et un meilleur partage des ressources, HSBC France a souhaité, en 2011, faire évoluer l'organisation de son métier de Banque privée.

En termes d'organisation, cette stratégie conduit, notamment, à la création d'un département Banque Privée au sein

de HSBC France, avec le maintien de la marque HSBC Private Bank, au transfert dans le réseau HSBC d'une partie des clients de HSBC Private Bank France et des équipes commerciales en charge de ces clients et au rattachement fonctionnel de HSBC Private Wealth Managers à HSBC Global Asset Management (France).

La fusion juridique de HSBC Private Bank France avec HSBC France a eu lieu le 31 octobre 2011 et la fusion opérationnelle est prévue au 2<sup>e</sup> trimestre 2012.

##### **Poursuite du programme de simplification des structures**

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est également poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, de cession ou de fusion intra-groupe de structures, afin d'optimiser l'organisation par métier.

---

#### **Performance de la banque en 2011**

Durant l'année 2011, la conjoncture s'est progressivement dégradée : le premier trimestre, dans la tendance de la fin de l'année 2010, a présenté des signes de reprise économique encourageants (accélération de la croissance économique, hausse des indices boursiers) mais, à compter du deuxième trimestre, les tensions liées aux inquiétudes sur la dette souveraine des pays du sud de la Zone euro ont pesé sur le climat économique.

En dépit des interventions répétées des Etats de la Zone euro, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international ayant notamment permis la mise en place de mécanismes de stabilisation, en particulier le Fonds européen de stabilité financière (FESF), la crise financière s'est aggravée touchant d'abord les pays les plus fragiles : la Grèce, l'Irlande et le Portugal au printemps, l'Italie et l'Espagne durant l'été puis, en fin d'année, d'autres pays, dont la France et l'Autriche.

Les tensions sur la solvabilité à long terme des Etats de la Zone euro ont entraîné un accroissement sensible de la volatilité ainsi qu'une baisse de la liquidité sur les marchés des dettes souveraines.

La performance de HSBC en France affiche une progression très satisfaisante sur ses métiers liés à l'activité bancaire et de gestion des avoirs de la clientèle. Toutefois, les résultats globaux ont été pénalisés par les activités de marchés de taux, pour lesquelles la France est la plate-forme mondiale du Groupe HSBC pour la gestion des dettes souveraines en euro, qui a fortement pâti de la crise de la Zone euro, d'autant plus que la plus large partie de ses positions sont marquées au marché.

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La performance est analysée ci-après sur trois périmètres :

- le périmètre des comptes sociaux de HSBC France, établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit<sup>1</sup> ;
- le périmètre des comptes consolidés du groupe HSBC France, arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1<sup>2</sup> de l'annexe aux comptes consolidés ;
- le périmètre de HSBC en France qui comprend en outre la succursale à Paris de HSBC Bank plc<sup>3</sup>, qui porte les activités de dérivés sur actions, entre autres, ainsi que les filiales HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France).

### Résultats financiers de HSBC France (périmètre social)

Le résultat courant avant impôts de HSBC France s'élève, en 2011, à - 129 millions EUR, contre 681 millions EUR en 2010 qui intégrait la plus-value de vente de son siège des Champs-Élysées (237 millions EUR).

Le produit net bancaire s'inscrit à 1 495 millions EUR, en baisse de 27 % par rapport à l'exercice 2010.

La Banque de détail a réalisé une très bonne performance commerciale en 2011. Plus de 45 000 nouveaux clients Premier ont ainsi rejoint HSBC France, qui a, par ailleurs, continué de soutenir ses clients entreprises, en faisant encore progresser ses encours de crédits moyen et long terme.

La contribution de la Banque de financement, d'investissement et de marchés a été très contrastée, présentant, d'un côté, des activités de Banque de Grande clientèle qui affichent des résultats en constante progression et qui a, notamment, bénéficié d'un bon dynamisme commercial de HSBC France dans les métiers de fusions acquisitions et de financements non spécialisés et, d'un autre côté, des activités de marchés de taux particulièrement affectées par la crise des dettes souveraines en Europe.

Les charges générales d'exploitation sont restées stables (+ 0,1 %) par rapport à l'année précédente. On notera que les coûts de restructuration enregistrés en 2011 représentent un montant supérieur aux divers éléments spécifiques (comme la taxe exceptionnelle sur les rémunérations variables des professionnels de marchés) enregistrés en 2010. En dehors de ces éléments spécifiques, l'évolution de la base de coûts reste maîtrisée.

La dégradation progressive de l'environnement économique n'a pas eu d'incidence notable sur le coût du risque, qui s'inscrit en baisse de 21 % à 112 millions EUR.

Le résultat net distribuable s'établit ainsi globalement à 27 millions EUR au titre de l'exercice 2011, contre 624 millions EUR en 2010.

### Résultats financiers du groupe HSBC France (périmètre consolidé)

Le résultat avant impôt du groupe HSBC France s'établit à 59 millions EUR, contre 512 millions EUR l'année précédente, qui incluait une plus-value exceptionnelle de 141 millions EUR.

Le produit net bancaire, à 1 781 millions EUR, s'inscrit en baisse de 24 % par rapport à l'année 2010, notamment en raison de la hausse importante de la volatilité et du manque de liquidité des marchés des dettes souveraines libellées en euro. On soulignera également la poursuite de l'amélioration de la rentabilité de la Banque de détail et de la Banque de Grande clientèle, dans un environnement qui s'est dégradé au cours du second semestre.

Le coût du risque s'établit à 109 millions EUR, en baisse de 11 % par rapport à 2010, et n'est pas impacté, à ce stade, par la détérioration du climat économique.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 123 millions EUR, en repli de 73 % par rapport à l'année 2010.

HSBC France a poursuivi ses efforts d'optimisation dans l'utilisation de son capital, mais la baisse ainsi obtenue des encours de risques pondérés a été plus que compensée par le développement de l'activité et par une hausse importante des risques pondérés des activités de marchés, notamment par l'introduction, au titre des nouvelles normes Bâle 2.5 (CRD3), de la Valeur en risque stressée (*Stressed Value at Risk*). Les encours totaux de risques pondérés en normes ACP (Autorité de contrôle prudentiel) passent, ainsi, de 33,5 milliards EUR à 36,9 milliards EUR. Cette augmentation se répartit entre risques pondérés de crédit, qui baissent de 1,3 milliard EUR, risques opérationnels, qui baissent de 0,3 milliard EUR, et risques de marché, qui augmentent de 5 milliards EUR, dont environ 4 milliards EUR au titre des nouvelles normes Bâle 2.5. Après prise en compte d'un versement de dividende de 118 millions EUR, le ratio de fonds propres durs (*Core Tier One*) s'établit à 10,7 %, ce qui reste un niveau significativement supérieur aux exigences réglementaires.

Le ratio de liquidité s'améliore encore, et passe de 122 % à 152 %. Il reste très supérieur aux exigences réglementaires françaises et illustre l'importance accordée par le Groupe HSBC à la gestion prudente de son bilan. Le ratio dépôts clientèle rapporté aux crédits clientèle<sup>4</sup> s'améliore également, et passe de 85 % à 92 %.

### Impact estimé sur la banque des nouvelles règles du Comité de Bâle

La plupart des nouvelles normes proposées par le Comité de Bâle n'étant pas encore adoptées au niveau européen, l'évaluation de leur impact reste assortie d'une marge d'incertitude. En outre, étant basées sur nos positions au

<sup>1</sup> Cf. Note 1 des Etats financiers sociaux, page 192.

<sup>2</sup> Cf. page 96.

<sup>3</sup> Laquelle reçoit, sous forme de commissions, les résultats des opérations sur dérivés actions enregistrées à Londres mais initiées depuis la France.

<sup>4</sup> Hors pensions et comptes de règlement.

31 décembre 2011, les estimations qui suivent ne tiennent pas compte de l'évolution future du bilan de HSBC France, de même que des effets potentiels d'atténuation liés à un éventuel ajustement de notre modèle économique.

A titre d'information, les hypothèses actuelles de HSBC France montrent que le durcissement des règles relatives à la définition des fonds propres réglementaires devrait avoir un impact limité, inférieur à 10 % de ses fonds propres réglementaires.

L'impact devrait, en revanche, être plus significatif sur les encours de risques pondérés.

HSBC France disposant toutefois d'un important excédent de fonds propres d'environ 1 milliard EUR au 31 décembre 2011<sup>1</sup>, la banque devrait être en mesure de faire face aux exigences renforcées du nouveau cadre réglementaire, dit Bâle III, tout en conservant une bonne capacité de distribution de dividendes.

---

## Contribution de la France

### aux résultats financiers du Groupe HSBC<sup>2</sup>

Sur le périmètre HSBC en France, qui inclut également les activités d'assurances et de produits dérivés sur actions, le résultat courant avant impôt s'établit à 191 millions EUR, en recul de 70 % par rapport à l'année 2010. Ce résultat en retrait, lié aux activités de marchés de taux spécialisées dans la gestion des dettes souveraines en euro, masque la progression satisfaisante des métiers bancaires des clientèles de particuliers, d'entreprises et de grande clientèle. Le résultat avant impôt hors activités de marchés s'établit à 448 millions EUR, en amélioration de 5 % par rapport à l'année 2010.

Le coût du risque sur les créances clientèle, hors dépréciation des titres d'Etat grec détenus par la filiale d'Assurances s'élève à 109 millions EUR, en amélioration de 10 % par rapport à l'année 2010. Le coût net des dépréciations sur le portefeuille de titres de créances de l'Etat grec détenus par le métier Assurances est, par ailleurs, limité à 0,6 million EUR, la hausse des dépréciations étant compensée à 97 % par le mécanisme d'imputation aux assurés. Le taux de sinistralité s'établit à 0,30 % des crédits clientèle, contre 0,38 % un an auparavant.

Les frais généraux, à 1 747 millions EUR, diminuent de 5 %, grâce à de nombreuses actions volontaristes de maîtrise des dépenses. Les éléments exceptionnels constatés en 2011, tels les coûts liés aux réorganisations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2014, sont à mettre au regard de ceux enregistrés en 2010 (taxe exceptionnelle

sur les rémunérations variables des professionnels de marchés et diverses provisions pour litige). Le coefficient d'exploitation, en raison de l'impact négatif des activités de marchés, s'établit à 85 %, sur la base des données publiées.

---

## Résultats par ligne de clientèle

### Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

Dans le cadre de la définition de ses objectifs stratégiques présentés en mai 2011, et afin de présenter à sa clientèle une offre mieux intégrée en matière de gestion patrimoniale, le Groupe HSBC a souhaité regrouper dans une ligne de métier unique les activités de Banque de services financiers à la clientèle de particuliers, y compris les activités de production de produits d'assurance-vie et les activités de Gestion d'actifs. Cette dernière activité était auparavant rattachée à la ligne de métier de Banque de financement, d'investissement et de marchés.

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine affiche un résultat avant impôt de 50 millions EUR, en baisse de 52 % par rapport à celui de 2010. Cette baisse s'explique, notamment, par l'impact d'éléments liés à la comptabilisation en normes IFRS (valorisation d'opérations de couverture non éligibles et éléments volatils du résultat de l'activité Assurances – variations de PVIF<sup>3</sup> notamment) et les coûts de restructuration liés à la mise en œuvre du Plan stratégique 2014. Retraité de ces éléments, le résultat avant impôt progresse sensiblement.

Dans la continuité des années précédentes, l'année 2011 s'est caractérisée par une nouvelle augmentation des encours de dépôts, qui s'établissent à 12,3 milliards EUR et progressent de 11 %. La collecte s'est, notamment, opérée sur les comptes d'épargne, dans un contexte de taux relativement bas, et reflète la progression sur le segment de clientèle Premier sur lequel HSBC France a réalisé plus de 45 000 nouvelles entrées en relation ; le nombre de clients Premier augmente ainsi de 10 %, à 369 000. Le nombre total de clients particuliers s'élève à 823 000, en progression de 4 %. Le plan de rénovation des agences se poursuit, avec 95 agences rénovées à fin 2011.

La production de contrats d'assurance-vie, d'un montant de 2 milliards EUR, affiche une progression de 8 % par rapport à l'année 2010. L'augmentation est sensible, tant sur les produits libellés en euro que sur ceux en unités de compte. Cette performance est nettement supérieure à celle du marché de l'assurance-vie en France, qui affiche une baisse de l'ordre de 14 % sur la période<sup>4</sup>. Les crédits immobiliers restent stables, à 10,8 milliards EUR.

1 En évaluant les besoins en fonds propres à 8 % des encours de risques pondérés.

2 Les commentaires des pages 5 à 7 portent sur la contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC, laquelle inclut :

– le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement les activités de Gestion d'actifs détenues à l'étranger, CMSL au Royaume-Uni), c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch ;

– les fonds monétaires dynamiques détenus à plus de 50 % par le groupe HSBC France, consolidés depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Les chiffres financiers sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC.

3 La PVIF (Present Value of In Force) est calculée en normes IFRS telles qu'appliquées par le Groupe HSBC et correspond à la valeur actualisée des flux futurs de résultats liés aux contrats d'assurances.

4 Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), décembre 2011.

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

La Gestion d'actifs, dont les résultats sont désormais inclus dans le métier de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, a réorganisé ses activités sous la marque unique HSBC Global Asset Management, afin de mieux profiter de la notoriété de la marque HSBC, de développer une offre perçue comme plus cohérente par la clientèle et d'améliorer encore son efficacité. Les filiales étrangères Sinopia Asset Management (Asia-Pacific) Limited et Sinopia Asset Management (UK) Limited ont été transférées au sein du Groupe HSBC, au cours du premier semestre. Ces cessions de filiales, la progression de la crise financière au second semestre et la baisse généralisée des indices boursiers ont conduit à une diminution de 25 % des encours gérés et distribués sur l'année, qui s'établissent à 70 milliards EUR à fin décembre 2011. HSBC en France continue de développer les synergies avec le Groupe HSBC, comme l'illustre, par exemple, la progression de 73 % des encours du fonds World Selection, qui s'établissent à 459 millions EUR.

Les actifs sous gestion de la clientèle de particuliers du réseau HSBC France passent de 30,4 à 31,1 milliards EUR.

### Banque d'entreprises

Après un début de reprise constaté au premier trimestre 2011, la crise financière a progressivement contaminé l'économie réelle et pesé sur la conjoncture économique. Dans ce contexte peu favorable, le résultat avant impôt de la Banque d'entreprises s'élève à 138 millions EUR, en hausse significative de 35 % par rapport à 2010. La progression moyenne, sur les trois derniers exercices, est de l'ordre de 30 % par an.

Le produit net bancaire progresse de 4 %, bénéficiant, notamment, de l'augmentation de la valeur ajoutée sur les dépôts, principalement sur les dépôts à vue dont les encours progressent de 14 %, à 10,7 milliards EUR, de la progression des commissions bancaires liées aux services et aux transactions ainsi que du développement de l'activité d'affacturage, dont les revenus progressent de 32 % sur un an, et qui se situe parmi les dix premiers acteurs sur le marché français<sup>1</sup>.

HSBC France continue également à contribuer au financement de l'économie française en poursuivant une politique active de distribution de crédit. Les encours de crédit à moyen et long terme progressent de 10 % sur un an, pour s'établir à 7,6 milliards EUR. L'encours total de crédits aux entreprises progresse de 10 % sur un an, à 10,1 milliards EUR.

La stratégie de la Banque d'entreprises repose, notamment, sur sa capacité à proposer aux entreprises des opérations transfrontières, et, dans ce cadre, les recommandations à destination du Groupe HSBC sont au nombre de 948 sur l'année 2011, en hausse de 56 % par rapport à 2010. L'activité *Trade Services* affiche également une progression significative de ses revenus, de 23 %. La Banque d'entreprises a poursuivi le développement des synergies en augmentant de 78 % les revenus de la Banque de financement, d'investissement

et de marchés sur la clientèle *Corporate*. Elle a, d'ailleurs, poursuivi le développement de sa base clientèle, notamment sur le segment *Corporate Banking* (clients dont le chiffre d'affaires excède 30 millions EUR), dont le nombre de clients a augmenté de 7 % sur un an, à plus de 5 900. Le nombre de clients *Business Direct* (l'agence directe spécialisée pour les TPE) a, quant à lui, été multiplié par 2,5 sur l'année.

L'année 2011 a également été marquée par une bonne maîtrise du coût du risque, qui baisse de 9 % ; le taux de sinistralité est ainsi ramené à moins de 0,8 % des encours clientèle.

Malgré des coûts de réorganisation liés à la mise en œuvre du Plan stratégique 2014, les charges d'exploitation sont en baisse de 1 %. Ainsi, le coefficient d'exploitation s'améliore encore et passe de 68 % à 65 %.

### Banque de financement, d'investissement et de marchés

La Banque de financement, d'investissement et de marchés a été affectée par les conséquences de la crise de la dette souveraine des pays de la Zone euro durant le second semestre de l'année 2011. Le résultat avant impôt s'établit à - 129 millions EUR contre 271 millions EUR en 2010.

Les interrogations sur les programmes d'émissions obligataires des Etats de la Zone euro, notamment depuis le mois de juillet, ont entraîné un accroissement sensible des *spreads* de crédit sur les obligations souveraines tant en niveau qu'en volatilité.

HSBC conserve une forte position de marché sur ces activités, puisqu'il a été classé 2<sup>e</sup> *bookrunner* sur les émissions de dettes du secteur public<sup>2</sup>. Par ailleurs, les autres activités de marchés et, notamment, les activités de produits structurés de taux d'intérêts et actions ont réalisé une bonne performance au premier semestre, en raison d'une demande de la clientèle soutenue. HSBC termine également à la 5<sup>e</sup> place sur les émissions obligataires *Corporate*<sup>2</sup>. HSBC a poursuivi, tout au long de l'année, la réduction de ses expositions sur les risques souverains de la Zone euro. En fin d'année, l'exposition sur les Etats périphériques de la Zone euro est limitée, à environ 0,5 % du bilan de HSBC France.

Les activités de financement et d'investissement voient leurs revenus avant dépréciations et provisions progresser de 10 %, notamment grâce au développement des revenus des métiers de conseil, des activités immobilières et de financement à effet de levier, qui ont bénéficié d'un regain d'activité au second semestre. Les revenus réalisés hors de France par le réseau HSBC avec les clients français progressent de 18 % par rapport à 2010. HSBC France a terminé l'année à la 2<sup>e</sup> place sur les transactions de fusions et acquisitions annoncées en 2011<sup>3</sup> et sur les émissions d'actions convertibles<sup>2</sup>, et 4<sup>e</sup> sur les augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Classement de l'Association Française des Sociétés Financières sur les neuf premiers mois de 2011.

<sup>2</sup> Classements Dealogic Bondware à fin décembre 2011.

<sup>3</sup> Classements Merger Market à fin décembre 2011.

Le coût du risque a été divisé par près de trois par rapport à l'année 2010, en raison, notamment, de reprises sur des provisions constituées antérieurement et d'une faible sinistralité en 2011.

Les charges d'exploitation ont, quant à elles, baissé sensiblement, notamment en raison d'une diminution des rémunérations variables et de la non-reconduction de la taxe exceptionnelle sur les rémunérations variables des professionnels de marchés acquittée en 2010.

---

### Banque privée

La Banque privée affiche un résultat avant impôt de 11 millions EUR, en retrait de 15 % par rapport à l'année 2010, qui fut marquée par un environnement de marché relativement favorable ainsi que des éléments non récurrents.

Ces résultats sont impactés par une conjoncture, peu porteuse, de baisse des indices boursiers et d'inquiétude sur le marché des dettes souveraines des Etats de la Zone euro. En complément, les sorties du périmètre du métier de Banque privée des sociétés HSBC Private Wealth Managers et LGI ont contribué à la baisse des encours sous gestion et des revenus associés. A périmètre constant, le produit net bancaire s'élève à 74 millions EUR, en hausse de 3 % par rapport à 2010, et la baisse des encours a été contenue, à - 5 %.

Dans un contexte de marché difficile, la Banque privée a maintenu un fort dynamisme commercial en renforçant les synergies avec le réseau HSBC France et en trouvant des relais de croissance, notamment au travers des produits d'assurance-vie, dont les revenus augmentent de 17 % sur un an, à 10,2 millions EUR.

La Banque privée est parvenue à améliorer sa rentabilité, grâce à une action efficace de maîtrise de ses coûts, qui s'inscrivent en baisse sensible par rapport à l'année précédente, permettant une amélioration de 3 points du coefficient d'exploitation.

---

### Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes qui seront présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012.

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et du rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2011 de 26 504 366,97 EUR. Compte tenu du report à nouveau de 2 876 979 281,99 EUR, le résultat distribuable s'élève à 2 903 483 648,96 EUR. Le dividende global versé aux actionnaires s'élèverait à 118 016 197,25 EUR. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 2 785 467 451,71 EUR. Le dividende serait mis en paiement à compter du 15 mai 2012, après déduction de l'acompte de 1,75 EUR par action décidé par le Conseil du 26 juillet 2011 et versé aux actions émises à cette date.

Il est proposé aux actionnaires, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2011 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il est proposé aux actionnaires d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Dans la cinquième résolution, il est proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Antonio Simoes en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 22 février 2012, en remplacement de Monsieur Christophe de Backer, démissionnaire.

Il est proposé aux actionnaires, dans les sixième à neuvième résolutions, de renouveler aux fonctions d'Administrateur Madame Brigitte Taittinger ainsi que Messieurs Stuart Gulliver, Philippe Houzé et Antonio Simoes pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Dans la dixième résolution, il est proposé aux actionnaires de prendre acte de l'arrivée à son terme du mandat d'Administrateur de Monsieur Gilbert Landau.

Il est proposé, dans les onzième à quatorzième résolutions, d'une part, de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société BDO France – Léger & Associés et celui de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Allain et, d'autre part, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société KPMG Audit FS 2 et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société KPMG Audit FS 1 en remplacement, respectivement, de la société KPMG S.A. et de Monsieur Gérard Gaultry dont les mandats arrivent à expiration.

La quinzième et dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

## Les Dirigeants

### Administrateurs et membres du Comité Exécutif



#### Jean Beunardeau

*Directeur Général, Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.*  
50 ans. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC France en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Nommé Directeur des Grands Clients en février 2004, il devient *co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en mars 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En septembre 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France. Le 1<sup>er</sup> février 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. En novembre 2010, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe Continentale au sein du Groupe HSBC. Depuis le 10 janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC France et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.



#### Gilles Denoyel

*Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, Chief Risk Officer.*

57 ans. Diplômé de l'École des Mines de Paris, de l'Institut d'Études Politiques et de l'École Nationale d'Administration. Il est nommé Inspecteur des Finances au ministère de l'Économie et des Finances en 1981. En 1985, il rejoint la Direction du Trésor, où il exerce successivement des responsabilités dans le domaine des restructurations industrielles (CIRI), des marchés financiers, de l'assurance, avant de prendre en charge le programme des privatisations. En juin 1996, il rejoint HSBC France comme Directeur Financier. En 1998, il devient Secrétaire Général, en charge de la Stratégie et des Opérations. En mars 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. En janvier 2006, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC France, en charge du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurances et des fonctions centrales non financières. Depuis septembre 2007, il est en charge de l'ensemble des fonctions de risques et de contrôle, et a également la responsabilité des relations avec les autorités de régulation. Le 10 janvier 2012, il est nommé Adjoint du Directeur Général.



#### Philippe Pontet

*Chairman Investment Banking.*

69 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que *Vice Chairman Corporate Finance Europe*. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du Conseil Consultatif Européen de HSBC fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'AREVA avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est *Chairman Investment Banking*.

## Autres membres du Comité Exécutif

---

<b>Anne-Lise Bapst</b>	Directeur de la Communication
<b>Miguel Barrieras</b>	Directeur du Marché des entreprises
<b>Marine de Bazelaire</b>	Directrice du Développement Durable
<b>Xavier Boisseau</b>	<i>Head of Global Markets</i>
<b>Loïc Bonnat</b>	<i>Chief Operating Officer, Global Banking</i>
<b>Anne-Catherine Colleau</b>	Directeur du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels
<b>Laurent Facque</b>	Directeur de la Conformité
<b>Matthieu Kiss</b>	Directeur Financier HSBC France et également, depuis mars 2011, Directeur Financier pour l'Europe Continentale
<b>Marc de Lapérouse</b>	Directeur des Affaires Juridiques HSBC France et également, Directeur des Affaires Juridiques pour l'Europe Continentale
<b>Mathilde Lemoine</b>	Directeur des Etudes Economiques et de la Stratégie Marchés
<b>Nathalie Léonard</b>	Directeur des Affaires Fiscales
<b>Philippe Moiroud</b>	<i>Chief Operating Officer, Banque de financement, d'investissement et de marchés</i>
<b>Francois Mongin</b>	Inspecteur Général
<b>Stephen Pascoe</b>	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine
<b>Emmanuel Rémy</b>	Directeur du Crédit
<b>Pierre Ruhlmann</b>	Directeur HSBC Technologie et Services (CTSO) HSBC France et également, depuis mars 2011, Adjoint au CTSO Europe Continentale
<b>Alexandra Serizay</b>	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
<b>Laurent Tignard</b>	Directeur de la Gestion d'actifs
<b>Jean-Pierre Wiedmer</b>	Directeur des Assurances

## Composition du Conseil d'Administration

### Composition du Conseil d'Administration au 1<sup>er</sup> mars 2012<sup>1</sup>

#### **Stuart Gulliver** *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2012<sup>2</sup>.

#### *Fonction principale :*

Directeur Général, Groupe HSBC.

Président du Conseil d'Administration, HSBC France. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations.

#### *Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Président : The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited. Administrateur : HSBC Holdings plc. Mandats ayant pris fin en 2011 : Président : HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

#### *Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Trustee : Special Boat Service Association. Mandats ayant pris fin en 2011 : Trustee : Future Hope. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippines, Heart of the City of London Limited.

#### *Biographie :*

De nationalité britannique. Administrateur dirigeant de HSBC Holdings plc depuis mai 2008, a rejoint HSBC en 1980. Responsable de Treasury and Capital Markets en Asie-Pacifique de 1996 à 2002. Responsable Global Markets de 2002 à 2003 et Co-Président de Global Banking and Markets de 2003 à mai 2006. Nommé *Group General Manager* du Groupe HSBC en 2000 et *Group Managing Director* en 2004. Président Europe et Moyen-Orient et Directeur des *Global Businesses* en 2010. Directeur Général du Groupe HSBC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **Peter Boyles** *Né en 1955*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.

#### *Fonction principale :*

Directeur Général, Europe Continentale, Groupe HSBC.

Directeur régional Europe de la Banque d'entreprises, Groupe HSBC (depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012).

Vice-Président du Conseil d'Administration, HSBC France.

#### *Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Président : HSBC Bank A.S. Administrateur : HSBC Bank Malta plc, HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burtkhardt AG.

#### *Autre mandat exercé hors du Groupe HSBC :*

Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette.

#### *Biographie :*

De nationalité britannique. Il a rejoint HSBC en 1975 et a occupé des responsabilités variées au Moyen-Orient, à Hong Kong et en Asie. En 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint pour la Banque d'entreprises, la banque de flux, et tous les supports de Grande clientèle et de marchés pour HSBC France, contribuant à l'intégration du CCF dans le Groupe HSBC. En 2006, Directeur des Ressources Humaines de l'ensemble du Groupe, *Group General Manager*. De septembre 2007 à janvier 2010, Directeur Général de HSBC France. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2010, Directeur Général, Europe Continentale du Groupe HSBC et Vice-Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

#### **Jean Beunardeau** *Né en 1962<sup>3</sup>*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014.

#### *Fonction principale :*

Directeur Général, HSBC France (depuis le 10 janvier 2012).

Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, France.

#### *Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France) (depuis le 10 février 2012). Administrateur : Valeurs Immobilières Elysées (précédemment Nobel). Mandat ayant pris fin en 2011 : Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Mandat ayant pris fin en 2012 : Administrateur : HSBC Real Estate Leasing (France).

#### *Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Président : X-Banque. Administrateur : Institut de la Gestion Délégée. Mandat ayant pris fin en 2011 : Administrateur : Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique.

1 Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08.

2 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

3 Cf. biographie page 8.

---

**Gilles Denoyel** *Né en 1954*<sup>1</sup>

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2010. Fin de mandat : 2014.

*Fonction principale :*

Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, *Chief Risk Officer*, HSBC France.

*Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France) (depuis le 10 février 2012). Mandats ayant pris fin en 2011 : Administrateur : Halbis Capital Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.

*Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France). Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France.

---

**Evelyne Cesari** *Née en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur élue par les salariés.

*Fonction principale :*

Directeur Commercial, HSBC REIM.

*Biographie :*

Entrée chez HSBC France en 1967.

---

**Michel Gauduffe** *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur élu par les salariés.

*Fonction principale :*

Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.

*Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France.

*Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :*

Administrateur : AGIRA. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds.

*Biographie :*

Entré chez HSBC France en 1981.

---

**Philippe Houzé** *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012<sup>2</sup>.

Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

*Fonction principale :*

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

*Autres mandats*<sup>3</sup> :

Administrateur indépendant : HSBC Bank plc. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

*Biographie :*

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix depuis 1994. Vice-Président du Conseil National du Commerce depuis 1991. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

<sup>1</sup> Cf. biographie page 8.

<sup>2</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

<sup>3</sup> En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

---

### **Thierry Jacquaint** *Né en 1964*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012.  
Administrateur élu par les salariés.

*Fonction principale :*

Superviseur, Succursale Marseille Borely, HSBC France.

*Biographie :*

Entré chez HSBC France en 1993.

---

### **Igor Landau** *Né en 1944*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2008. Fin de mandat : 2012.  
Administrateur indépendant.

*Autres mandats :*

Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.

*Biographie :*

Après quelques années passées au Cabinet McKinsey, il entre chez Rhône-Poulenc en 1975 comme adjoint au Directeur Général de la Division Santé. En 1987, il devient membre du Comité Exécutif du groupe et Directeur Général du secteur Santé ; puis en 1992, Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc. Après la fusion avec Hoechst, il est membre du Directoire d'Aventis de 1999 à 2002 puis Président du Directoire jusqu'au 30 août 2004. Il est depuis cette date Administrateur de Sanofi-Aventis.

---

### **Anne Méaux** *Née en 1954*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2011. Fin de mandat : 2015.  
Administrateur indépendant.

*Fonction principale :*

Présidente, Image Sept.

*Autres mandats :*

Présidente : Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du *Advisory Committee* : Women's Forum.  
Vice-Présidente : Association Force Femmes.

*Biographie :*

Attachée au service de presse de l'Élysée de 1976 à 1981, puis chargée de communication de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République et du groupe parlementaire UDF à l'Assemblée Nationale de 1981 à 1986. De 1986 à 1988, Conseiller technique, chargée de communication auprès d'Alain Madelin (ministre de l'Économie). Depuis 1988, Présidente fondatrice de la société Image Sept.

---

### **Thierry Moulouquet** *Né en 1951*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013.  
Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

*Fonction principale :*

*Senior Advisor*, Oddo Corporate Finance (depuis mai 2011).

*Autres mandats :*

Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière (depuis mai 2011), SsangYong Motor Co. Ltd. (depuis le 3 septembre 2011), Valéo (depuis le 8 juin 2011).

*Biographie :*

Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'au 30 juin 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'au 31 mars 2011.

---

**Philippe Pontet** *Né en 1942*<sup>1</sup>

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2011. Fin de mandat : 2015.

*Fonction principale :*

*Chairman Investment Banking, HSBC France.*

*Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC :*

Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées (précédemment Nobel).

---

**Philippe Purdy** *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernière réélection : 2008. Fin de mandat : 2012.

Administrateur élu par les salariés.

*Fonction principale :*

Chargé d'accueil, Agence HSBC de Mandelieu, HSBC France.

*Biographie :*

Entré chez HSBC France en 1982.

---

**Marcel Roulet** *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.

Administrateur indépendant.

*Autres mandats :*

Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Censeur : Eurazeo. Mandat ayant pris fin en 2011 :

Administrateur : France Télécom.

*Biographie :*

Ingénieur général des télécommunications. Président d'honneur de France Télécom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

---

**Peter Shawyer** *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2009. Fin de mandat : 2013.

Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

*Autres mandats :*

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques : HSBC Bank plc.

Président : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Asset Management International Limited, FP Holdings Limited. Mandat ayant pris fin en 2011 : Administrateur : Ingenious Solar UK VCT 1 plc.

*Biographie :*

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été *Managing Partner* et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

---

**Antonio Simoes** *Né en 1975*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2012. Fin de mandat : 2012<sup>2</sup>.

*Fonction principale :*

Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine Europe, Groupe HSBC (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012).

*Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :*

Administrateur, HSBC Bank plc (depuis le 1<sup>er</sup> février 2012), HSBC Bank A.S. (depuis le 24 janvier 2012).

*Biographie :*

De nationalité portugaise. A rejoint HSBC en 2007, après avoir été *Partner* chez McKinsey & Co à Londres. De 2007 à 2011, responsable de la Stratégie et des activités de fusions acquisitions du Groupe HSBC et, à partir de 2009, responsable de la Planification et Directeur de cabinet du Directeur Général du Groupe. En 2011, nommé *Group General Manager*. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, *Group General Manager*, Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Europe.

<sup>1</sup> Cf. biographie page 8.

<sup>2</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

---

---

**Brigitte Taittinger** *Née en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2012 <sup>1</sup>.  
Administrateur indépendant.

*Fonction principale :*

Président-Directeur Général, Annick Goutal.

*Autres mandats :*

Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.

*Biographie :*

Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1990.  
Président-Directeur Général de Annick Goutal depuis 1991.

---

**Jacques Veyrat** *Né en 1962*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2009. Fin de mandat : 2013.  
Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

*Fonction principale :*

Président, Impala SAS.

*Autres mandats :*

Administrateur : Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group (depuis le 22 juin 2011), Poweo (depuis le 30 septembre 2011).  
Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Mandats ayant pris fin en 2011 : Président-Directeur Général, Louis Dreyfus SAS. Président du *Supervisory Board* : Kurosawa BV.

*Biographie :*

Après avoir exercé différentes responsabilités au sein de plusieurs ministères, il rejoint en 1995 le Groupe Louis Dreyfus. En 1998, il crée LDCOM, rebaptisé Neuf Telecom en 2004, puis Neuf Cegetel en 2005. Il quitte Neuf Cegetel en avril 2008 lors de la vente de la société à SFR et est nommé Président du Groupe Louis Dreyfus en mai 2008. En 2011, il quitte le Groupe Louis Dreyfus et crée le groupe Impala.

<sup>1</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

## Mandats exercés<sup>1</sup> par les membres du Conseil d'Administration (composition au 10 janvier 2012)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Stuart Gulliver</b> Directeur Général, Groupe HSBC. Président du Conseil d'Administration, HSBC France.	2009	2012 <sup>2</sup>	Mandats dans le Groupe HSBC : Président : HSBC France, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited. Administrateur : HSBC Holdings plc.  Mandats hors du Groupe HSBC : Trustee : Special Boat Service Association.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président : HSBC France, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Administrateur : HSBC Holdings plc, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.  Mandats hors du Groupe HSBC : Trustee : Future Hope, Special Boat Service Association. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippines, Heart of the City of London Limited.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président : HSBC France. Administrateur : HSBC Holdings plc, The Hongkong and Shanghai Banking Private Bank Holdings (Suisse) SA. Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.  Mandats hors du Groupe HSBC : Trustee : Future Hope. Membre : International Advisors Board of President Arroyo of Philippine.	-	-
<b>Peter Boyles</b> Directeur Général, Europe Continentale, Groupe HSBC. Vice-Président, HSBC France.	2007	2013	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Président : HSBC Bank A.S. Administrateur : HSBC Bank Malta plc, HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.  Mandat hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Président : HSBC Bank A.S. Administrateur : HSBC Bank Malta plc, HSBC Bank plc. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.  Mandat hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.  Mandat hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : S.A. des Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.

1 En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

2 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Jean Beunardeau</b> Directeur Général, HSBC France (à compter du 10 janvier 2012). Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.	2008	2014	Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France).  Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées. Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France), HSBC Real Estate Leasing (France).  Mandats hors du Groupe HSBC : Président : X-Banque. Administrateur : Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, HSBC Epargne Entreprise, Nobel, HSBC Global Asset Management (France) (représentant permanent de HSBC France). Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique, Institut de la Gestion Déléguée.	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Gilles Denoyel</b> Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, <i>Chief Risk Officer</i> , HSBC France.	2004	2014	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France).  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France).  Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management (France), HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France).  Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Trésorier : Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France).  Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Halbis Capital Management, HSBC Assurances IARD (France), HSBC Global Asset Management (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Société de Financement de l'Economie Française, DCNS, Fonds de Garantie des Dépôts, MEDEF (représentant permanent de HSBC France).  Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, HSBC Investments (France), HSBC Epargne Entreprise, Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fonds de Garantie des Dépôts. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.
<b>Evelyne Cesari</b> Directeur Commercial, HSBC REIM.	2000	2012	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.	Administrateur élue par les salariés : HSBC France.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Michel Gauduffe</b> Sous-Directeur de la succursale de Limoges, HSBC France.	2008	2012	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France.  Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA. Membre du Conseil de Surveillance : France Actionnariat Fonds.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet, Institut de Gestion des Retraites Supplémentaires de la Caisse de Retraites HSBC France.  Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC France. Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique.  Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : AGIRA.	-
<b>Philippe Houzé</b> Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.	1999	2012 <sup>1</sup>	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC France, HSBC Bank plc.  Mandats hors du Groupe HSBC : Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Vice-Président : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

<sup>1</sup> Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Thierry Jacquaint</b> Superviseur, Succursale HSBC Marseille Borely, HSBC France.	2008	2012	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	-
<b>Igor Landau</b> Administrateur de sociétés.	2002	2012	Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.	Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.	Président du Conseil de Surveillance : Adidas AG. Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Allianz AG.	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.
<b>Anne Méaux</b> Présidente, Image Sept.	2011	2015	Présidente : Image Sept, Com Sept Finance. Gérante : Anne Méaux Conseil. Membre du <i>Advisory Committee</i> : Women's Forum. Vice-Présidente : Association Force Femmes.	-	-	-	-
<b>Thierry Moulouguet</b> Senior Advisor, Oddo Corporate Finance.	2009	2013	Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc, Groupe Lucien Barrière, SsangYong Motor Co. Ltd, Valéo.	Administrateur : Fimalac, Fitch Rating Group Inc.	Administrateur : RCI Banque, Renault Retail Group.	-	-
<b>Philippe Pontet</b> Chairman Investment Banking, HSBC France.	2005	2015	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Valeurs Mobilières Elysées.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.
<b>Philippe Purdy</b> Chargé d'accueil, Agence HSBC Mandelieu, HSBC France.	2004	2012	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.	Administrateur élu par les salariés : HSBC France.
<b>Marcel Roulet</b> Administrateur de sociétés.	1996	2013	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Censeur : Eurazeo.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Administrateur : France Télécom Censeur : Eurazeo.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom. Censeur : Thomson.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : France Télécom, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Censeur : Cap Gemini, Thomson.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini.

## Composition du Conseil d'Administration (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Peter Shawyer</b> Administrateur de sociétés.	2005	2013	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings, Ingenious Asset Management Limited. Administrateur : Ingenious Solar UKVCT 1 plc.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Chairman : British International Holdings Limited, Ingenious Media Holdings.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit : Silverjet plc. Director : Ingenious Media plc. Chairman : British International Holdings Limited.
<b>Brigitte Taittinger</b> Président-Directeur Général, Annick Goutal.	2008	2012 <sup>1</sup>	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique.	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Ensemble Intercontemporain, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.	Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Président-Directeur Général : Annick Goutal. Administrateur : Ensemble Orchestral de Paris, Opéra Comique. Membre du Conseil : Ensemble Intercontemporain.	-
<b>Jacques Veyrat</b> Président, Impala SAS.	2009	2013	Président : Impala SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group, Poweo. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.	Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV.	Président-Directeur Général : Louis Dreyfus SAS. Administrateur : Direct Energie, Imerys. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Président du Supervisory Board : Kurosawa BV.	-	-

1 Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

*L'article L. 225-37 du Code de commerce impose au Président du Conseil d'Administration de toute société, dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, ainsi que d'indiquer les éventuelles limitations apportées, par le Conseil d'Administration, aux pouvoirs du Directeur Général.*

*Vous trouverez, ci-après, le rapport établi, à ce titre, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques adéquates et efficaces. La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.*

*Ce rapport a été soumis au Comité d'Audit et des Risques, le 16 février 2012, puis au Conseil d'Administration, qui l'a approuvé dans sa séance du 22 février 2012.*

*Les règles et procédures de contrôle interne et de gestion des risques, décrites dans ce rapport, sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.*

### RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

#### Code de gouvernement d'entreprise

Conformément à la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, publié en décembre 2008 et révisé, en avril 2010, par l'AFEP et le MEDEF, en tenant compte de son statut de filiale non cotée, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce code peut être consulté au siège social de la société.

Le Groupe HSBC attache beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9% du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas admis sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés, comme, par exemple, certaines missions du Comité de Nomination et des

Rémunérations. Ainsi, le Conseil de HSBC France ne décide plus de l'attribution de plans d'actions, car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont, désormais, des actions HSBC. De fait, HSBC France applique, sur certains points, notamment en matière d'attribution d'actions, les règles de gouvernance britanniques (*the Combined Code on Corporate Governance*), auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

D'autres exceptions à l'application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sont précisées dans la suite du présent Rapport.

#### Le Conseil d'Administration

##### Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration était composé de 18 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ; le Vice-Président du Conseil ; le Directeur Général ; deux Directeurs Généraux Délégués ;
- le *Chairman, Investment Banking* ;
- huit Administrateurs, qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP/MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ; toutefois, deux d'entre eux exercent leur mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Comité de Nomination et des Rémunérations que ce seul critère ne mettait pas en cause leur indépendance de jugement vis-à-vis de l'entreprise, même s'il s'agit d'une exception aux critères définis par le rapport AFEP/MEDEF ;
- quatre Administrateurs, élus ou réélus par les salariés en 2008 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Trois Administrateurs sont de nationalité étrangère. Le Conseil compte, hors Administrateurs élus par les salariés, deux femmes et douze hommes. L'âge moyen des Administrateurs est de 57,9 ans.

Pendant l'exercice 2011, les modifications suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil :

- l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 a renouvelé le mandat d'Administrateur de Philippe Pontet, pour une durée de quatre ans ;
- l'Assemblée Générale du 31 octobre 2011 a nommé Anne Méaux Administrateur, pour une durée de quatre ans.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF, le Comité de Nomination et des

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Rémunérations a examiné la situation de l'Administrateur, dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2011, et a proposé au Conseil de décider son renouvellement, compte tenu de sa compétence et de sa contribution active aux travaux du Conseil.

La durée des mandats d'Administrateur est de quatre ans, depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, afin de permettre un renouvellement harmonieux des mandats d'Administrateur.

### Les travaux du Conseil d'Administration en 2011

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également, dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est transmis quelques jours à l'avance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu cinq séances, au cours de l'année 2011, avec un taux d'assiduité moyen de plus de 96 %, contre 91 % en 2010 :

- le 15 février 2011 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 4 mai 2011 (taux d'assiduité : 88,2 %) ;
- le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 26 juillet 2011 (taux d'assiduité : 94,1 %) ;
- le 22 novembre 2011 (taux d'assiduité : 100 %).

En 2011, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a étudié l'activité et les résultats de chaque métier. Il a également examiné la situation de liquidité de la banque et, dans sa séance du 15 février 2011, approuvé le budget 2011.

Lors de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration a examiné les résultats, l'évolution des activités et la position du groupe pour chacune de ses activités. Il a été régulièrement informé, par le Président du Conseil, qui est également le Directeur Général du Groupe HSBC, de l'évolution et des résultats du Groupe HSBC, ainsi que de son actualité, et les Administrateurs indépendants ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Le Conseil d'Administration a procédé à l'examen du projet de Plan stratégique, pour la période 2011 à 2014, qui concerne l'ensemble des métiers de HSBC France et qui s'inscrit dans la stratégie du Groupe HSBC présentée le 11 mai 2011 (séance du 1<sup>er</sup> juillet 2011). Il a été procédé, ensuite, à des points d'étape sur l'avancement de ce plan, lors des séances des 26 juillet et 22 novembre 2011.

En matière d'évolution des structures, le Conseil d'Administration a approuvé les fusions, dans HSBC Global Asset Management (France), de Halbis Capital Management (France) et de Sinopia Asset Management, après absorption, par cette dernière, de Sinopia - Société de Gestion (séance du 4 mai 2011), ceci dans la continuité de la réorganisation des métiers de la Gestion d'actifs, dont le Conseil avait été informé. Le Conseil d'Administration a approuvé la décision, prise par l'Assemblée Générale de HSBC Covered Bonds (France), afin que cette filiale opte pour le statut de société de financement de l'habitat (séance du 4 mai 2011). Dans sa séance du 26 juillet 2011, le Conseil d'Administration a approuvé le projet de fusion, par absorption, de HSBC Private Bank France par HSBC France, fusion décidée ensuite par l'Assemblée Générale Mixte de HSBC France, le 31 octobre 2011.

Lors de chaque séance, le Conseil d'Administration a débattu des conséquences, sur les différentes activités de la banque, de la crise touchant les dettes souveraines de la Zone euro. Il a revu la situation du groupe en matière de risques : crédit, marchés avec, en particulier, le suivi de l'exposition sur les dettes souveraines de la Zone euro, résultats des stress tests internes réalisés par HSBC France, litiges, conformité, risques opérationnels et sécurité de l'information. Il a été informé des principaux projets de réforme réglementaire et de leurs impacts sur HSBC France. A chacune de ses séances, le Conseil d'Administration a examiné le tableau de bord concernant l'appétence au risque, qui permet d'apprécier les performances au regard du niveau de risque accepté par le Conseil.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du rapport annuel, préparé conformément aux articles 42, 43 et 43-1 du règlement 97-02 du CRBF (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) (séance du 4 mai 2011), adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel, et des conclusions et lettres de suite, puis des réponses faites à l'issue des missions réalisées par l'Autorité de contrôle prudentiel et des enquêtes menées par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a approuvé le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 15 février 2011). Il a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2010 (séance du 4 mai 2011).





- revoir et débattre, avec la Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne concernant l'information financière,
  - surveiller et revoir l'efficacité de la fonction d'Audit interne, examiner les principales conclusions des enquêtes internes et les réponses de la Direction et s'assurer que la fonction Audit interne dispose de ressources adéquates et d'un positionnement approprié,
  - discuter, avec les Commissaires aux comptes, des comptes, du périmètre audité, des ajustements apportés, de la conformité avec les principes comptables, des règles de marché, des exigences légales et réglementaires, de l'impact des changements dans les politiques et pratiques comptables,
  - formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission,
  - contrôler l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes, y compris la supervision de la rotation des associés signataires, ainsi que l'efficacité du processus d'audit,
  - assurer l'application des règles déontologiques et de la politique du Groupe HSBC relative à la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes,
  - examiner la lettre de recommandations des Commissaires aux comptes et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre,
  - s'assurer de la conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties ;
- principales responsabilités concernant les risques :
- surveiller et conseiller le Conseil d'Administration sur toutes les questions liées aux risques de niveau élevé,
  - conseiller le Conseil d'Administration sur l'appétence et la tolérance au risque lorsqu'il définit la stratégie,
  - conseiller le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Nomination et des Rémunérations sur l'alignement des rémunérations avec l'appétence au risque,
  - examiner les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités du groupe, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la Direction, et sur les risques émergents,

- examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques du groupe et des systèmes de contrôle interne,
- approuver la nomination et la révocation du responsable de la filière risque et s'assurer du rôle effectif de celui-ci,
- revoir tout sujet soulevé par un rapport de l'Audit interne, le rapport annuel des Commissaires aux comptes et toute question soulevée par les Commissaires aux comptes, ainsi que les réponses de la Direction concernant la gestion des risques ou le contrôle interne,
- examiner les rapports et déclarations de la Direction concernant le contrôle interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit et des Risques se réunit, généralement, quatre jours avant le Conseil.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit et des Risques de HSBC France doit adresser un certificat semestriel au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne paraît approprié.

#### **Travaux du Comité d'Audit et des Risques en 2011**

En 2011, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité moyen de 100 %, contre 87,5 % en 2010 :

- le 11 février 2011 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 29 avril 2011 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 25 juillet 2011 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 18 novembre 2011 (taux d'assiduité : 100 %),

avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Vice-Président du Conseil, du Directeur Général Délégué en charge des risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués de HSBC France ont assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC France pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Paul Lawrence, Directeur de l'Audit interne du Groupe HSBC, a participé à la séance du

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

18 novembre 2011. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit et des Risques ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement aux séances d'arrêté des comptes annuels et semestriels (séances des 11 février et 25 juillet 2011).

Dans un contexte de crise financière touchant, en particulier, les dettes souveraines de la Zone euro, mais également en conformité avec le règlement 97-02 et la réglementation Bâle II, le Comité a consacré, de nouveau en 2011, une large part de ses travaux à la revue des risques. Il suit régulièrement l'organisation du dispositif de contrôle des risques.

A chacune de ses séances, le Comité d'Audit et des Risques a continué à procéder à la revue des grands risques, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution et l'optimisation des risques pondérés et la politique de dépréciation sur l'ensemble des risques de crédit. Il a donné son accord sur la nouvelle politique de grands risques de crédit (séance du 25 juillet 2011) ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, la fixation des limites et les instruments et procédures de contrôle en place. Il a spécifiquement revu l'exposition de la banque sur les dettes souveraines de la Zone euro et les résultats des *stress tests* réalisés sur les risques de marché. Il a été informé de la revue du dispositif anti-fraude concernant les activités de marchés (séance du 18 novembre 2011) ;
- les risques juridiques et les litiges ;
- les risques opérationnels ;
- les risques de sécurité de l'information.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des travaux engagés par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels. Il a revu la cartographie des risques mise à jour par l'ensemble des métiers (séances des 29 avril et 18 novembre 2011). Il a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord concernant l'appétence au risque de la banque, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Après avoir pris connaissance, dans sa séance du 11 février 2011, du dispositif encadrant les exercices de *stress* et, notamment, les objectifs du programme de test, les différents types d'exercice, la structure de gouvernance de ces tests et les exigences réglementaires en la matière, le Comité a examiné, lors de chacune de ses séances, les résultats de ces exercices de *stress*. Par ailleurs, le Comité a été informé de la mise en place d'un dispositif visant à identifier les risques émergents (séance du 11 février 2011).

En 2011, le Comité d'Audit et des Risques a continué à suivre attentivement l'avancement du chantier Bâle II. Ainsi, il a été très régulièrement informé de l'évolution des travaux réalisés dans le cadre de la deuxième phase du passage en méthode IRBA avancée pour le calcul des EAD ("*Exposure At Default*" ou exposition au moment du défaut).

En application du règlement 97-02 et des normes professionnelles, le Comité a examiné, dans sa séance du 11 février 2011, les liens entre risques et politique de rémunération et, en particulier, l'implication des fonctions Risques dans la politique de rémunération et la prise en compte des risques dans la détermination des rémunérations.

Dans sa séance du 29 avril 2011, il a procédé à l'examen du rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel sur la mesure et la surveillance des risques, conformément au règlement 97-02.

Le second volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation du Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit et des Risques a, ainsi, procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes consolidés annuels 2010 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France"<sup>1</sup>, tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise présentées par la Direction Financière dans l'arrêté des comptes. Les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandation et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2010 (séance du 11 février 2011). Ils ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2011, au 30 juin 2011 et au 30 septembre 2011 (séances des 29 avril, 25 juillet et 18 novembre 2011). Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2010. Le Comité a également examiné, à chacune de ses séances, les ratios réglementaires et de liquidité et la situation de liquidité et de financement de la banque. Les conclusions émises par la *Financial Services Authority* (FSA), sur la gestion de la liquidité chez HSBC France, lui ont été présentées dans sa séance du 29 avril 2011.

Le dernier volet des travaux du Comité a concerné l'Audit interne, le Contrôle interne, la Conformité et les relations avec les régulateurs. Le Comité d'Audit et des Risques a, ainsi, pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley : la liste des processus

<sup>1</sup> Cf. Note de bas de page n°2, page 5.

concernés et son évolution, les faiblesses identifiées, leur impact et leur suivi. Le dispositif Sarbanes-Oxley, dans le métier de l'Assurance, a fait l'objet d'une présentation spécifique au Comité (séance du 29 avril 2011). Il a revu les points relevés dans les certificats trimestriels de réconciliation des suspens, établis à la demande du Groupe HSBC, et dans le suivi des points de recommandations des Commissaires aux comptes. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés. Lors de la séance du 29 avril 2011, le projet de changement de système d'information comptable a été présenté au Comité qui a, dans les séances suivantes, été informé de l'avancement des travaux.

Par ailleurs, il a régulièrement examiné les travaux de l'Audit interne et passé en revue les principales missions d'audit, en particulier celles notées insuffisantes. Il a été informé du suivi des recommandations d'audit, de leur bonne mise en œuvre et du suivi des recommandations non encore finalisées. Il a approuvé le plan annuel d'audit pour 2011. Le Comité a été informé de la nouvelle organisation de l'Audit interne au sein du Groupe HSBC, de la nouvelle charte d'audit interne en découlant (séance du 29 avril 2011) et de la signature, avec les banques de la place, d'une convention-cadre relative à l'audit des prestataires communs des banques (séance du 18 novembre 2011).

Dans le cadre des contrôles de conformité, le Comité a pris connaissance des certificats trimestriels de conformité qui relèvent les principaux manquements aux procédures. Il a approuvé le rapport annuel à l'Autorité des Marchés Financiers sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d'investissement, ainsi que le rapport annuel sur le contrôle des chèques (règlement 2002-01). Il a examiné le plan d'action conformité pour 2011.

Le Comité a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de contrôle prudentiel et des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations. Il a procédé à l'examen du Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (séance du 11 février 2011) et du rapport annuel à l'Autorité de contrôle prudentiel sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique), conformément au règlement 97-02 (séance du 29 avril 2011). Enfin, le Comité a été informé régulièrement des différentes réformes réglementaires adoptées ou en cours de discussion, notamment en matière d'exigence de fonds propres et de gestion du risque de liquidité (CRD4 *Capital Requirements Directive 4* et Bâle III), d'institutions systémiques, de dérivés, de séparation entre Banque de détail et Banque d'investissement et des premières estimations de leur impact sur HSBC France.

Le Président du Comité d'Audit et des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit et des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 15 février, 4 mai, 26 juillet et 22 novembre 2011.

## Rémunérations

---

### Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

#### Politique de rémunération

Les rémunérations des mandataires dirigeants sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée par référence à des pratiques de marché avec l'appui de conseils spécialisés.

La part variable est déterminée en fonction d'un certain nombre d'indicateurs objectifs de performance qui couvrent la dimension financière (résultats avant impôts, coefficient d'exploitation, rendements des risques pondérés, etc.) et la dimension non financière (respect de la déontologie, risque réputationnel, qualité de la relation clientèle, notoriété de la marque, recommandation et part de marché, gestion des talents, mise en œuvre des décisions stratégiques, etc.). Ces indicateurs sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année. A ces différents critères, s'ajoute, désormais, une appréciation du comportement personnel au regard des valeurs du Groupe, que sont la fiabilité, l'ouverture d'esprit, l'écoute, le courage et l'intégrité.

Parallèlement, cette part variable tient compte des pratiques de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

#### Attribution d'actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2011 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc conformément à la politique générale du Groupe HSBC qui est d'attribuer systématiquement des actions au lieu d'options de souscription depuis 2006.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions de performance et qui sont attribuées aux cadres dirigeants du Groupe HSBC;

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- les “*Restricted Shares*” qui ne font pas l’objet de conditions de performance particulières mais sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme d’une période de deux ou trois ans, période applicable pour la France.

Au titre de 2011, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n’a reçu de “*Group Performance Shares*”. Ils se sont vus attribuer des “*Restricted Shares*” sans condition de performance autre que celle d’être présent dans l’entreprise au terme d’une période de deux ou trois ans.

### Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants de HSBC France, mandataires sociaux, bénéficient d’un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l’objet d’une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d’évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2011, Christophe de Backer avait acquis des droits à pension représentant 8 % de sa rémunération fixe 2011 et 4 % de sa rémunération non différée 2011. Au 31 décembre 2011, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 5 % de sa rémunération fixe 2011 et 3 % de sa rémunération non différée 2011. Au 31 décembre 2011, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 26 % de sa rémunération fixe 2011 et 13 % de sa rémunération non différée 2011.

La provision correspondant à la valeur actualisée de ces engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2011, pour un montant de 3,4 millions EUR.

A noter que dans le contexte de sa démission de son mandat de Directeur Général, entérinée par le Conseil d’Administration du 10 janvier 2012, Christophe de Backer a perdu tous ses droits au titre de ce régime de retraite.

### Rémunérations

Stuart Gulliver, Président du Conseil d’Administration de HSBC France, ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France et ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC France. Il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC. En conséquence, les informations relatives à l’ensemble des rémunérations perçues par Stuart Gulliver, quelle que soit leur nature (rémunération fixe, rémunération variable différée versée sous forme d’action et avantages en nature) sont disponibles dans l’*Annual Report and Accounts*<sup>1</sup> de HSBC Holdings plc (pages 256 à 274) ou dans l’*Annual Review*<sup>1</sup> publié par HSBC Holdings plc (pages 36 à 47).

Les rémunérations de Christophe de Backer, Directeur Général de HSBC France, de Jean Beunardeau, Directeur Général Délégué de HSBC France, et de Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France sont détaillées ci-après.

En matière de contrat de travail, le Code de gouvernement d’entreprise publié par l’AFEP et le MEDEF considère que la suppression du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux ne s’applique pas au cas des filiales non cotées. Pour HSBC France, filiale non cotée de HSBC Holdings plc, il est donc considéré que cette recommandation ne s’applique pas.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d’une voiture de fonction, à l’exception de Jean Beunardeau qui utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels.

Les rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous sont présentées conformément au Code de gouvernement d’entreprise publié par l’AFEP et le MEDEF et appliqué par HSBC France, et aux recommandations publiées par l’AMF en décembre 2008<sup>2</sup>. Les informations publiées concernent les rémunérations versées par la société HSBC France, les sociétés qu’elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC).

<sup>1</sup> Disponible sur [www.hsbc.com/Investor Relations/Financial information](http://www.hsbc.com/Investor%20Relations/Financial%20information).

<sup>2</sup> Les numéros de tableaux font référence aux modèles de tableaux publiés par l’Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation du 22 décembre 2008 relative à l’information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

## Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

(en euros)	2010		2011	
	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2011
<b>Christophe de Backer</b>				
<i>Directeur Général</i> <sup>2</sup>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2) .....	1 086 605	1 294 461	<b>1 293 592</b>	<b>605 736</b>
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4) .....	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) <sup>1</sup> .....	1 000 000	1 087 783	<b>1 087 783</b>	-
<b>Total</b> .....	<b>2 086 605</b>	<b>2 382 244</b>	<b>2 381 375</b>	<b>605 736</b>
<b>Jean Beunardeau</b>				
<i>Directeur Général Délégué</i> <sup>3</sup>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2) .....	275 000	1 186 154	<b>694 595</b>	<b>1 162 439</b>
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4) .....	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) <sup>1</sup> .....	-	1 030 653	<b>1 030 653</b>	<b>812 439</b>
<b>Total</b> .....	<b>275 000</b>	<b>2 216 807</b>	<b>1 725 248</b>	<b>1 974 878</b>
<b>Gilles Denoyel</b>				
<i>Directeur Général Délégué</i> <sup>4</sup>				
Rémunérations (détaillées au tableau 2) .....	666 745	716 745	<b>754 190</b>	<b>691 390</b>
Valorisation des options attribuées (détaillées au tableau 4) .....	-	-	-	-
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 6) <sup>1</sup> .....	320 000	350 000	<b>350 000</b>	<b>430 800</b>
<b>Total</b> .....	<b>986 745</b>	<b>1 066 745</b>	<b>1 104 190</b>	<b>1 122 190</b>

1 A l'exception de C de Backer qui en a perçues en 2011, les dirigeants mandataires sociaux ne recevant pas de "Group Performance Shares" (cf. ci-dessus pages 27 et 28), cette ligne indique les actions sans condition de performance.

2 Directeur Général Délégué jusqu'au 31 janvier 2010 puis Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> février 2010, jusqu'au 10 janvier 2012.

3 Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> février 2010 puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

4 Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> février 2010.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

(en euros)	2010		2011	
	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2011	Montants dus au titre de 2011
<b>Christophe de Backer</b>				
<i>Directeur Général</i> <sup>1</sup>				
Rémunération fixe .....	600 000	600 000	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
Rémunération variable en espèces .....	480 000	687 856	<b>687 856</b>	–
Jetons de présence .....	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>
Avantages en nature .....	6 605 <sup>3</sup>	6 605 <sup>3</sup>	<b>5 736<sup>3</sup></b>	<b>5 736<sup>3</sup></b>
<b>Total</b> .....	<b>1 086 605</b>	<b>1 294 461</b>	<b>1 293 592</b>	<b>605 736</b>
<b>Jean Beunardeau</b>				
<i>Directeur Général Délégué</i> <sup>4</sup>				
Rémunération fixe .....	275 000	275 000	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>
Rémunération variable en espèces .....	–	344 295	<b>344 295</b>	<b>324 976</b>
Rémunération variable différée en espèces .....	–	566 859	–	<b>487 463</b>
Jetons de présence .....	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>
Avantages en nature .....	–	–	–	–
<b>Total</b> .....	<b>275 000</b>	<b>1 186 154</b>	<b>694 595</b>	<b>1 162 439</b>
<b>Gilles Denoyel</b>				
<i>Directeur Général Délégué</i> <sup>5</sup>				
Rémunération fixe .....	365 000	365 000	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
Rémunération variable en espèces .....	300 000	350 000	<b>350 000</b>	<b>287 200</b>
Jetons de présence .....	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>	– <sup>2</sup>
Avantages en nature .....	1 745 <sup>3</sup>	1 745 <sup>3</sup>	<b>4 190<sup>3</sup></b>	<b>4 190<sup>3</sup></b>
<b>Total</b> .....	<b>666 745</b>	<b>716 745</b>	<b>754 190</b>	<b>691 390</b>

1 Directeur Général Délégué jusqu'au 31 janvier 2010 puis Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> février 2010 jusqu'au 10 janvier 2012.

2 A renoncé au versement de ses jetons de présence par HSBC France (cf. page 33).

3 Voiture de fonction.

4 Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> février 2010 puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

5 Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> février 2010.

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice par HSBC France et par toute société du Groupe HSBC (Tableau 4)**

N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant (cf. page 27).					

**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5)**

**Options CCF exercées en 2011**

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

**Options HSBC Holdings plc exercées en 2011**

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Néant.				

**Actions attribuées à chaque mandataire social en 2011 au titre de 2010 (Tableau 6)**

**Actions HSBC Holdings plc \***

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Christophe de Backer.....	15.03.2011	136 511	1 031 783 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
Christophe de Backer.....	23.06.2011	8 448	56 000 EUR	15.03.2016 pour 100 %	départ en retraite
Gilles Denoyel.....	15.03.2011	46 307	350 000 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
Jean Beunardeau.....	15.03.2011	81 817	618 392 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
Jean Beunardeau.....	15.03.2011	54 544	412 261 EUR	15.03.2011 pour 100 %	15.09.2011 pour 100 %

\* A l'exception de C de Backer qui en a perçues en 2011, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France n'ont pas reçu d'actions faisant l'objet de conditions de performance (cf. pages 27 et 28).

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant.		

### Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'échéance
Options CCF consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé .....	Néant			
Options HSBC consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé .....	Néant			
Options CCF détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé .....	Néant			
Options HSBC détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés et anciens salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé .....	79 983	6,02	02.05.2003	01.05.2013

### Autres informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise (Tableau 10)

Dirigeant Mandataire Social Fonction Début de mandat Fin de mandat	Contrat de travail <sup>1</sup>	Régime de retraite supplémentaire HSBC France <sup>2</sup>	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
<b>Christophe de Backer</b> Directeur Général <sup>3</sup> 1 <sup>er</sup> février 2010 2012 <sup>4</sup>	Suspendu	Oui	Non	Non
<b>Jean Beunardeau</b> Directeur Général Délégué <sup>5</sup> 1 <sup>er</sup> février 2010 2014 <sup>7</sup>	Suspendu	Oui	Non	Non
<b>Gilles Denoyel</b> Directeur Général Délégué <sup>6</sup> 1 <sup>er</sup> mars 2004 2014 <sup>7</sup>	Suspendu	Oui	Non	Non

<sup>1</sup> Cf. page 28.

<sup>2</sup> Cf. page 28.

<sup>3</sup> Directeur Général Délégué jusqu'au 31 janvier 2010 puis Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 jusqu'au 10 janvier 2012.

<sup>4</sup> Démission le 10 janvier 2012.

<sup>5</sup> Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> février 2010 puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

<sup>6</sup> Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> février 2010.

<sup>7</sup> Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale annuelle du 11 mai 2010.

---

### Jetons de présence

Le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs s'élève à 600 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007.

Suite à l'examen du niveau des jetons de présence versés aux Administrateurs, qui n'avait pas été revu depuis 2005, des pratiques du secteur, et au regard de l'accroissement des travaux demandés aux Administrateurs et aux membres des Comités du Conseil, le Comité de Nomination et des Rémunérations a proposé au Conseil d'Administration d'augmenter les jetons de présence.

Ainsi, dans sa séance du 15 février 2011, le Conseil d'Administration a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence, à compter de l'exercice 2011, selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 27 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
  - 12 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
  - 14 000 EUR pour le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations,
  - 18 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et des Risques,
  - 30 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit et des Risques.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs représentant HSBC et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à l'encaissement de leurs jetons de présence dans les sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et de ses filiales.

En 2011, au titre de l'exercice 2010, Christophe de Backer, Jean Beunardeau, Peter Boyles, Gilles Denoyel, Stephen Green et Philippe Pontet ont ainsi renoncé au versement de leurs jetons de présence. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Stuart Gulliver ne perçoit pas de jetons de présence de la part de HSBC France dans le cadre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de HSBC France.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leurs jetons de présence.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2012, au titre de l'exercice 2011, s'établit à 0,37 million EUR, contre 0,29 million EUR versés en 2011 au titre de 2010.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) (Tableau 3)

	Jetons de présence versés en 2010 au titre de 2009	Jetons de présence versés en 2011 au titre de 2010	Autres rémunérations versées en 2010 <sup>1</sup>	Autres rémunérations versées en 2011 <sup>1</sup>
<b>Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC</b>				
Peter Boyles <sup>3</sup> . . . . .			822 184 EUR <sup>2</sup>	725 104 EUR
Stuart Gulliver <sup>3,4</sup> . . . . .	–	–	3 905 000 GBP	6 602 000 GBP
Philippe Pontet . . . . .	–	–	976 756 EUR	1 016 514 EUR
<b>Administrateurs salariés</b>				
Evelyne Cesari . . . . .	22 000 EUR	22 000 EUR		
Michel Gauduffe <sup>5</sup> . . . . .	22 000 EUR	22 000 EUR		
Thierry Jacquaint <sup>5</sup> . . . . .	22 000 EUR	22 000 EUR		
Philippe Purdy <sup>5</sup> . . . . .	22 000 EUR	22 000 EUR		
<b>Administrateurs indépendants</b>				
Paul Dubrulle <sup>6</sup> . . . . .	5 500 EUR	–	–	–
Philippe Houzé . . . . .	32 000 EUR	32 000 EUR	–	–
Igor Landau . . . . .	22 000 EUR	22 000 EUR	–	–
Anne Méaux <sup>9</sup> . . . . .	–	–	–	–
Thierry Moulouguet <sup>7</sup> . . . . .	35 250 EUR	44 500 EUR	–	–
Marcel Roulet . . . . .	47 000 EUR	28 250 EUR	–	–
Peter Shawyer . . . . .	87 500 EUR <sup>8</sup>	107 200 EUR <sup>8</sup>	–	–
Brigitte Taittinger . . . . .	22 000 EUR	22 000 EUR	–	–
Jacques Veyrat <sup>7</sup> . . . . .	16 500 EUR	29 500 EUR	–	–

<sup>1</sup> Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

<sup>2</sup> A compter du 1<sup>er</sup> février 2010. Directeur Général jusqu'au 31 janvier 2010.

<sup>3</sup> Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de leurs fonctions de direction dans le Groupe.

<sup>4</sup> Ne perçoit aucune rémunération ni jeton de présence de la part de HSBC France. Cf. page 28.

<sup>5</sup> Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

<sup>6</sup> Fin de mandat le 27 mai 2009.

<sup>7</sup> Nommé le 27 mai 2009.

<sup>8</sup> Dont 27 750 EUR versés par HSBC France, nets de retenue à la source.

<sup>9</sup> Nommée le 31 octobre 2011.

### Conflits d'intérêts

A la connaissance de la banque, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter que Stuart Gulliver est Président du Conseil d'Administration de HSBC France et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, *Group Chief Executive* de HSBC Holdings plc, actionnaire à 100 % de HSBC Bank plc, lui-même actionnaire à 99,99 % de l'émetteur. Il n'exerce plus de mandat chez HSBC Bank plc depuis cette date.

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêt doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

### Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur, qu'il a enrichi à plusieurs reprises. Les dernières modifications, soumises au Conseil lors des séances des 15 février et 22 novembre 2011, concernaient le Comité d'Audit et des Risques et visaient, principalement, à :

- modifier le nom du Comité d'Audit en Comité d'Audit et des Risques, après l'ajout, en novembre 2010, aux responsabilités de ce Comité, du suivi de la politique, des procédures et de la gestion des risques ;
- regrouper, en deux catégories distinctes, les responsabilités du Comité d'Audit et des Risques, en matière d'Audit, d'une part, et de risques, d'autre part, afin d'en faciliter l'identification ;
- apporter quelques ajustements aux missions du Comité d'Audit et des Risques, afin de conserver un périmètre de responsabilités cohérent avec celui du Comité d'Audit et du Comité des Risques de HSBC Holdings plc.

Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat ;
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'au marché au travers des comptes et du Rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil d'Administration et l'information du Conseil. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice des fonctions de Président du Conseil et de Vice-Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tels que précisés, ci-dessus, dans les parties relatives aux missions de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France, en précisant leurs droits et devoirs. Il définit, enfin, les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

#### **Evaluation du Conseil d'Administration**

En application des recommandations AFEP/MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice. L'évaluation a été menée en interne, au 1<sup>er</sup> semestre 2011, sous la responsabilité du Comité de Nomination

et des Rémunérations et sur la base des réponses des Administrateurs à un questionnaire détaillé. Les principaux thèmes évoqués portaient sur le fonctionnement et la composition du Conseil et de ses Comités, leur efficacité, les informations dont disposent les Administrateurs pour remplir leur mission, les relations entre le Conseil et la banque et les pistes d'amélioration du point de vue des Administrateurs.

Après analyse, une synthèse des réponses a été présentée au Conseil de juillet 2011, par le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations. Il ressort, de cet exercice d'évaluation, que les Administrateurs portent une appréciation positive sur le fonctionnement du Conseil, dans un contexte de filiale détenue à plus de 99 % par le Groupe HSBC. Afin de répondre aux souhaits exprimés par les Administrateurs en matière de formation, une journée, destinée aux Administrateurs indépendants et consacrée à la stratégie et aux différents métiers, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Par ailleurs, une journée d'intégration sera, désormais, organisée après la nomination d'un nouvel Administrateur indépendant et proposée aux Administrateurs indépendants déjà en fonction.

La procédure d'évaluation du Conseil sera conduite régulièrement et la prochaine devrait être réalisée par un intervenant extérieur.

#### **Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 22 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à Christophe de Backer (Directeur Général), ainsi qu'à Jean Beunardeau (Directeur Général Délégué), à Gilles Denoyel (Directeur Général Délégué) et aux responsables des Marchés de taux et de change, ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais, en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Ces pouvoirs ont été modifiés au 10 janvier 2012, afin de tenir compte de l'évolution de la composition de la Direction Générale.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjoins qui, eux-mêmes, peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs (cf. "Limites d'autorisation et procédures d'approbation").

### RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

#### Cadre général du contrôle interne et de la gestion des risques

##### Contexte

HSBC France a mis en place un dispositif complet et robuste de contrôle interne et de procédures adaptés à l'organisation et aux différentes activités afin d'assurer :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la maîtrise des risques de toute nature auxquels HSBC France est exposé ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- le respect des normes du Groupe HSBC.

Le contrôle interne de HSBC France repose sur :

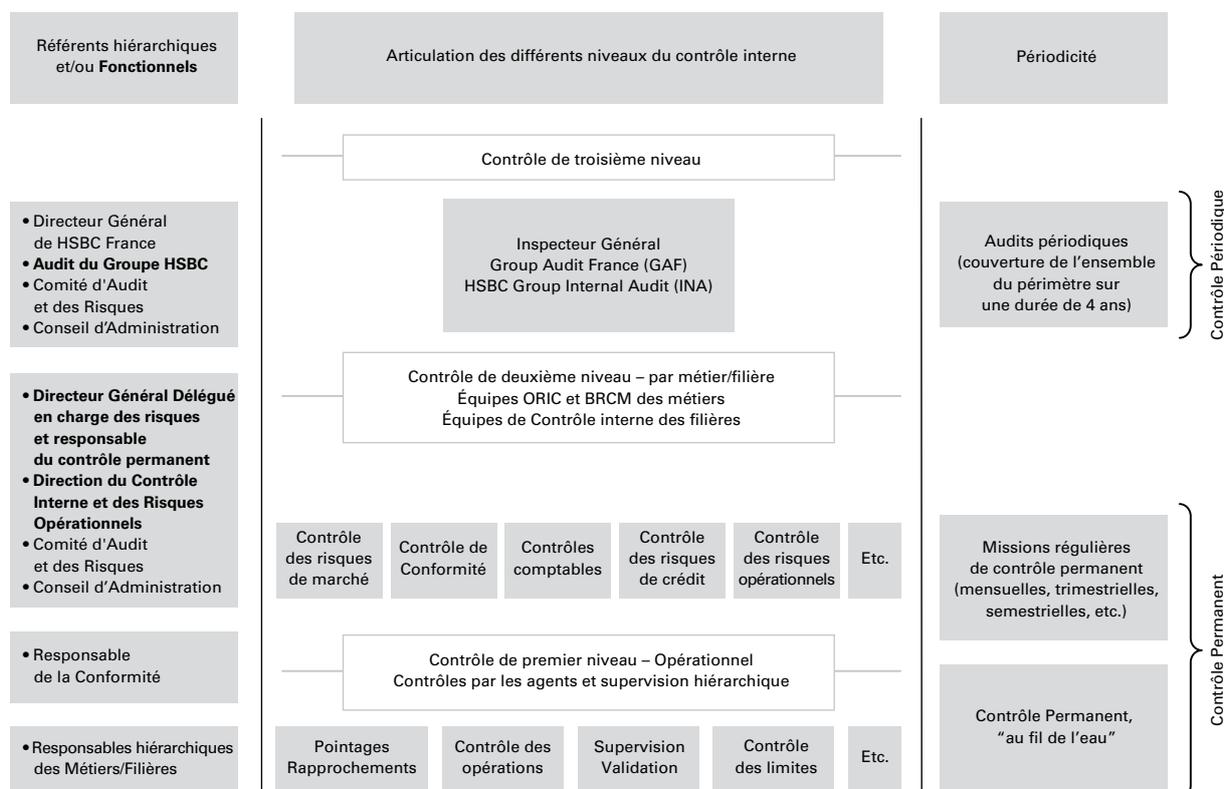
- une articulation claire des niveaux de contrôle et des responsabilités des différents acteurs ;
- l'existence d'organigrammes, de définitions de fonctions et de délégations de pouvoir clairs, de liens hiérarchiques et fonctionnels clairement définis ;
- la séparation des fonctions ;
- un suivi des effectifs dédiés au contrôle interne ;
- l'existence de cartographies de risques et de contrôles couvrant l'ensemble du périmètre du Groupe HSBC en France ;
- l'existence de procédures opérationnelles complètes et précises couvrant l'ensemble des activités et détaillant notamment les responsabilités de contrôle ;
- l'existence d'une politique clairement définie de gestion de la sous-traitance ;
- un dispositif robuste en matière de nouveaux produits ou activités ;
- l'existence de règles de conduite et de déontologie établies par les organes de gouvernance et qui s'imposent à tous les collaborateurs ;
- l'existence de règles, d'outils et d'une organisation de mesure, de surveillance et de maîtrise des grands risques ;

- la qualité, la sécurité et l'intégrité des systèmes d'information ;
- la qualité et l'intégrité des informations comptables et de gestion reposant sur des contrôles comptables et une piste d'audit ;
- l'existence de plans de continuité d'activité et de plans de secours informatique ;
- un dispositif de reporting et de comités permettant une coordination efficace entre les différents niveaux de contrôle ainsi qu'une synthèse des évaluations à destination des organes exécutif et délibérant ;

- l'évaluation de l'ensemble de ce dispositif par un contrôle indépendant de troisième niveau (contrôle périodique).

Le schéma ci-dessous explicite les trois niveaux de contrôle de HSBC France :

- les unités opérationnelles elles-mêmes ;
- les équipes dédiées au contrôle permanent ;
- les équipes de contrôle périodique qui procèdent à une évaluation du bon fonctionnement du contrôle permanent.



Le contrôle permanent lui-même repose, d'une part, sur les métiers et directions et leurs équipes de contrôle interne et risques opérationnels, d'autre part, sur des filières de risques spécialisées, la coordination du dispositif étant assurée par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

La gestion des risques est organisée en dix filières de risques qui ont une vision transversale de leur type de risque sur l'ensemble des métiers du groupe HSBC France<sup>1</sup> :

- la filière marché ;
- la filière crédit ;

- la filière liquidité, taux et change structurels ;
- la filière conformité ;
- la filière comptable ;
- la filière juridique ;
- la filière fiscale ;
- la filière informatique ;
- la filière continuité d'activité (qui depuis janvier 2012 a été élargie à l'ensemble des sujets relatifs à la sécurité, la fraude et la continuité d'activité) ;
- la filière ressources humaines.

<sup>1</sup> La gestion de chaque risque par sa filière est détaillée dans le chapitre Facteurs de risque.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

Le Groupe HSBC a déployé un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en se référant au COSO 2<sup>1</sup>. En France, le Directeur Général Délégué, responsable du contrôle permanent et en charge des risques (conformément aux exigences du règlement 97-02) est également *Chief Risk Officer* (CRO).

---

### Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe (*HSBC Group Standards Manual – GSM*) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il s'impose à l'ensemble des métiers du Groupe HSBC, dans le monde entier. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (*Functional Instruction Manuals – FIMs*) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du FIM pour le Groupe HSBC. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques dans les *Business Instruction Manuals* (BIMs).

La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un reporting annuel pour lequel les responsables sont tenus de confirmer que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et, enfin, que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision durant l'année écoulée.

---

### Le Règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions sont complétées dans chaque métier ou activité de la banque par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles.

---

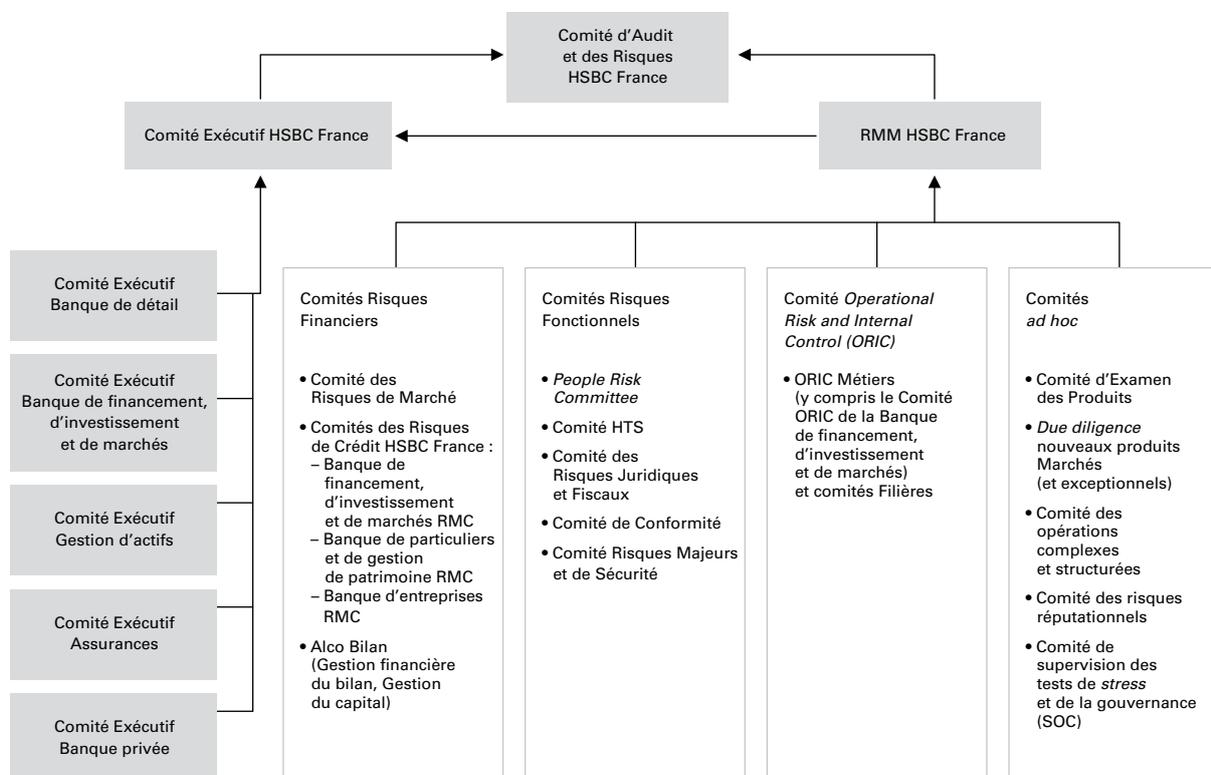
### Les circulaires internes

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France. Elles sont disponibles en ligne sur l'Intranet de HSBC France, répertoriées par nature, par type et par destinataire. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – également formalisées dans une circulaire – et actualisées régulièrement.

1 Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO).

## Les Comités internes

La supervision des risques s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités dédiés dont le schéma ci-dessous fournit l'articulation générale.



La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanent et périodique, notamment dans le cadre de différents comités parmi lesquels les suivants ont un rôle clef de coordination des différents niveaux de contrôles, de synthèse des contrôles et de surveillance des risques :

- le *Risk Management Meeting* (RMM) ;
- les Comités ORIC centraux (*Operational Risk and Internal Control*) ;
- le Comité de Conformité ;
- d'autres comités spécialisés.

Ce dispositif est complété par des comités spécifiques au sein de chaque entité, métier et filière de façon à permettre la gestion, le suivi et le contrôle des risques propres à chacune des activités de HSBC en France et réunissant les trois niveaux du contrôle interne.

### Le *Risk Management Meeting* (RMM)

Présidé par le *Chief Risk Officer* et réunissant une large part des membres du Comité Exécutif, ainsi que les responsables des filières de risques spécialisées, le RMM constitue le comité faîtière de gestion managériale

des risques et de contrôle permanent. Il se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France selon un ordre du jour préalablement établi.

Le RMM reporte fonctionnellement à son homologue européen du Groupe HSBC (*European Risk Management Committee*), à travers la communication de ses comptes rendus et la participation du *Chief Risk Officer*. Les travaux relatifs à l'ensemble des risques et présentés au RMM permettent également d'alimenter le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France. Le RMM couvre l'ensemble des entités présentes en France.

Le RMM s'appuie sur un ensemble de comités dédiés dont tout ou partie des travaux lui sont communiqués et dont il assure la synthèse. Parmi ces comités figurent notamment :

- pour les risques de crédit :
  - les *Risk Management Committees* dédiés à chaque *Global Business* (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés) ;

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- pour les risques de marché, de liquidité et de taux d'intérêt global :
  - le Comité des Risques de marché,
  - le Comité ALM (“ALCO Bilan”);
- pour les risques “non financiers” :
  - le Comité des Risques juridiques et fiscaux,
  - le Comité de Conformité,
  - le Comité de contrôle permanent comptable,
  - le “*People Risk Committee*” pour les risques liés aux ressources humaines,
  - le Comité informatique,
  - le Comité des Risques majeurs de sécurité,
  - les comités centraux *Operational Risk & Internal Control HSBC France* (Comité ORIC plénier et Comité ORIC CRO-COOs);
- des comités spécifiques :
  - le Comité des Opérations Complexes et/ou Structurées,
  - le Comité d'Examen des Produits.

Un suivi des effectifs dédiés au contrôle de deuxième niveau est régulièrement présenté au RMM afin d'en vérifier l'adéquation en nombre et en compétence.

### Les Comités centraux ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) HSBC France (Comité ORIC CRO-COOs et Comité ORIC plénier)

L'encadrement et la supervision des travaux de contrôle permanent, tels que définis par le règlement 97-02, relèvent du Comité ORIC HSBC France CRO-COOs (*Chief Risk Officer – Chief Operating Officers*).

Inspirées de celles définies par le Groupe HSBC, ses règles de fonctionnement consignées dans un ToR (*Terms of Reference*) ont été adaptées aux dispositions du règlement 97-02 et sont revues annuellement.

Le Comité se réunit trimestriellement sous la présidence du CRO.

Il a pour objet de s'assurer que le dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel du groupe HSBC France est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, il lui revient en matière de risque opérationnel :

- d'analyser les risques opérationnels présentés par les métiers et filières (notamment les risques majeurs) en validant ou en aménageant en cas de besoin les contrôles proposés en vue de réduire les risques;

- d'examiner l'avancée des plans d'action, en particulier ceux liés aux risques considérés comme les plus critiques;
- d'examiner les incidents notables (pertes effectives ou potentielles, “*near misses*”), en termes de montant ou de nature, tels que déclarés par les métiers;
- d'examiner la conformité du dispositif de gestion du risque opérationnel au regard des dispositions réglementaires ou des exigences du Groupe HSBC (telles que définies dans le GSM, le FIM ou les circulaires du Groupe (*Group Circular Letters*));
- d'examiner des sujets transverses liés à la gestion du risque opérationnel ou les questions méthodologiques (tels que niveaux de criticité, réévaluation des risques après achèvement des plans d'action), de définir puis d'examiner périodiquement les états d'indicateurs de suivi du risque opérationnel.

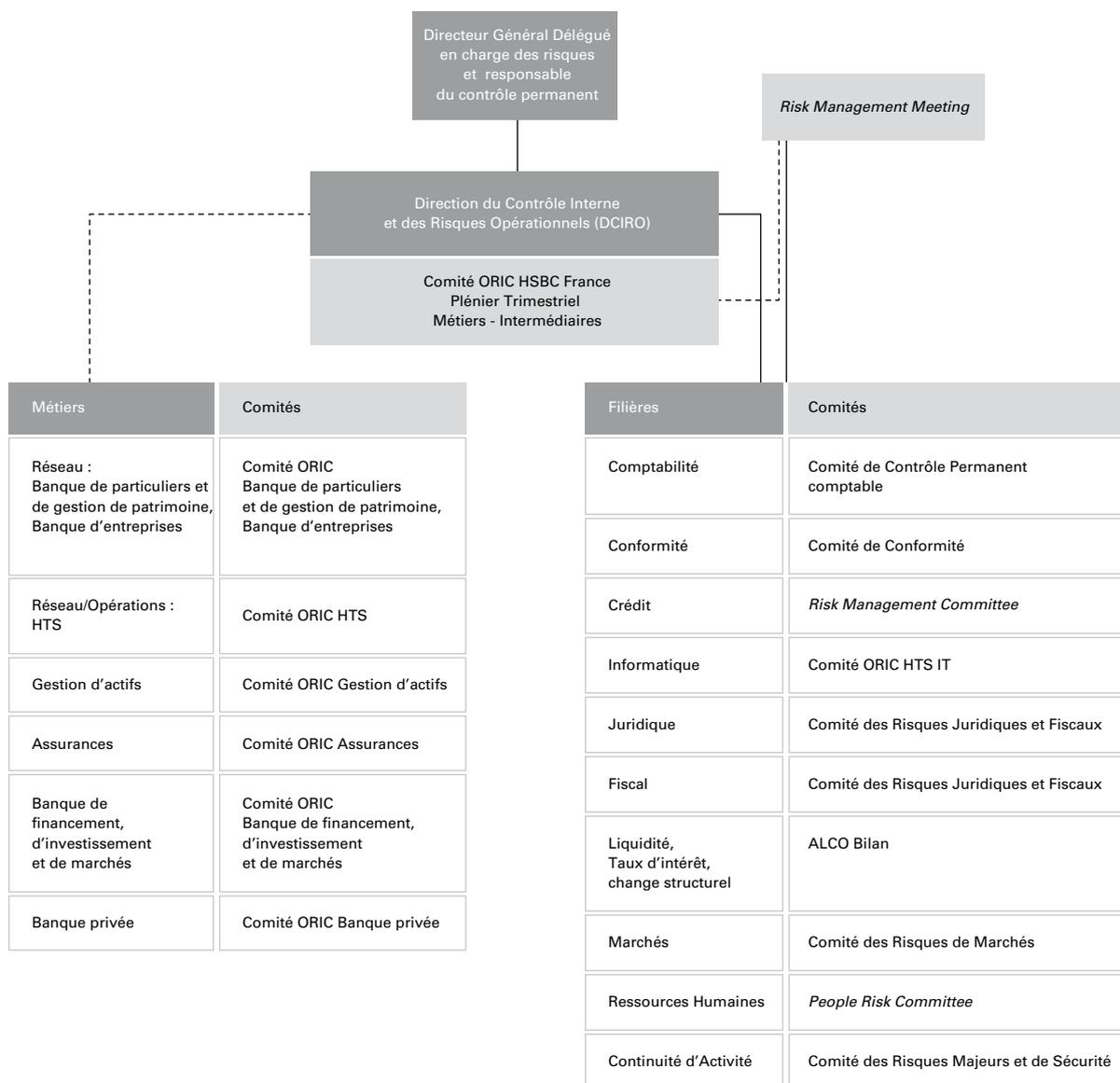
Le Comité ORIC CRO-COOs réunit :

- les COOs (*Chief Operating Officers*) des métiers de HSBC France (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque d'entreprises, HSBC *Technology & Services* (HTS), Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée, Assurances);
- les responsables des principales filières de risque;
- l'Inspecteur général, responsable de *Group Audit France* (GAF);
- l'équipe de la DCIRO qui assure l'animation et le secrétariat du Comité.

Les travaux du Comité ORIC CRO-COOs se basent principalement sur la synthèse des travaux du comité des équipes de contrôle interne et risques opérationnels de HSBC France, dénommé ORIC plénier HSBC France, et qui réunit l'ensemble des équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et des filières, en la présence de l'Inspecteur général.

Le Comité ORIC plénier de HSBC en France se réunit trimestriellement quelques jours avant le Comité ORIC CRO-COOs. Les échanges et partages des problématiques permettent de réaliser une synthèse des faits marquants qui constitue le support du Comité ORIC CRO-COOs. Les règles de fonctionnement du Comité ORIC plénier de HSBC en France sont décrites dans un ToR spécifique revu annuellement.

La synthèse des travaux et des conclusions de ce Comité est communiquée périodiquement au *Risk Management Meeting* ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques du groupe HSBC France.



Chaque ligne de métier dispose d'un Comité ORIC qui se réunit au moins une fois par trimestre. Parmi les membres permanents du Comité ORIC métier figurent au moins un responsable de l'organe exécutif de HSBC en France ou de la principale entité du métier et les responsables des différentes fonctions concourant au dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent. Un représentant de la DCIRO assiste aux réunions des comités.

Chaque filière de risque tient un comité de contrôle permanent mensuel ou trimestriel, présidé par le responsable de la filière et auquel participent les membres et experts de la filière, des représentants des métiers et de la DCIRO et, pour certains d'entre eux, le Directeur

Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent.

#### Le Comité de Conformité

Le Comité de Conformité se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général de HSBC France, en présence du *Chief Risk Officer* et des membres du Comité Exécutif responsables des métiers. Ce comité joue un double rôle : d'une part, décisionnaire en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et, d'autre part, d'information de la Direction Générale sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Dispositif de contrôle permanent

#### Principes

Le contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, lesquels sont destinés à s'assurer que celle-ci est exercée conformément à l'intégralité des règles externes et internes, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, la responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers et fonctions, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement assurés. Cette organisation est conforme au *Group Standards Manual (GSM)* qui dispose que "les contrôles doivent être considérés comme faisant partie intégrante des activités".

Au-delà des contrôles de premier niveau, le contrôle permanent du groupe HSBC France repose sur un ensemble de dispositifs, dont la coordination est assurée par le Directeur Général Délégué, responsable du contrôle permanent et qui comprennent principalement :

- la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO), en charge d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent. A ce titre, la DCIRO exerce un rôle de supervision des travaux effectués par, d'une part, les équipes ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) ou BRCM (*Business Risk and Control Management*), situées dans les métiers et hiérarchiquement rattachées aux responsables des métiers et, d'autre part, les équipes de contrôle de deuxième niveau situées dans les filières de risques spécialisées (hors Conformité). La DCIRO assure également un suivi et la synthèse des travaux de contrôle permanent à la charge des dix filières de risques.

Le positionnement hiérarchique de cette direction correspond à l'organisation préconisée dans l'ensemble du Groupe HSBC, qui regroupe, au sein d'une même équipe centrale, la coordination du dispositif de contrôle permanent ("*internal control*") et la supervision du dispositif de gestion du risque opérationnel ;

- les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers, assurant la coordination du contrôle permanent pour le compte des responsables de métiers auxquels elles rapportent directement. Ces derniers sont responsables, au premier chef, du contrôle des risques, qui doit être complètement intégré dans la gestion des activités ;
- les dix filières en charge de risques spécifiques (Comptabilité, Conformité, Crédit, Fiscal, Informatique, Juridique, Marchés, Ressources Humaines, Plan de Continuité d'Activité, Liquidité, Taux et Change structurels).

Notamment, la filière Conformité est responsable de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Le Directeur de la Conformité veille, conformément à l'article 11 du règlement, à la cohérence et à l'efficacité du contrôle de la conformité ;

- et, enfin, un certain nombre de comités qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements.

En complément de son dispositif de contrôle permanent et périodique et afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX) de 2006, le Groupe HSBC a mis en place un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC France a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le "*SOX 4 Way Meeting*", présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Responsable du contrôle périodique et le *Chief Technology & Services Officer* examine :

- les défaillances identifiées par les travaux SOX (documentation et auto-évaluation ("*self-assessment*") des métiers et fonctions supports dans le périmètre) ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles effectués dans le cadre des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

#### Le dispositif ORIC

La Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO) est chargée d'assurer la coordination du dispositif de contrôle permanent et d'avoir une vision prospective et transverse des risques. Cette direction encadre les travaux de gestion du risque opérationnel et supervise les travaux de contrôle interne réalisés par les équipes de contrôle des différents métiers et directions avec lesquelles un lien fonctionnel a été établi.

La DCIRO maintient à jour un référentiel de contrôle permanent et veille, notamment, à ce que soit assurée une couverture complète des risques.

Cette organisation, calquée sur le modèle de l'organisation adoptée par le Groupe HSBC, est par ailleurs conforme aux exigences spécifiques de la réglementation française (règlement 97-02 notamment).

L'équipe de la DCIRO travaille en coopération active avec les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers ainsi qu'avec les différentes filières de risques spécialisées ; elle joue un rôle de consolidation et d'harmonisation couvrant la totalité des entités ou structures rattachées à HSBC France sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques et de contrôles, la définition et le suivi des plans d'action, l'élaboration de scénarios de crise, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risque, ou encore la revue des plans de contrôle, la coordination de la formalisation des contrôles clés et le contenu des états de reporting.

Cette équipe joue également un rôle d'interface vis-à-vis du Groupe HSBC et notamment de son échelon européen. Elle procède, notamment, à la consolidation et à la transmission des états de reporting demandés ainsi que, dans l'autre sens, à la diffusion des instructions et des meilleures pratiques.

Le lien fonctionnel mis en place entre la DCIRO et les équipes ORIC et BRCM des métiers ou les contrôleurs internes des filières s'articule autour des quatre axes suivants :

- réunions bilatérales mensuelles de la DCIRO et des équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et des filières, au cours desquelles sont notamment abordés l'évolution de l'activité et des risques, la réalisation du programme de contrôle annuel, les principaux incidents (pertes effectives ou potentielles et “near misses”), les problématiques de protection de l'information, etc. Au moins une fois par an sont traités plus spécifiquement la cartographie des risques (notamment les risques opérationnels), le projet de programme de contrôle de l'année suivante, et l'évaluation générale des ressources dédiées au contrôle permanent ;
- participation de la DCIRO aux comités parmi lesquels :
  - les comités ORIC métiers,
  - les comités spécialisés des filières (Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, Conformité, Informatique, Contrôle permanent Finance, etc.),
  - les Comités d'Audit de HSBC France et de ses filiales ;
- transmission par les équipes de contrôle interne et risques opérationnels des métiers et des filières d'états de reporting à la DCIRO tels la cartographie des risques (au fil de l'eau et au moins une fois par an),

les documents supports et comptes rendus des Comités d'Audit des filiales de HSBC France, les contributions annuelles sur le contrôle interne et la gestion des risques au titre des rapports à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel (articles 42 et 43 du règlement 97-02) ;

- autres “points de rencontre” :
  - les groupes de travail dédiés (méthodes, indicateurs, scénarios de risques, etc.),
  - les actions de formation et de sensibilisation (veille technique et réglementaire, “ateliers” et séminaires, etc.).

La modernisation du dispositif de gestion du risque opérationnel s'est poursuivie tout au long de l'année 2011 avec de nombreux faits marquants :

- déployé en fin d'exercice, le système ORION remplace l'ancien outil GORDON. Au-delà de la gestion des incidents opérationnels, ORION a vocation à devenir le réceptacle unique des cartographies de risques, des plans d'action et des indicateurs de suivi des contrôles et des risques ;
- l'établissement des cartographies selon la méthodologie du Groupe HSBC dite RCA (*Risk and Control Assessment*) s'est poursuivi en 2011 en fonction de l'extension du périmètre définie avec la maison-mère ; à noter que toutes les cartographies relatives aux autres activités seront progressivement mises au format RCA à des fins d'homogénéisation et d'enregistrement dans le système ORION ;
- les tolérances annuelles de pertes opérationnelles sont désormais fixées par les lignes de métiers en fonction de leur appétence au risque, les équipes de contrôle interne et risques opérationnels assurant la coordination et la cohérence globale du processus ;
- en termes de gouvernance générale, l'organisation du Comité ORIC plénier et le questionnaire de *Use Test* ont été revus à l'automne 2011, afin d'optimiser leur efficacité ;
- le chantier de mise à niveau de la gouvernance et des procédures relatives à la sécurité de l'information a été largement réalisé de sorte que le niveau de risque en fin d'exercice ressort en nette amélioration ;
- les procédures de gestion du risque de sous-traitance, tant auprès de prestataires tiers que d'autres entités du Groupe HSBC, ont été renouvelées en profondeur ;
- une Convention Risques ainsi que des réunions périodiques de sensibilisation à des sujets d'actualité ou de risques (*Lunch & Learn*) ont été organisées au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs des fonctions risques de la banque.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Le contrôle de la conformité

Le dispositif de contrôle permanent des risques de non-conformité du groupe HSBC France est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par le règlement 97-02. Le dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France et l'organisation interne de la DCDO sont définis dans deux circulaires d'application générale, qui font l'objet d'une actualisation régulière.

Le Directeur de la Conformité assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens de l'article 11 du règlement susvisé, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. Par ailleurs, le Directeur de la Conformité assure les missions de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI) de HSBC France au titre de l'article 313-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le Directeur de la Conformité est rattaché au Directeur Général Délégué en charge des risques.

La DCDO est chargée de veiller, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 4 p) du règlement 97-02. Si son champ d'intervention s'étend, à ce titre, à l'ensemble des dispositions applicables aux activités bancaires et financières, la surveillance du respect des réglementations relatives à certains domaines spécifiques incombe au sein du groupe HSBC France, en premier niveau, à d'autres filières de risque disposant d'une expertise et de moyens adaptés (normes comptables, ratios prudentiels, contrôle des grands risques de contrepartie, recommandations relatives à la sécurité des systèmes d'information, etc.). Dans ces domaines spécialisés, le contrôle de conformité est assuré dans le cadre du Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control Committee*) du groupe HSBC France, au sein duquel lesdites filières de risque rendent compte du fonctionnement du dispositif de contrôle en place et des éventuels dysfonctionnements identifiés, ainsi que du *Risk Management Meeting* (RMM) auquel participe le Directeur de la Conformité. Il est également précisé que le champ de compétence de la DCDO ne s'étend pas au contrôle du respect des règles n'appartenant pas au domaine bancaire et financier et dont la surveillance relève d'entités spécialisées de HSBC France (droit du travail et de la Sécurité sociale, réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, etc.).

### Identification des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et

réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêt. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation selon une fréquence au minimum semestrielle.

### Procédures d'examen de la conformité

Le groupe HSBC France est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 11-1 à 11-3 du règlement 97-02.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, les procédures en vigueur prévoient la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les différents métiers et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits. A cet effet, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des initiatives commerciales. Au niveau du groupe HSBC France, les nouveaux produits et services répondant à certains critères sont, en outre, soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC France, et dont la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO) assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le contrôle de la conformité des opérations réalisées repose, de façon générale, sur les travaux de contrôle récurrents réalisés par la DCDO et les équipes de contrôle interne et risques opérationnels ainsi que sur les missions de contrôle conduites par les équipes de la DCDO (dénommées revues de conformité) destinées à s'assurer du respect, au sein d'une activité ou sur une thématique

de conformité déterminée, des dispositions réglementaires et règles internes applicables. Les nouveaux produits ou services ayant reçu l'approbation du Comité d'Examen des Produits font l'objet, dans un délai maximal de 6 mois après leur lancement, d'une revue *ex-post* formalisée, coordonnée par les équipes de contrôle interne, afin de s'assurer que leur commercialisation se déroule dans des conditions conformes à la proposition initialement soumise au Comité d'Examen des Produits, et que les risques associés avaient été intégralement appréhendés dans le cadre du processus d'approbation.

#### **Suivi de l'activité et des résultats du contrôle de la conformité**

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de reporting récurrent et ponctuel en vigueur au sein de la filière Conformité. Les responsables de la conformité des entités du groupe HSBC France établissent trimestriellement un rapport dans lequel ils rendent compte du fonctionnement du dispositif au sein des entités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé IRIS (*Integrated Regulatory Information System*). Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité, la DCDO assure en outre un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du groupe HSBC France.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction conformité et de responsables opérationnels.

---

#### L'organisation comptable

##### **Les procédures de contrôles comptables**

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'existence et la validité des comptes de bilan, de hors bilan et de résultats.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des manuels de procédures et circulaires comptables qui se conforment aux principes comptables français.

L'encadrement de la piste d'audit comptable et réglementaire est formalisé au sein de plusieurs procédures et documentations relatives à l'architecture comptable HSBC France et à la base de données financières "*Datawarehouse*". Ces procédures sont formalisées au sein de la Direction Financière par les équipes des départements "Normes, MOA et Outils", "Comptabilité, Reporting et Réglementaire" et "Contrôles Comptables". Il s'agit de documents de natures diverses relatifs aux outils et interfaces comptables, aux schémas comptables, à la certification des comptes, aux expressions de besoins des utilisateurs, aux modalités d'exploitation de la piste d'audit, etc. La mise à jour de cette documentation s'inscrit dans le cadre de la revue annuelle des procédures et circulaires du groupe HSBC France, pilotée par les équipes d'audit de *Group Audit France* (GAF).

Les principes comptables applicables au sein du Groupe en France sont disponibles sur l'Intranet HSBC France et accessibles à tous les services comptables. Ces principes sont issus, pour l'essentiel, du Code de commerce, de la 4<sup>e</sup> Directive européenne, des normes IFRS ainsi que de l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable.

En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires internes sont diffusées au personnel de la filière comptable et financière de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des normes comptables dans le groupe.

Ce dispositif vise à assurer l'efficacité et la qualité des contrôles relatifs à l'élaboration de l'information financière et comptable dans l'ensemble du groupe HSBC France.

##### **L'organisation de la production comptable**

Toutes les activités disposent d'une fonction financière qui rend compte, mensuellement, à la Direction Financière, de ses travaux. La plupart des reportings comptables sont établis sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée.

La fonction financière établit des budgets et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale. En raison de son rôle d'animation de la filière comptable, la Direction Financière a organisé en 2011 plusieurs réunions abordant la procédure budgétaire, la certification des comptes et le dispositif Sarbanes-Oxley.

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

L'architecture comptable de HSBC France est alimentée par des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. Ces événements sont transformés quotidiennement en mouvements comptables, grâce à un interpréteur qui alimente le système comptable.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, opérations sur titres, opérations de change, etc). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, dépréciations, etc.), sont enregistrées dans la comptabilité *via* des écritures "Opérations Diverses" dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles préexistants.

Les opérations bancaires de HSBC France sont fortement automatisées grâce à l'utilisation de systèmes logiciels et de développements internes, qui ont pour but de fournir un traitement de l'information cohérent, fiable et dans les délais impartis. Les systèmes sont soumis à des tests par les développeurs, préalablement aux tests de recette par les utilisateurs. Des programmes de formation interne spécifiques sont conçus à l'intention des utilisateurs afin de s'assurer de leur compréhension adéquate du nouveau processus de traitement.

L'introduction des normes comptables IFRS a conduit à adapter les systèmes comptables afin de permettre à HSBC France et à ses principales filiales une double production des comptes en normes françaises et IFRS. Le logiciel de consolidation intégré Système 9 du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) que pour la maison mère.

La mise en place d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de reporting bilantiel et financier facilite le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation Système 9 et permet la production de différents reportings réglementaires français *via* le logiciel *Evolan Report*.

Les services comptables et réglementaires ont développé, début 2008, un outil d'exploitation de la piste d'audit que fournit le système d'information de HSBC France et notamment le "*Datawarehouse*". L'utilisation de cet outil permet de remonter à l'initiation d'une opération dans le système opérant. Par ailleurs, depuis mi-2009, cet outil est en place pour la piste d'audit comptable et utilisé pour les états publiables (bilan et compte de résultat) ainsi que les états SURFI "Situation" et "Compte de résultat". Les tables mises en place et testées permettent de construire, à la demande, la justification contrat par contrat des postes des états ci-dessus mentionnés. Les modalités d'archivage ont été précisées ; situations disponibles en ligne : M (situation courante), M-1, M-2, MAR (trimestrielle), JUN (semestrielle), SEP (trimestrielle), DEC (annuelle). Les autres situations restent stockées dans les bases et sont disponibles sur demande (36 mois d'historique).

### Contrôle de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de HSBC France s'appuie sur des contrôles réguliers, tels que les rapprochements quotidiens de base, les pistes d'audit et les contrôles aléatoires.

Conformément aux règles du Groupe HSBC, HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes, représente la synthèse des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents départements comptables et financiers de HSBC France et de ses filiales. Ce reporting mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale a été assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation et qui signe le certificat comptable correspondant. Le responsable de la filiale et le responsable comptable et financier de l'entité en assument la responsabilité. Les anomalies mises en évidence par le certificat permettent de mener des actions correctrices auprès des entités concernées. Le service Contrôles comptables de la Direction Financière mène des revues au sein des départements de HSBC France, destinées à vérifier l'application des procédures de contrôles et la qualité des justificatifs.

En outre, l'équipe SOX au sein de la Direction Financière a accès, *via* une base de données du Groupe HSBC, aux points d'audit de *Group Audit France* (GAF) et de *Global Business Lines and Functions and Europe Audit* (IAF), ce qui lui permet de suivre les recommandations SOX, émises par le contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier.

Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les départements opérationnels et les filiales. Chaque responsable comptable ou financier examine et valide ces informations comptables. Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis, avant publication des comptes, envoyés au Département Financier du Groupe HSBC pour présentation au *Group Management Board* et au Comité Exécutif de HSBC Bank plc.

Au sein du groupe HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé au sein des départements opérationnels et des filiales. Ceux-ci fournissent mensuellement des reportings à leur propre Direction, ainsi qu'à la Direction Financière. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration de HSBC France.

Le Comité d'Audit et des Risques examine les comptes trimestriels, semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX) de 2006, auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les processus les plus significatifs à cet égard font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif trimestriel de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les meilleurs délais et une équipe dédiée est en charge de suivre et coordonner l'ensemble de ces travaux.

L'Audit interne participe également à ces contrôles dans le cadre de tests indépendants sur les contrôles Sarbanes-Oxley (SOX). Les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue complète des différents travaux pour le compte des Commissaires aux comptes du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc. En outre, ces derniers participent, chaque trimestre, à la revue des risques SOX et, en fin d'année, procèdent à l'audit des process SOX.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et des Risques de HSBC France est tenu informé des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC France à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier

et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

### **Dispositif de contrôle périodique**

---

Conformément au règlement 97-02, le contrôle périodique a pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par la banque, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites par des agents au niveau central qualifiés à cet effet. Ce dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, y compris ses filiales.

En 2011, l'Audit interne du Groupe HSBC a amorcé une profonde évolution (plan "INA 13"), se traduisant, notamment, par la constitution progressive d'équipes globales ayant, chacune, vocation à couvrir les principaux métiers et fonctions de la banque, eux-mêmes désormais globalisés. Dans ce nouveau cadre, le contrôle périodique de HSBC France a été assuré, tantôt, directement par l'Audit interne du Groupe HSBC (INA), tantôt par *Group Audit France* (GAF), tantôt encore, par ces deux acteurs en coopération, ceux-ci ayant déterminé les modalités de leurs interventions respectives et de leur collaboration, dans une convention conclue, entre eux, le 25 mars 2011, subséquemment reflétée en avril 2011 dans une nouvelle Charte d'Audit de HSBC France.

Les missions d'audit conduites par INA au sein de HSBC France l'ont ainsi été à travers trois départements distincts, intervenant dans les domaines listés ci-après :

- "*Global Businesses and Functions and European Audit*", dénommé "IAF", en charge de l'audit :
  - de la Banque de financement, d'investissement et de marchés,
  - du secteur Assurances et des charges de retraite,
  - de la Gestion d'actifs et de la Banque privée,
  - de la gestion ALM (Actif/Passif), des besoins en fonds propres, de la comptabilité et du contrôle de gestion, de la situation fiscale,
  - des fonctions centrales,
  - de la région Europe ;
- "*Risk Audit*", dénommé "IAG", en charge de l'audit :
  - du risque de crédit aux grandes entreprises,
  - de la Banque d'entreprises,
  - de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine,
  - des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent (ORIC) ;

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

- “HTS Audit”, nommé “IAH”, en charge de l’audit :
  - des développements applicatifs et des projets,
  - des infrastructures et systèmes informatiques et de communications,
  - des opérations bancaires, de la sécurité et de la fraude et de la maîtrise du risque d’information.

Les missions d’audit conduites par GAF ont, quant à elles, couvert, en complément d’INA ou en association avec ce dernier, les entités, thèmes ou projets ayant permis de satisfaire aux exigences réglementaires de maîtrise exhaustive du périmètre de HSBC France.

Si l’organisation du contrôle périodique a, certes, évolué, sa finalité, elle, n’a pas changé : elle consiste toujours à vérifier et évaluer la qualité du dispositif de maîtrise et de contrôle des risques en s’assurant, d’une part, du respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité et, d’autre part, de la bonne application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC. Dans la hiérarchie des contrôles du Groupe HSBC, l’Audit interne incarne la “troisième ligne de défense”, intervenant derrière les acteurs des différents métiers eux-mêmes, puis les équipes dédiées au contrôle permanent (relevant de l’“Operational Risk and Internal Control” – ORIC).

Le contrôle périodique s’assure également de la bonne mise en œuvre des recommandations émises au cours des précédents audits internes ou externes (alors formulées par les Régulateurs ou Commissaires aux comptes).

Les travaux d’audit sont conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel des Standards d’Audit du Groupe (“Group Audit Standards Manual” – GASM). Faisant l’objet de plusieurs actualisations en cours d’année, le GASM doit être relu au moins annuellement par tous les auditeurs, dans sa version consolidée, et ses prescriptions respectées lors de chacune des missions.

Par ailleurs, les normes d’audit du Groupe HSBC sont déclinées, au sein de GAF, dans des procédures internes ou des modes opératoires appropriés. Le référentiel constitué par cet ensemble de textes est utilisé par les équipes d’audit pour la réalisation des missions. Ce corpus a été très largement refondu et enrichi en 2011, notamment en conformité avec les prescriptions consécutives à l’intervention de l’Autorité de contrôle prudentiel (ACP), en 2010, sur le dispositif de contrôle périodique de HSBC France.

L’approche d’audit s’appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque propre à chaque objet (entité, thème ou projet) auditable, accomplie au sein d’un outil *ad hoc* développé par le Groupe HSBC (“Audit Information System” – AIS). En 2011, le plan d’audit de

HSBC France a été établi en étroite coordination entre GAF et INA, en prenant notamment appui sur l’une des composantes majeures de cette base, le *Risk Calculator*, qui classe les objets auditables en fonction du degré de risque auquel ils exposent la banque. L’évolution des missions comme des structures de la banque appelle des révisions périodiques et documentées du *Risk Calculator*, nécessaires au maintien de sa cohérence opérationnelle et à la couverture de l’exhaustivité du périmètre de risque.

Depuis 2011, les rapports d’audit se voient attribuer une double notation :

- l’une, pré-existante, portant sur la qualité des contrôles (“Control Risk Grade”) mis en œuvre par l’objet audité, selon un choix binaire (“Satisfactory”/“Not satisfactory”);
- l’autre, nouvelle, traduisant l’appréciation par l’Audit interne de la maîtrise des risques de l’objet audité (“Management Awareness Grade” – MAG) par son management. Ce dernier est en effet appelé à fournir, à l’appui de l’audit, des “Management Self-Identified Issues” (MS-IIs) destinées à refléter son degré d’appréhension des risques encourus par l’activité en cause et les plans d’action mis en œuvre pour les juguler. Le MAG est établi selon une triple échelle de notation (“Acceptable”/“Needs improvement”/“Inadequate”).

Cette double évaluation est transmise, avec le rapport correspondant, au responsable de l’objet audité, à qui incombe la traduction des recommandations d’audit, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général de la banque, le *Chief Risk Officer* ainsi que les responsables de la Conformité et de l’ORIC sont destinataires de tous les rapports d’audit.

Les recommandations de l’audit font l’objet d’une procédure rigoureuse de suivi : des états d’avancement trimestriels doivent être communiqués par les audités à GAF, jusqu’à leur mise en œuvre complète, qui se solde alors par leur clôture formelle.

Les équipes de contrôle périodique procèdent à une revue des états d’avancement de la mise en œuvre des recommandations de risque élevé et moyen et à une validation de la mise en œuvre par les audités de toute recommandation de risque élevé en s’appuyant sur les preuves fournies par leurs soins ou, si nécessaire, en procédant elles-mêmes à de nouveaux tests. Le processus s’appuie sur un outil permettant d’une part, de rappeler les audités à leurs obligations et d’autre part, de suivre précisément les délais de mise en œuvre. Les audités peuvent directement rendre compte de l’état d’avancement de la mise en place des points d’audit, en recourant à une fonctionnalité spécifique de l’outil AIS, “Audit Issues Database” (AID).

Les recommandations de risque élevé ou réitérées (“*repeat recommendations*”), ainsi que celles pour lesquelles le délai de mise en œuvre excède six mois (risque élevé ou moyen), font l’objet d’un rapport mensuel du responsable du contrôle périodique au “*Risk Management Meeting*” (RMM), et trimestriel au Comité d’Audit et des Risques de HSBC France. Au surplus, depuis le mois d’avril 2011, conformément aux prescriptions de l’ACP, le responsable du contrôle périodique présente également, à ce dernier comité, le flux des recommandations de risque élevé ouvertes et fermées au cours du trimestre écoulé afférentes à HSBC France, émises par les équipes d’audit globales.

*L’ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s’appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.*

*Grâce à d’importants efforts déployés dans l’ensemble du groupe HSBC France, la Direction Générale dispose des moyens d’évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.*

Stuart Gulliver  
*Président*

Paris, le 22 février 2012

## Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place (suite)

### Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

*Exercice clos le 31 décembre 2011*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 20 avril 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Développement durable

### La gestion du développement durable

Le Groupe HSBC reconnaît que les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sont critiques pour sa réussite à long terme. Pour HSBC, le développement durable c'est avoir une croissance durable des profits et ce, afin de pouvoir continuer à verser des dividendes à ses actionnaires, rémunérer ses salariés, régler ses fournisseurs, payer les impôts dont HSBC est redevable dans les pays et les territoires où il est présent, et soutenir les communautés dans lesquelles il est implanté pour contribuer à assurer leur croissance future.

HSBC France s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe HSBC, intégrant ces principes et pratiques à toutes ses activités.

### Le développement durable dans le Groupe HSBC

#### Finance Climat

Les banques sont des intermédiaires pour prêter et épargner, conduisant ainsi la croissance économique. Le Groupe HSBC aide ses clients particuliers à gérer leur patrimoine tout au long de leur vie, les entreprises à croître en leur permettant l'accès aux financements et en facilitant leurs échanges, et les gouvernements à remplir les besoins de leur Etat. Le Groupe HSBC souhaite construire des relations de long terme avec ses clients partout dans le monde grâce à un service et une expérience client de grande qualité. Pour cela, sa taille, sa solidité financière, sa couverture géographique et la valeur de sa marque sont des atouts.

HSBC est également dans une bonne position pour contribuer à l'émergence d'un monde plus durable, par son soutien à la croissance internationale des entreprises du *Climate Business* – les produits et services qui aideront à l'émergence d'une économie sobre en carbone. Pour ce faire, le Groupe HSBC a mis en place des équipes dédiées, en central et au niveau régional, pour étudier les opportunités qui émergeront en conséquence d'une adaptation technologique aux changements climatiques.

#### Efficacité environnementale opérationnelle

Les actions du Groupe HSBC en matière d'initiatives environnementales se focalisent prioritairement sur des enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques, incluant les consommations d'énergies, d'eau et la gestion des déchets. Ces actions peuvent potentiellement affecter ses clients et, par extension, sa performance à long terme, introduisant de nouveaux risques dans ces activités. A la fin de 2011, le Groupe HSBC a adopté de nouveaux objectifs à 2020, qui contribueront à réduire encore l'impact environnemental du Groupe.

### Mécénat

Le Groupe HSBC s'engage sur le long terme dans les communautés dans lesquelles il opère. Certains des marchés clefs de HSBC sont des économies émergentes. L'activité du Groupe HSBC profite aux pays dans lesquels HSBC opère au travers des impôts qu'il paye, aux personnes et aux entreprises locales grâce à l'emploi, la formation, les achats et l'investissement. Au-delà de son activité principale, le Groupe HSBC encourage le développement d'opportunités sociales et économiques au travers de ses activités de mécénat. Ses priorités en la matière portent sur les domaines de l'environnement et de l'éducation, convaincu qu'elles sont indispensables au développement des communautés et des prérequis à la croissance économique. En 2011, le Groupe HSBC a donné 96 millions USD au titre du mécénat, et HSBC France 2,3 millions EUR.

### Collaborateurs

L'engagement des collaborateurs décrit leur investissement intellectuel et affectif dans l'entreprise et sa performance. Il est un élément critique de la capacité du Groupe HSBC à fournir des services financiers de grande qualité. L'enquête annuelle *Global People Survey* mesure et établit un *benchmark* de l'engagement des collaborateurs. En 2011, 66 % des collaborateurs en France ont signifié qu'ils étaient satisfaits des actions menées par HSBC en matière de développement durable liées à ses métiers bancaires (cf. Dialogue "parties prenantes" page 52).

### Pilotage de la démarche de développement durable

Le Comité de Développement Durable, l'un des comités du Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc, est en charge de conseiller le Conseil, ses Comités et le Comité Exécutif du Groupe sur les politiques de développement durable incluant les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques.

Les termes de référence de ce comité sont revus annuellement et sont accessibles en ligne à cette adresse : [www.hsbc.com/boardcommittees](http://www.hsbc.com/boardcommittees).

### Le développement durable chez HSBC France

#### Pilotage de la démarche

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie dans l'Hexagone, HSBC France a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la tutelle du Directeur Général. Composée de huit personnes, elle coordonne la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent trimestriellement au sein du Comité Développement Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie.

## Développement durable (suite)

En 2009, la banque en France a renforcé ce dispositif par la mise en place d'un comité dédié à la gestion des impacts directs de l'activité, en charge de coordonner, avec le Groupe HSBC, les plans d'actions de maîtrise de l'empreinte environnementale du groupe.

En 2010, HSBC France a créé un Comité Diversité, qui a pour vocation de traiter les questions liées à la diversité afin de proposer des plans d'actions au *People Committee* France. Ce dernier a pour objet de permettre aux principaux dirigeants de HSBC France d'aborder mensuellement toutes les questions relatives aux Ressources Humaines de portée stratégique.

Enfin, en 2011, un Comité Finance Développement Durable a été mis en place, à l'instar du *Climate Business Council* du Groupe HSBC, afin de partager avec les directeurs de métiers les décisions prises au niveau du Groupe HSBC et d'identifier les opportunités locales permettant de contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

### Travaux et comptes rendus

Pour nourrir son action, HSBC France participe aux travaux de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise) et au comité d'orientation de l'IMS-Entreprendre pour la cité. Ces deux institutions indépendantes travaillent avec les entreprises adhérentes, les acteurs de la société civile et leurs homologues transnationaux afin de mieux cerner les enjeux et d'identifier les bonnes pratiques dans le domaine de la responsabilité d'entreprise. HSBC France siège également au Collège des Directeurs du Développement Durable – C3D, organisme indépendant qui contribue à faire entendre la voix et l'opinion des Directeurs du Développement Durable des moyennes et grandes entreprises et organisations.

Enfin, pour rendre compte de ses avancées, HSBC France édite, depuis 2011, une Revue de la Fondation HSBC pour l'Education, et publie chaque année un rapport de développement durable, concomitamment à celui de sa maison mère, HSBC Holdings plc. En France, ces documents de référence sont disponibles exclusivement sur Internet à cette adresse : [www.hsbc.fr/rapportsdd](http://www.hsbc.fr/rapportsdd).

### Le rôle de HSBC France dans l'économie et en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

#### HSBC France : répartition du bénéfice

(en millions d'euros)	2011	2010
Sortie nette de trésorerie		
au titre des impôts . . . . .	323	586
Distributions aux actionnaires		
et intérêts non contrôlant . . . . .	118	720
Salaires et avantages sociaux . . . . .	998	1 039
Frais généraux . . . . .	558	615

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

#### Dialogue "parties prenantes"

Une première rencontre des parties prenantes a été organisée en mars 2011, un an avant que ne soit rendue obligatoire la déclaration du Groupe HSBC en France sur ce type de dialogue (article 225 de la loi dite Grenelle II). Cette rencontre a réuni un panel de 10 personnalités issues d'organisations environnementales, sociales et sociétales, d'experts académiques et investissement socialement responsable (ISR) et d'observateurs économiques. Cette initiative a mis en évidence une considération d'ensemble pour la démarche développement durable de HSBC France. Elle a également fait ressortir une attente de preuves et de résultats sur un certain nombre d'engagements attendus au cœur du métier bancaire, tels que l'accompagnement des clients et l'orientation du secteur bancaire dans sa contribution à l'économie française et à ses problématiques.

#### Ecoute des clients particuliers

Les résultats du baromètre de satisfaction des clients particuliers ont mis en évidence une certaine confusion, de la part des clients, au sujet des fonds ISR et la nécessité d'améliorer la notoriété et la connaissance de ces produits, mais aussi le potentiel commercial non négligeable qu'ils recèlent.

#### Ecoute des clients privés

Les clients HSBC Private Bank ont fait l'objet d'une étude qualitative, afin de recueillir leur opinion et leurs attentes en matière de services philanthropiques (pour plus d'informations, voir la section "Les événements marquants de l'année 2011 – Banque privée" page 54).

#### Ecoute des collaborateurs

Chaque année, le Groupe HSBC réalise une enquête d'engagement, *Global People Survey*, auprès de tous ses collaborateurs. Les résultats de cette enquête sont ensuite pris en compte concrètement afin d'améliorer les performances de la banque et l'engagement de ses salariés, qui sont fortement corrélés.

En juillet 2011, 63 % des salariés de HSBC France ont répondu à l'enquête *Global People Survey*. Parmi eux, 23 % ont déclaré s'être engagés à titre bénévole dans une action de mécénat proposée par le Groupe en France. Ces salariés présentent un taux d'engagement, vis-à-vis de l'entreprise, supérieur de 6 points par rapport aux autres collaborateurs et de 4 points par rapport à la moyenne du Groupe HSBC.

#### Communications

HSBC entretient des partenariats spécialisés avec le Forum des Ateliers de la Terre et le magazine *Terra Eco*, et transmet informations et données sur sa politique de développement durable et ses avancées à une grande

diversité d'interlocuteurs, internes et externes, pour un dialogue nourri avec toutes les parties prenantes.

---

#### Politique à l'égard des sous-traitants et fournisseurs

HSBC demande à ses fournisseurs de lui apporter des informations sur leur politique de développement durable. Une entreprise pouvant justifier d'une démarche engagée a plus de chances qu'une autre d'être choisie comme fournisseur du Groupe. Des pratiques responsables et des certifications ISO (International Standard Organisation), FSC (Forest Stewardship Council) ou label de Diversité AFNOR (Association Française de Normalisation), sont des critères de choix déterminants pour HSBC. En France, tous les fournisseurs doivent prendre connaissance du code de bonne conduite du Groupe HSBC et le signer.

---

Loyauté des pratiques : assurer l'intégrité des activités grâce à la gouvernance et la conformité

#### Gouvernance

Pour HSBC France, le gouvernement d'entreprise constitue l'un des fondements de sa stratégie. Depuis son intégration au sein du Groupe HSBC, la banque continue à appliquer les règles de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, en tenant compte de son statut de filiale non cotée. En application de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère, en priorité, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008, et révisé en avril 2010, par l'AFEP et le MEDEF.

Toutefois, HSBC France étant une filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et ses titres de capital n'étant pas cotés sur un marché réglementé, certains principes du Code de gouvernement d'entreprise ont dû être adaptés. Sur certains points, HSBC France applique les règles de gouvernance britanniques (*The Combined Code on Corporate Governance*) auxquelles se réfère sa société mère, HSBC Holdings plc.

En second lieu, en tant que fournisseur de services financiers, HSBC France doit prendre garde de ne pas prêter un appui involontaire à des manœuvres controversées. Partie intégrante de son plan de développement, le développement durable est un outil de cette dynamique.

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration de HSBC France était composé de dix-huit Administrateurs, dont deux exerçant des fonctions au sein du Groupe HSBC, quatre membres du Comité Exécutif de HSBC France, huit Administrateurs indépendants et quatre Administrateurs élus par les salariés.

En outre, le Conseil d'Administration est assisté par deux Comités : un Comité d'Audit et des Risques, composé d'Administrateurs indépendants, et un Comité de Nomination et des Rémunérations, dont le Président est un Administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration reçoit des mises à jour régulières sur la politique de développement durable de la société et comment les métiers bancaires gèrent les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

#### Conformité

La fonction Conformité, mise en place en 2001 au sein de HSBC France, a pour mission d'assurer que ses activités sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France. En 2011, une attention toute particulière a été portée au dispositif de protection des épargnants, tant dans le cadre du suivi des réclamations que dans l'accès à l'information mise à la disposition des clients. Les équipes de conformité ont travaillé au renforcement du dispositif anti-corruption ainsi qu'à la mise en place d'un nouvel outil de lutte anti-blanchiment dans le réseau HSBC France. Des modifications significatives ont également été apportées au filtrage des flux, dans le cadre de la lutte anti-terroriste. La mise en œuvre de ces différents projets permet aujourd'hui d'offrir aux clients un environnement encore plus sécurisé.

---

#### Les événements marquants de l'année 2011

##### Intégration dans les métiers

##### Réseau d'agences

Fin 2010, HSBC France a initié un plan de mobilisation afin de poursuivre la sensibilisation du management, des collaborateurs et des clients en agence, et d'intégrer le développement durable comme variante contributrice de la performance de la relation bancaire au quotidien.

Deux agences pilotes ont été choisies, l'une en Ile-de-France, l'autre en région Sud-Rhône-Alpes, pour participer à la première étape de cette conduite du changement. Leurs collaborateurs ont suivi une session de sensibilisation au développement durable. Un plan d'actions, décliné sur chacun des axes de la stratégie développement durable de la banque en France, sera mis en œuvre en 2012. Au terme de ce pilote, un bilan sera fait en vue d'un éventuel déploiement dans l'ensemble du réseau.

HSBC France sensibilise ses collaborateurs et sa clientèle d'entreprises aux enjeux du développement durable et fait évoluer régulièrement son offre commerciale pour accompagner ses clients dans une approche éthique, responsable et profitable, notamment par la promotion de sa gamme de fonds ISR.

## Développement durable (suite)

### Service client, expérience client et satisfaction

Pour HSBC France, l'expérience client doit être à la hauteur de leurs attentes, en ligne avec le niveau d'exigence de services du Groupe HSBC.

En effet, HSBC se veut la banque de patrimoine de référence, et vise l'excellence dans la qualité des services rendus à ses clients, notamment Premier et Patrimoniaux, qui représentent ses cibles de clientèle privilégiées.

Une équipe est dédiée au suivi de l'expérience client. Un dispositif "voix du client" permet de mesurer, mensuellement et trimestriellement, la performance de la banque en terme de satisfaction client, et deux fois par an, de la comparer à celle de ses concurrents. Une enquête sur la qualité de service en agence est également menée régulièrement. Ses résultats (score et *verbatim* des clients de chaque agence) sont délivrés aux directeurs d'agence et, depuis 2011, sont inclus dans le calcul de la rémunération variable de l'ensemble du personnel en agence, comme le sont les résultats du dispositif des visiteurs mystères au sein du réseau.

En 2011, dans un contexte général marqué par la crise financière et une dégradation de l'image des banques dans l'opinion publique, le taux de satisfaction des clients Premier de HSBC France est resté stable tout au long de l'année, et le score des clients Premier Patrimoniaux n'a cessé de progresser, pour atteindre son plus haut niveau au dernier trimestre 2011. HSBC France a recueilli le fruit des efforts accomplis pour accroître de manière significative la qualité et la réactivité des services rendus à ce segment de clientèle. Leurs besoins spécifiques ont été identifiés et des conseillers aux compétences renforcées leur ont été exclusivement dédiés.

Au quatrième trimestre 2011, le score des clients de HSBC France se disant très satisfaits atteint 55 %, ce qui positionne la banque à la seconde place sur le marché, et celui des clients ayant recommandé HSBC au cours de ces deux dernières années est de 38 %, ce qui la positionne à la première place sur le marché.

Le nombre de réclamations enregistré en 2011 est stable au niveau de la clientèle de particuliers, tant en agence qu'au siège, et en baisse notable pour la clientèle d'entreprises. Les réclamations agences et siège concernent, à hauteur de 30 %, la tarification sur le compte à vue (demandes d'explications, contestations et demandes de remboursement de frais et diverses commissions), de 10 % les cartes bancaires (gestion des utilisations, fraudes, tarification des opérations à l'étranger, gestion des plafonds), de 7 % les virements domestiques et internationaux (délais, commissions de transfert et de change) et de 6 % le crédit immobilier, pour lequel la gestion d'une forte demande a entraîné, dans certains

cas très spécifiques, des retards ou des reports de dates de signatures d'acquisition de biens immobiliers.

Le nombre de lettres adressées au médiateur par les clients est en hausse de 10 % par rapport à 2010, et le nombre de dossiers traités par le médiateur (saisines) est en hausse de 6 %.

### Banque d'entreprises

En 2011, HSBC France a lancé une offre de financement, en partenariat avec Oséo : le Prêt Vert HSBC. Ce dispositif est destiné aux investissements corporels répondant à un enjeu de protection de l'environnement ou de réduction de la consommation d'énergie. Réservé aux entreprises de plus de trois ans, ce co-financement Oséo/HSBC bénéficie d'un différé d'amortissement partiel et aucune garantie n'est exigée sur les actifs de l'entreprise.

Par ailleurs, HSBC France a poursuivi ses actions de sensibilisation de sa clientèle d'entreprises et ses engagements auprès d'acteurs du développement durable, pour favoriser les échanges de bonnes pratiques entre chefs d'entreprise et acteurs du développement durable :

- *Green Dating* : des rendez-vous mensuels de l'économie durable qui se tiennent chaque mois au siège de HSBC France. Ils permettent aux dirigeants, entrepreneurs, investisseurs et associations invités de présenter leur démarche et d'échanger autour d'un thème particulier ;
- Les Ateliers de la Terre : HSBC France a participé pour la cinquième année consécutive à ce forum international annuel en tant que partenaire officiel. Il réunit plus de 500 leaders d'opinion, dirigeants d'entreprise, responsables politiques, scientifiques et universitaires. La banque y convie sa clientèle d'entreprises ;
- Le Club Génération Responsable : cette association dynamique accompagne les réseaux de franchise dans leurs démarches durables ;
- pour la troisième année consécutive, HSBC France a participé au salon Pro Durable.

### Banque privée

La Banque privée a fait évoluer son offre de services philanthropiques, en mettant en place un véritable accompagnement de ses clients privés. Son but est de reconnaître et de soutenir leur engagement dans ce domaine, partie intégrante de la diversification patrimoniale pour un nombre croissant d'entre eux. HSBC met à leur disposition ses partenaires et ses correspondants, son réseau bancaire, son expertise, l'expérience et les connaissances de ses collaborateurs, pour les accompagner dans leurs initiatives philanthropiques et les aider à bâtir ou développer leurs projets.

Dans le cadre de cet accompagnement, la Banque privée propose à ses clients de participer aux Rencontres des Philanthropes, un cercle exclusif et discret, dans lequel ils peuvent échanger et assister, tous les deux mois, à des rencontres thématiques autour d'un philanthrope et d'un expert. Ces rencontres ont lieu au cours d'un déjeuner au siège du Groupe en France.

#### **Investissement socialement responsable (ISR)**

En cohérence avec son engagement dans le domaine du développement durable, l'offre ISR de HSBC est conçue pour répondre aux attentes de tous ses clients : institutionnels, gérants d'actifs, multigérants, entreprises, associations et particuliers. Cette offre est également intégrée dans la gamme fondamentale de HSBC France, et est accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie proposés par le groupe.

Les encours ISR ont enregistré une progression, en dépit d'un marché secoué par une crise de solvabilité et de liquidité au sein de la Zone euro et d'un comportement général orienté à la décollecte. Au 31 décembre 2011, ces encours s'élèvent à 2,1 milliards EUR, soit une hausse de 15 % par rapport à 2010, qui s'explique par la collecte sur les fonds ISR existants, monétaires, diversifiés et actions. Le fonds HSBC Actions Développement Durable a vu croître ses encours de 78 %, porté par la confiance des clients institutionnels et des clients entreprises (*via* l'épargne salariale), mais aussi du fait d'une réorganisation de gammes de fonds présentant des univers et des objectifs de gestion similaires.

La participation active de HSBC France, en liaison étroite avec HSBC Global Asset Management (France), lors de la seconde édition de la semaine de l'investissement socialement responsable (du 10 au 16 octobre 2011), a également contribué à nourrir la collecte dans les fonds ISR.

#### **Epargne salariale ISR**

L'encours global ISR en épargne salariale a encore augmenté, s'établissant à 129,3 millions EUR à fin 2011 (+ 8,3 % en un an), sur un encours total en épargne salariale (ISR et non ISR) de 3,6 milliards EUR (- 5 %).

En 2011, HSBC France a mené un certain nombre d'actions pour la promotion et le développement de l'offre ISR d'épargne salariale :

- depuis 2010, la réglementation impose l'existence d'un FCPE "solidaire" dans les plans d'épargne entreprise (PEE) : HSBC propose systématiquement l'intégration de son FCPE ISR "Solidaire" à l'ensemble des PEE et PERCO (plan d'épargne pour la retraite collectif) de ses entreprises clientes ;
- intégration de deux nouveaux FCPE ISR à sa gamme Elyséo (produit d'épargne salariale destiné aux entreprises jusqu'à 50 salariés) ;

- formation et sensibilisation régulière des 50 experts financiers présents au sein du réseau auprès des chargés de clientèle professionnels et entreprises ;
- lancement du PERCO de la Gestion d'actifs de HSBC France intégrant l'offre labellisée ISR ;
- création d'un espace "ISR" dédié sur le site public [www.ere.hsbc.fr](http://www.ere.hsbc.fr).

#### **Banque de marchés**

L'équipe de *cash equity* a organisé des petits-déjeuners sur des thèmes extra-financiers pour ses clients gestionnaires d'actifs afin de les aider à mieux appréhender leur impact sur la valorisation des entreprises. Ces événements viennent en complément des services de conseil donnés aux clients par le département changement climatique de la Direction de la recherche du Groupe HSBC.

#### **Engagement solidaire et microfinance**

HSBC France soutient la microfinance et accompagne les entrepreneurs des quartiers défavorisés :

- dans le cadre de son partenariat avec l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), HSBC France lui a alloué une ligne de crédit de 2 millions EUR en 2011, ce qui a permis d'accorder 257 microcrédits à des microentrepreneurs ;
- HSBC France détient des participations dans les fonds de capital-risque solidaires FinanCités à hauteur de 1 million EUR depuis 2008, Business Angel des Cités (BAC) à hauteur de 500 000 EUR depuis 2010, et Capital Citizen à hauteur de 1 million EUR depuis 2011.

---

#### **Maîtrise et amélioration des impacts environnementaux**

##### **Objectifs 2008-2011**

Pour la période 2008-2011, HSBC France s'est donné pour objectif de réduire de 2,8 % sa consommation d'énergie, de 1,4 % les émissions de CO<sub>2</sub> directes liées à ses consommations d'énergie immobilières, de 5 % sa consommation d'eau et de 6 % sa part de déchets non recyclés, par ETP (Equivalent Temps Plein). Ces objectifs ont été atteints ou dépassés, avec une réduction de 2,7 % de sa consommation d'énergie, de 31,6 % de ses émissions de CO<sub>2</sub> directes liées à ses consommations d'énergie immobilières, de 12,4 % de sa consommation d'eau et de 63 % de sa part de déchets non recyclés.

##### **Bilan carbone**

###### *Evolution du cadre légal*

En France, le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, a été publié. Pour satisfaire à ces exigences réglementaires, HSBC France a réalisé une mise en conformité de son reporting.

## Développement durable (suite)

### Nouveau positionnement du Groupe HSBC

L'année dernière, après revue, le Groupe HSBC a décidé de ne plus être carbone neutre à partir de 2012. Cette décision a été prise alors que l'environnement réglementaire – et les marchés carbone internationaux – ne se sont pas mis en place comme escompté. En remplacement de cet engagement, le Groupe HSBC a décidé d'améliorer la manière dont il alloue ses budgets en concentrant ses efforts en interne pour réduire de manière continue son impact environnemental.

### Obtention de l'Attestation de Qualité Environnementale d'Utilisation

En avril 2011, l'organisme Certivéa a délivré à HSBC France l'Attestation de Qualité Environnementale d'Utilisation (niveau performant) pour l'un de ses immeubles de siège situé à La Défense. Par cette initiative, il a signé un engagement avec le propriétaire et le gestionnaire de l'immeuble pour participer à l'effort de maîtrise de son empreinte environnementale dans ces locaux. HSBC France est l'une des toutes premières entreprises occupantes à obtenir cette distinction.

### Pollution et gestion des déchets

Le taux de recyclage des déchets s'est amélioré significativement en partie grâce à l'installation de broyeurs papier. La consommation de papier a nettement diminué, grâce à la mutualisation des imprimantes et aux projets de dématérialisation en cours. La diffusion des bonnes pratiques (impression recto verso, utilisation d'outils mis en ligne, etc.) a été renforcée.

Les déchets informatiques sont revalorisés ou recyclés par une entreprise de reconditionnement de matériel informatique, ayant pour particularité d'employer des personnes handicapées psychiques ou en insertion.

Des fontaines à eau ont été mises en place, en remplacement des fontaines à bonbonne d'eau, ce qui permet une économie de la consommation de plastique d'environ 5 tonnes par an.

### Utilisation durable des ressources

La consommation énergétique et la consommation d'eau ont baissé du fait d'une optimisation des surfaces occupées. En outre, suite à la fermeture d'un des sites centraux, la banque a fait don aux collaborateurs HSBC de 6 tonnes de mobilier.

### Voyages en avion

Le nombre de kilomètres parcourus par les collaborateurs a diminué en 2011, mais les tonnes de CO<sub>2</sub> aériens ont augmenté en raison d'un élargissement du périmètre et d'une révision de la définition du court-courrier, étendu à 3 700 km (contre 750 km auparavant).

### Actions de sensibilisation des collaborateurs

Durant la Semaine du développement durable, le Groupe en France a mené une campagne interne sur l'empreinte

environnementale du poste de travail et mis en place un concours "Climate Challenge" avec le relais des *Climate Champions*, pour sensibiliser leurs collègues aux bonnes pratiques. En parallèle, une rubrique Intranet "Eco gestes" a été créée, dans laquelle le groupe recense les "12 gestes simples du quotidien, faciles à adopter, qui peuvent faire la différence". Enfin, "la journée sans papier" a été renouvelée, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement. 700 collaborateurs y ont participé, ce qui a permis, grâce au don octroyé à l'Office National des Forêts, l'installation d'un hôtel à abeilles dans la forêt domaniale de Retz.

### Accompagnement des collaborateurs

#### Les rémunérations et leur évolution

Un accord salarial a été signé en novembre 2011 pour l'année 2012. Dans un contexte économique et financier très incertain, il permet à 92 % des collaborateurs de HSBC France, tous métiers confondus (hors salariés de la catégorie Hors Classes) de bénéficier de l'une ou l'autre des mesures salariales adoptées. Par ailleurs, ces mesures s'attachent encore plus largement à accompagner la diversité, avec une enveloppe dédiée dont le montant augmente de près de 70 % par rapport à 2011.

Les principales mesures de l'accord salarial 2012 sont les suivantes :

- tous les collaborateurs dont le salaire annuel brut de base est inférieur ou égal à 60 000 EUR bénéficieront d'une augmentation pérenne de 1 % de leur salaire. Pour un collaborateur à temps plein, cette augmentation ne pourra pas être inférieure à 350 EUR ;
- le salaire minimum annuel (brut de base) sera porté de 22 000 à 23 000 EUR pour les collaborateurs de la catégorie Techniciens et de 32 000 à 33 000 EUR pour les collaborateurs de la catégorie Cadres ;
- une enveloppe globale sélective de 1 million EUR sera dédiée en 2012 à la poursuite des initiatives de la banque en matière d'équité afin de :
  - favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes, que ce soit en terme d'équité salariale ou de promotion professionnelle,
  - réviser la rémunération des salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou des congés d'éducation parentale,
  - examiner et éventuellement réviser la rémunération des salariés dans les situations suivantes : à temps partiel, en situation de handicap, représentants du personnel, ayant plus de 50 ans et n'ayant bénéficié d'aucune augmentation sélective de salaire au cours des cinq dernières années.

En complément de ces dispositifs collectifs, une enveloppe de révision salariale est mise à la disposition des managers afin de revoir les situations individuelles de leurs collaborateurs, au regard des critères d'attribution salariale du Groupe HSBC.

### **Organisation du temps de travail**

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaire, l'organisation du temps de travail s'effectue selon deux modalités possibles :

- sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2011, de 17,5 jours pour une semaine du lundi au vendredi, et de 21,5 jours pour une semaine du mardi au samedi.
- sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires. Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2011, de 12 jours pour une semaine du lundi au vendredi, et de 15 jours pour une semaine du mardi au samedi.

Les cadres à forfait jour sont ceux qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale vocation est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

### **Relations sociales : organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs**

Les dispositions de l'accord d'entreprise sur les modalités du dialogue social, dont l'objet est de renforcer les moyens de concertation sociale sur les projets de réorganisation découlant de la stratégie de l'entreprise, ont été mises en œuvre à l'occasion de l'examen du projet de fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France et des projets relevant du Plan stratégique 2014.

Parallèlement à l'examen de ces projets, les travaux menés avec les différentes instances représentatives du personnel de HSBC France (Comité central d'entreprise, Comité d'établissement, Délégué du personnel et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ont donné lieu à la tenue de 591 réunions sur l'ensemble de l'année 2011.

Les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de six accords et de deux avenants à des accords existants.

### **Santé et sécurité**

#### *Observatoire du stress*

Depuis 2004, HSBC France propose aux collaborateurs de la région parisienne de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire Médical du Stress. En 2010, cette disposition a été étendue aux collaborateurs de province. Le traitement des données recueillies a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Les résultats 2010 ont fait ressortir une légère diminution des niveaux moyens de stress au sein de l'entreprise. Ils ont mis en évidence les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable, notamment les femmes, les collaborateurs de 50-59 ans et ceux qui ont plus de 20 ans d'ancienneté dans le poste, les personnes ayant plus de 120 minutes de transport quotidien, les techniciens et les collaborateurs du réseau.

Ces enquêtes ont permis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à les réduire par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers.

#### *Equilibre vie professionnelle – vie personnelle*

Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur, si ses fonctions le lui permettent, d'exercer une partie de son activité à domicile. Ce dispositif repose sur le volontariat et le principe de l'alternance sur une même semaine entre un à trois jours de télétravail, et deux jours consécutifs minimum de travail dans l'entreprise.

Au 31 décembre 2011, 361 collaborateurs, principalement dans les fonctions supports, ont opté pour cette solution largement mise en place au sein du Groupe HSBC, et leur degré de satisfaction moyen est élevé. Le télétravail réduit sensiblement le temps de transport hebdomadaire, ce qui favorise la diminution de l'empreinte carbone de l'entreprise, et permet aux collaborateurs de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

A ce sujet, la Direction Générale de la banque a transmis un message à tous ses cadres de direction, en février 2011, afin d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques : sauf exception et situation de crise, les collaborateurs ne doivent pas être sollicités durant leurs congés, les week-ends ou hors des heures de travail, et sauf urgence, les réunions ne doivent pas être fixées avant 9 heures et après 18 heures.

## Développement durable (suite)

### Formation

L'année 2011 a été marquée par :

- le déploiement, en France, du nouvel environnement de formation *MyLearning*, qui place désormais l'ensemble du Groupe HSBC dans un environnement global et unique. A côté des parcours de formation dotant les collaborateurs des compétences requises pour permettre une prise de poste optimum, cette évolution a constitué, en France, un véritable virage vers un changement de culture, en positionnant le collaborateur comme acteur de son développement professionnel, avec l'appui de son manager ;
- un déploiement plus large de l'université d'entreprise HSBC *Business School*, dont l'offre de formation avait été inaugurée en 2010. Les métiers principaux de la banque bénéficient tous d'une académie où sont délivrés les parcours et les actions de formation élaborés avec les métiers, pour soutenir leur stratégie, faciliter leur performance par le développement des compétences techniques et comportementales de leurs collaborateurs, et répondre aux exigences réglementaires.

Ces formations sont délivrées à 90 % en langue française. Des formations *Corporate* et transverses sur tous les métiers de la banque permettent de diffuser les valeurs HSBC "ouvert, connecté et fiable" et de pratiquer les comportements attendus pour les incarner. Cette offre sur la partie *leadership* et compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles a été profondément enrichie.

### Diversité et égalité de traitement

En 2011, HSBC France a mis en œuvre un plan d'actions clairement axé sur les carrières féminines, dans le but de favoriser l'accès des femmes aux postes au plus haut niveau de l'entreprise. Cette priorité est partagée par le Groupe, qui la décline à l'échelle mondiale. En France, la banque a organisé des conférences sur le thème "réussir sa carrière au féminin", auxquelles 1 200 femmes cadres ont été invitées. De surcroît, le processus de détection des talents de l'entreprise met l'accent sur les femmes.

Au 31 décembre 2011, six femmes siégeaient au Comité Exécutif de HSBC France, et les femmes représentaient 48 % des cadres et 34 % des Directeurs de point de vente (Agences, Centres d'Affaires Entreprises et *Corporate Banking Centres*).

Un nouvel accord global d'entreprise sur la Diversité et l'Équité a été signé par les partenaires sociaux. Les objectifs de la banque restent les mêmes que précédemment : favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en matière de carrière et de rémunération, améliorer le congé de paternité et la carrière des collaborateurs en situation de handicap, et faire progresser la proportion de femmes dans les niveaux de classification où elles sont sous-représentées. A cet égard, la banque s'est

engagée à faire progresser de quatre points en trois ans la part des femmes dans chaque niveau de la classification cadre. Pour servir cet objectif, le nouvel accord Diversité prévoit la mise en place d'un "diagnostic carrière partagé", qui consiste à suivre les indicateurs de promotion pour les hommes et les femmes sur plusieurs années. Une attention particulière reste portée à l'équité salariale. En huit ans, la banque y a consacré 4,9 millions EUR. Ces trois dernières années, plus de 2 000 femmes ont ainsi bénéficié d'une revalorisation salariale au titre de l'équité salariale.

Seniors : un accord, signé en 2009 pour trois ans (2010 à 2012), favorise le maintien des salariés seniors dans l'emploi à partir de 45 ans.

Lutte contre les discriminations : HSBC valorise la méritocratie. A niveau de compétence et de performance égal, toute personne a les mêmes chances d'être recrutée et d'évoluer dans l'entreprise, quelles que soient ses origines ethniques et sociales. HSBC France a déployé une campagne de sensibilisation interne sur la diversité. En parallèle, la formation en e-learning, destinée aux managers, a été actualisée. Elle vise à leur faire prendre conscience du poids des stéréotypes et des préjugés sur les actions et décisions de chacun.

Handicap : HSBC France compte 287 salariés en situation de handicap. Sa politique de handicap s'appuie sur le renouvellement en juillet 2011 de l'accord d'entreprise. Elle comporte trois volets :

- le maintien dans l'emploi. Chaque situation est traitée au cas par cas. En 2011, une vingtaine d'équipements lourds ont été mis en place pour faciliter la vie au travail de salariés en situation de handicap ;
- les recrutements : le groupe collabore avec les associations Handiformabanque, Tremplin et des cabinets spécialisés. En 2011, deux personnes (sur un total de quatre) en contrat de professionnalisation ont été recrutées en CDI. Dans le précédent accord d'entreprise, la banque s'était fixée pour objectif de réaliser 10 recrutements. Cet objectif a été dépassé, avec 11 recrutements. Dans le nouvel accord, HSBC France s'engage à réaliser *a minima* 10 recrutements en CDI et 10 en alternance ;
- les dispositifs d'aide à la vie quotidienne : en 2011, les salariés handicapés ou parents d'un proche handicapé ayant bénéficié de tickets CESU Handicap (tickets pour régler les besoins particuliers des personnes handicapées : les tâches ménagères, la garde d'enfants ou un traducteur en langue des signes, etc.) financés par la banque ont été au nombre de 268 (+ 34 %). De plus, le nouvel accord attribue des jours de congés supplémentaires aux salariés souffrant d'un handicap ou ayant un proche handicapé.

### **Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail**

HSBC France promeut et respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives, d'une part, au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, et, d'autre part, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

### **Engagement des collaborateurs par la sensibilisation et le mécénat**

En 2011, HSBC France a dédié près de 2,3 millions EUR (1,2 % de son résultat avant impôt) à des programmes caritatifs. Environ 35 % des collaborateurs du groupe ont accompli 3 742 missions à titre bénévole, ce qui représente près de 18 000 heures, dont 86 % sur le temps de travail.

L'année 2011 a été marquée par :

- le concours apporté par la Fondation HSBC pour l'Education, qui poursuit son action pour la 6<sup>e</sup> année consécutive. Dans son appel à projets 2011, la Fondation a souhaité apporter son soutien à des associations en lien avec l'école. Au total, 37 associations ont été soutenues, dont 13 nouveaux projets. Ainsi, entre juin 2010 et juin 2011, 5 663 enfants ont bénéficié de l'aide de la Fondation ;
- la mise en œuvre d'un programme de mécénat environnemental lancé en novembre 2010 par HSBC France autour de trois objectifs :
  - éduquer le jeune public à la protection de l'environnement,
  - promouvoir et organiser des actions écologiques de terrain impliquant les collaborateurs et les clients,
  - soutenir la recherche sur l'impact du changement climatique sur les métiers de la finance ;
- le succès du bénévolat comme moteur de *Team Building*, une initiative managériale lancée il y a deux ans. En 2011, 33 équipes (environ 500 collaborateurs) se sont impliquées dans des actions proposées ou créées sur-mesure par la Direction du Développement Durable.

Développement durable (suite)

Tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France

Indicateur	Evolution			Unité	Périmètre*	GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
	2011	2010	2009					
1 Résultat avant impôt.....	191	628	548	M EUR	HSBC en France			
Total des fonds propres .....	4 820	4 832	5 060	M EUR	groupe HSBC France			
Coefficient d'exploitation .....	85	71	71	%	HSBC en France			
Ratio Core Tier 1 (Bâle II).....	10,7	12,1	12,2	%	groupe HSBC France			
<b>Economie durable</b>								
2 Montant des prêts accordés à des PME (définition européenne).....	714,3	907		Prêts totaux (M EUR)	HSBC France	FS 6		
- Investissement dans SFEF (participation prise en 2009)...	-	-	9,4%	Changement de périmètre de calcul	HSBC France	FS 6		
3 - Prêts accordés à des PME éco-industries <sup>1</sup> .....	26	37/6	28,5	Prêts totaux (M EUR)	HSBC France	FS 8	6.5.6	Principe 9
4 Principes Equateur - Catégorie A - nombre de financements de projets et valeur .....	0 et 0	0 et 0	0 et 0	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France			
Principes Equateur - Catégorie B - nombre de financements de projets et valeur .....	1 et 100	2 et 132	1 et 438	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France	FS 3	6.3.5 ; 6.6.3	Principe 2
Principes Equateur - Catégorie C - nombre de financements de projets et valeur .....	1 et 100	3 et 215	1 et 60	Nbre total de prêts et M EUR	HSBC en France			
Conseils.....	3	4	5	Nbre	HSBC en France			
5 Lignes de crédit allouées à l'Adie .....	2	3	3	M EUR	HSBC France			
Montant des prêts de microfinance accordés via partenariat Adie .....	0,590	1,948	1,564	Prêts totaux (M EUR)	N/A			
Nombre de microcrédits décaissés (Adie) .....	257	770	427	Nbre	N/A			
Investissement du fonds d'épargne entreprise HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire au profit de l'Adie .....	250	160	40	K EUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 7		
Prise de participation dans des fonds pour des entrepreneurs .....	1/Capital Citizen	0,5 / BAC	-	M EUR	HSBC France			
6 Actifs sous gestion ISR .....	2 123	1 846	250	M EUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 10, 11, 12		
Epargne salariale : encours totaux de la gamme ISR .....	129,3	79,5	60,5	M EUR	HSBC Global Asset Management (France)	FS 10, 11, 12		
7 Nombre de réclamations clients adressées au médiateur .....	552	502	663	Nbre	HSBC France	PR 8		6.7
Nombre de réclamations traitées et signées par le médiateur.....	88	84	138	Nbre	HSBC France			
8 Taux de satisfaction de nos clients particuliers : clients se disant "très satisfaits" (4 <sup>e</sup> trimestre 2011) .....	55	52	46	%	HSBC France			
Recommandation clients au cours des deux dernières années (4 <sup>e</sup> trimestre 2011) .....	38	35	31	%	HSBC France			
<b>Empreinte environnementale</b>								
9 Consommation d'énergie .....	66	74	76	GWh	HSBC en France	EN 3, EN 4		6.5.5 Principes 7 & 8
Consommation d'énergie en MWh/ETP <sup>2</sup> .....	6,69	7,48	7,39	MWh/ETP <sup>2</sup>	HSBC en France			

Indicateur	Evolution			Unité	Périmètre*	GRI 3	ISO 26000	Pacte Mondial
	2011	2010	2009					
10 Transports . . . . .	40,3	36,61	28,33	M de km	HSBC en France			
11 Emissions de CO <sub>2</sub> directes . . . . .	10,37	10,95	10,12	milliers de tonne éq CO <sub>2</sub>	HSBC en France			
– émissions de CO <sub>2</sub> directes (énergie) . . . . .	4,93	6,45	6,62	milliers de tonne éq CO <sub>2</sub>	HSBC en France	EN 16	6.5.5	Principes 7 & 8
– émissions de CO <sub>2</sub> directes (transports) . . . . .	5,44	4,5	3,5	milliers de tonne éq CO <sub>2</sub>	HSBC en France			
12 Consommation d'eau . . . . .	151	160	166	milliers de m <sup>3</sup>	HSBC en France	EN 8	6.5.4	Principes 7 & 8
Consommation d'eau par personne . . . . .	15,30	16,17	16,02	m <sup>3</sup>	HSBC en France			
13 Consommation de papier . . . . .	1 803	1 847	1 874	Tonnes	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	Principes 7 & 8
% de papier FSC . . . . .	90	86	52	%	HSBC en France			
14 Production de déchets . . . . .	1 926	2 224	2 211	Tonnes	HSBC en France			
Production de déchets par ETP <sup>2</sup> . . . . .	194	224	214	Kg	HSBC en France	EN 1, EN 2, EN 22	6.5.4	Principes 7 & 8
% de déchets recyclés/déchets totaux . . . . .	77	68	60	%	HSBC en France			
<b>Ressources humaines et sécurité</b>								
15 Effectifs totaux <sup>3</sup> : Homme (H) / Femme (F) . . . . .	5 884 F / 4 451 H	5 969 F / 4 510 H	6 072 F / 4 605 H	Nbre	groupe HSBC France			
% de collaborateurs de moins de 30 ans . . . . .	17	18,1	17,8	%	groupe HSBC France	LA 14	6.3.7	Principe 6
% de collaborateurs de plus de 50 ans . . . . .	29	29,1	29,1	%	groupe HSBC France			
% de cadres dirigeants femmes . . . . .	18	15	19	%	groupe HSBC France			
16 Personnes handicapées . . . . .	289	250	245	Nbre	HSBC France bilan social		6.3.7	Principe 6
17 Recrutements via l'IMS – Entreprendre pour la Cité . . . . .	25	33	31	Nbre	HSBC France		6.3.7	Principe 6
18 % d'administrateurs non exécutifs (sans fonction dans le Groupe HSBC au 31.12) . . . . .	44	41	39	%	HSBC France			6.2
19 Santé et sécurité :								
accidents mortels au travail . . . . .	0	0	0	Nbre	HSBC France	LA 7	6.4.6	
Santé et sécurité : accidents ayant entraîné plus de 3 jours d'incapacité de travail . . . . .	N/D	52	100	Nbre	HSBC France			
20 Formation . . . . .	N/D	235 505	259 951	Nbre total d'heures	HSBC France			
<b>Engagement et mécénat</b>								
21 Budget mécénat . . . . .	23**	1,8	1,2	MEUR	HSBC en France		6.8	
% du budget mécénat/résultat avant impôt . . . . .	12	0,34	0,22	%	HSBC en France			
% approx. de salariés ayant participé à une action développement durable à titre bénévole . . . . .	35	40	23	%	HSBC en France			
22 Score d'engagement des salariés . . . . .	63	61	52	%	HSBC en France			
Nombre de salariés HSBC qui répondent à l'enquête Global People Survey . . . . .	655	88	86	%	HSBC en France		6.4.5, 6.4.3	Principe 3
Taux de satisfaction des collaborateurs pour les mesures prises par HSBC pour ancrer le développement durable dans la manière dont nous gérons le business . . . . .	69	71	66	%	HSBC en France			

1 Code NAF des éco-industries, cf. [www.stats.environment.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/etudes\\_documents/N10.pdf](http://www.stats.environment.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/etudes_documents/N10.pdf) (pages 33 à 36).  
2 Equivalent Temps Plein.  
3 Cf. également page 241.

\* HSBC France est détenue à 99,9% par le Groupe HSBC. Le groupe HSBC France correspond au périmètre des comptes consolidés et HSBC France correspond au périmètre des comptes sociaux de la banque. Le périmètre de HSBC en France comprend les opérations du Groupe HSBC en France, des sociétés HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France) et de la succursale de HSBC Bank plc à Paris (hors coûts de financement intra-Groupe).  
\*\* Un versement complémentaire de 1,8 million EUR pour la Fondation HSBC pour l'Éducation et de 0,9 million EUR pour la Prix HSBC pour la Photographie a été effectué à la Fondation de France sous l'égide de laquelle sont placés ces deux programmes. Ces montants seront consommés en trois ans à partir de 2012, et seront inclus dans ce tableau au fur et à mesure de leur attribution aux bénéficiaires finaux.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement 97-02, le groupe HSBC France a renforcé la structure de son dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques qui est décrit dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place<sup>1</sup>.

Ce dispositif de contrôle et de gestion des risques est organisé en dix filières de risques :

- les risques financiers :
  - crédit,
  - marchés,
  - taux/change structurels/liquidité ;
- les autres risques opérationnels :
  - juridique,
  - fiscal,
  - informatique,
  - continuité d'activité (qui depuis janvier 2012 a été élargi à l'ensemble des sujets sécurité, fraude et continuité d'activité),
  - ressources humaines,
  - conformité (détaillé dans le Rapport du Président<sup>2</sup>),
  - comptabilité (détaillé dans le Rapport du Président<sup>3</sup>).

### LES RISQUES FINANCIERS

#### Le risque de crédit

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est organisée et supervisée par la Direction des Risques de Crédit et du Recouvrement (DRCR). Indépendante des lignes de métier, la DRCR dépend hiérarchiquement du Directeur Général Délégué, en charge des risques, et se trouve rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques Europe du Groupe HSBC.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

#### Gouvernance

HSBC Holdings plc est responsable de la mise en place des principes de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centrale des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité du Groupe HSBC est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de crédit du Groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;
- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

La gestion des risques de crédit de chacune des principales lignes de métier (Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque d'entreprises, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine) est supervisée par des comités mensuels dédiés, les *Risk Management Committees* (RMC), présidés par le Directeur Général Délégué, en charge des risques et responsable du contrôle permanent.

Les décisions et informations concernant les risques de crédit, émanant des différents RMC, sont rapportées, au même titre que les autres catégories de risques, au *Risk Management Meeting*<sup>4</sup> de HSBC France (comité mensuel). Les comptes-rendus de ce comité, accompagnés d'une synthèse, sont ensuite soumis aux comités mensuels de suivi des risques organisés par la Direction des Risques Europe, dont notamment le *European Wholesale Credit and Market Risk Management Committee*.

1 Cf. Rapport du Président pages 36 à 49.

2 Cf. Rapport du Président pages 44 à 45.

3 Cf. Rapport du Président pages 45 à 47.

4 Cf. Rapport du Président pages 39 à 40.

Les RMC, auxquels participe la Direction Générale, sont les principales instances en charge de la politique de crédit et du contrôle permanent de la filière crédit du groupe HSBC France. Ils ont pour mission de contrôler les activités de crédit de la DRCR et de la Filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Ils sont informés par la DRCR des principales décisions de crédit, de l'état et de l'évolution des différents portefeuilles de crédit, du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel elle s'appuie pour définir sa politique de crédit, et des remontées des résultats du contrôle permanent.

Enfin, les RMC sont informés des éventuels dysfonctionnements constatés dans la Filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du Comité ORIC plénier trimestriel (*Operational Risk and Internal Control*).

#### **Le dispositif de contrôle**

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit pour le groupe HSBC France est le Directeur du Crédit, qui est Directeur de la DRCR.

La DRCR et ses membres constituent l'échelon central de la Filière Crédit qui se déclinait, en 2011, en deux principales sous-filières au niveau local : celle des Réseaux HSBC France et des filiales (HSBC Private Bank France (jusqu'au 31 octobre 2011, date de sa fusion avec HSBC France) et HSBC Factoring (France)) d'une part, et celle de la Grande clientèle et des filiales de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, d'autre part. Afin d'assurer une remontée d'information efficiente à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés sur les différents acteurs de la filière en fonction des seuils d'intervention de chacun, préalablement définis pour la surveillance, les dépréciations, les pouvoirs de crédit, etc.

Les contrôles s'appuient sur des agents dédiés qui interviennent, en deuxième niveau, sur la Filière Crédit (les services de contrôle interne de la DRCR et des Réseaux ou des filiales, le Service de Monitoring Surveillance Banque d'entreprises, la surveillance Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ou Banque de financement, d'investissement et de marchés, l'équipe Audit des Crédits), mais aussi sur des agents exerçant également des activités opérationnelles de premier niveau (Directeurs et Analystes Crédits, Directeurs d'agence, Responsables Clientèles).

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit est informé de tout dysfonctionnement significatif constaté dans sa filière.

#### **Les outils**

Dans le cadre du règlement 97-02, la DRCR a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques : les risques génériques inhérents à l'activité de crédit ont été répertoriés dans une cartographie couvrant l'ensemble de la Filière Crédit, et les contrôles correspondants ont été définis.

Cette cartographie spécifie les contrôles attendus par les différents acteurs et leur fréquence.

Cette organisation a été complétée d'un dispositif de contrôle permanent du pilotage central de la partie crédit Bâle II qui concerne :

- le *dataquality* (qualité des données utilisées) ;
- le *monitoring* Bâle II (appréciation du *Use Test*) ;
- le respect des règles de gouvernance des modèles.

La mise à jour du dispositif de contrôle interne est annuelle et validée par le responsable du Contrôle Permanent de la Filière Crédit mais aussi chaque fois qu'un changement majeur intervient nécessitant des contrôles ou la couverture d'un risque nouveau.

---

#### **Description des procédures d'octroi de crédit**

##### **Les pouvoirs de crédit**

Le pouvoir d'octroyer des crédits est limité aux titulaires de pouvoirs de crédit. Les pouvoirs sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Ils sont alloués nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de Comité de Crédit : les décisions sont individuelles.

Le Directeur Général de HSBC France détient ses pouvoirs de HSBC Bank plc. Il a délégué ses pouvoirs au Directeur Général Délégué, en charge des risques et du contrôle permanent et au Directeur du Crédit qui, au-delà de ces limites, adressent les dossiers à la Direction du Crédit de HSBC Bank plc pour confirmation d'accord et, au-delà d'un certain montant, à la Direction des Risques Groupe (HSBC Holdings plc) pour demande de "*concurrence*" (absence d'objection).

Le Directeur du Crédit a lui-même procédé à des délégations partielles de ses pouvoirs, différenciées selon la qualité de la contrepartie exprimée par la note Bâle II. Les principaux bénéficiaires de ces pouvoirs sont :

- les membres de la DRCR en charge des décisions de crédit ;
- les présidents des filiales bancaires ;
- les responsables hiérarchiques du réseau.

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit

Les objectifs de la surveillance et du contrôle des crédits sont :

- d’anticiper les évolutions défavorables de nos contreparties de façon à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de sauvegarder les intérêts du groupe HSBC France ;
- de localiser dans les réseaux les principales zones de risque au regard des principaux indicateurs de risque ;
- de réaliser des missions d’audit crédit dans les réseaux.

L’identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des risques de crédit sont assurés dans le cadre des directives du Groupe HSBC (*Group Standards Manual* et *Functional Instruction Manual*), des directives locales (*Business Instruction Manual*) et de la politique définie par les Comités RMC (Banque de financement, d’investissement et de marchés, Banque d’entreprises et Banque de particuliers et de gestion de patrimoine).

Tous les acteurs du processus crédit sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit ; chacun des acteurs du processus de décision porte une part de responsabilité. Toutefois, la responsabilité du suivi d’un crédit incombe, au premier chef, à l’entité qui porte le crédit. Par ailleurs, la hiérarchie de cette entité doit jouer son rôle d’encadrement et de pilotage de la gestion du risque de crédit.

Un contrôle de second niveau est réalisé par des équipes dédiées à la surveillance du risque de crédit.

Intervient, notamment, l’équipe d’Audit des Crédits qui retient le principe d’approche par les risques, à la fois, pour sélectionner les entités à auditer et pour constituer les échantillons de dossiers de crédit à étudier, ainsi que le principe d’un cycle d’audit de trois ans maximum pour les entités de la Banque de Grande clientèle et les *Corporate Business Centres* (CBC) et de quatre ans maximum pour le reste de son périmètre. A la demande du Directeur Général Délégué en charge des risques, l’équipe peut réaliser des missions ponctuelles sur des thématiques diverses concernant le crédit. Les missions, à l’exception de celles de suivi, sont réalisées sur le terrain.

### Qualité du crédit<sup>1</sup>

Les systèmes et processus de notation des risques du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les

expositions selon l’importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d’évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

### Garanties reçues et autres facteurs d’amélioration du risque de crédit

Les entités du Groupe HSBC sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l’acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d’autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d’évaluation. Ces paramètres doivent être prudents ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s’appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s’ils continuent de remplir l’objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché.

### Prêts et créances<sup>2</sup>

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le Groupe HSBC a pour politique de s’assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s’appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s’agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s’agissant de financements du secteur de la promotion immobilière ;
- les nantissements d’instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s’agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit<sup>3</sup>, y compris les *Credit Default Swaps* (CDS), sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du Groupe HSBC.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Gestion des risques page 161.*

<sup>2</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d’actifs page 154.*

<sup>3</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 13 Instruments dérivés page 127.*

L'information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n'est pas publiée car non disponible.

#### **Autres actifs financiers<sup>1</sup>**

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers, autres que des prêts et créances, dépendent de la structure de l'instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs (ABS "*Asset Backed Securities*"), qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

#### **Dérivés<sup>2</sup>**

Le Groupe HSBC privilégie les accords-cadres ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) ou, en France, les contrats FBF (Fédération bancaire française), pour la documentation juridique de l'activité dérivés. Ils fournissent un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits tout en contraignant chacune des parties à l'application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat en cas de défaillance de l'une des parties ou lors de la survenance d'un autre cas convenu de résiliation. Le Groupe HSBC privilégie, en outre, la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat-cadre. L'annexe CSA permet d'instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

#### **Comptes d'encaissement**

Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

---

#### **Risque de concentration<sup>3</sup>**

HSBC France accorde la plus grande attention à la qualité et à l'intégrité de sa base d'actifs risqués (y compris les engagements hors bilan) et a mis en place des garde-fous stricts pour éviter une concentration injustifiée des risques.

La diversification des risques est un principe essentiel au sein du Groupe HSBC. La concentration des risques peut revêtir différentes formes telles que de grands engagements sur une même contrepartie, un engagement excessif sur des zones géographiques ou des secteurs d'activité, ainsi que des risques découlant d'un portefeuille de crédits trop concentré ou présentant des ensembles corrélés.

Le document LCEP (*Large Credit Exposure Policy*) expose la politique relative au contrôle des Grands Risques du groupe HSBC France, qui entre dans le cadre, à la fois, de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel.

L'objet de la LCEP est de veiller à ce que :

- toutes les filiales de HSBC France respectent rigoureusement, en même temps, la politique du moment et les exigences réglementaires locales en ce qui concerne les grands engagements dans les juridictions où elles exercent des activités, ainsi que l'application des règles établies par les organismes de tutelle locaux ;
- il existe un cadre de procédures approprié où les grands engagements et les concentrations de risques soient surveillés et contrôlés ;
- l'engagement sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs entretenant d'étroites relations, ne devienne pas excessif par rapport à la base de fonds propres de HSBC France ou de HSBC Bank plc ;
- le portefeuille d'actifs risqués ne contienne pas de concentration excessive ou de grands engagements corrélés ;
- les engagements sur les zones géographiques et secteurs d'activité soient étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués ;
- le reporting aux Conseils d'Administration des filiales du groupe HSBC France, aux Directions Générales du groupe HSBC France, de HSBC Bank plc et de HSBC Holdings plc ainsi qu'à tous les organismes de tutelle soit conforme, uniforme et cohérent avec la politique du Groupe HSBC.

Pour faciliter la surveillance et le contrôle effectif, HSBC France, HSBC Bank plc et le Groupe HSBC gèrent des bases de données d'information centrales où sont saisis les engagements et veillent à ce que les exigences de la LCEP soient respectées. Au niveau de la DRCR, le suivi du risque de concentration est réalisé au travers de différents outils de surveillance, CARM et Vigirisk, qui permettent de récupérer les autorisations et encours issus des systèmes opérants et d'établir les états de suivi.

1 Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Gestion des risques page 156.*

2 Cf. *Etats financiers consolidés, Note 21 pages 104 à 106 et Note 13 pages 127 à 131.*

3 Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Gestion des risques page 156.*

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Risque de concentration par contrepartie

Les limites d'exposition au risque sont classées en trois catégories :

- catégorie A : tous les prêts inscrits au bilan et les facilités liées aux échanges telles que les garanties et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : risques de trésorerie hors bilan tels que *swaps* de devises et de taux d'intérêt ;
- règlement : couvrant principalement les risques intrajournaliers liés aux engagements de paiement et à l'activité de change, avec ou au nom de nos clients.

*Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des établissements financiers et des gouvernements centraux/banques centrales*

- Exigences de HSBC Bank plc et de la *Financial Services Authority* (FSA)

Aucune exposition (somme des catégories A et B) ne doit dépasser 25 % des fonds propres applicables, individuels ou consolidés, de HSBC Bank plc sans l'accord préalable de la FSA.

Afin de s'assurer que HSBC Bank plc est en conformité avec les exigences de la FSA et de la LCEP :

- les autorisations (somme des catégories A et B) de HSBC France sur la même contrepartie ou le même groupe de contreparties, dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France ;
- HSBC France doit obtenir l'accord de HSBC Bank plc avant de prendre une autorisation supplémentaire dépassant 25 % des fonds propres consolidés de HSBC France.

Il peut y avoir des occasions où des opérations dépassant ce montant (au maximum 50 % des fonds propres consolidés de HSBC France) sont possibles, à condition que :

- le risque ait trait à des opérations de change et des produits de taux d'intérêt ;
- les groupes de contreparties aient un profil de risque acceptable et soient des relations importantes d'un intérêt essentiel pour le Groupe HSBC ;
- le risque soit à court terme.

Si le risque dépasse 10 % des fonds propres de HSBC Bank plc, cette dernière doit obtenir l'accord de HSBC Holdings plc avant qu'un engagement formel soit pris envers la contrepartie.

Pour les limites de la LCEP, les directives sont envoyées par le Groupe. Elles sont transposées au niveau de la DRCR, puis validées par le Directeur du Crédit et le Directeur Général Délégué en charge des risques.

Un rapport trimestriel de tous les risques (somme des catégories A et B, et risque de règlement sur une base individuelle) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est remis à la Direction Générale de HSBC France, au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc. Ce rapport trimestriel est également remis au RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés et au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

- Exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel

Les risques nets pondérés (définition de l'Autorité de contrôle prudentiel) du groupe HSBC France dans le cadre normal de ses activités ne doivent pas dépasser la limite de 20 % des fonds propres du groupe HSBC France en tenant compte des *ratings* externes "*Investment Grade*" et internes des contreparties et 15 % lorsque les contreparties ne sont pas en "*Investment Grade*".

Dans tous les cas, même si l'engagement est conforme aux exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel, aucun engagement du groupe HSBC France n'est autorisé s'il a pour conséquence un dépassement des exigences, soit du Groupe HSBC, soit de la FSA.

En sus du suivi trimestriel, une procédure de contrôle quotidien a été mise en place auprès des chargés de relation pour s'assurer qu'aucun dépassement ne survienne sur les comptes dont ils ont la charge.

*Engagements sur Etablissements Financiers*

- Exigences du Groupe HSBC et de la *Financial Services Authority* (FSA)

La politique de HSBC France fixe les limites d'exposition au risque (somme des catégories A et B, ou le seul risque de règlement) des banques à un plafond de 50 % des fonds propres de HSBC France. Le montant de l'exposition au risque des autres établissements financiers est limité à un plafond de 25 % des fonds propres de HSBC France.

Les exceptions à cette règle, qui doivent être dûment autorisées, sont documentées et revues annuellement et ne doivent en aucun cas avoir pour conséquence d'enfreindre la politique de Contrôle des Grands Risques applicables à HSBC Bank plc.

Un état trimestriel des 50 plus grands engagements de HSBC France sur les établissements financiers (à l'exclusion des établissements financiers non bancaires) est remis à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et à HSBC Holdings plc.

### Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC France, a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre des mesures correctives si cela devient nécessaire. La DRCR est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Certains secteurs d'activité sont néanmoins régis par des limites maximales (*Caps*) et des directives sectorielles définies par HSBC France et/ou le Groupe HSBC.

L'outil qui permet de suivre le risque de concentration par secteur d'activité est Vigirisk, qui permet de récupérer les encours auprès des différents systèmes d'information.

Les *Caps* sont suivis de façon trimestrielle et sont communiqués en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés. Toute modification de *Cap* est validée en RMC Banque de financement, d'investissement et de marchés.

### Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux/banques centrales sont déterminées autant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, que sur les dernières données politiques, économiques ou de marché. La prise en compte de la durée de l'exposition est également très importante pour l'établissement de limites globales.

Le montant des risques (somme des catégories A et B) autres qu'en devise locale, sur un gouvernement central/banque centrale situé dans un pays ne bénéficiant pas d'une pondération nulle ne peut dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC France, sans un accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou à intervalle réduit selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque pays transfrontalier (groupement des catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC France est fourni à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de HSBC France, à HSBC Bank plc et HSBC Holdings plc.

### Le risque de marché

#### Dispositif de surveillance des risques de marché

Le système de surveillance des risques de marché est détaillé par une circulaire qui précise les mécanismes s'appliquant aux différents niveaux de limites de risques de marché, la gouvernance retenue pour les processus d'autorisation, le rôle de chaque intervenant et de chaque comité et les méthodes de contrôle.

Une politique de risque, fixée par la Direction Générale de HSBC France, encadre les risques de marché *via* des limites globales, dont elle examine et

entérine les propositions émises par le *Market Risk Committee*.

Le Groupe HSBC attribue définitivement à HSBC France ces limites globales *via* le processus décrit dans la section *Wholesale & Market Risk* (cf. page 68). Ces limites globales sont alors réparties par activités, et enfin, déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité par les *Market Risk Managers*.

Ces limites s'expriment en termes de liste d'instruments, de sous-jacents, marchés et maturités autorisés, de limite de *Value at Risk*, de niveaux de sensibilité, de perte maximale autorisée (*max-loss*) et de *stress tests*. Elles sont révisées une fois par an au minimum par le *Market Risk Committee*. Elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent donc un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

---

#### Typologie des limites<sup>1</sup>

Les expositions et les risques maximums que HSBC France souhaite porter sont encadrés par un ensemble de limites.

#### Les limites du mandat local, ou *Room Mandates*

Le Groupe HSBC attribue annuellement à HSBC France et à HSBC Bank plc Paris Branch, un mandat local de site par entité. Il couvre les limites les plus significatives en termes de :

- *Value at Risk*, globale, *total trading*, sous-limites en VaR de taux, de change, actions ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), et à différents facteurs dits de "*spread*" ;
- expositions en cas de défaut (EaD) des émetteurs pour les obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit "*max-loss*" ;
- instruments autorisés, en maturité maximale, marchés/devises, et en catégorie de *pay-off*.

Une version synthétique, dite "*one pager*", de chaque *Entity Mandate* (HSBC France et HSBC Bank plc, Paris Branch), est soumise à l'approbation du Directeur Général Délégué, en charge des risques et du contrôle permanent et revue annuellement lors du *Market Risk Committee* de HSBC France.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 13 Instruments dérivés page 127 et Note 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité page 152.*

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Il existe également une version plus détaillée de chaque *Entity Mandate*, plus granulaire.

### Les limites fixées par le *Market Risk Committee* de HSBC France

Ce Comité revoit et fixe annuellement les limites dites “*one pager*” des mandats d’entité de HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch, sur proposition du responsable MRMaC France (*Market Risk Management and Control*).

Le *Market Risk Committee* de HSBC France définit, de plus, des limites en VaR et *max-loss* pour les principales activités de la salle taux de l’activité Banque de financement, d’investissement et de marchés de HSBC France : *Balance Sheet Management-Money Market* (BSM-MM), *Balance Sheet Management-Treasury Market* (BSM-TM), *Vanilla Rates* et *Structured Rate Products*. Toute modification substantielle des types d’instruments autorisés, de leurs maturités, de la nature des marchés traités est également soumise à l’approbation préalable de ce comité.

### Les limites opérationnelles

*Market Risk Management and Control* (MRMaC) décline les limites du *Room Mandate* de HSBC France et de HSBC Bank plc Paris Branch, en limites opérationnelles détaillées, dites “*desk mandates*”. Ces limites sont allouées à chaque *Business Unit* (Unité de Gestion) et, si nécessaire, sont réparties par sous-activités ; elles portent sur les indicateurs suivants :

- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d’Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de “*spread*” ;
- instruments autorisés :
  - en maturité maximale,
  - en catégorie de *pay-off* ;
- limites complémentaires pour encadrer des activités spécifiques.

Ces limites sont fixées en cohérence avec les limites en VaR attribuées par le *Market Risk Committee* de HSBC France et avec celles attribuées globalement à HSBC France.

## Gouvernance à l’échelle du Groupe HSBC

### *Wholesale & Market Risk* (WMR)

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale & Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, via l’entité *Market Risk Management and Control* (MRMaC), d’allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais des *Site Entity Room Mandates*, lorsqu’elles ont été validées par

les instances ALCO et RMM de HSBC Bank plc. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d’autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale & Market Risk* comporte un échelon européen.

### *Europe Middle-East Africa Market Risk Management & Control* : MRMaC EMEA

Le Responsable MRMaC EMEA, hiérarchiquement rattaché au *Global Head* MRMaC et au *European Head Wholesale Credit and Market Risk*, supervise le processus de revue des *Room Mandates*. Il les soumet à l’approbation de WMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable MRMaC France.

## Instances et acteurs de HSBC France en charge du suivi des risques de marché

### Le *Market Risk Committee* de HSBC France

Il a pour mission de superviser l’intégralité des risques de marché, de s’assurer que les contrôles adéquats existent et d’approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le Responsable MRMaC France, le Responsable de *Quantitative Risk and Valuation Group* (QRVG) et le Secrétaire Général de la Banque de financement, d’investissement et de marchés. Sont aussi membres du *Market Risk Committee* de HSBC France, le Directeur Finance de la Banque de financement, d’investissement et de marchés, le Responsable de *Counterparty Traded Risk* (CTR) et le Responsable *Product Control* de la Banque de financement, d’investissement et de marchés.

MRMaC France assure le secrétariat du comité.

Le *Market Risk Committee* de HSBC France examine les indicateurs synthétiques de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites sur mandats de type *one pager* (cf. page 67 “Typologie des limites”), instruit les demandes de limites permanentes, revoit les limites qui auraient été temporairement accordées.

Par ailleurs, ce comité valide les changements de méthode de calcul et les méthodes de mesure de risque sur les fonds garantis.

Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement ou d’extension des limites.

### **Le Risk Management Meeting**

Le compte rendu du *Market Risk Committee* est joint au dossier du RMM mensuel, au cours duquel le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés (cf. ci-dessous) présente les principaux points à mentionner en matière de risques de marché.

### **Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés**

Le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés a la responsabilité du contrôle permanent des risques de marché, au sens du règlement 97-02. Dans ce domaine, il rapporte au Directeur Général Délégué en charge des risques. Il a sous sa responsabilité les services suivants : MRMaC, QRVG, *Product Control*, ORIC de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. C'est sur lui que repose, avec MRMaC, la responsabilité d'informer la Direction Générale de la teneur et de l'évolution des expositions aux risques de marché. Il organise notamment à cet effet, avec le responsable des fonctions de contrôle MRMaC France, des réunions régulières d'information du Directeur Général Délégué en charge des risques. Y participent les responsables de QRVG, de CTR et de Banque de financement, d'investissement et de marchés *Product Control*.

D'une façon générale, il revient au Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, ou, en son absence, au responsable de MRMaC France, de fournir commentaires et explications à la Direction Générale sur tout dépassement significatif de *max-loss* et de limites (du *One pager Room Mandate* ou fixées en complément par le *Market Risk Committee* de HSBC France) ou sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

### **Market Risk Management and Control**

Chez *Wholesale and Market Risk* (WMR), MRMaC conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux *best practices* ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein du Groupe HSBC compatibles avec sa stratégie et son appétit au risque ;
- l'approbation de nouveaux produits ;
- la consolidation au niveau du Groupe HSBC des expositions aux risques de marchés et des calculs de *Value at Risk* (VaR).

Le responsable de MRMaC France est hiérarchiquement rattaché au Secrétaire Général de la Banque

de financement, d'investissement et de marchés et fonctionnellement au responsable MRMaC EMEA.

Le responsable de MRMaC France est membre du *Market Risk Committee*, de l'ALCO Bilan et du *Capital Management Committee* de HSBC France. Il participe à la réunion périodique d'information de la Direction Générale, organisée par le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, au Comité d'Audit et des Risques de HSBC France.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* (MRM), composée de 8 personnes, et *Market Risk Control* (MRC), composée de 18 personnes.

### **Market Risk Management (MRM)**

*Market Risk Management* (MRM) définit les mandats de limites de risque de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi *intra-day* en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, VaRs, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination du Senior Management, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des *Room Mandates* et, après examen approfondi et accord du *Market Risk Committee* de HSBC France, la soumet pour approbation à WMR *via* MRMaC EMEA.

Le *Market Risk Management* définit par conséquent les *Room Mandates*, *one pager* et détaillés, ainsi que les *desk mandates* qui s'appliquent à chaque *business unit* ou unité de gestion.

### **Market Risk Control (MRC)**

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute consommation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du reporting des *stress-tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting*.

Le *backtesting* confronte les chiffres de VaR calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la VaR à encadrer les variations attendues de résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de VaR sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la VaR 99 % ou lorsque la VaR excède systématiquement et grossièrement les résultats quotidiens.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Le *backtesting* est réalisé tant sur les profits que sur les pertes, en utilisant les quantiles extrêmes (1 % et 99 %) des distributions théoriques de VaR. Les exceptions, violation de *backtesting*, sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens, déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Ses résultats sont revus mensuellement dans un Comité Groupe HSBC dédié et communiqués trimestriellement au régulateur.

L'organisation de *Market Risk Control* est alignée sur celle des métiers.

Une équipe dédiée produit et diffuse les états de reporting consolidés des risques de marché de HSBC France, pour le Senior Management Paris et vers la Consolidation Groupe HSBC. Cette équipe assure également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelles).

*Market Risk Control* est sous l'autorité hiérarchique du responsable MRMaC France et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable MRC Global.

### **Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)**<sup>1</sup>

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche *front office*. La validation de ces modèles ainsi que des modèles de VaR incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Quantitative Risk and Valuation Group (QRVG)*. Son responsable a localement une ligne de reporting vers le responsable de MRMaC France et fonctionnellement une ligne de rattachement au responsable QRVG EMEA.

### **Le Comité des Valorisations**

#### **(anciennement Comité des Paramètres)**

Placé sous la direction du Responsable de *Product Control*, il est composé de membres de QRVG, de *Product Control*, de MRMaC, de représentants des fonctions financières de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de représentants du *front office*. Il se réunit, au cours de la première quinzaine du mois suivant, pour examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le *front office*. Au cours de ces réunions mensuelles, est examinée l'évolution des principaux indicateurs de calibrage et de contrôle des prix. Une revue des opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office/back office* est effectuée : "booking" conservateur, particularités non modélisées dans les systèmes.

Ce comité examine aussi les méthodes de détermination des provisions.

### **Conclusion**

Le mandat des risques de marché de HSBC France, pour 2011, s'inscrivait dans la continuité de celui de 2010, avec une réduction graduelle des métriques de risque sur les facteurs de risque les plus volatils.

Tout au long de l'année 2011, HSBC France a continué de jouer un rôle majeur de plate-forme pour le Groupe HSBC dans les activités d'obligations d'Etat de la Zone euro et de dérivés en euros.

Une attention toute particulière a été portée sur le suivi des positions de titres gouvernementaux des Etats de la Zone euro qui ont continué, en 2011, à être les principaux éléments de contribution aux variations de résultats des activités de marchés.

L'utilisation des principales limites s'est révélée relativement élevée tout au long de l'année, reflétant l'augmentation sensible des volatilités des facteurs de risque.

Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la zone périphérique, ont été régulièrement réduites tout au long de l'année 2011. Les limites en sensibilité aux mouvements de taux qui mesurent la volatilité des résultats ont été réduites en conséquence.

Tout au long du premier semestre de l'année 2011, HSBC France a opéré avec un coefficient multiplicateur minimum pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres. La soudaine accélération des mouvements de marché constatés au début du second semestre 2011 a entraîné l'enregistrement de plusieurs exceptions de *backtesting* de la VaR, ce qui a augmenté le coefficient multiplicateur pour le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres proche de son maximum.

### **Le risque de taux**

Le risque structurel de taux est géré de manière centralisée par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière et correspond au risque de taux structurel de la Banque commerciale.

Ce risque de taux structurel est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan et ne concerne pas les opérations de marché. Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux de HSBC France est de désensibiliser le résultat à une variation des taux par la gestion du gap de taux (déséquilibre entre la position à taux fixe à l'actif et au passif par bandes de maturités).

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 13 Instruments dérivés page 127 et Note 33 Gestion des risques page 156.*

Le risque structurel de taux provient, principalement, de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses, d'une part, sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, et d'autre part, sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales, différentes des caractéristiques contractuelles, sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

---

### Gouvernance

L'instance de surveillance des risques est l'ALCO Bilan dont le secrétariat est assuré par la DGFB qui rapporte au *Risk Management Meeting*. L'ALCO Bilan réunit mensuellement les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la Direction Financière et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier et réglementaire relatif à ces risques.

Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent, d'approuver annuellement les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance et de vérifier régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt, de liquidité et de change. En effet, HSBC France analyse mensuellement de nombreux indicateurs, sur base consolidée, qui permettent un suivi efficace des risques de taux (parmi lesquels, gaps statiques, calcul de sensibilité des résultats, *stress scénarios*, etc.).

Les éventuels dysfonctionnements constatés dans les processus de gestion des risques structurels de taux, liquidité et change, et les actions correctrices sont également présentés à l'ALCO Bilan trimestriellement.

La DGFB coordonne les travaux du Comité TALCO qui se réunit mensuellement afin de superviser la gestion du risque de taux structurel des métiers de la Banque commerciale. Le compte rendu du TALCO et tous les indicateurs de risque de taux cités précédemment sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan pour validation.

---

### Dispositif de mesure et de suivi (et méthodologie) du risque de taux

Le processus d'évaluation de ce risque de taux est mensuel et s'appuie sur l'analyse des gaps de taux des différents métiers de la Banque commerciale. Chaque mois, un gap est calculé qui tient compte d'hypothèses d'évolutions du bilan, à partir duquel les couvertures sont établies.

En effet, sur la base des informations issues indirectement des systèmes centraux et/ou des reportings fournis par les entités, la DGFB assure la mesure et la surveillance du risque de taux structurel sur base individuelle, lorsque le risque est significatif, et sur base consolidée pour les autres entités. Cette centralisation permet à la DGFB de gérer ce risque de façon optimale et de définir les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marchés (*Global Markets*).

L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes (*cash* ou *swap*) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés. Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés pour solder la position dans le marché. L'analyse des instruments dérivés par types de contrats utilisés est présentée Note 13 des Etats financiers consolidés <sup>1</sup>.

Le modèle de gestion du risque structurel de taux définit le cadre des limites opérationnelles à respecter pour la détermination des nouvelles opérations de couverture. Ainsi, le nouveau gap après couverture doit respecter une exposition résiduelle par échéance contenue dans des limites.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt. Par ailleurs, suite à des travaux menés dans le cadre des simulations demandées par le pilier 2 de Bâle II sur le sujet de l'*Economic Value of Equity*, HSBC France mesure également l'impact sur les fonds propres d'un choc uniforme de 200 points de base, à la hausse et à la baisse.

La mesure du risque et la mise en œuvre des opérations de couverture, assurées par la DGFB de manière centralisée, reposent sur un ensemble de contrôles formalisés. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture a fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clefs et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe HSBC, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

<sup>1</sup> Cf. page 127.

Les principes comptables relatifs aux instruments dérivés sont présentés dans la Note 21 des Etats financiers consolidés pages 104 à 106.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC France ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie. Le risque de financement (qui est une forme de risque de liquidité) se matérialise lorsque les ressources nécessaires au financement d'un actif illiquide ne peuvent pas être obtenues selon les termes prévus au moment requis.

La gestion de la liquidité et du financement de HSBC France a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des engagements de financement prévisibles soit honoré à l'échéance, et que l'accès au marché interbancaire puisse se faire de manière coordonnée et économique. A cet effet, HSBC France possède une source de financement diversifiée constituée des dépôts de la clientèle de particuliers et d'entreprises et de dépôts institutionnels. Ces ressources sont complétées par le financement de marché et par des portefeuilles d'actifs très liquides, diversifiés par maturité, qui sont détenus afin de permettre à HSBC France d'honorer rapidement, et dans les meilleures conditions, toute demande imprévue de trésorerie.

HSBC France maintient un niveau élevé de liquidités et gère le profil de liquidité de ses actifs, engagements et garanties, dans le but de s'assurer du bon équilibre de ses flux de trésorerie et d'être toujours en situation d'honorer l'ensemble de ses obligations anticipées lorsqu'elles échoient.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du Groupe HSBC et aux changements des marchés dans lesquels HSBC France opère. Par ailleurs, le Groupe HSBC s'efforce en permanence de faire évoluer et de renforcer sa politique de gestion de la liquidité et du financement.

Le risque de liquidité est géré, de manière centralisée, par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) au sein de la Direction Financière. Le Comité de pilotage de la liquidité, présidé par la DGFB, assure une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonne la gestion à court terme. Ce comité, sous-comité de l'ALCO Bilan, réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (*Balance Sheet Management*), de l'élaboration des états de reporting et de la surveillance (Direction Financière). Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de traiter de tout sujet relatif à la liquidité.

### Politiques et procédures

La gestion de la liquidité et du financement est assurée principalement au niveau local par HSBC France en conformité avec les pratiques et les limites fixées par le RMM et par l'ALCO Bilan. Le Groupe HSBC a pour politique générale d'assurer l'autosuffisance de chacune de ses entités bancaires pour le financement de ses propres opérations.

La surveillance du risque de liquidité est assurée par le suivi de nombreux indicateurs qui sont mis à jour tous les mois en vue de la tenue du Comité de pilotage de la liquidité et de l'ALCO Bilan. Ces indicateurs sont les suivants :

- le suivi des ratios de liquidité selon les exigences de la réglementation française ;
- la production des reportings réglementaires pour l'organe de tutelle britannique, la *Financial Services Authority* (FSA) ;
- la projection des flux de trésorerie prévisionnels selon différents scénarios de stress prenant en compte le montant des actifs liquides nécessaires pour chacun de ces scénarios ;
- le suivi des indicateurs de liquidité du bilan et de l'*Advance to Core Funding ratio* par rapport aux normes internes et aux exigences réglementaires ;
- le maintien de sources de financement diversifiées ;
- la gestion de la concentration et du profil de maturité de la dette ;
- le maintien des engagements de liquidité contingente dans des limites préétablies ;
- le maintien des plans de financement de la dette ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre, tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

### Principales sources de financement<sup>1</sup>

Les comptes courants et les comptes d'épargne payables à la demande constituent une part importante du financement de HSBC France, et le Groupe HSBC accorde une très grande importance au maintien de leur stabilité. En ce qui concerne les dépôts, la stabilité est liée à la capacité du Groupe à conserver la confiance des déposants dans la solidité de son capital et de sa liquidité, et à avoir des tarifs concurrentiels et transparents.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité page 152.*

Compte tenu de l'amélioration de son impasse de liquidité – le montant des dépôts étant passé de 21,2 milliards EUR au 31 décembre 2010 à 24,3 milliards EUR au 31 décembre 2011 – le montant des émissions d'EMTN senior lancées par HSBC France en 2011 s'est limité à 1,9 milliard EUR.

Conformément à son objectif de diversifier ses sources de financement, HSBC France a conduit en 2011 la transformation de son programme d'obligations sécurisées françaises structurées au sein de HSBC SFH (France), société de financement de l'habitat réglementée par l'ACP. Au 31 décembre 2011, l'encours d'obligations de financement de l'habitat détenu par la structure s'établissait à 1,9 milliard EUR.

Par ailleurs, la participation de HSBC France au LTRO à 3 ans de la Banque centrale européenne s'inscrit dans une politique conservatrice et prudente du financement de HSBC France qui, préalablement à la mise en place de cette opération, respectait l'ensemble de ses ratios réglementaires et internes. HSBC France a souscrit à hauteur de 5 milliards EUR sur une participation totale de 1 012 milliards EUR.

#### **La gestion du risque de liquidité**

HSBC France utilise un certain nombre de mesures majeures pour gérer son risque de liquidité, ainsi qu'il est expliqué ci-après :

##### *Ratio réglementaire français*

HSBC France assure le suivi du ratio réglementaire français à un mois, conformément à la réglementation française. Dans ce cadre, les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio réglementaire supérieur à 100 %, afin de s'assurer de la capacité des actifs liquides à couvrir les passifs exigibles. Ce ratio est calculé pour HSBC France pris isolément, et chacune de ses filiales qui y sont soumises effectue son propre calcul. Au cours de l'année 2011, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 122 % sur une base individuelle, contre 124 % en 2010.

##### *Advances to core funding ratio*

HSBC France favorise le financement des crédits clientèle par des dépôts de la clientèle et s'efforce de réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés de capitaux à court terme. Pour ce faire, le Groupe HSBC impose des limites aux entités bancaires visant à restreindre la croissance des crédits clientèle qui ne seraient pas financés par la croissance des dépôts de la clientèle ou du financement par la dette à long terme au travers d'un ratio appelé l'*Advances to Core Funding ratio*. Les limites de l'*Advances to Core Funding ratio* sont fixées par le RMM et par l'ALCO Bilan.

Ce ratio exprime le rapport des prêts et avances à la clientèle en pourcentage du montant total des dépôts stables de la clientèle et du financement à terme dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est supérieure à douze mois. En cas de variation nette négative de trésorerie inattendue, HSBC France pourrait vendre des titres ou avoir recours à d'autres sources de financement telles que le marché interbancaire ou le marché des titres adossés à des actifs. En 2011, l'*Advances to Core Funding ratio* s'est élevé en moyenne à 101 %, contre 105 % en 2010.

Parallèlement à l'*Advances to core funding ratio*, le Groupe HSBC a également recours à d'autres instruments pour gérer son risque de liquidité. Il effectue notamment des projections de ses besoins de trésorerie selon différents scénarios.

##### *Ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée*

Obtenu à partir de ces scénarios, le ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée exprime les flux entrants de trésorerie stressés en pourcentage des décaissements stressés à un mois. HSBC France est tenu de maintenir ce ratio à au moins 100 %. En 2011, le ratio de couverture à un mois de la liquidité stressée s'est établi en moyenne à 107 %, contre 104 % en 2010.

##### *Projections des besoins de trésorerie*

A partir de projections de ses flux de trésorerie, HSBC France établit une série de scénarios permettant de représenter des crises de liquidité spécifiques au Groupe ou touchant le marché tout entier. Ces scénarios se fondent sur différentes hypothèses faisant varier, à la fois, l'ampleur et le moment des retraits de dépôts et des tirages sur les lignes de crédit confirmées, et le degré de restriction à la capacité du Groupe HSBC à recourir au financement interbancaire et aux marchés de la dette à terme, et à se procurer des fonds à partir de ses actifs en portefeuille. Le Groupe HSBC vérifie régulièrement que les hypothèses sur lesquelles repose chaque scénario sont toujours appropriées. En plus des projections de flux de trésorerie du Groupe HSBC, HSBC France a réalisé ses propres scénarios afin de prendre en compte les conditions, les produits et les sources de financement propres au marché français. Des limites au montant cumulé des flux nets de trésorerie selon ces scénarios de stress sont fixées pour chaque entité bancaire.

Le ratio et les limites de trésorerie dépendent des particularités du marché français, de la diversité des sources de financement disponible et du risque de concentration lié aux déposants importants. Le respect des limites par chaque entité est contrôlé et publié régulièrement par le RMM.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### *Risque d'illiquidité éventuel*

Dans le cadre normal de ses activités, HSBC France fournit à ses clients des lignes de crédit confirmées, notamment des facilités de garantie confirmées à des entités intermédiaires parrainées par le Groupe HSBC ainsi que des lignes de crédit confirmées à sa clientèle d'entreprises. Ces facilités augmentent les besoins de financement de HSBC France lorsque les clients décident d'augmenter les niveaux de tirage au-delà de la normale. Les conséquences du point de vue du risque de liquidité d'une telle augmentation des niveaux de tirage sont analysées par des projections de flux de trésorerie sous différents scénarios de stress.

### **Le risque de change**

Du fait de l'appartenance de HSBC France au Groupe HSBC, les positions de change de HSBC France sont limitées. Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par le *Market Risk Committee*.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements de HSBC France dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan.

La surveillance de ce risque structurel, selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la Direction Financière. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan.

### **La gestion des fonds propres<sup>1</sup> (données auditées sauf mention contraire)**

Conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) impose à chaque établissement et groupe bancaire de maintenir un ratio spécifique de couverture de ses risques pondérés par rapport à ses fonds propres. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au groupe HSBC France.

### **Gouvernance**

Le Conseil d'Administration est le responsable ultime de la gestion des fonds propres du groupe HSBC France. Plusieurs comités contribuent à assister le Conseil d'Administration dans ce rôle. Il s'agit du Comité Exécutif, du *Risk Management Meeting* (RMM), du Comité ALCO Bilan, du Comité de gestion du capital (CMC) et du Comité de gouvernance et de supervision des tests de résistance (SOC). Au sein de la Direction Financière, le département de la gestion du capital contribue à renforcer la coordination entre les différents aspects de la gestion des fonds propres, que sont le reporting réglementaire, la planification du capital, l'évaluation de la résistance à des conditions de stress et la gestion des ressources en capital.

### **Modalités**

En matière de fonds propres, le groupe HSBC France a pour politique de préserver son niveau de fonds propres en privilégiant la diversification de ses ressources et une allocation efficace de ses fonds propres. Le Groupe HSBC s'emploie à maintenir, à tout moment, un rapport conservateur entre le total de ses fonds propres, calculé selon les critères de l'ACP, et les divers risques liés à son activité.

### **Fonds propres réglementaires**

Les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent en deux catégories. L'intégralité des fonds propres de base (Tier 1) correspond au noyau dur, le groupe HSBC France n'ayant émis aucun titre hybride éligible au Tier 1 additionnel. Les fonds propres de base comprennent les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires, après retraitement de certains éléments des fonds propres qui font l'objet de filtres prudentiels dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres (essentiellement les réserves de couverture des flux de trésorerie, les réserves de réévaluation des immobilisations et les plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente et le *spread* de crédit sur la dette propre). La valeur comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est déduite des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) intègrent, en plus, les emprunts subordonnés éligibles, une partie des réserves de réévaluation des immobilisations et une partie des plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente. Pour calculer le montant total des fonds propres, sont retranchés, de ces deux catégories de fonds propres, la valeur comptable des investissements dans le capital de banques ainsi que certains éléments prévus par la réglementation.

<sup>1</sup> Cf. *Etats financiers consolidés, Note 33 Couverture des risques et ratios réglementaires pages 173 et 174 et Note 28 Juste valeur des instruments financiers page 145.*

## Exigences en capital réglementaire

### Pilier 1

Bâle II prévoit trois approches, pour le calcul des exigences en fonds propres liées au risque de crédit aux termes du Pilier 1. La méthode, dite standard, prévoit l'utilisation par les banques de notations attribuées par des agences externes pour déterminer les pondérations de risque appliquées aux contreparties notées, et regroupe les autres contreparties en grandes catégories auxquelles sont appliquées des pondérations de risque standard. L'approche, dite "IRB (*Internal Ratings-Based*) Fondation", permet aux banques de calculer l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit, sur la base de leur évaluation interne de la probabilité qu'une contrepartie fera défaut (*Probability of Default* – PD), avec une quantification de l'exposition en cas de défaut (*Exposure At Default* – EAD) et une estimation du taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD), ces deux dernières étant, cependant, soumises aux paramètres de surveillance prudentielle standard. Enfin, la méthode, dite "IRB Avancée", permet aux banques d'utiliser leur propre évaluation interne non seulement de PD, mais également d'EAD et de LGD. Les pertes attendues sont calculées en multipliant EAD par PD et LGD. L'exigence de fonds propres résultant de l'approche IRB vise à couvrir les pertes inattendues ; elle est calculée en utilisant une formule définie par la réglementation, qui prend en compte ces facteurs et d'autres paramètres comme la maturité et la corrélation.

Pour évaluer son risque de crédit, le groupe HSBC France utilise depuis fin 2009, avec l'approbation de l'ACP, la méthode IRB Avancée pour les risques souverains, les expositions sur les banques, les expositions sur les entreprises et les expositions sur la clientèle de détail et pour la majeure partie de ses activités (en 2008, le groupe HSBC France utilisait la méthode IRB Fondation pour ses expositions sur les entreprises). Seules quelques expositions résiduelles restent évaluées par l'approche Fondation ou standard, par exception.

Les risques de marché sont mesurés en utilisant, avec l'accord de l'ACP, des modèles *Value at Risk* (VaR) ou les règles standard prescrites par l'ACP. Pour le risque de contrepartie, quatre méthodes de calcul sont définies par Bâle II pour déterminer l'exposition : la méthode standard, la méthode d'évaluation au prix du marché (*mark-to-market*), la méthode d'évaluation selon le risque initial et la méthode d'évaluation selon les modèles internes.

Le groupe HSBC France utilise, à la fois, des approches VaR et standard pour évaluer les risques de marché et l'approche *mark-to-market* pour les risques de contrepartie.

Bâle II a également introduit des exigences en fonds propres pour les risques opérationnels qui, là encore, comprennent trois niveaux de sophistication. Les fonds propres nécessaires résultant de l'application de l'approche de base correspondent à un simple pourcentage des revenus, alors que dans l'approche standard les banques appliquent trois pourcentages différents aux revenus selon huit lignes d'activité définies par la réglementation. Enfin, l'approche avancée s'appuie sur les outils d'analyse statistique et de modélisation des données de risque opérationnel propres à la banque pour déterminer les exigences en fonds propres. Le groupe HSBC France a adopté l'approche standard.

### Pilier 2

Le deuxième Pilier de Bâle II (procédure de surveillance de la gestion des fonds propres) implique l'évaluation, à la fois par les banques et les autorités de tutelle, de l'opportunité d'affecter des fonds propres à la couverture des risques non visés par le Pilier 1. Un aspect important du Pilier 2 est le processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) qui constitue l'appréciation par la banque des risques non mesurés par le Pilier 1. Cette évaluation donne lieu à un rapport régulièrement mis à jour et transmis à l'ACP.

### Pilier 3

Le Pilier 3 de Bâle II concerne la discipline de marché et vise à rendre les banques plus transparentes en leur demandant de publier des informations complémentaires sur leurs risques, fonds propres et gestion des risques. Le Groupe HSBC en France ne publie pas de données Pilier 3 mais celles-ci figurent dans les déclarations que HSBC Holdings plc communique dans la rubrique *Investor relations* de son site Internet.

## Evolution de la réglementation

L'évolution de la réglementation a marqué une nouvelle étape fin 2011 avec l'introduction au titre de la CRD3 («Bâle II et demi») de la *Stressed Value at Risk* pour le calcul des risques de marchés. A fin 2011, le groupe HSBC France a pris en compte cet impact.

## Tests de résistance

Les exercices de tests de résistance, demandés par les autorités de tutelle, permettent d'appréhender l'impact sur les fonds propres et la liquidité de scénarios très défavorables mais plausibles, et ainsi, de proposer des mesures pour atténuer ces effets. Ils sont également un outil à la disposition des instances de direction de la banque dans leur mission de gestion du capital et de la liquidité, afin de leur permettre d'envisager des actions correctrices si des éléments précurseurs d'un tel scénario se font jour. Le programme de tests réalisé par HSBC France en 2011 inclut certains scénarios spécifiques demandés par la Direction Générale, le Groupe HSBC ou l'autorité de tutelle de ce dernier (*Financial Services Authority*).

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

#### Ventilation des fonds propres

(en millions d'euros)

	2011	2010
<b>Fonds propres de base :</b>		
Capitaux propres part du groupe .....	4 820	4 832
Intérêts non contrôlant .....	48	48
Moins : dividendes à verser à la société mère .....	-	-
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel .....	(192)	(99)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles .....	(364)	(367)
Moins : déductions au titre des pertes attendues .....	(75)	(99)
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres .....	(305)	(281)
<b>Total des fonds propres de base .....</b>	<b>3 932</b>	<b>4 033</b>
<b>Fonds propres complémentaires :</b>		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente .....	54	70
Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée .....	88	121
Moins : déductions au titre des pertes attendues .....	(75)	(99)
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres .....	(67)	(93)
<b>Total des fonds propres complémentaires .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds propres éligibles surcomplémentaires .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers .....	(4)	(4)
Autres éléments à déduire .....	-	-
<b>Total des fonds propres .....</b>	<b>3 928</b>	<b>4 029</b>
<b>Total des risques pondérés (données non auditées) .....</b>	<b>36 889</b>	<b>33 451</b>
<b>Ratios prudentiels : (données non auditées) .....</b>		
Total des fonds propres .....	10,7 %	12,0 %
Fonds propres de base .....	10,7 %	12,1 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de l'Autorité de contrôle prudentiel. Le groupe a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2011 et en 2010.

En 2008, HSBC France a consenti un prêt subordonné de 650 millions EUR à HSBC Bank plc conduisant à dépasser la franchise égale à 10 % des fonds propres ; au 31 décembre 2011, 305 millions EUR ont été déduits des fonds propres de base (281 millions EUR au 31 décembre 2010) et 67 millions EUR des fonds propres complémentaires (93 millions EUR au 31 décembre 2010).

#### Fonds propres de base

Retraite des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres, la variation nette résulte principalement du résultat de la période net du dividende versé sous forme d'acompte de 118 millions EUR.

#### Fonds propres complémentaires

Retraite des déductions au titre des pertes attendues en Bâle II et de la part des investissements dans les établissements financiers excédant 10 % des fonds propres, la diminution des fonds propres complémentaires s'explique principalement par la décote appliquée aux titres subordonnés pour 33 millions EUR.

#### Risques pondérés

L'augmentation des risques pondérés s'explique principalement par l'augmentation des risques de marché (prise en compte de la *Stressed VaR* suite aux nouvelles directives dans le cadre de la CRD3).

## LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des processus internes, du personnel, des systèmes d'information ou à des événements extérieurs, y compris de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte, et inclut les risques de fraude interne et externe.

### Recensement et suivi des risques opérationnels

---

#### Gouvernance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur une équipe centrale : la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO).

Cette direction, rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques et responsable du contrôle permanent, centralise les travaux liés à la gestion du risque opérationnel et ceux relatifs à la supervision du dispositif de contrôle permanent.

Le dispositif de contrôle et de gestion du risque opérationnel est organisé en dix filières de risques dont la surveillance des principaux est détaillée ci-après. La gestion du risque de non-conformité et le dispositif de contrôle du risque comptable sont détaillés dans le Rapport du Président de la page 44 à 47.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un comité spécifique dénommé Comité ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) a été mis en place pour examiner, à intervalles réguliers, les risques opérationnels des métiers et des filières de risques, le résultat des contrôles effectués, l'avancement des plans d'action mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles.

Des Comités ORIC au sein des métiers et des filières de risques ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de l'entité.

Le groupe HSBC France dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un reporting régulier et approprié ;
- une actualisation régulière, et au minimum annuelle, de l'identification des risques sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin d'identifier les évolutions significatives ;

- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting.

Le Groupe HSBC est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels. Concernant l'estimation du capital économique, le Groupe HSBC utilise le même concept, mais appliqué aux métiers, définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit lignes d'activité de l'approche réglementaire. En revanche, le Groupe HSBC a commencé à travailler en central sur le développement d'un modèle de capital économique. A ce jour, aucune décision n'a été prise par le Groupe HSBC pour un éventuel passage à terme en méthode avancée (AMA) pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels.

---

Identification et évaluation des risques au travers d'une cartographie des risques et des contrôles HSBC France, de par ses métiers, est exposé à tous les types de risques opérationnels que rencontre une banque, notamment :

- risque d'erreur dans le traitement des opérations, en particulier de marchés ;
- risques de fraude, internes et externes (en particulier fraude sur cartes bancaires, fraude sur Internet, faux virements, etc.) ;
- risques liés à la sécurité de l'information ;
- risques liés aux relations clientèle.

Les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Elles doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier. Cette cartographie couvre l'ensemble des risques opérationnels auxquels le métier est exposé, et indique les contrôles clés de premier niveau et de deuxième niveau, qui permettent de les maîtriser. Les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation, font l'objet de plans d'action dont l'avancement est suivi par les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers.

Chaque filière de risque procède également à un travail de recensement des risques dont elle est responsable et auxquels elle est exposée dans le cadre de son fonctionnement courant.

Afin d'établir ces cartographies, les équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels des métiers et des filières se conforment notamment aux dispositions du manuel Groupe FIM Opérations, en retenant, lorsque cela est opportun, une approche fondée sur les processus.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Analyses et reporting des risques et incidents opérationnels

La DCIRO prépare les états de reporting mensuels destinés à la Direction Générale de HSBC France ou au Groupe HSBC et assure la présentation des états de synthèse aux instances concernées (Comité ORIC HSBC France, *Risk Management Meeting*, Comité d'Audit et des Risques).

Ces états intègrent notamment :

- un *executive summary* expliquant l'évolution des pertes sur la période écoulée et les principes du dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- une *heat map* reprenant les indicateurs d'exposition à chacun des types de risques opérationnels (*i.e.* hors risques de crédit et marchés) ;
- les principaux incidents de la période écoulée et les plans d'action associés.

Les états de reporting sont préparés à partir des déclarations faites dans l'outil de gestion des incidents du Groupe HSBC GORDON (*Group Operational Risk Database Online Network*) et depuis le mois de novembre 2011, dans le nouvel outil ORION qui devra à terme constituer un outil d'*Entreprise Risk Management* (ERM). Ces applications gèrent, de manière décentralisée, le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action décidés en vue de réduire la criticité des risques qualifiés de majeurs.

### Les risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de HSBC France, responsable de la filière de risque juridique du groupe HSBC France, a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et établi leur cartographie.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges.

#### Prévention des risques juridiques

La DAJ assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques ou fiscaux spécifiques et significatifs. Elle anime également le Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJ participe également au Comité d'Examen des Produits, aux Comités ORIC (*Operational Risk and*

*Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJ assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

#### Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et du risque fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles. Le comité examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuels nouveaux dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC du groupe HSBC France.

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du responsable du contrôle permanent de l'entité concernée. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle et les plans d'action envisagés pour remédier aux éventuels dysfonctionnements constatés lors des contrôles. Des certificats de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles sont également établis selon un rythme semestriel.

Au niveau de HSBC France, les juristes responsables du risque juridique des différentes lignes de métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques majeurs identifiés pour toutes les entités de HSBC France.

Sur le fondement de ces attestations et certificats, le Directeur des Affaires Juridiques de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la filière juridique.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire actualisée.

---

### Suivi des litiges<sup>1</sup>

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre le groupe HSBC France, donne lieu à un examen trimestriel. Ils sont examinés par un comité présidé par le Directeur Général Délégué en charge des risques et composé de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la DAJ. Ce comité donne un avis motivé sur la base duquel la Direction Générale arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2011 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du groupe HSBC France.

### Commissions interbancaires liées à l'échange d'images-chèques ("CEIC")

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC France, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions interbancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques (EIC).

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux douze membres de cette commission – dont HSBC France – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que la CEIC représentait une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC France, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC France ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, et particulièrement HSBC France, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

1 Cf. *Etats financiers consolidés, Note 36 Litiges page 177.*

### Enquête de l'Autorité de la concurrence sur les commissions sur tous les moyens de paiement autres que le chèque

Le 16 avril 2009 et le 22 septembre 2010, HSBC France, comme une dizaine d'autres banques et le GIE Cartes Bancaires, a reçu de l'Autorité de la concurrence, des questionnaires relatifs aux commissions interbancaires appliquées aux moyens de paiement utilisés en France, à la suite d'une plainte de la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) en raison de l'existence ou du niveau jugé trop élevé des commissions interbancaires multilatérales ou bilatérales liées à l'usage des moyens de paiement. L'Autorité de la concurrence a décidé de conduire des recherches sur les pratiques des banques françaises les plus importantes et les réseaux de cartes présents en France (Visa Europe, Mastercard Europe SPRL, Mastercard France, Mastercard International Inc., le GIE Cartes Bancaires CB et le GIE Carte Bleue Visa) au regard des commissions interbancaires payées et reçues pour tous les moyens de paiements utilisés en France entre 2000 et 2008 (prélèvements, virements, cartes de débit et de crédit).

L'Autorité de la concurrence ayant exprimé à l'égard du GIE Cartes Bancaires, des "préoccupations de concurrence" au vu des réponses apportées aux questionnaires tant par le GIE que par les banques, a accepté l'ouverture d'une procédure d'engagements.

Le 7 juillet 2011, l'Autorité de la concurrence a annoncé sa décision de rendre obligatoires les engagements finalement proposés par le GIE dans le cadre de cette procédure. A notre connaissance, cette décision n'a pas fait l'objet de recours.

S'agissant des commissions interbancaires appliquées aux autres moyens de paiement que les chèques et les cartes, l'Autorité de la concurrence a accepté d'ouvrir une procédure d'engagement et notifié, le 14 mars 2012, ses préoccupations de concurrence, en réponse auxquelles les banques ont établi une proposition d'engagements.

### Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en mains" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel (LMP) ou, pour un petit nombre des investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Fin septembre 2008, HSBC France a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC France.

Cinq notaires ont été mis en examen dans cette affaire pour complicité d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux. HSBC France s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC France assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur (MMA). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

### Enquêtes liées à l'Euribor

En octobre 2011, la Commission européenne a mené sans annonce préalable une inspection dans les locaux de plusieurs banques, dont HSBC France, ayant une activité dans le secteur des produits dérivés de l'Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*). La Commission européenne soupçonne que des collaborateurs des banques en question aient pu enfreindre les règles de droit européen prohibant les ententes anticoncurrentielles et les pratiques commerciales restrictives de concurrence, à travers une possible coordination des contributions quotidiennes sur la base desquelles l'Euribor est déterminé. En outre, sur le même sujet, HSBC France a reçu des demandes d'information émanant de l'AMF et de la *US Commodities and Futures Trading Commission* (CFTC). HSBC France apporte toute la coopération qui convient mais, en l'état actuel de ses informations, n'est pas en mesure de donner de prévisions sur l'issue de ces enquêtes.

A ce jour, à la connaissance de HSBC France, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### Le risque fiscal

La Direction des Affaires Fiscales (DAF) de HSBC France, responsable de la filière de risque fiscal du groupe HSBC France, a été créée début 2010 par scission de l'ancienne Direction des Affaires Juridiques et Fiscales et est directement rattachée au Directeur Général Délégué en charge des risques.

Cette Direction assiste les différents métiers du groupe HSBC France ainsi que les filiales dans la prévention et le contrôle des risques fiscaux.

La Direction a procédé à l'analyse des risques majeurs de la filière et à l'établissement de sa cartographie.

#### Prévention des risques fiscaux

La DAF participe au Comité des Risques Juridiques et Fiscaux animé par la DAJ ainsi qu'aux Comités des Opérations Complexes et Structurées, Comité d'Examen des Produits, Comités ORIC (*Operational Risk and Internal Control*) et RMM (*Risk Management Meeting*) du groupe HSBC France.

#### Dispositif de surveillance du risque fiscal

Chacune des filiales de HSBC France, assujettie directement au règlement 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, des certificats fiscaux.

Sur le fondement de ces certificats, le Directeur des Affaires Fiscales de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la Filière Fiscale.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une circulaire actualisée.

### Les risques informatiques

#### Missions et couverture

La Filière Informatique de HSBC France est répartie entre l'informatique de production (*IT Operations – ITO*) et l'informatique de développement (*Software Delivery – SWD*). Leurs principales missions consistent à :

- répondre aux demandes des partenaires internes en intégrant et en privilégiant en France les outils et les solutions du Groupe HSBC ;
- garantir aux partenaires internes le niveau de fiabilité qu'ils sont en droit d'attendre, compte tenu du positionnement de HSBC France ;
- contribuer à la mise en œuvre des projets et des services du Groupe HSBC.

Elles s'appuient sur des fonctions de supports que sont *Change Delivery*, Qualité, Conduite du Changement, Sécurité et Fraudes, Achats et Ressources Humaines, elles aussi inscrites dans le périmètre de supervision des risques IT.

Les missions de la Filière IT s'inscrivent dans le cadre des manuels du Groupe HSBC, à savoir :

- *Group Standard Manual (GSM) : 10.6 Information Technology* ;
- *Functional Instruction Manual (FIM IT)*.

La filière de risques IT vise à mettre en œuvre une stratégie de réduction des risques informatiques cohérente avec la stratégie du système d'information. Cette stratégie vise également à répondre aux exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité du système d'information vis-à-vis des Métiers de la banque. Si la maîtrise des risques IT renvoie souvent à des dispositions classiques comme le Plan de Secours Informatique (PSI), la sauvegarde des données ou au Plan de Continuité d'Activités (PCA), elle va au-delà en imposant la mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation des risques du Groupe HSBC relayée en France par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (DCIRO) et l'élaboration d'un Plan de traitement des risques adapté aux préjudices financiers encourus.

Un certain nombre de risques sont traités au travers des dispositions de Plan de Continuité d'Activités (PCA) et de Plan de Secours Informatique (PSI) mais les aléas relatifs à toute organisation informatique conduisent à suivre d'autres risques tels que :

- non-respect aux obligations légales et juridiques ;
- erreurs humaines ou de programmation ;
- perte de compétence sur des projets et/ou des technologies ;
- indisponibilité du système d'information lors de mises en œuvre de nouveaux développements ou de nouvelles solutions tierces ;
- vulnérabilités des systèmes et/ou du code ;
- externalisation de fonctions/processus sensibles ;
- perte ou altération de pistes d'audit ;
- défaillance de fournisseurs essentiels au sens réglementaire ;
- fraudes internes ou externes.

---

**Dispositif de contrôle permanent de la Filière IT**  
Le Contrôle permanent de la Filière IT est logé au sein du Contrôle Interne, lui-même rattaché au Secrétariat Général de HSBC *Technology and Services* (HTS).

L'identification de l'ensemble des risques potentiels et des objectifs de contrôle de la Filière IT répond à la méthode Cobit. Sous ce référentiel, le système d'information est cartographié autour de 34 processus IT. Cette cartographie a été conjointement approuvée par le *Chief Operations Officer* de HTS et le *Chief Risk Officer* de HSBC France et fait l'objet d'une révision annuelle. Selon cette organisation, le contrôle permanent de la Filière IT recense les risques IT et coordonne les contrôles clés à mettre en œuvre pour maîtriser chacun d'eux, en s'appuyant sur les directeurs de départements qui restent responsables des contrôles de premier niveau sur les processus opérationnels et qui doivent appliquer les contrôles clés identifiés.

Les informations de contrôle permanent de la Filière IT (résultats des missions de contrôle, avancement du plan de contrôles, évolution des évaluations de risques et d'efficacité des contrôles, et éventuels dysfonctionnements constatés et mesures correctrices engagées) sont présentés mensuellement à l'instance de gouvernance de HTS (Comex) et trimestriellement à l'instance de gouvernance de la filière de risques IT (Comité HTS ORIC IT). Les travaux et les résultats du contrôle permanent sont également communiqués sur une base mensuelle au *Risk Management Meeting* (RMM) et sur une base trimestrielle aux Comités ORIC centraux.

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley (SOX), le Groupe HSBC a mis en place, sous la coordination de la Direction Financière, un système de documentation et d'évaluation du contrôle permanent, s'agissant des processus IT, qui participent à l'établissement des états financiers.

---

#### Surveillance des risques

La filière de risques IT élabore annuellement un plan de contrôle. Ce plan présente les activités de surveillance des contrôles clés qui sont conduites au cours d'un exercice annuel. Il fait l'objet de revues et de mises à jour continues au gré des changements intervenus sur la Filière IT, afin de garantir sa pertinence.

Les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles constituent la base du plan de contrôle annuel. Il est approuvé annuellement selon une procédure de gouvernance appropriée (validé par le responsable du contrôle permanent de HTS, le Secrétariat Général et le management de HTS).

Tout problème IT important, identifié par le biais de la surveillance des contrôles, est remonté au management du contrôle permanent de HTS et à la direction de tutelle des contrôles permanents de HSBC France (DCIRO).

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Politique de sécurité de l'information

La sécurité de l'information inclut l'information au format électronique mais également l'information papier, et doit couvrir les risques technologiques, organisationnels et humains.

Les risques liés à la sécurité de l'information figurent au premier plan des préoccupations du Groupe HSBC et de HSBC en France. A cet effet, de nombreuses directives ont été rédigées et diffusées auprès de l'ensemble des entités du Groupe HSBC depuis 2009, afin de réduire les risques dans ce domaine.

Les mesures de sécurité applicables au sein du Groupe HSBC sont décrites dans un référentiel normatif, composé de différents documents tels que les *Functional Instruction Manuals* (FIM) et les *Security Secondary Standards*. Ces normes s'appliquent à tous les employés de HSBC France et s'appuient sur les bonnes pratiques de la profession, lorsqu'elles ne sont pas plus restrictives. Chaque entité, métier ou département a la responsabilité d'appliquer ces normes et de les intégrer dans le travail quotidien de ses collaborateurs.

La sécurité des systèmes d'information relève de la responsabilité du *Chief Technology and Services Officer* (CTSO), membre du Comité Exécutif et Directeur du département HSBC *Technology & Services* (HTS), qui s'appuie sur les travaux d'une équipe dédiée, *Information Security Risk* (ISR).

Les objectifs de ISR sont, notamment, de maîtriser les risques de sécurité de l'information supportés par l'entreprise, de réduire les risques de sécurité à un niveau de risque acceptable et/ou accepté par la Direction Générale (notion de *Risk Appetite*), de protéger la marque HSBC et sa réputation, de minimiser les pertes liées à des incidents de sécurité, d'assurer la cohérence des mesures de sécurité dans toutes les entités.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les besoins de sécurité de l'information dans les politiques et procédures locales, d'assurer la sensibilisation des besoins de sécurité de l'information et de s'assurer que les métiers intègrent les besoins de sécurité de l'information dans leur travail quotidien, de coordonner l'activité des *Business Information Risk Officers* (BIRO), représentants métiers de ISR, chargés de mettre en œuvre les politiques de sécurité au sein des métiers, de déployer une seconde ligne de défense permettant de garantir la conformité de la banque avec les normes de sécurité du Groupe HSBC et, enfin, de fournir une assistance "expert" sur les sujets ISR auprès de toutes les entités.

Les différents domaines d'activités de ISR visent à assurer l'intégrité et la confidentialité des informations de HSBC et de ses clients :

- gestion des comptes d'accès utilisateurs aux applications et systèmes d'exploitation de la banque, et politique de gestion des mots de passe ;
- sécurité de l'application, visant à s'assurer que les applications utilisées au sein de l'entreprise ont été développées dans les règles et sont conformes aux politiques de sécurité de la banque ;
- contrôles métiers, visant à s'assurer que les métiers sont conformes à la politique du Groupe HSBC en matière de traitement des données sensibles. Ce domaine s'appuie sur les BIROs ;
- sécurité de l'infrastructure, domaine chargé de réaliser des tests de pénétration et de s'assurer du niveau de sécurité des infrastructures techniques de la banque ;
- risques liés aux prestataires, domaine chargé de vérifier que les prestations que nous délégons à certains partenaires sont bien assurées avec le niveau de sécurité requis ;
- incidents et menaces, domaine en charge de gérer les menaces au sein de HSBC France et de gérer d'éventuels incidents de sécurité, en établissant et suivant les plans d'actions de correction ;
- communication et formation, en charge d'établir les plans de communication et de formation annuels et de les mettre en œuvre.

### Prévention de la fraude

Au sein de la Direction de la Sécurité et de Prévention de la Fraude (*Security and Fraud Risk* (SFR)), la cellule anti-fraude a pour objectif principal de s'assurer de l'exhaustivité, de la pertinence et de l'efficacité des mesures destinées à protéger le groupe des fraudes internes et externes.

Ceci recouvre :

- la prévention, avec l'inclusion de contrôles dédiés à la fraude dans les procédures définies sensibles au risque de fraude ;
- la détection, avec la mise en œuvre de logiciels ou d'états destinés à la détection de la fraude ;
- les investigations et réalisation d'enquêtes, lorsqu'une fraude interne ou externe est déclarée.

En termes de gouvernance, la prévention de la fraude requiert une coordination entre tous les acteurs : métiers, équipes de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, Conformité, Crédit et Ressources Humaines. A ce titre, un représentant de SFR siège dans tous les Comités ORIC métiers.

Un Comité des Risques majeurs se réunit deux fois par an dans lequel les actions anti-fraude prévues et mises en œuvre sont présentées.

En cas de fraude qualifiée de majeure, un groupe de réponse aux fraudes a vocation à se réunir exceptionnellement, notamment, en cas de fraude interne ou d'attaques ciblées sur nos plates-formes Internet client.

Parmi les activités conduites régulièrement au sein de la cellule figurent :

- l'implication, en amont, dans la mise en place des systèmes et la conception des processus afin de diminuer la vulnérabilité à la fraude ;
- les actions de la sensibilisation du personnel et des clients ;
- l'analyse des tendances et du mode opératoire en matière de fraude et le recueil de renseignements ;
- des investigations sur la base des déclarations reçues, des alertes générées par des systèmes ou autres modes de détection ;
- les actions de recouvrement de fonds ;
- l'assistance au dépôt de plainte ;
- le suivi des actions correctrices lors de la détection d'une fraude.

Parmi les domaines couverts prioritairement au sein de la cellule figurent les systèmes, procédures et contrôles relatifs :

- au recrutement de collaborateurs permanents ou temporaires, incluant les prestataires ;
- à l'identification et l'authentification client quel que soit le canal : Internet, agences, centre d'appels, mobiles ;
- à la collecte et la mise à jour de données sensibles clients dans les bases ;
- aux instructions liées aux moyens de paiements ;
- à l'ouverture de comptes quel que soit le canal, et ce, en collaboration avec les services Conformité et Risque de crédit ;
- à l'existence d'un principe de séparation des tâches et de traçabilité des opérations afin de dissuader les fraudes internes quel que soit le processus.

Pour 2011, la priorité a été donnée à la prévention et la détection des fraudes Internet (virus ou prise en main de compte à distance) avec la mise en place d'un logiciel permettant la surveillance experte des connexions de nos clients.

Le *rogue trading* et la fraude de contrepartie sont couverts par les équipes de contrôles de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et n'entrent donc pas directement dans les domaines couverts par la cellule anti-fraude dont l'intervention est cependant requise au stade des investigations lors d'une fraude interne détectée ou suspectée dans le cadre du risque de contrepartie.

---

#### Bilan chiffré 2011

Le coût total des fraudes internes et externes, hors cartes bleues, représente environ 10 % du total des pertes opérationnelles typiques, soit 2,4 millions EUR. Ce montant est relativement stable depuis trois ans.

En nombre de dossiers, ce sont environ 1 000 dossiers par an, dont 250 fraudes et 750 tentatives.

#### Fraude perpétrée par les clients

Il s'agit, en particulier, des fraudes "crédit" définies comme la volonté délibérée du client de tromper la banque par tous moyens : cavalerie, tirage après remises de chèques ou effets revenant impayés, crédits obtenus sur la base de faux documents.

En 2011, ces fraudes représentent environ 75 % du total en montant.

#### Fraude externe

Il s'agit de fraudes commises par des tiers sur le compte des clients ou au détriment de la banque : ouverture de compte avec usurpation/vol d'identité ou faux documents, présentations de chèques falsifiés ou faux, faux virements.

En 2011, ces fraudes représentent environ 20 % du total en montant.

Le canal Internet, et plus généralement la banque à distance, est considéré comme un risque élevé en termes de fraude, en conséquence la cellule anti-fraude est très impliquée dans la mise en place de nouveaux systèmes d'authentification clientèle et de pilotage de la fraude sur Internet.

#### Fraude interne

Il s'agit de fraudes commises par un collaborateur avec ou sans complicité extérieure, y compris les fraudes commises par nos prestataires et intérimaires.

En 2011, ces fraudes représentent environ 5 % du total en montant. En général, HSBC France enregistre une à deux fraudes internes d'importance par an. L'année 2011 ne fait pas exception.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Continuité d'activité

#### Le plan de continuité

Le Plan de Continuité des Activités (PCA) a pour objectif de permettre la continuité d'activité ou la reprise de l'activité minimale jugée nécessaire à la sauvegarde des intérêts de l'entreprise, du personnel et des clients, et ce, en cas de sinistre majeur ou de perturbation susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de HSBC France et/ou de ses filiales, ou de générer une dégradation significative de l'image de l'entreprise.

Le FIM Opérations du Groupe HSBC (Manuel d'Instructions Fonctionnelles) spécifie : "Des plans doivent être en place pour assurer une réponse appropriée aux incidents majeurs, décrivant les mesures que doivent prendre les comités d'incidents majeurs, les comités de crise et les individus clés, tant pour gérer la crise immédiate que pour superviser la mise en place des plans de reprise.

Divers événements peuvent perturber les dispositions de travail normales. Beaucoup d'entre eux ont des impacts prévisibles ; les comprendre contribue à concevoir des réponses qui peuvent contribuer à une reprise rapide de l'activité".

Une liste de scénarios est ainsi proposée dans le FIM, qui recoupe étroitement la liste de ceux retenus au sein des groupes de travail de place (Fédération bancaire française (FBF) – Banque de France – groupe robustesse). Ces différents scénarios ont donc été retenus pour les analyses d'impact des PCA de HSBC France.

Liste des incidents potentiels retenus par le FIM :

- catastrophes naturelles – tremblement de terre, ouragan ou inondation ;
- catastrophes d'origine humaine – les bâtiments doivent adhérer aux normes de santé, de sécurité et d'incendie du Groupe HSBC, ce qui contribue à réduire les risques d'incendie. Des procédures d'évacuation doivent être développées, communiquées et régulièrement testées ;
- maladies contagieuses – par exemple : le SRAS et la pandémie grippale ;
- activités terroristes – génèrent des explosions dans les immeubles, conçues soit pour impressionner soit pour entraîner une destruction massive ;
- coupures d'électricité – ponctuelles, limitées à l'immeuble, ou systémiques ;
- problèmes de transport – établir à l'avance des plans lorsque le transport du personnel est critique pour assurer l'activité ;
- grèves de carburant – impact sur les générateurs de secours ;

- kidnapping et prises d'otages : des procédures dédiées sont à élaborer pour traiter ces types d'incidents.

Les plans couvrant ces incidents majeurs doivent couvrir un bâtiment, une ville ou même un pays entier. Ils sont obligatoires partout où le Groupe HSBC a une présence significative.

Les PCA de HSBC France couvrent notamment les scénarios FBF suivants :

- crue centennale ;
- accidents, attentats NRBC ;
- risque sanitaire ;
- attentats explosifs multiples ;
- panne générale d'électricité ;
- grève générale des transports ;
- défaillance prestataire ;
- cyberattaque.

Les normes du Groupe HSBC (GSM section 10.5 et FIM Opérations) prévoient que chaque direction ou entité se dote d'un PCA qui est mis à jour et testé au moins annuellement (plus fréquent en cas de changement important). Le plan doit décrire le mode de reprise de l'activité normale après un incident majeur.

Le règlement 97-02 impose que chaque implantation principale ait établi un plan de continuité de l'activité, devant être mis à jour et testé au moins une fois par an.

Compte tenu de la taille de HSBC en France et de la diversité des implantations géographiques et des activités à couvrir, chaque métier, direction et filiale a établi un PCA adapté à son activité en fonction de son analyse de l'impact du risque d'indisponibilité d'un immeuble mais également d'absence de tout ou partie du personnel.

Au sein de chacune des unités et en fonction de la taille de celles-ci, un correspondant PCA (coordonnateur), dédié ou non, est nommé désigné. Il a la charge de l'étude détaillée, de la rédaction ou de son contrôle et de la mise à jour du PCA. Il organise et suit la mise en œuvre des moyens techniques et des tests annuels. Il contrôle l'établissement ou établit un procès-verbal de test et lance la procédure de correction ou d'évolution si nécessaire.

Une structure centrale d'animation et pilotage (RPCA), située au sein de la Direction de la Sécurité, s'assure de la complétude de l'exercice, de la centralisation des plans pour en permettre l'accessibilité par les différents services chargés de participer à leur mise en œuvre et veille à la cohérence globale du dispositif.

Elle a notamment la responsabilité d'organiser les comités de coordination de continuité d'activité et de communiquer sur les stratégies d'organisation, techniques et de test.

L'ensemble des documents de référence, les PCA détaillés des directions et filiales, et les documents techniques nécessaires figurent dans une "base documentaire" centrale, accessible aux collaborateurs habilités depuis tous les sites de l'entreprise.

---

### Le Groupe Incident Majeur

L'activation de la mise en œuvre des PCA s'appuie sur un dispositif de pilotage situé au niveau de la Direction Générale du groupe HSBC France et appelé GIM (Groupe Incident Majeur).

Le GIM est composé d'une douzaine de responsables opérationnels recouvrant les filières transversales nécessaires à la gestion d'un incident majeur ou d'une crise (Communication – Ressources humaines – Immobilier – Informatique – Marchés – Opérations – Sécurité – Logistique).

Présidé par le Directeur Général de HSBC France et secondé par quatre groupes de travail dédiés (Communication – Ressources humaines – Immobilier et Informatique – Reprise d'activité), ce comité activé par un processus d'alerte en cascade initié par un poste de sécurité (Poste de Contrôle Technique (PCT) : actif 24h/24 – 7j/7), déclenche, si nécessaire après analyse, tout ou partie du processus de PCA.

Des mesures d'urgence sont prévues pour la gestion de l'incident, dès sa survenance, afin d'assurer la protection des personnes, la communication, la sauvegarde et la reconstitution des biens.

L'organisation détaillée du GIM et des groupes de travail, les principes et l'organisation définis, la description des contacts et cascades, les coordonnées des intervenants, les fiches "réflexes" à mettre en œuvre en cas de déclenchement sont contenus dans un document de référence appelé MIM (Manuel Incident Majeur) et mis à jour en continu par le responsable PCA du groupe HSBC France. Ce manuel ainsi qu'une carte référentielle (carte d'incident majeur) sont régulièrement fournis aux membres du dispositif de crise.

---

### Ressources et site de repli

La Direction de HSBC France a validé une solution interne de site de repli et accordé les moyens de mise en œuvre.

Un site principal de repli dédié, situé en banlieue parisienne, est équipé de postes banalisés mutualisés, ainsi que de positions de marché.

Ce site sécurisé est ouvert et accessible au personnel sur décision du GIM, sur demande des métiers validée par le RPCA dans le cas de grève de transport ou lors de tests programmés. Il se présente comme un site d'exploitation classique du groupe et comprend plusieurs plateaux en *open-space* ainsi que les ressources techniques nécessaires (postes informatiques, téléphones, imprimantes, télécopieurs et équipements spécifiques – scanners – lecteurs dédiés) à la reprise d'activité des métiers telles que définies dans les annexes de leurs PCA.

Sont prioritaires en cas de crise, les activités de Marchés, la Gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production, gérés par le Plan de Sauvegarde Informatique (PSI).

Toutes les activités essentielles sont couvertes par des plans de continuité de l'activité.

---

### Ressources humaines

#### Dispositif de contrôle et de gestion du risque de ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de HSBC France est responsable du contrôle permanent de la filière de risque Ressources humaines du groupe HSBC France. A ce titre, elle a établi une cartographie des risques de la filière qui sert de base aux lignes de métiers et aux autres filières de risques pour l'établissement de leurs propres cartographies de risques, s'agissant des risques liés aux ressources humaines.

Cette cartographie intègre les risques portés par la Direction elle-même. Ce document est actualisé au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôleur interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (*People Risk Heat Map*) qui sont notamment diffusés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le *People Risk Committee* se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent de la filière de risque Ressources humaines. Participent à ce comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC France, les responsables des départements Ressources humaines des filiales de HSBC France et le responsable de la Direction des Opérations RH, intégrée à HTS depuis janvier 2011.

Le comité examine l'état d'avancement des points d'amélioration précédemment relevés, les résultats des contrôles et les nouveaux plans d'action qui en découlent. Il valide les *due diligences* et les résultats des revues post-implémentation des nouveaux processus ou produits mis en place. Il est rendu compte de ses travaux au Comité ORIC du groupe HSBC France.

## Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

### Les comités

#### Rôle du *People Committee* HSBC France

Le *People Committee* a pour objet de permettre aux principaux Dirigeants de HSBC France (Directeur Général, Directeur Général Délégué en charge des risques, la Direction des Ressources Humaines) d'aborder mensuellement toutes les questions de ressources humaines de portée stratégique, au regard de la politique RH du Groupe HSBC et de ses évolutions. En matière de rémunération, le *People Committee* assure différents rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

#### Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la Politique de Rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la Banque en France (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des Marchés Financiers, Fédération bancaire française).

#### Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe HSBC et des lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des organes de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées soit localement, soit par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre salaire fixe et variable, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC, notamment, en matière de différé et des normes professionnelles locales en la matière.

#### Attributions individuelles

Il examine et valide la cohérence des rémunérations de la population visée par l'arrêté du 13 décembre 2010 (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC.

Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People*

*Committee*) en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque de crédit, de conformité et d'image.

A l'issue du Comité, la Direction des Ressources Humaines prépare une synthèse sur les décisions prises en matière de rémunération. Cette synthèse fait l'objet d'une présentation lors du premier Comité de Nomination et des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee*.

#### Rôle du Comité de Nomination et des Rémunérations

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee*, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

#### Rôle des fonctions risques et conformité dans les politiques de rémunération

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Functional Instruction Manual – FIM* et *Group Standards Manual – GSM*) consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération et du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable.

Dès l'année 2009, les situations de défaillance en matière de conformité et d'entorse aux règles de procédures internes, identifiées par les fonctions de risques et de conformité ont été prises en compte dans l'attribution des variables.

Afin de renforcer le rôle des Fonctions Risques et Conformité, tout ou long de l'année mais, plus particulièrement encore, pendant le processus annuel de révision salariale au moment de la détermination des attributions individuelles de variable, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et/ou des règles en matière de risque ;

- communiquer les cas répertoriés au manager direct et au responsable de la ligne métier concernée ou son délégué ainsi qu’au Directeur de la Conformité HSBC France ;
- informer les responsables RH concernés des cas répertoriés susceptibles de conduire à une sanction disciplinaire ;
- répertorier et synthétiser tous les problèmes d’infraction aux règles de conformité et/ou procédures internes et/ou de risque et les communiquer au responsable de la Filière Risque ;
- garder trace de chacune des infractions et de leur éventuelle résolution ;
- fournir, si nécessaire, un retour d’information au management afin de procéder à des éventuels amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces infractions.

Plus particulièrement, durant le processus de révision salariale, le Directeur de la Conformité devra participer aux réunions organisées par la Direction des Ressources Humaines en présence des managers concernés et du Directeur Général Délégué en charge des risques, afin d’évaluer la gravité des cas en fonction des remontées des filières risques et de la synthèse qui en est faite par le métier.

En ce qui concerne les cas les plus significatifs de non-respect des règles de conformité et/ou de procédures internes et/ou de risques tels qu’identifiés tout au long de l’année, les managers ainsi que le Directeur Général Délégué en charge des risques devront statuer sur :

- l’impact (significatif, marginal ou nul) sur le variable des collaborateurs concernés ;
- la nécessité de l’application de la règle du *Claw Back* d’annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement ; en fonction de la gravité des faits.

A la suite de ces décisions, la Direction des Ressources Humaines devra certifier que les managers concernés et la Direction des Ressources Humaines ont bien effectué, si le cas évoqué le nécessite, les ajustements de variable du collaborateur concerné.

Si nécessaire, il pourra être demandé aux fonctions risques de contribuer, dans le cas où le variable proposé le nécessite (au-delà d’un certain seuil), à l’élaboration et à la rédaction d’un *business case* précisant le cas d’infraction à la conformité et/ou aux règles internes et son impact sur le variable.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* un relevé de décisions présentant la synthèse des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité.

## Situation de dépendance

---

HSBC France n’est dépendant à l’égard d’aucun brevet ou licence et d’aucun contrat d’approvisionnement industriel, commercial ou financier.

## Assurances et couverture des risques

---

Le Groupe HSBC en France bénéficie des principaux programmes mondiaux d’assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé, *via sa* Direction des Assurances, des programmes locaux pour le compte du Groupe HSBC en France, notamment, assurances responsabilité civile des activités réglementées, responsabilité civile exploitation, risques bancaires, flotte automobile, etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus était de l’ordre de 0,35 % du produit net bancaire du groupe HSBC France pour l’exercice 2011.

La majorité des programmes, notamment internationaux, incluent la participation d’une captive de réassurance du Groupe HSBC.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings plc.

## L'exercice en bref\*

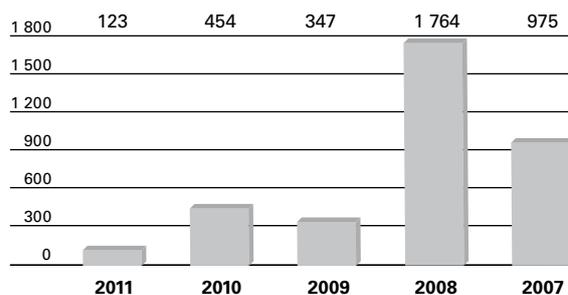
## Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Résultat avant impôt	59	512	406	1 744	1 051
Résultat net part du groupe	123	454	347	1 764	975
Résultat avant impôt des activités du Groupe HSBC en France <sup>1</sup>	191	628	548	1 853	905
Au 31 décembre					
Fonds propres	4 821	4 832	5 060	5 228	5 064
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	82 984	95 291	80 485	78 556	88 279
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle	75 234	86 055	90 373	95 927	93 083
Total du bilan	221 390	210 836	213 444	266 025	198 627
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	10 030	10 121	10 350	10 886	14 279
Ratios prudentiels					
Total des fonds propres <sup>2</sup>	10,7 %	12,0 %	12,2 %	9,6 %	9,8 %
Ratio Tier One <sup>2</sup>	10,7 %	12,1 %	12,2 %	9,5 %	8,8 %
Coefficient d'exploitation	90,6 %	73,0 %	73,9 %	48,5 %	64,3 %

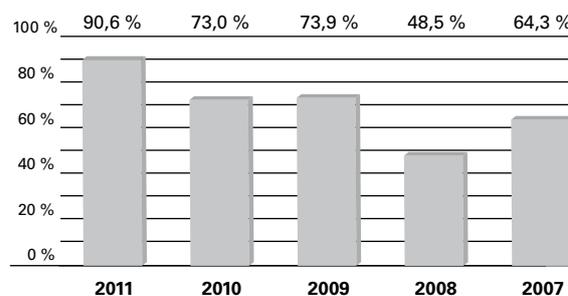
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2007 : cession de la participation dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV. Acquisition de 50,01 % du capital d'Erisa et Erisa IARD et cession de ces deux entités à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2008 : cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales ;
- en 2009 : cession par HSBC France de son activité dérivés actions à HSBC Bank plc Paris Branch ;
- en 2010 : cession par HSBC France de HSBC Securities Services (France) à CACEIS ;
- en 2011 : cession par Sinopia Asset Management de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited et de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited. Cession par HSBC Private Bank France de LGI à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA.

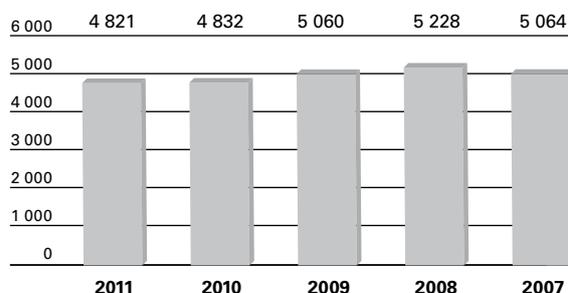
## Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



## Coefficient d'exploitation



## Fonds propres (en millions d'euros)



\* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France. En normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1 La contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC inclut :

- le groupe HSBC France, y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement les activités de Gestion d'actifs détenues à l'étranger, CMSL au Royaume-Uni), c'est-à-dire le périmètre légal dans son intégralité, et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France), à l'exclusion des coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch ;
- les fonds monétaires dynamiques détenus à plus de 50 % par le groupe HSBC France, consolidés depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

2 Ratios en Bâle I jusqu'en 2007 et en Bâle II à partir de 2008.

## Notations

---

HSBC France est noté par trois principales agences – Standard & Poor's, Moody's et Fitch – sur ses performances financières.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Notations long terme .....	AA -	Aa3	AA
Notation révisée le .....	29 novembre 2011	-	-
Notation confirmée le .....	-	29 août 2011	9 novembre 2011
Perspective .....	Stable	Négative	Stable
Notation confirmée le .....	29 novembre 2011	29 août 2011	9 novembre 2011
Notation court terme .....	A-1+	P-1	F1+

## Etats financiers consolidés

## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés . . . . .		<b>2 052</b>	1 671
Intérêts et charges assimilées . . . . .		<b>(1 184)</b>	(806)
Marge nette d'intérêt . . . . .		<b>868</b>	865
Commissions (produits) . . . . .		<b>1 014</b>	1 004
Commissions (charges) . . . . .		<b>(245)</b>	(253)
Commissions nettes . . . . .		<b>769</b>	751
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction . . . . .		<b>(61)</b>	455
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur . . . . .		<b>120</b>	25
Résultat net de cession des investissements financiers . . . . .		<b>52</b>	59
Dividendes reçus . . . . .		<b>6</b>	6
Autres produits d'exploitation . . . . .		<b>27</b>	188
<b>Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit . . . . .</b>		<b>1 781</b>	2 349
Dépréciations pour risques de crédit . . . . .		<b>(109)</b>	(122)
<b>Produit net bancaire . . . . .</b>	<b>4</b>	<b>1 672</b>	2 227
Frais de personnel . . . . .	5	<b>(998)</b>	(1 039)
Frais généraux et administratifs . . . . .		<b>(558)</b>	(615)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles . . . . .	18	<b>(49)</b>	(52)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition . . . . .	17	<b>(8)</b>	(9)
<b>Total des charges d'exploitation . . . . .</b>		<b>(1 613)</b>	(1 715)
<b>Résultat d'exploitation . . . . .</b>		<b>59</b>	512
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence . . . . .		-	-
<b>Résultat avant impôt . . . . .</b>		<b>59</b>	512
Impôt sur les bénéfices . . . . .	7	<b>65</b>	(57)
Résultat net d'impôts des activités cédées . . . . .		-	-
<b>Résultat net . . . . .</b>		<b>124</b>	455
Résultat net part du Groupe . . . . .		<b>123</b>	454
Part des intérêts non contrôlant . . . . .		<b>1</b>	1
 <i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire . . . . .	9	1,83	6,73
Résultat dilué par action ordinaire . . . . .	9	1,83	6,73
Dividende par action ordinaire . . . . .	9	1,75	10,67

## État consolidé du résultat global au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Résultat net .....	<b>124</b>	455
<b>Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres</b>		
Titres disponibles à la vente :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	<b>(52)</b>	81
– cessions comptabilisées en compte de résultat .....	<b>(64)</b>	(66)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat .....	<b>5</b>	5
– impôt différé net passé en capitaux propres .....	<b>41</b>	(11)
Couvertures de flux de trésorerie :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	<b>92</b>	45
– cessions comptabilisées en compte de résultat .....	<b>(25)</b>	17
– impôt différé net passé en capitaux propres .....	<b>(26)</b>	(22)
Gains/pertes actuariels sur régime de retraite à prestations définies .....	<b>(5)</b>	(4)
Différence de change .....	<b>–</b>	1
<b>Total variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres .....</b>	<b>(34)</b>	46
<b>Total du résultat global .....</b>	<b>90</b>	501
<b>Total des produits et charges :</b>		
– part du Groupe .....	<b>89</b>	500
– part des intérêts non contrôlant .....	<b>1</b>	1
	<b>90</b>	<b>501</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

## Bilan consolidé au 31 décembre 2011

## ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Caisse, banques centrales et CCP .....	32	4 805	980
Comptes d'encaissement .....	32	806	944
Portefeuille de transaction .....	12	39 013	53 979
Actifs financiers sous option juste valeur .....		598	595
Instruments dérivés .....	13	82 738	53 616
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	28	29 705	37 346
Prêts et créances sur la clientèle .....	28	53 279	57 945
Investissements financiers .....	14	7 518	2 588
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint .....	16	6	6
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles .....	17	378	382
Immobilisations corporelles .....	18	265	233
Autres actifs .....	20	1 117	990
Actifs d'impôt différé .....	23	211	135
Comptes de régularisation .....		946	1 092
Actifs de groupes destinés à être cédés .....	20	5	5
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		<b>221 390</b>	<b>210 836</b>

## PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
<b>Dettes</b>			
Dettes envers les établissements de crédit .....	28	32 338	36 861
Comptes créditeurs de la clientèle .....	28	42 896	49 194
Comptes d'encaissement .....	32	757	851
Portefeuille de transaction .....	27	38 258	42 770
Passifs financiers sous option juste valeur .....	21	5 527	5 616
Instruments dérivés .....	13	81 681	53 347
Dettes représentées par un titre .....	28	12 605	14 285
Provisions pour retraites .....	5	117	106
Autres passifs .....	22	837	1 225
Impôts courants .....		25	20
Comptes de régularisation .....		1 215	1 453
Provisions pour risques et charges .....	24	97	62
Passifs d'impôts différés .....	23	2	-
Dettes subordonnées .....	26	166	166
<b>TOTAL DES DETTES</b> .....		<b>216 521</b>	<b>205 956</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital social appelé .....	31	337	337
Primes d'émission .....		16	16
Réserves résultat de la période .....		4 468	4 479
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE</b> .....		<b>4 821</b>	<b>4 832</b>
Part des intérêts non contrôlant .....		48	48
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b> .....		<b>4 869</b>	<b>4 880</b>
Passifs de groupes destinés à être cédés .....	22	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		<b>221 390</b>	<b>210 836</b>

**Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2011**

	31.12.2011										
	Autres réserves										
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à Juste valeur nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	337	16	4 341	46	22	(1)	67	4	4 832	48	4 880
Nouvelles souscriptions de capital, nette de coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(118)	-	-	-	-	-	(118)	-	(118)
Paiements à base d'actions	-	-	-	-	-	-	24	-	24	-	24
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(7)	-	-	3	(2)	-	(6)	(1)	(7)
Total du résultat global	-	-	118	(70)	41	-	-	-	89	1	90
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	337	16	4 334	(24)	63	2	89	4	4 821	48	4 869

	31.12.2010										
	Autres réserves										
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à Juste valeur nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	337	16	4 566	37	(18)	(3)	121	4	5 060	48	5 108
Nouvelles souscriptions de capital, nette de coût	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(720)	-	-	-	-	-	(720)	-	(720)
Paiements à base d'actions	-	-	-	-	-	-	(13)	-	(13)	-	(13)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	45	-	-	1	(41)	-	5	(1)	4
Total du résultat global	-	-	450	9	40	1	-	-	500	1	501
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	337	16	4 341	46	22	(1)	67	4	4 832	48	4 880

## Etats financiers consolidés (suite)

## Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat avant impôt .....		59	512
Résultat net d'impôts des activités cédées .....		-	-
- éléments non monétaires inclus dans le résultat net .....	32	114	120
- variation des actifs d'exploitation .....	32	17 215	13 857
- variation des passifs d'exploitation .....	32	(13 207)	(2 339)
- variation des actifs/passifs d'exploitation des activités en cours de cession (y compris flux de trésorerie) .....		-	-
- écarts de change .....		(278)	(38)
- (gain)/perte net sur activités d'investissement .....		(64)	(215)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint .....		-	-
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint .....		-	-
- impôts (versés/reçus) .....		56	(160)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles .....		<b>3 895</b>	11 737
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisition d'investissements financiers .....		(7 396)	(1 083)
Produits sur cessions d'investissements financiers .....		2 515	3 742
Acquisition d'actifs corporels .....		(87)	(52)
Produits sur ventes d'actifs corporels .....		(1)	447
Acquisition de goodwill d'actifs incorporels .....		(9)	(6)
Acquisition de filiales et/ou augmentations des parts détenues dans les filiales consolidées .....		-	-
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées .....		13	2
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées .....		-	-
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées .....		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement .....		<b>(4 965)</b>	3 050
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Emission d'actions ordinaires .....		-	-
Actions propres achetées .....		-	-
Variation des intérêts non contrôlant (actions privilégiées) .....		-	-
Prêts/emprunts subordonnés émis .....		-	-
Prêts/emprunts subordonnés remboursés .....		-	-
Dividendes versés .....		(118)	(720)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant .....		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement .....		<b>(118)</b>	(720)
<b>Variation nette de la trésorerie</b> .....		<b>(1 187)</b>	14 069
Trésorerie en début de période .....		30 091	15 993
Effet de change sur la trésorerie .....		129	29
<b>Trésorerie en fin de période</b> .....		<b>29 033</b>	30 091

## Notes annexes aux comptes consolidés

---

### Page

96	Note 1 – Base d'établissement
99	Note 2 – Principes comptables
112	Note 3 – Regroupement d'entreprises et cession de filiales
112	Note 4 – Produit net bancaire
113	Note 5 – Salaires et avantages au personnel
115	Note 6 – Paiements à base d'actions
118	Note 7 – Impôt sur les bénéfices
119	Note 8 – Dividendes versés en 2011 et 2010
119	Note 9 – Bénéfice et dividende par action
120	Note 10 – Ventilation des résultats par métier
124	Note 11 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
127	Note 12 – Portefeuille de transaction (Actif)
127	Note 13 – Instruments dérivés
132	Note 14 – Investissements financiers
132	Note 15 – Titrisations et autres transactions structurées
133	Note 16 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint
134	Note 17 – Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
137	Note 18 – Immobilisations corporelles
138	Note 19 – Liste des sociétés consolidées
142	Note 20 – Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés
142	Note 21 – Passifs financiers sous option juste valeur
143	Note 22 – Autres passifs et passifs non courants destinés à être cédés
143	Note 23 – Impôts différés
143	Note 24 – Provisions pour risques et charges
144	Note 25 – Opérations de pension et comptes de règlement
144	Note 26 – Dettes subordonnées
145	Note 27 – Portefeuille de transaction (Passif)
145	Note 28 – Juste valeur des instruments financiers
152	Note 29 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
154	Note 30 – Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs
155	Note 31 – Capital social appelé
155	Note 32 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
156	Note 33 – Gestion des risques
175	Note 34 – Engagements de financement et de garantie
176	Note 35 – Opérations de location-financement
177	Note 36 – Litiges
177	Note 37 – Transactions avec des parties liées
179	Note 38 – Honoraires des Commissaires aux comptes
179	Note 39 – Evénements postérieurs à la clôture

## Etats financiers consolidés (suite)

### 1 Base d'établissement

- a** Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Ces normes regroupent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) et son prédécesseur. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2011, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés de HSBC France sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103, avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 22 février 2012.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, HSBC France a adopté les amendements suivants apportés aux normes et à leurs interprétations, sans impacts significatifs sur les états financiers consolidés :

HSBC France n'a pas utilisé l'option offerte par l'amendement des normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", intitulé "Reclassement des actifs financiers". La version modifiée de l'amendement à l'IAS 39 et à l'IFRS 7, intitulé "Reclassement des actifs financiers – Date d'entrée en vigueur et dispositions transitoires", qui clarifie la date d'entrée en vigueur de l'amendement "Reclassement des actifs financiers", n'a donc pas d'incidence sur les états financiers consolidés de HSBC France.

- b** Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales, des entreprises sous contrôle conjoint et des entreprises associées au 31 décembre.

#### *Acquisitions*

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

#### *Méthodes de consolidation*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

## 1 Base d'établissement (suite)

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce, même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

### *Eliminations des opérations réciproques*

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

### *Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

- 
- c** La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les dépréciations pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les dépréciations des investissements financiers et les impôts différés actifs.

La Direction estime que tous les ajustements récurrents et normaux, indispensables à une présentation sincère du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France, ont été effectués.

---

## **d** *Evolution des normes comptables*

### *Normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne (UE)*

Au 31 décembre 2011, l'IASB a publié un nombre de normes d'interprétations et d'amendements annexes qui n'ont pas d'effet sur les états financiers consolidés de HSBC France. Ceux pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés de HSBC France sont présentés ci-dessous.

### *Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non adoptées par l'UE*

- Normes applicables en 2013

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Partenariats" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités". Ces normes sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec possibilité d'adoption anticipée. IFRS 10 et 11 doivent être appliquées rétrospectivement.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 1 Base d'établissement (suite)

Sous IFRS 10, une approche unique devra être retenue pour déterminer le périmètre de consolidation, basée sur les principes de pouvoir, de variabilité des revenus, et leurs interactions. Cela remplacera l'approche actuelle, qui s'appuie sur la notion de contrôle légal, ou sur l'exposition aux risques et avantages, selon la nature de l'entité. IFRS 11 met davantage l'accent sur les droits et obligations de l'investisseur que sur la structure du contrat et introduit la notion d'opération conjointe. IFRS 12 intègre les informations à fournir relatives aux participations dans les filiales, dans des entreprises associées et aux partenariats. Sur la base de premières études, HSBC France n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de l'adoption des normes IFRS 10, 11 et 12.

En mai 2011, l'IASB a aussi publié IFRS 13 "Evaluation à la juste valeur". Cette norme est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec la possibilité d'une adoption anticipée. IFRS 13 doit être appliquée à partir du début de l'exercice de mise en application. Les informations à publier dans le cadre de IFRS 13 ne requièrent pas d'informations comparatives à fournir pour les exercices précédant celui de son application.

IFRS 13 définit un cadre unique des règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur, requises en IFRS. La norme clarifie la définition de la juste valeur comme un prix de sortie, lui-même défini comme un prix auquel une transaction serait conclue pour céder un actif ou pour transférer une dette entre des acteurs de marché, à la date de valeur et selon les conditions du marché, et améliore les informations à publier au titre de l'évaluation de la juste valeur. HSBC France estime que l'adoption de la norme IFRS 13 n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

En juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 19 "Avantages au personnel" ("IAS 19 révisée"). La norme révisée doit être appliquée à partir des exercices débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec la possibilité d'une adoption anticipée. "IAS 19 révisée" doit être appliquée rétrospectivement. HSBC France estime que cet amendement n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

En décembre 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 7 "Informations à fournir : compensation des actifs et des passifs financiers" dans lesquels sont exigées des informations complémentaires concernant l'impact dans les états financiers, réel ou potentiel, d'une entité, d'accords de compensations d'actif et de passif, ou d'autres contrats similaires. Ces amendements doivent être appliqués rétrospectivement et à partir des exercices débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Vu la date récente à laquelle ont été publiés ces amendements, il est actuellement impossible de déterminer l'impact de ces amendements sur les états financiers consolidés.

- Normes applicables en 2014

En décembre 2011, l'IASB a publié l'amendement IAS 32 "Compensation des actifs et passifs financiers" qui clarifie les exigences de compensation des instruments financiers et met en évidence des incohérences dans le traitement actuel de l'application des critères de compensation de la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation". Ces amendements doivent être appliqués rétrospectivement à partir des exercices débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Vu la date récente à laquelle ont été publiés ces amendements, il est actuellement impossible de déterminer l'impact de ces amendements sur les états financiers consolidés.

- Normes applicables en 2015

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers". L'IFRS 9 "Instruments financiers" introduit de nouvelles exigences applicables au classement et à la comptabilisation des actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié un complément à la norme IFRS 9 concernant les passifs financiers. Ceci marque la première étape du remplacement progressif par l'IASB de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" par une norme plus simple et plus adaptée aux instruments financiers.

Suite à la décision de l'IASB, de décembre 2011, de reporter la date d'adoption de la norme, celle-ci entrera en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec possibilité d'adoption anticipée avant cette date. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective. En cas d'adoption de la norme avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'entité ne sera pas tenue de retraiter l'information comparable de la période précédente.

## 1 Base d'établissement (suite)

Les prochaines étapes dans le projet de l'IASB portent sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et de comptabilité de couverture. L'IASB n'a pas terminé le remplacement de l'IAS 39 à la date prévue, soit juin 2011 ; ainsi l'IASB et l'IFRS Board ont convenu d'étendre le planning au-delà de cette date afin d'effectuer des travaux et consultations complémentaires. L'UE n'approuvera pas IFRS 9 avant que la norme soit publiée. Par conséquent, HSBC France ne peut pas anticiper la date à laquelle elle appliquera IFRS 9 et il est encore impossible de déterminer l'impact d'IFRS 39 à la date de publication de ces états financiers consolidés.

## 2 Principes comptables

---

### a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

---

### b Autres produits

#### *Produits de commissions*

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (voir Note 2 a).

#### *Dividendes reçus*

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

#### *Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur*

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "Marge nette d'intérêt".

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

#### *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction*

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts et produits et charges assimilés et les dividendes afférents.

---

#### **c** *Information sectorielle*

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris l'Assurance et la Gestion d'actifs), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers de façon systématique et cohérente.

L'information financière sectorielle requise par la norme IFRS 8 est présentée en Note 10.

---

#### **d** *Détermination de la juste valeur*

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marché observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses, au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée pour tout ou partie en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

---

#### **e** *Reclassement des actifs financiers*

Les actifs financiers hors dérivés (autres que ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" dans des circonstances particulières :

- les actifs financiers répondant à la définition des prêts et créances lors de la comptabilisation initiale (lorsque lesdits actifs financiers n'ont pas à être classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction) peuvent être reclassés dans une catégorie autre que celle de la "Juste valeur par résultat" si le Groupe a l'intention et la capacité de conserver ces mêmes actifs financiers dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers (à l'exception de ceux répondant à la définition des prêts et créances) peuvent être reclassés de la catégorie "Juste valeur par résultat" dans de rares circonstances.

Le reclassement des actifs financiers, dans les conditions décrites ci-dessus, s'effectue sur la base de leur juste valeur à la date dudit reclassement. Les gains ou pertes déjà comptabilisés en compte de résultat ne donnent lieu à aucune reprise. La juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

## 2 Principes comptables (suite)

### f Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Pour certaines opérations de prêts, le groupe peut avoir pris l'engagement, sur une période donnée, de financer le crédit sur la base de termes contractuels fixes liés notamment à des événements futurs non contrôlés par le groupe. Pour les prêts devant être classés en *trading*, l'engagement existant est classé en dérivé et est évalué en juste valeur avec ajustement pris par résultat. Lors du tirage, le prêt est classé dans la catégorie *trading* et évalué à la juste valeur. Lorsque l'intention du groupe n'est pas de classer le prêt en *trading*, une dépréciation sur l'engagement de financement est comptabilisée uniquement lorsqu'il est probable que le groupe constate une perte lors de la mise en place. Ceci peut être le cas par exemple lorsqu'une perte sur l'encours est probable ou lorsque le taux d'intérêt du prêt sera inférieur au coût de refinancement. Lors de la mise en place du prêt, la part détenue est enregistrée à la juste valeur puis comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, une décote est enregistrée au compte de résultat. Cette décote sera reprise en résultat sur la durée de vie du prêt par la prise en compte du taux d'intérêt effectif, sauf si le prêt devient douteux. La décote est enregistrée en diminution des produits d'exploitation.

---

### g Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

#### *Prêts évalués individuellement*

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de dépréciations.

#### *Prêts évalués sur la base de portefeuille*

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit, etc.) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une dépréciation pour perte sur un prêt spécifique ;
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

#### *Passage en pertes*

Les prêts (et dépréciations correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

#### *Reprises des dépréciations*

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Dépréciations pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

---

#### **h** *Portefeuille de transaction (actif et passif)*

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" à la date à laquelle ils se produisent.

## 2 Principes comptables (suite)

### i Instruments financiers sous option juste valeur

Un instrument financier autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés ;
- s'applique à un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers dont la gestion et la mesure de la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur et dont les informations sur ce groupe d'instruments financiers sont communiquées en interne sur cette base à la Direction Générale ; ou
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

---

### j Investissements financiers

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 i) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France ne détenait pas d'investissement financier classé en instruments détenus jusqu'à l'échéance lors des exercices 2010 et 2011.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêté des comptes afin de déterminer si en fonction de critères objectifs de dépréciation un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat au poste "Dépréciations pour risques de crédit" pour les instruments de dette et en "Résultat net des cessions des investissements financiers" pour les titres de capital.

En cas d'augmentation ultérieure de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

La Direction est tenue d'exercer son jugement pour déterminer s'il existe des critères objectifs de dépréciation démontrant qu'il y a eu perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation a été identifiée, le montant de cette dernière est calculé par rapport à la juste valeur de l'actif.

Pour déterminer si un titre à revenu fixe classé en titre disponible à la vente doit être déprécié, il convient de prendre en compte la survenance d'un événement de crédit et de démontrer que cet événement pourrait se solder par une diminution des flux futurs estimés. Lorsque la détermination des flux futurs est immédiate, la part de jugement sur le montant de dépréciation est faible. En revanche, lorsque la détermination des flux futurs estimés implique la prise en compte de plusieurs variables, dont certaines peuvent ne pas être observables dans les conditions de marché actuelles, la part d'appréciation requise de la part de la Direction sera plus significative.

---

#### k Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("Pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("Prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

---

#### l Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

## 2 Principes comptables (suite)

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, telle l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (Plan Epargne Logement/Compte Epargne Logement) figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 13).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les actifs et passifs financiers concernant des transactions différentes ne sont compensés que si elles sont réalisées avec la même contrepartie et lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et, dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

### *Comptabilité de couverture*

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086/2004 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

### *Couverture de juste valeur*

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

### *Couverture de flux de trésorerie*

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

#### *Couverture d'un investissement net*

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

#### *Test d'efficacité de la couverture*

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

#### *Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture*

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

---

#### **m** *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

---

#### **n** *Compensation des actifs et passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

---

#### **o** *Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

## 2 Principes comptables (suite)

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

---

### p *Ecart d'acquisition et actifs incorporels*

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation qui est réalisé au niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce, les portefeuilles de clientèle et de prêts à la clientèle. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie (de trois à cinq ans) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.

---

### q *Immobilisations corporelles*

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("Coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

---

#### r Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs". Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

---

#### s Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices ou pertes de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

## 2 Principes comptables (suite)

En 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,5 % de la VA de l'année N).

Le groupe HSBC France a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application d'IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

---

### t *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis et, sinon, reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

---

### u *Paiements à base d'actions*

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

#### *Plans d'attribution d'options sur actions*

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 2 Principes comptables (suite)

#### *Plan d'attribution d'actions gratuites*

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de capitaux propres. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

#### *Plan d'Epargne Entreprise*

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paiements à base d'actions".

---

#### v Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en EUR. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro, sont convertis en EUR au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

---

#### w Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

## 2 Principes comptables (suite)

### x *Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées*

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (Note 2 i).

---

### y *Capital social*

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission net d'impôt.

---

### z *Trésorerie*

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) début 2006, relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie.

---

### aa *Actifs non courants destinés à être cédés*

Le groupe classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) est engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan, est lancé ;
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la vente est considérée comme se qualifiant sur le plan comptable en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Lorsque le groupe classe l'actif (ou le groupe d'actifs) destiné à être cédé en actif détenu en vue de la vente, il est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 3 Regroupement d'entreprises et cession de filiales

Durant le premier semestre 2011, Sinopia Asset Management a vendu Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited et Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.

Le 30 juin 2011, Sinopia - Société de Gestion a fusionné avec Sinopia Asset Management puis, Halbis Capital Management (France) et Sinopia Asset Management ont fusionné avec HSBC Global Asset Management (France).

Durant le second semestre 2011, LGI a été cédée à HSBC Private Bank (Luxembourg) SA et ne fait plus partie du périmètre français.

Depuis le 31 octobre 2011, HSBC Private Bank France est fusionnée avec HSBC France. Cette fusion est sans impact sur les états financiers consolidés de HSBC France.

### 4 Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2011 s'élève à 1 672 millions EUR (2010 : 2 227 millions EUR) et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Produits</b>		
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif . . . . .	<b>673</b>	622
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients . . . . .	<b>253</b>	293
Revenus sur titres cotés <sup>1</sup> . . . . .	<b>1 447</b>	1 401
Revenus sur titres non cotés <sup>1</sup> . . . . .	<b>32</b>	94
<b>Charges</b>		
Intérêts sur les instruments financiers hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur . . . . .	<b>(1 059)</b>	(720)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif . . . . .	<b>(244)</b>	(252)
<b>Plus-values/(Moins-values)</b>		
<b>Plus-values de cession des immobilisations corporelles incorporelles et autres actifs non financiers</b> . . . . .	<b>10</b>	153
– plus-value sur cession du siège de HSBC France . . . . .	–	141
– autres . . . . .	<b>10</b>	12
<b>Résultat net de cession des investissements financiers</b> . . . . .	<b>50</b>	59
– plus et (moins)-values de cession sur actions et autres titres à revenu variable . . . . .	<b>52</b>	58
– plus et (moins)-values de cession sur obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	<b>3</b>	5
– pertes pour dépréciation des actions et autres titres à revenu fixe . . . . .	<b>(5)</b>	(4)
<b>Dépréciation pour risques de crédit</b> . . . . .	<b>(109)</b>	(122)
– (pertes)/reprises pour dépréciation sur créances . . . . .	<b>(107)</b>	(120)
– dotations pour dépréciations des titres disponibles à la vente :		
obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	<b>(2)</b>	(1)
autres dépréciations pour risque de crédit . . . . .	–	(1)

<sup>1</sup> Dividendes et intérêts.

## 5 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Salaires . . . . .	<b>678</b>	712
Charges salariales . . . . .	<b>249</b>	254
Avantages postérieurs à l'emploi . . . . .	<b>71</b>	73
	<b>998</b>	1 039

Les effectifs inscrits du groupe à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises . . . . .	<b>5 265</b>	5 269
Banque de financement, d'investissement et de marchés . . . . .	<b>1 224</b>	1 425
Gestion d'actifs . . . . .	<b>553</b>	576
Banque privée . . . . .	<b>208</b>	273
Fonctions support et autres . . . . .	<b>3 085</b>	2 936
<b>Total</b> . . . . .	<b>10 335</b>	10 479

### a Avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de préretraite (Cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS)).

### b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2011, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2012, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité
<b>Au 31.12.2011</b>						
France . . . . .	<b>4,50</b>	<b>3,50</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	- <sup>2</sup>
<b>Au 31.12.2010</b>						
France . . . . .	4,75	- <sup>1</sup>	2	2	3	- <sup>2</sup>

1 Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4 % en 2010.

2 HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 5 Salaires et avantages au personnel (suite)

## c Régimes de retraite à prestations définies

## Passif net comptabilisé au bilan

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Actions . . . . .	–	11
Obligations . . . . .	13	21
Immobilier . . . . .	–	–
Autres . . . . .	–	14
	<hr/>	<hr/>
Juste valeur des actifs des régimes . . . . .	13	46
Valeur actuarielle des engagements financés . . . . .	–	(45)
Valeur actuarielle des engagements non financés . . . . .	(135)	(114)
	<hr/>	<hr/>
Engagements à prestations définies . . . . .	(135)	(158)
Coût des services passés non encore comptabilisés . . . . .	5	6
	<hr/>	<hr/>
<b>Passif net</b> . . . . .	<b>(117)</b>	<b>(106)</b>
	<hr/>	<hr/>

## Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	158	150
Coût des services de la période . . . . .	5	4
Charges d'intérêt . . . . .	6	8
Cotisations des salariés . . . . .	–	–
Pertes/(gains) actuariels . . . . .	6	7
Prestations versées . . . . .	(9)	(10)
Coût des services passés/droits acquis . . . . .	–	–
Coût des services passés/droits non acquis . . . . .	(1)	–
Acquisitions . . . . .	–	–
(Gains)/pertes sur sorties . . . . .	–	(1)
(Gains)/pertes sur règlements . . . . .	–	–
Variations de change et autres mouvements <sup>1</sup> . . . . .	(30)	–
	<hr/>	<hr/>
<b>Au 31 décembre<sup>2</sup></b> . . . . .	<b>135</b>	<b>158</b>
	<hr/>	<hr/>

1 Y compris 30 millions EUR de passifs de retraite de Charterhouse Management Services Limited transférés à HSBC Bank plc.

2 Dont obligations relatives à des avantages non postérieurs à l'emploi pour 8,4 millions EUR (7,6 millions EUR en 2010) et à des avantages postérieurs à l'emploi pour 126,6 millions EUR (150,4 millions EUR en 2010).

## 5 Salaires et avantages au personnel (suite)

### Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	46	46
Rendement attendu . . . . .	1	2
Cotisations employeur . . . . .	-	-
Cotisations des salariés . . . . .	-	-
Gains actuariels . . . . .	-	1
Prestations versées . . . . .	(3)	(4)
Acquisitions . . . . .	-	-
(Gains)/pertes sur règlements . . . . .	-	-
Variations de change et autres mouvements <sup>1</sup> . . . . .	(31)	1
<b>Au 31 décembre . . . . .</b>	<b>13</b>	<b>46</b>

1 Y compris 30 millions EUR de passifs de retraite de Charterhouse Management Services Limited transférés à HSBC Bank plc.

### Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
	<i>HSBC France</i>	<i>HSBC France</i>
	<i>Régime de</i>	<i>Régime de</i>
	<i>retraite</i>	<i>retraite</i>
(en millions d'euros)		
Coût des services de la période . . . . .	5	4
Charges d'intérêt . . . . .	6	8
Rendement attendu des actifs des régimes . . . . .	(1)	(2)
Coût des services passés . . . . .	-	-
(Gains)/pertes sur sorties . . . . .	-	(1)
(Gains)/pertes sur règlements . . . . .	-	-
<b>Charge globale nette . . . . .</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

En 2011, le total des pertes actuarielles nettes imputées sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies a été de 5 millions EUR (en 2010 : 4 millions EUR).

## 6 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'accord spécifique pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 6 Paiements à base d'actions (suite)

#### Plan d'options de souscription d'actions du groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

#### Options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance

Des options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe. Les options attribuées en 2001 sont devenues caduques en 2011.

	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	44 973		45 699	
Options attribuées durant l'exercice . . . . .	–		–	
Options levées durant l'exercice . . . . .	(110)	6,02	(249)	6,22
Options transférées durant l'exercice . . . . .	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice . . . . .	(9 552)	7,58	(477)	7,08
<b>Attributions nettes au 31 décembre . . . . .</b>	<b>35 311</b>		<b>44 973</b>	

#### Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2003 et 2004 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France.

	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Options attribuées durant l'exercice . . . . .	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice . . . . .	–		–	
<b>Attributions nettes au 31 décembre . . . . .</b>	<b>215</b>		<b>215</b>	

L'amortissement de ces plans, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit trois années glissantes. Ces plans ont été totalement amortis à fin 2008.

Les actions HSBC Holdings plc détenues par le groupe et devant être livrées aux salariés sont enregistrées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur (sur la base du cours coté).

#### Plan d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – “Group Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance – “Restricted Shares”.

## 6 Paiements à base d'actions (suite)

### Les "Group Performance Shares"

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Nombre (000)</i>
Attributions nettes au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	–	–
Augmentation de capital. . . . .	–	–
Actions attribuées durant l'exercice . . . . .	<b>8</b>	–
Actions levées durant l'exercice . . . . .	–	–
Actions transférées durant l'exercice . . . . .	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice . . . . .	–	–
<b>Attributions nettes au 31 décembre</b> . . . . .	<b>8</b>	–

Cette catégorie d'actions n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'en date de départ en retraite.

### Les "Restricted Shares"

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées en 2010 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 50 % d'entre elles et de trois ans pour les autres. Les actions attribuées en 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restant.

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Nombre (000)</i>
Attributions nettes au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	<b>11 393</b>	9 052
Actions attribuées durant l'exercice . . . . .	<b>3 717</b>	5 884
Actions levées durant l'exercice . . . . .	<b>(5 147)</b>	(3 488)
Actions transférées durant l'exercice . . . . .	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice . . . . .	<b>(421)</b>	(55)
Augmentation de capital. . . . .	–	–
<b>Attributions nettes au 31 décembre</b> . . . . .	<b>9 542</b>	11 393

Cette catégorie d'actions gratuites ne peut faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive.

En 2011, un montant de 40 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans en cours.

L'environnement réglementaire et les bonnes pratiques ont permis de clarifier la période d'étalement des plans dans les états financiers consolidés du groupe HSBC France. En conséquence, la période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2012 au titre de la performance de l'année 2011 est réputée débiter au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Antérieurement, l'amortissement débutait à la période d'attribution des actions.

### Augmentation de capital réservée aux employés

En 2011, le Groupe HSBC a procédé à une émission d'actions réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 3 269 545 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 19,4 millions EUR.

Le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 4,5 millions EUR pour le Groupe.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 7 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants .....	(11)	113
Impôts différés .....	(55)	(56)
<b>Total de la charge d'impôt</b> .....	<b>(66)</b>	<b>57</b>
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage) .....	N/A	11,1

Comme mentionné dans la Note 2 s en page 108, la CVAE comptabilisée en 2011 a été classée dans la ligne "Impôt sur le bénéfice". L'impact de cette décision est un classement, en 2011, d'une charge de 17 millions EUR (2010 : 26 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 1 million EUR (2010 : 11 millions EUR).

En 2011, le taux d'imposition en France a augmenté, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions EUR, de 34,43 % à 36,10 %.

Cette taxe additionnelle est cependant réputée temporaire et concernera les exercices 2011 et 2012.

En 2011, le groupe d'intégration fiscale est en déficit. Un impôt différé actif a été constaté sur le report des déficits fiscaux, dans la mesure où il apparaît probable que dans le futur un profit taxable pourra être dégagé sur lequel ces déficits fiscaux pourront venir s'imputer.

#### Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	Charge d'impôt globale	%	Charge d'impôt globale	%
Impôt à taux normal .....	21	36,10	176	34,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	–	(0,46)	(1)	(0,2)
Opérations imposées à taux réduit en France .....	(16)	(27,13)	(51)	(2,0)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale .....	(71)	(119,67)	(67)	(21,1)
<b>Charge d'impôt globale</b> .....	<b>(66)</b>	<b>N/A</b>	<b>57</b>	<b>11,1</b>

En 2010, HSBC France et ses filiales consolidées en France ont été assujettis aux taux d'impôt des sociétés françaises de 34,43 % pour le court terme (CT) et de 1,72 %<sup>1</sup> pour le long terme (LT).

<sup>1</sup> A l'exception des titres de sociétés immobilières et des titres au prix d'achat global supérieur à 22,8 millions EUR mais représentant moins de 5 % du capital et des titres de FCPR et SCR.

## 8 Dividendes versés en 2011 et 2010

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
1 <sup>er</sup> acompte sur dividende pour l'année en cours . .	<b>1,75</b>	<b>118</b>	5,85	394,5
2 <sup>e</sup> acompte sur dividende pour l'année en cours . .	–	–	4,82	325,1
		<b>118</b>		<b>719,6</b>

### Dividendes au titre de l'exercice 2011

Le Conseil d'Administration du 26 juillet 2011 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2011 de 1,75 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 3 août 2011.

Le Conseil d'Administration du 22 février 2012 propose à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, de distribuer un dividende d'un montant total de 118 016 197,25 EUR, au titre des résultats 2011. Le dividende, s'il est approuvé par les actionnaires, sera payable, après déduction de l'acompte sur dividende de 1,75 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2011 et déjà versé aux actions en circulation à cette date.

### Dividendes au titre de l'exercice 2010

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2010 a décidé la mise en paiement d'un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2010 de 5,85 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date, soit un montant global de 394,5 millions EUR. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 28 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration du 10 novembre 2010 a décidé la mise en paiement d'un second acompte sur dividende au titre de l'exercice 2010 de 4,82 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 67 437 820 actions en circulation à cette date, soit un montant global de 325,1 millions EUR. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 10 novembre 2010.

Le Conseil d'Administration du 15 février 2011 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2011, de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2010.

## 9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31.12.2011	31.12.2010
Bénéfice par action . . . . .	<b>1,83</b>	6,73
Bénéfice par action après dilution . . . . .	<b>1,83</b>	6,73
Dividende par action . . . . .	<b>1,75</b>	10,67

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 123 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 67 437 821 actions (au 31 décembre 2010, le bénéfice était de 454 millions EUR et le nombre d'actions de 67 437 820).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 821 actions (67 437 820 actions au 31 décembre 2010).

## Etats financiers consolidés (suite)

### 10 Ventilation des résultats par métier

---

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Dans le cadre de la définition de ses objectifs stratégiques présentés en mai 2011 et afin de présenter à sa clientèle une offre mieux intégrée en matière de gestion de patrimoine, le Groupe HSBC a souhaité regrouper dans une ligne de métier unique les activités de banque de services financiers à la clientèle de particuliers y compris les activités de production de produits d'assurance-vie et les activités de Gestion d'actifs. Cette dernière activité était auparavant rattachée à la ligne de métier de Banque de financement, d'investissement et de marchés. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de métiers suivantes :

- La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine (y compris les métiers Assurance et Gestion d'actifs) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers et des professionnels. Les produits proposés comprennent les comptes courants et les services de paiement et financiers associés, les produits d'épargne et les solutions de constitution de patrimoine, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers et professionnels.
- La Banque d'entreprises offre à ses clients les services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, l'assurance, les opérations de trésorerie et activités de marchés et plus généralement l'accès aux services de banque d'investissement.
- La Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux grandes entreprises et clients institutionnels, aux gouvernements et organismes publics. Les lignes métiers offrent une gamme complète de services bancaires de Banque d'investissement et de financement ainsi que de Banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchés monétaires et d'opérations sur titres.
- Les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

La colonne "Autres" comprend, principalement, la juste valeur de la dette émise classée en option juste valeur pour 124 millions EUR (32 millions EUR au 31 décembre 2010) et le gain relatif à la cession des immeubles du siège pour 141 millions EUR en 2010.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers de façon systématique et cohérente.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Bénéfice / (perte) de l'exercice

31.12.2011

(en millions d'euros)	31.12.2011						Total
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investis- sment et de marchés	Banque privée	Autres	Inter- segment	
Intérêts et produits assimilés	977	501	1 084	19	(6)	–	2 575
Charges . . . . .	(102)	(86)	(844)	3	(8)	(156)	(1 193)
Marge nette d'intérêts. . . . .	875	415	240	22	(14)	(156)	1 382
Autres produits d'exploitation . . . . .	19	219	105	52	132	156	683
<b>Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit . . . . .</b>	<b>894</b>	<b>634</b>	<b>345</b>	<b>74</b>	<b>118</b>	<b>–</b>	<b>2 065</b>
Dépréciations pour risques de crédit. . . . .	(38)	(83)	(6)	–	–	–	(127)
<b>Produit net bancaire . . . . .</b>	<b>856</b>	<b>551</b>	<b>339</b>	<b>74</b>	<b>118</b>	<b>–</b>	<b>1 938</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(806)</b>	<b>(413)</b>	<b>(468)</b>	<b>(63)</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>(1 747)</b>
<b>Résultat d'exploitation . . . . .</b>	<b>50</b>	<b>138</b>	<b>(129)</b>	<b>11</b>	<b>121</b>	<b>–</b>	<b>191</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
<b>Résultat avant impôt . . . . .</b>	<b>50</b>	<b>138</b>	<b>(129)</b>	<b>11</b>	<b>121</b>	<b>–</b>	<b>191</b>
Impôt sur les bénéfices . . . . .							21
<b>Résultat net – périmètre France . . . . .</b>							<b>212</b>
Ajustement périmètre <sup>1</sup> . . . . .							(88)
<b>Résultat net – périmètre légal</b>							<b>124</b>

<sup>1</sup> Principalement l'Assurance.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

31.12.2010

(en millions d'euros)	31.12.2010						Total
	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investis- sment et de marchés	Banque privée	Autres	Inter- segment	
Intérêts et produits assimilés	884	476	734	28	59	–	2 181
Charges . . . . .	(22)	(85)	(501)	(5)	(86)	(113)	(812)
Marge nette d'intérêts. . . . .	862	391	233	23	(27)	(113)	1 369
Autres produits d'exploitation . . . . .	82	218	571	52	191	113	1 227
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit. . . . .	944	609	804	75	164	–	2 596
Dépréciations pour risques de crédit. . . . .	(17)	(91)	(17)	4	–	–	(121)
Produit net bancaire . . . . .	927	518	787	79	164	–	2 475
Total charges d'exploitation	(823)	(416)	(516)	(66)	(26)	–	(1 847)
Résultat d'exploitation . . . . .	104	102	271	13	138	–	628
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Résultat avant impôt. . . . .	104	102	271	13	138	–	628
Impôt sur les bénéfices . . . . .							(117)
Résultat net – périmètre France . . . . .							511
Ajustement périmètre <sup>1</sup> . . . . .							(56)
Résultat net – périmètre légal							455

1 Principalement l'Assurance.

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

Autres informations sur le résultat sur le périmètre France

(en millions d'euros)	<i>Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i>	<i>Banque d'entreprises</i>	<i>Banque de financement, d'investis- sement et de marchés</i>	<i>Banque privée</i>	<i>Autres</i>	<i>Inter- segment</i>	<i>Total</i>
<b>31 décembre 2011</b>							
Produit net bancaire . . . . .	<b>856</b>	<b>551</b>	<b>339</b>	<b>74</b>	<b>118</b>	–	<b>1 938</b>
– externe . . . . .	<b>864</b>	<b>463</b>	<b>259</b>	<b>68</b>	<b>219</b>		<b>1 873</b>
– inter-segment . . . . .	<b>(8)</b>	<b>88</b>	<b>80</b>	<b>6</b>	<b>(101)</b>		<b>65</b>
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants . . . . .	<b>50</b>	<b>138</b>	<b>(129)</b>	<b>11</b>	<b>121</b>	–	<b>191</b>
– dépréciations, amortissements et provisions . . . . .	<b>(16)</b>	<b>(11)</b>	<b>(5)</b>	–	<b>(25)</b>	–	<b>(57)</b>
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties . . . . .	<b>(38)</b>	<b>(83)</b>	<b>(6)</b>	–	–	–	<b>(127)</b>
– provisions sur instruments financiers . . . . .	–	–	<b>(2)</b>	–	<b>(1)</b>	–	<b>(3)</b>
<b>31 décembre 2010</b>							
Produit net bancaire . . . . .	927	518	787	79	164	–	2 475
– externe . . . . .	994	514	738	70	86		2 402
– inter-segment . . . . .	(67)	4	49	9	78		73
Résultat avant impôt incluant les éléments non monétaires significatifs suivants . . . . .	104	102	271	13	138	–	628
– dépréciations, amortissements et provisions . . . . .	(22)	(7)	(6)	(1)	(25)	–	(61)
– dépréciations pour risques de crédit hors récupérations sur créances amorties . . . . .	(17)	(91)	(17)	4	–	–	(121)
– provisions sur instruments financiers . . . . .	(1)	–	(1)	–	(2)	–	(4)

## Etats financiers consolidés (suite)

## 10 Ventilation des résultats par métier (suite)

## Informations sur le bilan

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investis- sement et de marchés	Banque privée	Autres	Inter- segment	Total
<b>31 décembre 2011</b>							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations . . . . .	12 577	10 282	29 694	726	–	–	53 279
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint . . .	1	–	5	–	–	–	6
Total Actif . . . . .	15 985	13 577	197 600	675	324	(6 771)	221 390
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	12 523	9 836	20 157	380	–	–	42 896
Total Passif . . . . .	15 985	13 577	197 600	675	324	(6 771)	221 390
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>1</sup> . . . . .	43	25	29	–	–	–	97
<b>31 décembre 2010</b>							
Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations . . . . .	13 310	9 145	34 740	750	–	–	57 945
Participation dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint . . .	1	–	5	–	–	–	6
Total Actif . . . . .	16 288	10 357	189 566	1 096	326	(6 797)	210 836
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	10 834	9 138	28 822	398	–	–	49 194
Total Passif . . . . .	16 288	10 357	189 566	1 096	326	(6 797)	210 836
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>1</sup> . . . . .	26	15	16	1	–	–	58

<sup>1</sup> Les dépenses encourues au titre des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels ne tiennent pas compte des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ni des écarts d'acquisition.

## 11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instruments financiers et par méthode d'évaluation.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation ( suite)

31.12.2011

(en millions d'euros)	31.12.2011							
	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Caisse, banques centrales et CCP . . . . .	-	-	-	-	4 805	-	-	4 805
Comptes d'encaissement . . . . .	-	-	-	-	806	-	-	806
Portefeuille de transaction . . . . .	39 013	-	-	-	-	-	-	39 013
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	-	598	-	-	-	-	-	598
Instruments dérivés . . . . .	82 079	-	-	-	-	12	647	82 738
Prêts et créances sur les établissements de crédit . .	-	-	29 705	-	-	-	-	29 705
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	-	-	53 279	-	-	-	-	53 279
Investissements financiers . . . . .	-	-	-	7 518	-	-	-	7 518
Autres actifs . . . . .	-	-	-	-	969	-	-	969
Créances rattachées . . . . .	-	-	-	-	946	-	-	946
<b>Total des actifs financiers</b> . . . . .	<b>121 092</b>	<b>598</b>	<b>82 984</b>	<b>7 518</b>	<b>7 526</b>	<b>12</b>	<b>647</b>	<b>220 377</b>
Actifs de groupe destinés à être cédés . . . . .								5
Total des actifs non financiers . . . . .								1 009
<b>Total de l'actif</b> . . . . .								<b>221 390</b>
<b>Passifs financiers</b>								
Dettes envers les établissements de crédit . . . . .	-	-	-	-	32 338	-	-	32 338
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	-	-	-	-	42 896	-	-	42 896
Comptes d'encaissement . . . . .	-	-	-	-	757	-	-	757
Portefeuille de transaction . . . . .	38 257	-	-	-	-	-	-	38 257
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	-	5 527	-	-	-	-	-	5 527
Instruments dérivés . . . . .	80 980	-	-	-	-	206	495	81 681
Dettes représentées par un titre . . . . .	-	-	-	-	12 605	-	-	12 605
Autres passifs . . . . .	-	-	-	-	837	-	-	837
Dettes subordonnées . . . . .	-	-	-	-	166	-	-	166
Dettes rattachées . . . . .	-	-	-	-	1 217	-	-	1 217
<b>Total des passifs financiers</b> . . . . .	<b>119 237</b>	<b>5 527</b>			<b>90 816</b>	<b>206</b>	<b>495</b>	<b>216 281</b>
Passifs de groupe destinés à être cédés . . . . .								-
Total des passifs non financiers . . . . .								5 109
<b>Total du passif</b> . . . . .								<b>221 390</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

	31.12.2010							
	Transaction	Option juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
(en millions d'euros)								
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP	-	-	-	-	980	-	-	980
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	944	-	-	944
Portefeuille de transaction	53 979	-	-	-	-	-	-	53 979
Actifs financiers sous option juste valeur	-	595	-	-	-	-	-	595
Instruments dérivés	53 197	-	-	-	-	38	381	53 616
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	37 346	-	-	-	-	37 346
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	57 945	-	-	-	-	57 945
Investissements financiers	-	-	-	2 588	-	-	-	2 588
Autres actifs	-	-	-	-	792	-	-	792
Créances rattachées	-	-	-	-	1 092	-	-	1 092
Total des actifs financiers	107 176	595	95 291	2 588	3 808	38	381	209 877
Actifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	5
Total des actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	954
Total de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	210 836
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	36 861	-	-	36 861
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	-	-	49 194	-	-	49 194
Comptes d'encaissement	-	-	-	-	851	-	-	851
Portefeuille de transaction	42 770	-	-	-	-	-	-	42 770
Passifs financiers sous option juste valeur	-	5 616	-	-	-	-	-	5 616
Instruments dérivés	53 033	-	-	-	-	43	271	53 347
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	14 285	-	-	14 285
Autres passifs	-	-	-	-	1 225	-	-	1 225
Dettes subordonnées	-	-	-	-	166	-	-	166
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 453	-	-	1 453
Total des passifs financiers	95 803	5 616	-	-	104 035	43	271	205 768
Passifs de groupe destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	5 068
Total du passif	-	-	-	-	-	-	-	210 836

## 12 Portefeuille de transaction (Actif)

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Actifs de transaction		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties . . . . .	16 670	32 220
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties . . . . .	22 343	21 759
	<b>39 013</b>	<b>53 979</b>
(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Effets publics et valeurs assimilées . . . . .	699	1 679
Obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	24 762	40 881
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . . . .	10 531	9 470
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	3 021	1 949
	<b>39 013</b>	<b>53 979</b>

## 13 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

(en millions d'euros)	31.12.2011					
	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change . . . . .	5 576	–	5 576	(5 502)	(1)	(5 503)
Taux d'intérêt . . . . .	147 794	659	148 453	(146 721)	(700)	(147 421)
Actions . . . . .	2	–	2	(1)	–	(1)
Dérivés de crédit . . . . .	6	–	6	(55)	–	(55)
Matières premières et autres . . . . .	–	–	–	–	–	–
<b>Total brut . . . . .</b>	<b>153 378</b>	<b>659</b>	<b>154 037</b>	<b>(152 279)</b>	<b>(701)</b>	<b>(152 980)</b>
Compensations . . . . .			(71 299)			71 299
<b>Total net . . . . .</b>			<b>82 738</b>			<b>(81 681)</b>

(en millions d'euros)	31.12.2010					
	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change . . . . .	5 208	3	5 211	(5 331)	–	(5 331)
Taux d'intérêt . . . . .	78 576	416	78 992	(78 864)	(314)	(79 178)
Actions . . . . .	730	–	730	(86)	–	(86)
Dérivés de crédit . . . . .	2	–	2	(71)	–	(71)
Matières premières et autres . . . . .	–	–	–	–	–	–
<b>Total brut . . . . .</b>	<b>84 516</b>	<b>419</b>	<b>84 935</b>	<b>(84 352)</b>	<b>(314)</b>	<b>(84 666)</b>
Compensations . . . . .			(31 319)			31 319
<b>Total net . . . . .</b>			<b>53 616</b>			<b>(53 347)</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

### 13 Instruments dérivés (suite)

#### a *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

---

#### b *Instruments dérivés de transaction*

La plupart des transactions réalisées par HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus- et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", exceptées les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

### 13 Instruments dérivés (suite)

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Taux de change . . . . .	187 472	194 340
Taux d'intérêt . . . . .	4 918 658	4 723 096
Actions . . . . .	80	1 883
Dérivés de crédit . . . . .	775	1 023
Matières premières et autres . . . . .	–	–
<b>Total</b> . . . . .	<b>5 106 985</b>	<b>4 920 342</b>

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 775 millions EUR (2010 : 1 023 millions EUR) correspond à des achats de protection à hauteur de 775 millions EUR (2010 : 1 023 millions EUR) sans contrat de vente de protection.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	2011	2010
<b>Solde non amorti au 1<sup>er</sup> janvier</b> . . . . .	<b>6</b>	<b>8</b>
Nouvelles opérations . . . . .	–	1
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement . . . . .	–	–
– paramètres devenus observables . . . . .	(2)	(1)
– échéance ou fin . . . . .	–	(2)
– variations de taux de change et autres . . . . .	–	–
<b>Solde non amorti au 31 décembre</b> . . . . .	<b>4</b>	<b>6</b>

#### c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent à HSBC France d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, HSBC France ne détient pas de dérivés classés dans la catégorie "Couverture d'investissements nets en devises".

## Etats financiers consolidés (suite)

### 13 Instruments dérivés (suite)

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Contrats de taux de change .....	-	81	-	100
Contrats de taux d'intérêt. ....	67 814	6 617	78 998	2 302
Contrats actions .....	-	-	-	-

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

#### *Couvertures de juste valeur*

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC France correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe de titres du portefeuille de titres disponibles à la vente et d'opérations de crédit-bail. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 12 millions EUR à l'actif et à 206 millions EUR au passif (au 31 décembre 2010 : 38 millions EUR à l'actif et 43 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
- sur instruments de couverture. ....	(154)	14
- sur éléments couverts attribuables au risque couvert .....	153	(16)

Au 31 décembre 2011 le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est une perte de 0,2 million EUR (au 31 décembre 2010 : une perte de 2,2 millions EUR).

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les cash-flows attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les cash-flows attendus concernent le résultat de la période.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 647 millions EUR à l'actif et à 495 millions EUR au passif (au 31 décembre 2010 : 381 millions EUR à l'actif et 271 millions EUR au passif).

### 13 Instruments dérivés (suite)

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre) :

(en millions d'euros)	31.12.2011			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs. . . . .	31 374	17 919	8 919	2 570
Flux de trésorerie provenant des passifs . . . . .	(22 488)	(10 946)	(3 387)	(829)
<b>Flux nets de trésorerie . . . . .</b>	<b>8 886</b>	<b>6 973</b>	<b>5 532</b>	<b>1 741</b>

(en millions d'euros)	31.12.2010			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs. . . . .	28 864	10 284	7 242	113
Flux de trésorerie provenant des passifs . . . . .	(24 393)	(8 227)	(2 049)	(634)
Flux nets de trésorerie . . . . .	4 471	2 057	5 193	(521)

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	2011	2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier . . . . .</b>	<b>22</b>	(18)
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice . . . . .	92	45
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice . . . . .	(25)	17
Impôts différés . . . . .	(26)	(22)
<b>Au 31 décembre . . . . .</b>	<b>63</b>	22

Au 31 décembre 2011, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est un gain de 0,2 million EUR (au 31 décembre 2010 : une perte de 1 million EUR).

#### d Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits épargne logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
  - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement),
  - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2011, les dérivés incorporés aux produits épargne logement représentent un passif de 10 millions EUR (au 31 décembre 2010 : un passif de 10 millions EUR).

## Etats financiers consolidés (suite)

## 14 Investissements financiers

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties . . . . .	<b>4 226</b>	1 013
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties . . . . .	<b>3 292</b>	1 575
	<b>7 518</b>	2 588

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b> . . . . .	<b>200</b>	<b>200</b>	225	225
– titres disponibles à la vente . . . . .	<b>200</b>	<b>200</b>	225	225
– titres détenus jusqu'à l'échéance . . . . .	–	–	–	–
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> . . . . .	<b>6 896</b>	<b>6 896</b>	1 828	1 828
– titres disponibles à la vente . . . . .	<b>6 896</b>	<b>6 896</b>	1 828	1 828
– titres détenus jusqu'à l'échéance . . . . .	–	–	–	–
<b>Actions</b>	<b>422</b>	<b>422</b>	535	535
– titres disponibles à la vente . . . . .	<b>422</b>	<b>422</b>	535	535
<b>Total des investissements financiers</b> . . . . .	<b>7 518</b>	<b>7 518</b>	2 588	2 588

## 15 Titrisations et autres transactions structurées

Dans le cadre de son activité, HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquelles HSBC France a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures *ad hoc*. Ces transferts ont pu donner lieu à la décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les cash-flows d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces cash-flows sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication de HSBC France continue.

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres. Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>
<b>Nature de la transaction</b>				
Opération de pension de titres . . . . .	<b>20 897</b>	<b>20 897</b>	33 233	33 233
Opération de prêt de titres . . . . .	–	–	–	–
<b>Total</b> . . . . .	<b>20 897</b>	<b>20 897</b>	33 233	33 233

## 16 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

### a Principales entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2011, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence qu'un nombre limité d'entités dont l'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

### b Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

	<u>31.12.2011</u>	
	<i>Participation du groupe</i>	
	<i>Activité</i>	<i>Capital</i>
	<i>dans le capital</i>	
HCM Holdings Ltd . . . . .	<b>51 %</b>	–
	<b> Holding</b>	

	<u>31.12.2010</u>	
	<i>Participation du groupe</i>	
	<i>Activité</i>	<i>Capital</i>
	<i>dans le capital</i>	
HCM Holdings Ltd . . . . .	51 %	–
	Holding	

Bien que le groupe détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

### Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

(Chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Actif circulant . . . . .	<b>1</b>	1
Actif immobilisé . . . . .	–	–
Passif court terme . . . . .	–	–
Passif long terme . . . . .	<b>1</b>	1
Produits . . . . .	–	–
Charges . . . . .	–	–

## Etats financiers consolidés (suite)

### 17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

#### a Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<b>Coût</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>375</b>	375
Acquisitions .....	-	-
Cessions <sup>1</sup> .....	<b>(5)</b>	-
Ecart de conversion .....	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	-	-
<b>Au 31 décembre</b> .....	<b>370</b>	<b>375</b>
<b>Cumul des pertes de valeur</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> .....	<b>(33)</b>	(32)
Cessions .....	-	-
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat .....	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	-	-
<b>Au 31 décembre</b> .....	<b>(33)</b>	(32)
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b> .....	<b>337</b>	<b>343</b>

1 Y compris la cession d'entités de la Gestion d'actifs et de la Banque privée.

En 2011 et 2010, le groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation des écarts d'acquisition. Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué chaque année en comparant le résultat généré par les unités génératrices de trésorerie (UGT), de leur valeur dans les comptes. Ce calcul se fonde sur des estimations de flux de trésorerie basées sur les projections de flux réalisées par le management, extrapolées à l'infini avec un taux de croissance nominal à long terme établi d'après les évaluations actuelles du PIB et de l'inflation. Les flux de trésorerie sont extrapolés à l'infini du fait de la perspective de détention à long terme des activités composant les UGT. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût du capital que le groupe alloue aux participations au sein desquelles opèrent les UGT.

Le coût du capital attribué à une UGT individuelle et retenu pour actualiser ses flux de trésorerie futurs peut avoir un impact notable sur son évaluation. Le pourcentage de coût du capital découle en général d'un modèle d'évaluation des actifs financiers, qui dépend lui-même de données relatives à un certain nombre de variables financières et économiques, dont le taux sans risque et une prime ou une décote reflétant le risque inhérent à l'activité évaluée. Ces variables sont établies d'après l'appréciation de la Direction et les évaluations actuelles des variables économiques par le marché.

Ce test d'*impairment* des écarts d'acquisition représente la meilleure estimation réalisée par la Direction. Ces valeurs obtenues sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes au titre desquelles des prévisions détaillées sont disponibles, ainsi qu'aux hypothèses relatives à la projection des flux de trésorerie ultérieurs. L'application des hypothèses sous-jacentes est soumise à la condition que les prévisions en découlant soient comparées aux résultats réels et aux données économiques vérifiables dans les années à venir. Les prévisions de flux de trésorerie reflètent nécessairement l'opinion de la Direction sur les perspectives futures de l'activité. L'identification et l'évaluation des dépréciations des écarts d'acquisition impliquent nécessairement un certain degré d'incertitude car la Direction doit recourir dans une large mesure à l'exercice de son jugement pour réaliser une série d'estimations dont les résultats sont très sensibles aux hypothèses utilisées.

## 17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

### b Autres immobilisations incorporelles

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre 2011 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<b>Coût</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	<b>142</b>	<b>57</b>	<b>34</b>	<b>233</b>
Acquisitions .....	-	<b>10</b>	-	<b>10</b>
Cessions .....	-	<b>(1)</b>	-	<b>(1)</b>
Ecarts de conversion .....	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	-	<b>(7)</b>	-	<b>(7)</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	<b>142</b>	<b>59</b>	<b>34</b>	<b>235</b>
<b>Cumul des amortissements</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	<b>(142)</b>	<b>(43)</b>	<b>(9)</b>	<b>(194)</b>
Dotations de l'exercice <sup>1</sup> .....	-	<b>(8)</b>	-	<b>(8)</b>
Cessions .....	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>
Dotations liées aux dépréciations .....	-	-	-	-
Reprises de dépréciations .....	-	-	-	-
Ecarts de conversion .....	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	-	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	<b>(142)</b>	<b>(44)</b>	<b>(8)</b>	<b>194</b>
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2011</b> .....	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>41</b>

<sup>1</sup> La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

**Etats financiers consolidés** (suite)**17 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles** (suite)

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<b>Coût</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	143	59	34	236
Acquisitions .....	2	4	–	6
Cessions .....	–	(3)	–	(3)
Ecarts de conversion .....	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	(3)	(3)	–	(6)
Au 31 décembre 2010 .....	<u>142</u>	<u>57</u>	<u>34</u>	<u>233</u>
<b>Cumul des amortissements</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	(143)	(42)	(9)	(194)
Dotations de l'exercice <sup>1</sup> .....	(2)	(7)	–	(9)
Cessions .....	–	3	–	3
Dotations liées aux dépréciations .....	–	–	–	–
Reprises de dépréciations .....	–	–	–	–
Ecarts de conversion .....	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations .....	3	3	–	6
Au 31 décembre 2010 .....	<u>(142)</u>	<u>(43)</u>	<u>(9)</u>	<u>194</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2010 .....	<u>–</u>	<u>14</u>	<u>25</u>	<u>39</u>

<sup>1</sup> La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

**c Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Coût</b>		
Ecarts d'acquisition – valeur comptable (Note 17 a) .....	337	343
Autres immobilisations incorporelles – valeur comptable (Note 17 b) .....	41	39
	<u>378</u>	<u>382</u>

## 18 Immobilisations corporelles

### a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
<b>Coût d'acquisition ou juste valeur</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	<b>88</b>	<b>335</b>	<b>423</b>
Acquisitions <sup>1</sup> .....	6	80	86
Ajustements de juste valeur .....	–	–	–
Cessions .....	(1)	(3)	(4)
Ecart de conversion .....	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>2</sup>	–	(49)	(49)
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	<b>93</b>	<b>363</b>	<b>456</b>
<b>Cumul des amortissements</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	<b>(12)</b>	<b>(178)</b>	<b>(190)</b>
Dotations aux amortissements de l'exercice .....	(2)	(47)	(49)
Cessions .....	1	2	3
Ecart de conversion .....	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>2</sup>	(1)	46	45
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	<b>(14)</b>	<b>(177)</b>	<b>(191)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2011</b> .....	<b>79</b>	<b>186</b>	<b>265</b>

1 Y compris les nouvelles acquisitions relatives au Plan de développement 2011 de HSBC France (avancement significatif du plan de rénovation des agences avec 95 agences rénovées à fin 2011).

2 Y compris agencements et mobiliers mis au rebut.

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et installations</i>	<i>Total</i>
<b>Coût d'acquisition ou juste valeur</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> .....	<b>129</b>	<b>300</b>	<b>429</b>
Acquisitions .....	3	49	52
Ajustements de juste valeur .....	–	–	–
Cessions .....	(2)	(2)	(4)
Ecart de conversion .....	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>1</sup>	(42)	(12)	(54)
<b>Au 31 décembre 2010</b> .....	<b>88</b>	<b>335</b>	<b>423</b>
<b>Cumul des amortissements</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> .....	<b>(21)</b>	<b>(150)</b>	<b>(171)</b>
Dotations aux amortissements de l'exercice <sup>2</sup> .....	(7)	(45)	(52)
Cessions .....	1	2	3
Ecart de conversion .....	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations <sup>1</sup>	15	15	30
<b>Au 31 décembre 2010</b> .....	<b>(12)</b>	<b>(178)</b>	<b>(190)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2010</b> .....	<b>76</b>	<b>157</b>	<b>233</b>

1 Y compris montant net des actifs reclassés en "Actifs non courants destinés à être cédés", voir Note 20.

2 Y compris dépréciation sur immeubles : 2,5 millions EUR.

### b Immeubles de placement

Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, le groupe ne détenait pas d'immeuble de placement.

**Etats financiers consolidés** (suite)**18 Immobilisations corporelles** (suite)**c Immobilisations corporelles et immeubles de placement**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Immobilisations corporelles – valeur comptable (Note 18 a) . . . . .	<b>265</b>	233
Immeubles de placement – valeur comptable (Note 18 b) . . . . .	–	–
	<b>265</b>	233

**19 Liste des sociétés consolidées**

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2011	% 2010
<b>Réseaux bancaires</b>					
COPARI . . . . .	France	IG	Société immobilière	<b>100,0</b>	100,0
Financière d'Uzès . . . . .	France	MEE	Sté financière	<b>34,0</b>	34,0
HSBC Factoring (France) (ex-Elysées Factor) . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement . . . . .	France	IG	Banque	<b>100,0</b>	100,0
SARL Neuilly Valeurs . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
SCI Hervet Mathurins . . . . .	France	IG	Sté immobilière	<b>100,0</b>	100,0
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT) . . . . .	France	IG	Sté de services	<b>100,0</b>	100,0
Vernet Expansion . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
<b>Banque de financement, d'investissement et de marchés</b>					
Beau Soleil Limited Partnership . . . . .	Hong Kong	IG	Sté financière	<b>85,0</b>	85,0
CCF Charterhouse GmbH . . . . .	Allemagne	IG	Sté de services	<b>100,0</b>	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG . . . . .	Allemagne	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEM 5 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEM 9 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEM 10 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEM 22 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEM 23 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEM 24 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEM 25 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEMPAR 1 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEMPAR 2 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
DEMPAR 4 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
Elysées GmbH . . . . .	Allemagne	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 1 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 2 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 3 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 4 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 5 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 6 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 7 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 8 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 9 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
FDM 10 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0
Finanpar 2 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0

\* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

## 19 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2011	% 2010
Finanpar 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (Belgium)	Belgique	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubaï	IG	Sté financière	85,0	85,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	99,8	100,0
HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities (France))	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds (France)) (ex- Hervet Participations)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Immobilière Bauchard	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Realimo Negotiations	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Baobab <sup>1</sup>	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Leasing Holding (France)	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Palissandre	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu Jiang shi ba (ex-DEM 20)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu Jiang shi jiu (ex-DEM 21)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

\* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 19 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2011	% 2010
SAF Zhu jiang shi liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
<b>Gestion d'actifs</b>					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
Halbis Capital Management (France) <sup>2</sup>	France	IG	Sté de gestion	–	100,0
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Contrôle conjoint	Sté financière	51,0	51,0
<b>HSBC Duoblig</b>					
(ex-HSBC Dynamic Cash)	France	IG	Sté financière	97,7	76,4
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
<b>HSBC Global Asset Management Financial Services (ex-Sinopia Financial Services)</b>					
HSBC Global Asset Management (France) (ex-HSBC Investments (France))	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté financière	50,0	50,0
<b>HSBC Private Wealth Managers (ex-Louvre Gestion)<sup>3</sup></b>					
Sinopia Asset Management <sup>2</sup>	France	IG	Sté financière	–	100,0
Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd <sup>4</sup>	Hong Kong	IG	Sté de gestion	–	100,0
Sinopia Asset Management (UK) Ltd <sup>4</sup>	Royaume-Uni	IG	Sté de services	–	100,0
Sinopia - Société de Gestion <sup>2</sup>	France	IG	Sté de services	–	100,0
Sinopia TRS1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG	Allemagne	IG	Sté financière	90,0	90,0
<b>Banque privée</b>					
Delosfin SA <sup>2</sup>	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
Eurofin Capital Partners (ECP)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
HSBC Private Bank France <sup>2</sup>	France	IG	Banque	–	100,0
LGI <sup>4</sup>	Luxembourg	IG	Gérant de fortune	–	100,0
Octogone Immobilier	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0

\* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

<sup>2</sup> Fusion.

<sup>3</sup> L'entité HSBC Private Wealth Managers (ex-Louvre Gestion) a changé de secteur d'activité de Banque privée à Gestion d'actifs.

<sup>4</sup> Cession.

## 19 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2011	% 2010
<b>Autres</b>					
Charterhouse Management Services Limited (CMSL) . . . . .	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
Contrarian and Value Fund . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
Elysées Forêts <sup>1</sup> . . . . .	France	IG	Sté de services	–	75,3
Elysées Formation . . . . .	France	IG	Sté de services	<b>100,0</b>	100,0
Enership . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
Euro Stock Picking . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
Excofina . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
FinanCités . . . . .	France	MEE	Sté de Capital Risque	<b>21,4</b>	21,4
HSBC PPI <sup>1</sup> . . . . .	France	IG	Sté financière	–	100,0
Serdac . . . . .	Suisse	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
SGEFF <sup>2</sup> . . . . .	France	IG	Sté de services	–	100,0
Société Française et Suisse (SFS) . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) . . . . .	France	IG	Sté de portefeuille	<b>100,0</b>	100,0
Value Fund 2 . . . . .	France	IG	Sté financière	<b>100,0</b>	100,0

\* IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation.

2 Fusion.

Entrées du périmètre	Année
SAF Leasing Holding (France) . . . . .	2011
Contrarian and Value Fund . . . . .	2010
DEM 5 . . . . .	2010
DEM 20 . . . . .	2010
DEM 21 . . . . .	2010
DEM 22 . . . . .	2010
DEM 23 . . . . .	2010
DEM 24 . . . . .	2010
DEM 25 . . . . .	2010
Euro Stock Picking . . . . .	2010
SAF Zhu jiang shi er . . . . .	2010
SAF Zhu jiang shi wu . . . . .	2010
SAF Zhu jiang shi liu . . . . .	2010
SAF Zhu jiang shi qi . . . . .	2010
Trinkaus Gesellschaft für KMI oHG . . . . .	2010

### Fusions :

Fusion de Delosfin avec HSBC Private Bank France  
 Fusion de Halbis Capital Management (France) avec HSBC Global Asset Management (France)  
 Fusion de Sinopia Asset Management avec HSBC Global Asset Management (France)  
 Fusion de Sinopia - Société de Gestion avec Sinopia Asset Management  
 Fusion de Sinopia - Société de Gestion avec Sinopia Asset Management  
 Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France  
 Fusion de SGEFF avec Société Française et Suisse

### Cessions ou liquidations :

Elysées Forêts  
 HSBC PP 1  
 LGI  
 SAF Baobab  
 Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd  
 Sinopia Asset Management (UK) Ltd

**Etats financiers consolidés** (suite)**20 Autres actifs et actifs non courants destinés à être cédés****a Autres actifs**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Impôts courants .....	<b>148</b>	198
Autres actifs .....	<b>969</b>	792
	<b>1 117</b>	990

**b Actifs non courants destinés à être cédés**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Actifs détenus par HSBC Financial Products (France) .....	-	-
Terrains constructions et agencements .....	<b>5</b>	5
Immeubles de placements .....	-	-
<b>Total</b> .....	<b>5</b>	5

Les actifs classés en "Actifs non courants destinés à être cédés" respectent les conditions indiquées dans l'IFRS 5 et rappelées dans la Note 2 aa.

**21 Passifs financiers sous option juste valeur**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Dettes envers les établissements de crédit .....	-	-
Dettes envers la clientèle .....	<b>209</b>	210
Dettes représentées par un titre .....	<b>5 304</b>	5 392
Dettes subordonnées .....	<b>14</b>	14
	<b>5 527</b>	5 616

Au 31 décembre 2011, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 250 millions EUR pour le groupe HSBC France (293 millions EUR au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2011, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuable à des modifications du risque de crédit atteignait - 59 millions EUR pour le groupe HSBC France (- 65 millions EUR au 31 décembre 2010).

En 2011, le groupe a comptabilisé en résultat un gain de 124 millions EUR au titre de son propre *spread* de crédit (gain de 32 millions EUR en 2010).

## 22 Autres passifs et passifs non courants destinés à être cédés

### a Autres passifs

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés . . . . .	<b>3</b>	60
Dettes sur paiements à base d'actions . . . . .	<b>44</b>	46
Passifs de crédit-bail . . . . .	–	–
Autres éléments de passif . . . . .	<b>790</b>	1 119
	<b>837</b>	1 225

### b Passifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Passifs détenus par HSBC Financial Products (France) . . . . .	–	–
<b>Total</b> . . . . .	<b>–</b>	<b>–</b>

## 23 Impôts différés

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>			31.12.2010		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements de retraite . . . . .	<b>28</b>	–	<b>(28)</b>	24	–	(24)
– crédit-bail . . . . .	<b>47</b>	–	<b>(47)</b>	29	–	(29)
– réévaluation des immobilisations . . . . .	<b>(12)</b>	–	<b>12</b>	(12)	–	12
– autres différences temporaires	<b>59</b>	<b>2</b>	<b>(57)</b>	94	–	(94)
– déficits reportables	<b>89</b>	–	<b>(89)</b>	94	–	(94)
	<b>211</b>	<b>2</b>	<b>(209)</b>	135	–	(135)

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Couverture de flux de trésorerie . . . . .	<b>35</b>	12
Réserve des titres disponibles à la vente . . . . .	<b>24</b>	20
Ecart actuariels . . . . .	–	–

## 24 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> . . . . .	<b>62</b>
Dotations aux provisions . . . . .	<b>71</b>
Provisions utilisées . . . . .	<b>(17)</b>
Reprise de provisions . . . . .	<b>(20)</b>
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements . . . . .	<b>1</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b> . . . . .	<b>97</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

### 24 Provisions pour risques et charges (suite)

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	78
Dotations aux provisions	53
Provisions utilisées	(56)
Reprise de provisions	(14)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	–
Au 31 décembre 2010	<u>62</u>

Les mouvements sur provisions enregistrés en 2011 incluent, notamment, les provisions pour restructuration.

### 25 Opérations de pension et comptes de règlement

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Actif</b>		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension	20 745	24 304
– comptes de règlement	117	500
Prêts et créances sur les établissements de crédit :		
– prises en pension	25 762	34 754
– comptes de règlement	792	2 286

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Passif</b>		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension	13 196	20 733
– comptes de règlement	399	1 144
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension	20 503	25 362
– comptes de règlement	660	1 095

### 26 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	166	166
– sous option juste valeur	14	14
	<u>180</u>	<u>180</u>

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
150 M EUR <sup>1</sup> Taux variable – échéance 2014	150	150
15 M EUR Taux variable – échéance 2015	14	14
16 M EUR Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
	<u>180</u>	<u>180</u>

<sup>1</sup> Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

## 27 Portefeuille de transaction (Passif)

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Positions nettes vendeuses de titres . . . . .	21 537	32 052
Dépôts interbancaires . . . . .	8 772	6 567
Dépôts clientèle . . . . .	6 565	2 519
Dettes représentées par un titre . . . . .	1 384	1 632
<b>Total . . . . .</b>	<b>38 258</b>	<b>42 770</b>

En 2011, le groupe a comptabilisé un gain de 64 millions EUR relatif à son propre *spread* de crédit (gain de 32 millions EUR en 2010).

## 28 Juste valeur des instruments financiers

Le classement d'un instrument financier est déterminé en conformité avec les principes comptables décrits dans la Note 2. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses lors de la valorisation des instruments financiers est décrite dans la Note 1 c en page 97.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint entre deux contreparties bien informées agissant en condition de pleine concurrence.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation			Total contreparties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables			
<b>Au 31 décembre 2011</b>						
<b>Actifs</b>						
Portefeuille de transaction	31 657	1 835	–	33 492	5 521	39 013
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	593	–	593	4	598
Instruments dérivés . . . . .	2	57 905	46	57 953	24 784	82 738
Titres disponibles à la vente	6 754	472	122	7 348	170	7 518
<b>Passifs</b>						
Portefeuille de transaction .	33 821	3 477	–	37 298	960	38 258
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	5 527	–	5 527	–	5 527
Instruments dérivés . . . . .	–	52 214	102	52 316	29 365	81 681
<b>Au 31 décembre 2010</b>						
<b>Actifs</b>						
Portefeuille de transaction .	48 211	783	–	48 994	4 985	53 979
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	591	–	591	4	595
Instruments dérivés . . . . .	3	38 498	2	38 503	15 113	53 616
Titres disponibles à la vente	1 614	804	–	2 418	170	2 588
<b>Passifs</b>						
Portefeuille de transaction .	39 766	1 698	–	41 464	1 306	42 770
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	5 616	–	5 616	–	5 616
Instruments dérivés . . . . .	6	35 115	34	35 155	18 192	53 347

## Etats financiers consolidés (suite)

### 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. Pour les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix, la détermination ou la validation de prix est indépendante. Sur les marchés moins liquides, l'observation directe des prix négociés peut ne pas être possible. Dans ce cas, le groupe utilise d'autres informations de marché pour valider la juste valeur de l'instrument financier en privilégiant les données jugées plus fiables. Les facteurs qui seront pris en compte à cet égard sont, entre autres, les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- la similitude entre instruments financiers ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- le processus mis en œuvre par le service en charge de l'évaluation pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêté du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut s'étendre, le cas échéant, au développement ou à la validation de manière indépendante de la construction de ces modèles, aux données introduites dans ces mêmes modèles, aux éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et, si possible, aux résultats obtenus.

#### Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs.

La juste valeur est déterminée, selon les méthodes ci-après :

- a "Level 1" – *Cotation de marché* : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.
- b "Level 2" – *Evaluation utilisant des données de marché observables* : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- c "Level 3" – *Evaluation utilisant des données de marché non observables* : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Les justes valeurs des instruments financiers cotés sur un marché actif sont basées sur les prix demandés pour les actifs détenus et sur les prix offerts pour les passifs émis. Lorsqu'un instrument financier a un prix issu de cotation et fait partie d'un portefeuille, la juste valeur du portefeuille est calculée comme le produit du nombre d'unité multiplié par le prix de cotation sans application d'une décote. Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif les techniques d'évaluation sont utilisées.

Le jugement pour déterminer si un marché est actif peut inclure, mais sans être restrictif, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de son activité de *trading*, la disponibilité de prix et l'importance du *spread bid/offer*. Le *spread bid/offer* représente la différence de prix pour laquelle un acteur du marché accepterait d'acheter, comparé au prix auquel il accepterait de vendre. Dans un marché inactif, pour la détermination de la juste valeur, un travail additionnel est nécessaire afin de s'assurer que les prix de transaction sont représentatifs de la juste valeur ou déterminer les ajustements de prix nécessaires pour les calculs.

## 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses concernant les éléments que les autres opérateurs de marchés prendraient en compte dans leurs évaluations, notamment les courbes de taux d'intérêts, les taux de change, la volatilité et le taux de défaut. La majorité des techniques d'évaluation utilise uniquement des données de marchés observables. Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de techniques d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction dans des conditions normales, pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées).

Dans certaines circonstances, principalement lorsque la dette est couverte en taux par des dérivés, le groupe utilise la juste valeur pour comptabiliser cette dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (*spread* émetteur). Pour l'ensemble de la dette émise, les modèles d'actualisation de cash-flow sont utilisés pour isoler les éléments de changement de la juste valeur résultant du *spread* de crédit des autres éléments résultant des paramètres de marché, comme les taux d'intérêt de référence ou les taux de change.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les *spreads* de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des *spreads* retenus par le groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces *spreads* de marché sont significativement plus étroits que les *spreads* de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*Credit Default Swap – CDS*).

Les pertes et les gains résultant de la variation du *spread* émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie contractuelle de l'émission sauf en cas de remboursement anticipé.

Toutes les positions nettes sur des instruments financiers et tous les portefeuilles d'instruments dérivés sont valorisés au prix demandé ou au prix offert (*bid price* ou *offer price*), selon les cas. Les positions acheteuses sont comptabilisées au prix demandé et les positions vendeuses au prix offert.

La juste valeur des détentions significatives d'instruments financiers est déterminée à partir d'un multiple de la valeur d'un seul instrument, sans opérer d'ajustement de bloc qui viserait à refléter l'importance de ces participations.

Les méthodes d'évaluation utilisées lorsqu'une cotation de marché n'est pas disponible comprennent certaines hypothèses qui, de l'avis de HSBC, pourraient être faites par un intervenant du marché pour établir la juste valeur. Si HSBC estime que certains éléments supplémentaires n'ont pas été inclus dans le modèle d'évaluation, des ajustements appropriés peuvent être effectués, notamment comme suit :

- ajustement du risque de crédit : ajustement destiné à refléter la solvabilité des contreparties pour les produits dérivés conclus de gré à gré ;
- incertitude des données de marché/du modèle : ajustement destiné à refléter les incertitudes entourant la juste valeur en raison de données de marché non observables (par exemple, du fait d'une liquidité insuffisante) ou dans des domaines dans lesquels le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument.

En l'absence de données de marché observables, la marge dégagée lors de la négociation de certains instruments financiers complexes ("*Day one profit*" correspondant à l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation) n'est pas constatée immédiatement au compte de résultat mais comptabilisée sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées, ou enregistrée au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Une analyse de la variation de la réserve de “*day 1 gain or loss*” est donnée en page 129.

Les montants reportés dans la catégorie *Level 3* (inobservables) sont en ligne avec la politique de *Day 1*. Le type de sous-jacent et de produits structurés visés par l’activité de HSBC France sont assez largement couverts par les produits renseignés dans le consensus Markit : cette couverture est surveillée en comité des paramètres pour les dérivés de taux et d’actions. Lorsque nécessaire, une analyse du collatéral et des cotations émanant de brokers complète l’information disponible, réduisant ainsi d’autant la part des produits et paramètres reportés dans la catégorie inobservable.

Les coûts de mise en œuvre des transactions, tels que les frais de courtage, commissions versées et frais supportés postérieurement à l’exécution des transactions, sont comptabilisés en charges.

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – *Level 3*

(en millions d’euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
Investissements							
en <i>private equity</i> . . . . .	122	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i> . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement							
à effet de levier . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés monolines . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés . . . . .	–	–	–	46	–	–	102
Autres . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre 2011 . . . . .</b>	<b>122</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>46</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>102</b>
Investissements							
en <i>private equity</i> . . . . .	106	–	–	–	–	–	–
<i>Asset-backed securities</i> . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Opérations de financement							
à effet de levier . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Prêts destinés à la titrisation	–	–	–	–	–	–	–
Titres structurés . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Dérivés monolines . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés . . . . .	–	–	–	21	–	–	39
Autres . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre 2010 . . . . .</b>	<b>106</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>39</b>

## 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Variation de la juste valeur des instruments classés en *Level 3*

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> . . . . .	<b>106</b>	–	–	<b>21</b>	–	–	<b>39</b>
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat . . . .	<b>14</b>	–	–	<b>25</b>	–	–	<b>63</b>
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres . . . . .	<b>(5)</b>	–	–	–	–	–	–
Achats . . . . .	<b>18</b>	–	–	–	–	–	–
Emissions . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Ventes . . . . .	<b>(11)</b>	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance. . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Sorties . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Entrées . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre 2011</b> . . . . .	<b>122</b>	–	–	<b>46</b>	–	–	<b>102</b>

(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>				<i>Passifs</i>		
	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Titres sous option juste valeur</i>	<i>Dérivés</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 . . . . .	82	–	–	6	–	–	3
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat . . . .	(3)	–	–	15	–	–	36
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres . . . . .	21	–	–	–	–	–	–
Achats . . . . .	11	–	–	–	–	–	–
Emissions . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Ventes . . . . .	(5)	–	–	–	–	–	–
Arrivées à échéance. . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Sorties . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Entrées . . . . .	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2010 . . . . .	<b>106</b>	–	–	<b>21</b>	–	–	<b>39</b>

### *Investissements de l'activité de capital risque*

Les investissements du groupe sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

### *Titres adossés à des actifs (ABS)*

Du fait du manque de liquidité sur le marché des obligations adossées à des prêts hypothécaires, les données observables disponibles sont peu nombreuses. Le groupe a alors recours aux modèles pour confirmer la fiabilité des données de marché limitées disponibles et pour savoir si des ajustements doivent être apportés aux cotations de marché. Pour les ABS, y compris les *Residential Mortgage Backed Securities*, les évaluations sont réalisées sur la base de modèles

## Etats financiers consolidés (suite)

### 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

standards prenant en compte des hypothèses retenues relatives au remboursement, taux de défaut, niveau de perte du fait de la nature du collatéral, performance. Les évaluations sont comparées à des données observables pour des titres de nature similaire.

#### *Produits dérivés*

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

#### *Prêts*

Les prêts comptabilisés en juste valeur sont valorisés à partir de cotations des courtiers et/ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du *spread* de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

#### *Emissions structurées*

Pour les émissions structurées dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent comme décrit ci-dessus et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des diverses méthodes décrites plus haut, qui ont été utilisées pour valoriser les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états financiers consolidés. Les variations des montants relatifs à ces actifs et passifs évalués à la juste valeur sur la base d'importantes données non observables sont principalement imputables à des reclassifications vers la catégorie *Level 2*.

Pour les actifs et passifs classés en portefeuille de transaction, les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transactions" hors marge nette d'intérêt. Les variations de juste valeur des dettes long terme comptabilisées sous option juste valeur et les dérivés associés sont constatés en compte de résultat sous "Variations de juste valeur des dettes long terme émises et dérivés associés". Les variations de juste valeur de tous les autres instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur et les dérivés associés sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des autres instruments financiers sous option juste valeur".

Les plus-values et moins-values de cession de titres disponibles à la vente sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net des cessions des investissements financiers" tandis que les plus-values et moins-values latentes sont enregistrées sur la ligne "Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres" sous "Titres disponibles à la vente" dans l'état du résultat global.

#### **Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur**

Les justes valeurs à la date d'établissement du bilan, des actifs et passifs décrits ci-dessous sont estimées comme indiqué ci-après :

##### *(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*

La juste valeur des prêts et créances se fonde sur les transactions de marché observables, lorsqu'il en existe. En l'absence de transactions de marché observables, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prêts et créances sains sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur montant, catégorie de clientèle, devise, notation, échéance et taux. En général, les *cash-flows* contractuels sont actualisés sur la base d'un taux d'actualisation estimé par le groupe, correspondant au

## 28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

taux qu'un intervenant de marché utiliserait pour valoriser des instruments de même échéance, présentant les mêmes caractéristiques de refixation de taux et de crédit. Pour les bandes de maturité pour lesquelles aucune information de prix récente n'est disponible, une extrapolation linéaire est réalisée à partir des points connus les plus proches.

Pour les prêts et dépôts, la juste valeur des montants remboursables à vue est égale à la valeur comptable à la date du bilan.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts prend en compte à la fois la dépréciation des créances à la date d'arrêté et les estimations de pertes à venir sur la durée résiduelle des prêts.

La juste valeur des créances douteuses est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la durée de recouvrement attendue.

### (ii) Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est calculée à partir des cours de marché acheteurs. La juste valeur des instruments financiers non cotés est calculée à partir de techniques d'évaluation qui tiennent compte des cours de titres similaires cotés ou des revenus futurs générés par de tels titres.

### (iii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Pour la détermination de leur juste valeur, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux en vigueur offerts pour des dépôts de même durée résiduelle. La juste valeur des dépôts remboursables à vue est supposée égale à leur montant exigible à la date de clôture.

### (iv) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date de clôture, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d'instruments comparables.

Les justes valeurs présentées dans cette Note sont établies à une date donnée et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront réellement versés à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la cession des portefeuilles ne serait pas immédiatement réalisable à la juste valeur retenue, compte tenu de la taille des portefeuilles valorisés. En conséquence, les justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur est calculée comme le produit de la valeur d'un seul instrument et du nombre d'instruments détenus. Il n'est procédé à aucun ajustement au titre d'une décote ou prime de bloc.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
<b>Actif</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . . .	<b>29 705</b>	<b>29 706</b>	37 346	37 352
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	<b>53 279</b>	<b>52 566</b>	57 945	58 231
<b>Passif</b>				
Dettes envers les établissements de crédit . . . . .	<b>32 338</b>	<b>32 340</b>	36 861	36 861
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	<b>42 896</b>	<b>42 919</b>	49 194	49 209
Dettes représentées par un titre . . . . .	<b>12 605</b>	<b>12 669</b>	14 285	14 349
Dettes subordonnées . . . . .	<b>166</b>	<b>168</b>	166	168

## Etats financiers consolidés (suite)

## 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le tableau suivant présente une analyse des flux futurs non actualisés des dettes financières comptabilisées au bilan par dates d'échéances contractuelles.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

(en millions d'euros)	31.12.2011					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit <sup>1</sup>	419	34 817	2 910	6 482	493	45 121
Comptes créditeurs de la clientèle <sup>1</sup> . . . . .	21 637	23 806	9 171	567	208	55 389
Portefeuille de transaction	38 258	–	–	–	–	38 258
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	–	–	4 152	2 732	6 884
Instruments dérivés . . . . .	80 989	–	–	692	–	81 681
Dettes représentées par un titre . . . . .	–	6 906	1 947	4 036	87	12 976
Dettes subordonnées . . . . .	–	–	–	171	35	206
Autres passifs financiers . . . . .	765	758	371	293	538	2 725
Engagements de financement . . . . .	7 153	3 612	(3 150)	11 791	1 637	21 043
<b>Total au 31 décembre 2011</b>	<b>149 221</b>	<b>69 899</b>	<b>11 249</b>	<b>28 184</b>	<b>5 730</b>	<b>264 283</b>

1 Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle n'incluent pas le netting effectué sur les opérations de pension.

(en millions d'euros)	31.12.2010					Total
	A vue	A moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit <sup>1</sup>	747	41 905	4 298	1 304	606	48 860
Comptes créditeurs de la clientèle <sup>1</sup> . . . . .	19 755	38 626	5 541	738	217	64 877
Portefeuille de transaction	42 771	–	–	–	–	42 771
Passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	–	–	123	4 274	2 658	7 055
Instruments dérivés	53 043	–	–	304	–	53 347
Dettes représentées par un titre . . . . .	–	6 043	3 906	4 588	76	14 613
Dettes subordonnées . . . . .	–	–	–	165	34	199
Autres passifs financiers . . . . .	1 152	851	370	1 067	–	3 440
Engagements de financement . . . . .	1 289	5 192	(1 994)	12 441	1 771	18 699
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>118 757</b>	<b>92 617</b>	<b>12 244</b>	<b>24 881</b>	<b>5 362</b>	<b>253 861</b>

1 Les dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle n'incluent pas le netting effectué sur les opérations de pension.

## 29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) et les instruments dérivés de transaction sont exclus de ce tableau car il est escompté que leur dénouement ou règlement intervienne à moins d'un an.

(en millions d'euros)	31.12.2011						<i>Total</i>
	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	
<b>Actif</b>							
Actifs financiers sous option juste valeur . . . .	–	–	–	598	–	<b>598</b>	<b>598</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 736	4 598	<b>27 334</b>	1 706	665	<b>2 371</b>	<b>29 705</b>
Prêts et créances sur la clientèle. . . . .	18 236	12 181	<b>30 417</b>	12 226	10 636	<b>22 862</b>	<b>53 279</b>
Investissements financiers	15	513	<b>528</b>	4 338	2 652	<b>6 990</b>	<b>7 518</b>
Autres actifs financiers . .	1 078	28	<b>1 106</b>	11	–	<b>11</b>	<b>1 117</b>
	<u>42 065</u>	<u>17 320</u>	<u><b>59 385</b></u>	<u>18 879</u>	<u>13 953</u>	<u><b>32 832</b></u>	<u><b>92 217</b></u>
<b>Passif</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	21 234	4 536	<b>25 770</b>	6 179	389	<b>6 568</b>	<b>32 338</b>
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	29 056	13 172	<b>42 228</b>	559	109	<b>668</b>	<b>42 896</b>
Passifs financiers sous option juste valeur . . . .	–	–	–	5 238	289	<b>5 527</b>	<b>5 527</b>
Dettes représentées par un titre . . . . .	2 756	6 013	<b>8 769</b>	3 761	75	<b>3 836</b>	<b>12 605</b>
Autres passifs financiers .	576	189	<b>765</b>	43	29	<b>72</b>	<b>837</b>
Dettes subordonnées . . .	–	–	–	166	–	<b>166</b>	<b>166</b>
	<u>53 622</u>	<u>23 910</u>	<u><b>77 532</b></u>	<u>15 946</u>	<u>891</u>	<u><b>17 837</b></u>	<u><b>94 369</b></u>

**Etats financiers consolidés** (suite)**29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité** (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2010						Total
	<i>A moins de 1 mois</i>	<i>Entre 1 mois et 1 an</i>	<i>Sous-total à moins de 1 an</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>Après 5 ans</i>	<i>Sous-total après plus de 1 an</i>	
<b>Actif</b>							
Actifs financiers sous option juste valeur . . . .	–	–	–	595	–	595	595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 555	10 617	35 172	1 492	682	2 174	37 346
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	20 015	14 279	34 294	12 633	11 018	23 651	57 945
Investissements financiers	24	804	828	1 439	321	1 760	2 588
Autres actifs financiers . .	123	861	984	6	–	6	990
	<u>44 717</u>	<u>26 561</u>	<u>71 278</u>	<u>16 165</u>	<u>12 021</u>	<u>28 186</u>	<u>99 464</u>
<b>Passif</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	25 304	10 028	35 332	1 101	428	1 529	36 861
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	38 702	9 574	48 276	775	143	918	49 194
Passifs financiers sous option juste valeur . . . .	–	96	96	5 169	351	5 520	5 616
Dettes représentées par un titre . . . . .	4 085	5 730	9 815	4 401	69	4 470	14 285
Autres passifs financiers .	818	365	1 183	12	30	42	1 225
Dettes subordonnées . . .	–	–	–	166	–	166	166
	<u>68 909</u>	<u>25 793</u>	<u>94 702</u>	<u>11 624</u>	<u>1 021</u>	<u>12 645</u>	<u>107 347</u>

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement du groupe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risque.

**30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs**

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Effets publics et valeurs assimilées . . . . .	<b>527</b>	584
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . . . .	<b>9 300</b>	6 754
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	<b>10 000</b>	9 255
Obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	<b>28 898</b>	32 996
Actions et autres titres à revenu variable . . . . .	–	–
	<u><b>48 725</b></u>	<u>49 589</u>

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standard de prêts et de dons en pension de titres.

### 30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs (suite)

#### Collatéraux acceptés en garantie des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 70 455 millions EUR au 31 décembre 2011 (85 461 millions EUR au 31 décembre 2010).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 60 600 millions EUR au 31 décembre 2011 (74 772 millions EUR au 31 décembre 2010). Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

### 31 Capital social appelé

Le capital de HSBC France s'élevait au 31 décembre 2011 à 337 millions EUR divisé en 67 437 827 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> .....	<b>67 437 820</b>	337
Actions émises .....	<u>7</u>	<u>–</u>
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	<b>67 437 827</b>	<b>337</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 .....	67 437 820	337
Actions émises .....	–	–
Au 31 décembre 2010 .....	<u>67 437 820</u>	<u>337</u>

### 32 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

#### Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Amortissements .....	<b>57</b>	60
Paievements à base d'actions .....	<b>9</b>	20
Dépréciation de créances .....	<b>109</b>	122
Passages en pertes nets de récupérations de créances .....	<b>(74)</b>	(68)
Provisions pour risques et charges .....	<b>49</b>	37
Provisions utilisées .....	<b>(17)</b>	(56)
Dépréciation d'investissements financiers .....	<b>5</b>	4
Amortissements des surcotes/décotes .....	–	–
Autre .....	<b>(25)</b>	(17)
	<u><b>114</b></u>	<u>102</u>

#### Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Comptes de régularisation .....	<b>146</b>	185
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés .....	<b>6 783</b>	14 188
Variation des créances envers les établissements de crédit .....	<b>5 826</b>	8 187
Variation des créances envers la clientèle .....	<b>4 640</b>	(8 212)
Variation des actifs financiers sous option juste valeur .....	<b>(3)</b>	1
Variation des autres actifs .....	<b>(177)</b>	(492)
	<u><b>17 215</b></u>	<u>13 857</u>

**Etats financiers consolidés** (suite)**32 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles** (suite)**Variation des passifs d'exploitation**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Comptes de régularisation . . . . .	<b>(236)</b>	228
Variation des dettes envers les établissements de crédit . . . . .	<b>(4 523)</b>	(4 174)
Variation des dettes envers la clientèle . . . . .	<b>(6 298)</b>	(143)
Variation des dettes représentées par un titre . . . . .	<b>(1 680)</b>	(484)
Variation des passifs financiers sous option juste valeur . . . . .	<b>(89)</b>	1 735
Variation des autres éléments de passif . . . . .	<b>(381)</b>	499
	<b>(13 207)</b>	(2 339)

**Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Caisse et banques centrales . . . . .	<b>4 805</b>	980
Valeurs à l'encaissement (actif) . . . . .	<b>806</b>	944
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins . . . . .	<b>23 984</b>	28 005
Effets publics certificats de dépôt à moins de trois mois . . . . .	<b>195</b>	1 013
Déduction : comptes d'encaissement (passif) . . . . .	<b>(757)</b>	(851)
	<b>29 033</b>	30 091

**33 Gestion des risques**

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités *ad hoc* ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des risques significatifs pour le groupe est présentée dans le chapitre Facteurs de risque, pages 62 à 87.

**Gestion des risques de crédit***Activité déployée et risques identifiés*

La gestion des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risque en pages 62 à 67.

*Evaluation des dépréciations*

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance et de défaut de paiement et les données historiques et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 g.

*L'exposition aux pays de la Zone euro*

HSBC France Global Markets intervient comme teneur de marché et spécialiste en valeurs du Trésor pour le Groupe HSBC sur la dette souveraine des pays de la Zone euro. En 2011, HSBC France a continué de gérer étroitement ses expositions et d'actualiser régulièrement son évaluation des pays à risque afin d'ajuster en conséquence son appétit pour le risque.

### 33 Gestion des risques (suite)

Cependant, le transfert de certaines dettes du secteur privé aux Etats, entamé après la crise financière de 2007, a continué de peser sur les bilans des Etats. Le déficit budgétaire en résultant dans certains pays industrialisés a accentué les inquiétudes des marchés quant au risque de crédit souverain de ces pays.

En 2011, la Zone euro a connu des périodes de forte volatilité des marchés liée à la situation de certains emprunteurs souverains, notamment la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne. Les *spreads* des émetteurs souverains sont restés tendus et leurs difficultés à faire appel aux marchés ont finalement conduit le Portugal à se joindre, début avril 2011, à la Grèce et l'Irlande pour obtenir un sauvetage financier de 78 milliards EUR provenant du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) et du Fonds Monétaire International (FMI). L'instabilité politique en Grèce, en Irlande et au Portugal a exacerbé les tensions et les principales agences de notation de crédit ont abaissé la note de ces trois pays pendant la période. Malgré les progrès accomplis par l'Italie et l'Espagne dans la mise en œuvre d'ajustements budgétaires et de réformes bancaires, leurs *spreads* de crédit sont restés volatils. Un second plan de soutien a été nécessaire pour la Grèce, mis en place à l'occasion de l'annonce par les dirigeants de la Zone euro, d'un programme triennal pour un montant total de 146 milliards EUR. Par ailleurs, les règles du FESF ont été revues afin qu'il puisse acheter des obligations sur le marché secondaire, participer à la recapitalisation des banques et fournir des lignes de crédit aux pays de la Zone euro mis sous la pression des marchés obligataires.

Le climat d'incertitude quant à la propagation de la crise de la dette apparue en Grèce, en Irlande et au Portugal vers d'autres pays, comme l'Italie ou encore l'Espagne, risque de perdurer. Cela explique un niveau encore élevé du *spread* de crédit de la dette souveraine de la plupart des pays européens. Cette année, l'économie allemande a montré des signes encourageants de stabilisation et a connu une croissance positive, tandis que l'économie française a connu une croissance modeste mais qui devrait pouvoir se maintenir dans le cas où la crise s'étendrait à d'autres pays périphériques de la Zone euro.

Le tableau ci-dessous récapitule les expositions du groupe à certains pays de la Zone euro sur les titres des Etats et des banques centrales et des administrations publiques ("Agencies").

Les pays présentés ont été choisis parce qu'au cours de l'exercice, ils affichaient des niveaux de volatilité des marchés qui dépassaient ceux des autres pays de la Zone euro et ont été soumis à des incertitudes sur le plan budgétaire ou politique qui ont persisté pendant le second semestre 2011. Par ailleurs, certains de ces pays présentent des ratios élevés de la dette souveraine par rapport au PIB et leurs dettes sont concentrées sur des échéances moyennes et courtes.

#### *Expositions à certains pays de la Zone euro : titres souverains et administrations publiques*

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	<i>Grèce</i>	<i>Irlande</i>	<i>Italie</i>	<i>Portugal</i>	<i>Espagne</i>	<i>Total</i>
Caisse et avoirs auprès des banques centrales . . . . .	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus au coût amorti	–	–	–	–	–	–
Titres de placement . . . . .	–	–	200	–	–	200
Actifs nets détenus à des fins de transaction <sup>1</sup> . . . . .	50	49	709	56	26	890
Dérivés <sup>2</sup> . . . . .	–	–	–	(7)	–	(7)
<b>Total</b> . . . . .	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>909</b>	<b>49</b>	<b>26</b>	<b>1 083</b>
Expositions hors bilan . . . . .	–	–	–	–	500	500

<sup>1</sup> Titres détenus à des fins de transaction nets des positions vendeuses.

<sup>2</sup> Actifs financiers dérivés nets des "Cash Collatéraux" et des montants pouvant être juridiquement compensés.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 33 Gestion des risques (suite)

En 2011, le Groupe HSBC a décidé de déprécier les titres souverains grecs et ceux détenus sur les administrations publiques classés comme actifs financiers disponibles à la vente, en raison de la poursuite de la détérioration de la situation budgétaire de la Grèce et des mesures de soutien annoncées récemment. Les expositions à la dette souveraine de l'Irlande, du Portugal, de l'Italie et de l'Espagne ne sont pas dépréciées au 31 décembre 2011 car malgré les difficultés financières que connaissent ces pays, la situation n'est pas suffisamment préoccupante pour conclure que des événements générateurs de perte sont survenus et auraient un impact sur les flux de trésorerie futurs des titres souverains détenus sur ces pays.

Au sein du groupe HSBC France, une grande majorité des expositions à la dette souveraine est classée dans la catégorie "Portefeuille de transaction" et le groupe n'est pas exposé aux emprunts souverains grecs classés dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente". Néanmoins, HSBC en France détient *via* ses activités assurances des expositions limitées classées comme actifs financiers disponibles à la vente : une dépréciation de 19 millions EUR a été constatée en 2011, représentant la moins-value latente sur ces titres au 31 décembre 2011, sans représenter nécessairement l'anticipation d'une perte provenant des flux de trésorerie futurs. Le coût net de cette dépréciation est par ailleurs limité par le mécanisme d'imputation aux assurés (à hauteur de 97 %).

#### *Exposition maximale au risque de crédit*

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que lesdits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies à la Note 2. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution des garanties. Pour les engagements de financement et autres engagements liés au crédit, qui sont irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total des prêts engagés.

Au titre de certains actifs financiers, le groupe est légalement autorisé à compenser certaines expositions au risque de crédit par des montants dus à la même contrepartie. Dans des circonstances normales, le groupe n'aurait pas l'intention de procéder à un règlement en net ou simultané des actifs et passifs financiers. Aussi les actifs financiers ne sont pas compensés par les passifs financiers correspondants. Cependant, l'exposition au risque de crédit lié aux actifs financiers concernés est réduite comme indiqué au tableau ci-après.

### 33 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2011		
	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
<b>Caisse, banques centrales et CCP</b> .....	4 805	–	4 805
<b>Comptes d'encaissement</b> .....	806	–	806
<b>Actifs de transaction</b> .....	39 013	–	39 013
– bons du Trésor et assimilés .....	699	–	699
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	24 762	–	24 762
– prêts et créances .....	13 552	–	13 552
<b>Actifs sous option juste valeur</b> .....	598	–	598
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	4	–	4
– prêts et créances .....	594	–	594
<b>Produits dérivés</b> .....	82 738	(80 594)	2 144
<b>Prêts et créances au coût amorti</b> .....	82 984	(12 805)	70 179
– prêts et créances sur les établissements de crédit .....	29 705	(2 305)	27 400
– prêts et créances sur la clientèle .....	53 279	(10 500)	42 779
<b>Investissements financiers</b> .....	7 096	–	7 096
– bons du Trésor et assimilés .....	200	–	200
– obligations et autres titres à revenu fixe .....	6 896	–	6 896
<b>Autres actifs</b> .....	1 896	–	1 896
<b>Hors-bilan</b> .....	27 073	–	27 073
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits .....	6 031	–	6 031
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits .....	21 042	–	21 042
<b>Total</b> .....	<b>247 009</b>	<b>(93 398)</b>	<b>153 610</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	31.12.2010		
	<i>Plafond d'exposition</i>	<i>Montants pouvant être juridiquement compensés</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Caisse, banques centrales et CCP.....	980	–	980
Comptes d'encaissement.....	944	–	944
Actifs de transaction.....	53 979	–	53 979
– bons du Trésor et assimilés.....	1 679	–	1 679
– obligations et autres titres à revenu fixe.....	40 881	–	40 881
– prêts et créances.....	11 419	–	11 419
Actifs sous option juste valeur.....	595	–	595
– obligations et autres titres à revenu fixe.....	5	–	5
– prêts et créances.....	590	–	590
Produits dérivés.....	53 616	(48 234)	5 382
Prêts et créances au coût amorti.....	95 291	(12 625)	82 666
– prêts et créances sur les établissements de crédit.....	37 346	(2 259)	35 087
– prêts et créances sur la clientèle.....	57 945	(10 366)	47 579
Investissements financiers.....	2 053	–	2 053
– bons du Trésor et assimilés.....	225	–	225
– obligations et autres titres à revenu fixe.....	1 828	–	1 828
Autres actifs.....	1 851	–	1 851
Hors-bilan.....	24 062	–	24 062
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits.....	5 363	–	5 363
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits.....	18 699	–	18 699
Total.....	233 371	(60 859)	172 512

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Prêts et créances à la clientèle par secteur d'activité

	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>	<i>Prêts et créances sur la clientèle montant brut (en millions d'euros)</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes totales</i>
<b>Particuliers</b> .....	<b>9 786</b>	<b>18,11</b>	9 945	16,95
– prêts hypothécaires à l'habitat .....	<b>2 592</b>	<b>4,80</b>	2 804	4,78
– autres prêts .....	<b>7 194</b>	<b>13,31</b>	7 141	12,17
<b>Sociétés non financières</b> .....	<b>22 481</b>	<b>41,61</b>	22 180	37,80
– commerce, industrie et commerce international. . .	<b>11 102</b>	<b>20,55</b>	10 818	18,44
– immobilier commercial (y compris SCI familiales)	<b>6 110</b>	<b>11,31</b>	6 358	10,83
– autre immobilier .....	<b>267</b>	<b>0,49</b>	252	0,43
– gouvernement .....	<b>141</b>	<b>0,26</b>	321	0,55
– autres .....	<b>4 861</b>	<b>9,00</b>	4 431	7,55
<b>Financier</b> .....	<b>21 767</b>	<b>40,28</b>	26 550	45,25
– institutions financières hors banques .....	<b>21 748</b>	<b>40,24</b>	26 527	45,21
– comptes de règlement .....	<b>19</b>	<b>0,04</b>	23	0,04
<b>Total prêts et créances à la clientèle</b> .....	<b>54 034</b>	<b>100,00</b>	58 674	100,00

#### Prêts et créances à la clientèle par zone géographique (hors opérations de pension et comptes de règlement)

Au 31 décembre 2011, 84 % des créances clientèle (hors opérations de pension et comptes de règlement) concernaient des contreparties françaises (83 % au 31 décembre 2010).

Les opérations de pension sont réalisées à hauteur de 15 % avec des contreparties françaises et à hauteur de 85 % avec des contreparties des autres pays européens (essentiellement avec le Royaume-Uni).

#### Qualité du crédit des instruments financiers

Les portefeuilles de prêts, d'obligations et de dérivés du groupe sont classés en cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après. Chacune de ces catégories se subdivise elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts à la grande clientèle, aux prêts aux particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

#### Classement par qualité du crédit

	<i>Prêts à la grande clientèle et dérivés</i>	<i>Prêts aux particuliers</i>	<i>Obligations/autres</i>
Strong .....	CRR 1 et CRR 2	EL 1 et EL 2	A- et supérieur
Good .....	CRR 3	EL 3	BBB+ à BBB-
Satisfactory .....	CRR 4 et CRR 5	EL 4 et EL 5	BB+ à B+ et non noté
Sub-standard .....	CRR 6 et CRR 8	EL 6 et EL 8	B et inférieur
Créances douteuses et contentieuses	CRR 9 et CRR 10	EL 9 et EL 10	Douteux

## Etats financiers consolidés (suite)

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Définitions des catégories de notation

“*Strong*” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n’étant qu’exceptionnelles.

“*Good*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement, les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Satisfactory*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d’anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Sub-standard*” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d’impayés pouvant aller jusqu’à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d’une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“*Créances douteuses et contentieuses*” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus (180 jours pour les crédits immobiliers) comme douteuses.

#### Echelles fines de notation du risque

L’échelle CRR (*Customer Risk Rating* ou Note de Risque client) à 10 notes se subdivise en un classement plus fin à 22 notes selon la probabilité de défaillance de la contrepartie. Ce système de notation s’étend à l’ensemble du groupe et à tous les clients, conformément au dispositif Bâle II adopté pour l’exposition concernée. L’échelle EL (*Expected Loss* ou Perte attendue) à 10 notes pour les comptes de particuliers est la synthèse d’un classement encore plus fin à 29 niveaux sur l’ensemble du Groupe, conjuguant dans une mesure composite les facteurs de risque liés à la contrepartie et au produit/créance. L’utilisation de l’EL pour les portefeuilles de détail permet une meilleure comparaison du risque dans les entités du Groupe HSBC que l’utilisation directe des probabilités de défaut (PD) et pertes en cas de défaut (LGD). Dans un souci de cohérence de l’information publiée et compte tenu des pratiques du marché concernant les transactions sur obligations et autres instruments financiers, les notations externes dans le tableau “Ventilation des actifs financiers par qualité du crédit” ci-après ont été alignées sur le classement interne en cinq catégories présenté dans le tableau ci-avant. Il convient toutefois de noter qu’il n’y a pas de corrélation fixe entre les notations internes et externes. Le Groupe a retenu les notations de *Standard and Poor’s* et celles d’autres agences en les traitant de manière équivalente. Les obligations assorties d’une note à court terme sont présentées ci-dessous en regard de la note à long terme de leur émetteur. Lorsqu’une même obligation donne lieu à des notes différentes de la part des grandes agences de *rating*, ladite obligation est classée dans la catégorie la plus basse.

Il n’y a pas de mesure d’*impairment* pour les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés en juste valeur dans la mesure où les variations de juste valeur sont constatées directement en compte de résultat. En conséquence, les montants relatifs à ces actifs sont répartis dans les créances saines.

Pour les modalités relatives à la dépréciation sur les titres disponibles à la vente et les actions, voir “Principes comptables”, Note 2 j pages 103 et 104.

### 33 Gestion des risques (suite)

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

31.12.2011

(en millions d'euros)	<i>Créances saines</i>				<i>Créances saines en impayées</i>	<i>Créances douteuses et contentieuses</i>	<i>Dépréciations</i>	<i>Total</i>
	<i>Strong</i>	<i>Good</i>	<i>Satisfactory</i>	<i>Sub-standard</i>				
<b>Caisse, banques centrales et CCP</b> . . . . .	<b>4 805</b>	–	–	–	–	–	–	<b>4 805</b>
<b>Comptes d'encaissement</b> . . . . .	<b>806</b>	–	–	–	–	–	–	<b>806</b>
<b>Portefeuille de transaction actif</b> . . . . .	<b>34 800</b>	<b>2 291</b>	<b>1 864</b>	<b>58</b>	–	–	–	<b>39 013</b>
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	24 710	312	439	–	–	–	–	25 461
Prêts et créances sur les établissements de crédit .	7 643	1 860	970	58	–	–	–	10 531
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	2 447	119	455	–	–	–	–	3 021
<b>Actifs financiers sous option juste valeur</b> . . . . .	<b>598</b>	–	–	–	–	–	–	<b>598</b>
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	5	–	–	–	–	–	–	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit .	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	593	–	–	–	–	–	–	593
<b>Instruments dérivés</b> . . . . .	<b>77 524</b>	<b>3 636</b>	<b>1 530</b>	<b>48</b>	–	–	–	<b>82 738</b>
<b>Prêts et créances au coût</b> . . . . .	<b>64 111</b>	<b>10 431</b>	<b>6 648</b>	<b>865</b>	<b>234</b>	<b>1 449</b>	<b>(755)</b>	<b>82 983</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit .	29 434	232	33	6	–	–	–	29 705
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	34 678	10 199	6 615	859	234	1 449	(755)	53 279
<b>Investissements financiers</b> . . . . .	<b>6 955</b>	<b>30</b>	<b>110</b>	–	–	<b>6</b>	<b>(5)</b>	<b>7 096</b>
Effets publics et valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe	6 955	30	110	–	–	6	(5)	7 096
<b>Autres actifs</b> . . . . .	<b>88</b>	–	<b>1 809</b>	–	–	–	–	<b>1 897</b>
Avals et endos . . . . .	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs . . . . .	88	–	1 809	–	–	–	–	1 897
<b>Total</b> . . . . .	<b>189 687</b>	<b>16 388</b>	<b>11 961</b>	<b>971</b>	<b>234</b>	<b>1 455</b>	<b>(760)</b>	<b>219 936</b>

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

31.12.2010

(en millions d'euros)	<i>Créances saines</i>				<i>Créances douteuses et conten- tieuses</i>		<i>Déprécia- tions</i>	<i>Total</i>
	<i>Strong</i>	<i>Good</i>	<i>Satis- factory</i>	<i>Sub-stan- dard</i>	<i>Créances saines en impayées</i>			
Caisse, banques centrales et CCP . . . . .	980	–	–	–	–	–	–	980
Comptes d'encaissement. .	944	–	–	–	–	–	–	944
Portefeuille de transaction actif . . . . .	50 762	1 162	2 043	12	–	–	–	53 979
Effets publics et valeurs assimilées obligations et autres titres à revenu fixe	41 384	647	529	–	–	–	–	42 560
Prêts et créances sur les établissements de crédit .	8 781	460	217	12	–	–	–	9 470
Prêts et créances sur la clientèle. . . . .	597	55	1 297	–	–	–	–	1 949
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	595	–	–	–	–	–	–	595
Effets publics et valeurs assimilées obligations et autres titres à revenu fixe	5	–	–	–	–	–	–	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit .	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur la clientèle. . . . .	590	–	–	–	–	–	–	590
Instruments dérivés. . . . .	44 441	7 398	1 698	79	–	–	–	53 616
Prêts et créances au coût. .	73 223	11 678	8 440	797	484	1 398	(729)	95 291
Prêts et créances sur les établissements de crédit .	36 085	1 148	103	10	–	–	–	37 346
Prêts et créances sur la clientèle. . . . .	37 138	10 530	8 337	787	484	1 398	(729)	57 945
Investissements financiers.	1 875	54	122	–	–	8	(6)	2 053
Effets publics et valeurs assimilées obligations et autres titres à revenu fixe	1 875	54	122	–	–	8	(6)	2 053
Autres actifs . . . . .	47	–	1 804	–	–	–	–	1 851
Avals et endos . . . . .	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs . . . . .	47	–	1 804	–	–	–	–	1 851
Total . . . . .	<u>176 617</u>	<u>17 295</u>	<u>13 386</u>	<u>856</u>	<u>484</u>	<u>1 406</u>	<u>(735)</u>	<u>209 309</u>

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Analyse par ancienneté des impayés sur les créances saines

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des prêts et créances à la clientèle dont l'échéance est impayée ou en dépassement mais qui ne sont pas considérés comme douteux. Il n'y a pas d'autres postes présentant des montants en impayés mais non douteux.

(en millions d'euros)	<i>Inférieur à 29 jours</i>	<i>De 30 à 59 jours</i>	<i>De 60 à 89 jours</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2011</b> . . . . .	<b>178</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>234</b>
Au 31 décembre 2010 . . . . .	349	48	87	484

#### Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2011		
	<i>Prêts éva- lués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b> . . . . .	<b>(661)</b>	<b>(68)</b>	<b>(729)</b>
Reprises de dépréciations utilisées . . . . .	75	–	75
Reprises de dépréciations disponibles . . . . .	150	2	152
(Dotations) de l'exercice . . . . .	(255)	(5)	(260)
Variations de change et autres mouvements . . . . .	7	–	7
<b>Au 31 décembre</b> . . . . .	<b>(684)</b>	<b>(71)</b>	<b>(755)</b>

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31.12.2010		
	<i>Prêts évalués indivi- duellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	(604)	(78)	(682)
Reprises de dépréciations utilisées . . . . .	70	–	70
Reprises de dépréciations disponibles . . . . .	126	12	138
(Dotations) de l'exercice . . . . .	(258)	(2)	(260)
Variations de change et autres mouvements . . . . .	5	–	5
Au 31 décembre . . . . .	(661)	(68)	(729)

#### Dépréciations pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Dépréciations pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts <sup>1</sup> :		
– dépréciations de prêts évalués individuellement . . . . .	<b>1,99</b>	1,92
– dépréciations de prêts évalués collectivement . . . . .	<b>0,21</b>	0,20
<b>Total</b> . . . . .	<b>2,20</b>	2,12

<sup>1</sup> Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

## Dépréciations pour risques de crédit

(en millions d'euros)

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Dépréciations évaluées individuellement</b>		
Dotations de l'exercice . . . . .	255	258
(Reprises) de dépréciations disponibles . . . . .	(150)	(126)
Récupérations sur créances amorties . . . . .	(1)	(2)
Reprises de dépréciations utilisées . . . . .	75	70
Pertes couvertes . . . . .	(75)	(70)
	<u>104</u>	<u>130</u>
<b>Dépréciations évaluées collectivement</b>		
Dotations de l'exercice . . . . .	5	2
(Reprises) de dépréciations . . . . .	(2)	(12)
Récupérations sur créances amorties . . . . .	-	-
	<u>3</u>	<u>(10)</u>
<b>Total des pertes / (reprises) pour dépréciation . . . . .</b>	<b><u>107</u></b>	<b><u>120</u></b>
- établissements de crédit . . . . .	-	-
- clientèle . . . . .	107	120
Autres dépréciations pour risques de crédit . . . . .	-	1
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente . . . . .	2	1
<b>Coût du risque . . . . .</b>	<b><u>109</u></b>	<b><u>122</u></b>
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture . . . . .	<u>0,20 %</u>	<u>0,21 %</u>
<b>Encours de la clientèle et établissements de crédit</b>		
Créances douteuses . . . . .	1 449	1 398
Dépréciations individuelles . . . . .	684	661
Créances brutes . . . . .	83 739	96 021
<b>Taux de couverture des créances douteuses . . . . .</b>	<b><u>47,20 %</u></b>	<b><u>47,28 %</u></b>

## Collatéraux et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Bien que les collatéraux soient un levier important d'amélioration du risque de crédit, le Groupe HSBC a pour politique de s'assurer de la capacité de ses clients de rembourser leurs prêts par rapport à leurs situations financières plutôt que de s'appuyer sur leurs garanties. Pour certains prêts, une garantie est demandée et influe sur la décision de crédit et sa tarification. En cas de défaut de paiement, HSBC France pourra faire valoir ses droits sur ce collatéral comme source de remboursement.

Selon la forme qu'ils peuvent prendre, ces collatéraux peuvent avoir un impact financier significatif sur l'exposition au risque de crédit du groupe HSBC France. La valeur de ces collatéraux est basée sur celle des droits de premier rang dont le groupe HSBC France dispose sur les actifs de ses clients. Au 31 décembre 2011, le montant des collatéraux acceptés par HSBC France en garantie s'élève à 58 117 millions EUR (70 866 millions EUR en 2010).

Par ailleurs, il faut noter que le groupe HSBC France peut également être amené à utiliser d'autres types de collatéraux et d'autres facteurs d'améliorations du risque de crédit, tels que des garanties de second rang, ou d'autres formes de garanties, mais l'évaluation de ce type de dispositifs d'amélioration du risque de crédit est moins certaine et leur impact financier n'est pas quantifiable.

### 33 Gestion des risques (suite)

#### Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

##### *Les outils du contrôle permanent des risques de marché*

- La *Value at Risk*

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarios de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarios de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule, depuis le 31 décembre 2007, une VaR complémentaire (*VaR Add-On*) au titre des facteurs de risques exotiques.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 33 Gestion des risques (suite)

La VaR 1 jour des marchés, comprenant à la fois les opérations de marché et les positions non *trading*, s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR</i> <i>1 jour sans</i> <i>périmètre</i> <i>Add-On</i>	<i>VaR</i> <i>Add-On</i>
<b>Au 31 décembre 2011.</b> .....	<b>22,18</b>	<b>5,75</b>
Au 31 décembre 2010 .....	25,33	6,13

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>			<i>VaR Add-On</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<b>2011.</b> .....	<b>24,92</b>	<b>14,51</b>	<b>41,47</b>	<b>5,82</b>	<b>4,68</b>	<b>6,95</b>
2010.	18,88	13,19	26,35	5,79	4,06	8,36

A noter que les écarts entre les niveaux de VaR minimum et maximum reflètent la forte volatilité observée sur les marchés en 2011.

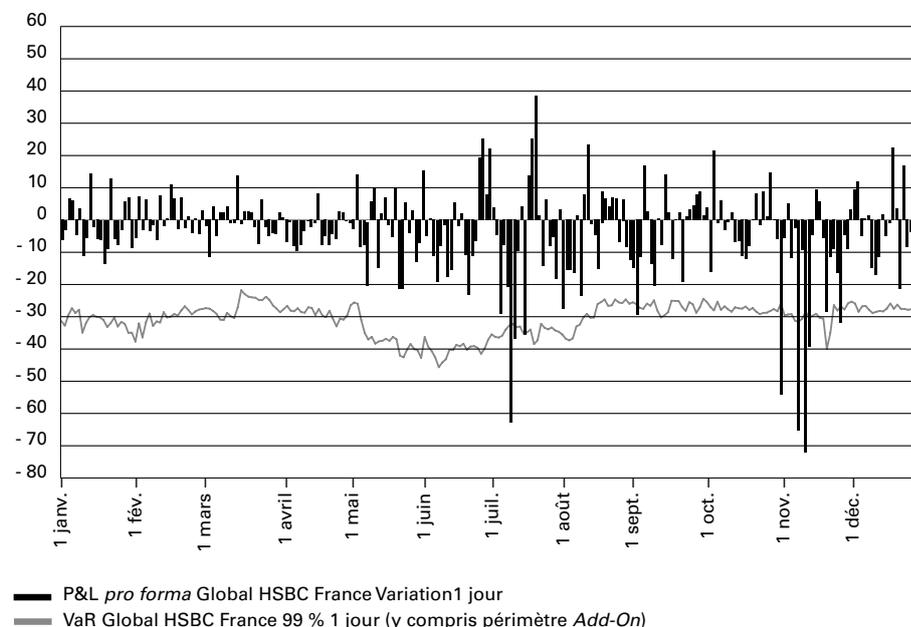
- *Backtesting*

Ce processus de contrôle *a posteriori* du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "*pro forma*" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché de HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

#### *Backtesting pro forma* janvier 2011 – décembre 2011

(en millions d'euros)



Du fait de la très forte volatilité observée en 2011, en particulier sur les marchés de la dette souveraine européenne, HSBC France a enregistré neuf dépassements de *backtesting* sur l'exercice écoulé.

### 33 Gestion des risques (suite)

#### *Juste valeur et contrôles de vérification des cours*

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

#### *Opérations de marché*

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Wholesale and Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produits et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par position prise avec intention de négociation et par position prise sans intention de négociation (non significatives au niveau de HSBC France) :

#### **VaR Trading des opérations de marché par type de risque**

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	<b>0,04</b>	<b>22,65</b>	–	<b>22,60</b>
Au 31 décembre 2010 .....	0,09	24,07	0,02	24,11
Moyenne				
<b>2011</b> .....	<b>0,08</b>	<b>24,36</b>	<b>0,01</b>	<b>24,36</b>
2010 .....	0,10	18,81	0,12	18,78
Minimum				
<b>2011</b> .....	<b>0,01</b>	<b>13,53</b>	–	<b>13,55</b>
2010 .....	0,01	12,18	0,005	12,33
Maximum				
<b>2011</b> .....	<b>0,24</b>	<b>40,25</b>	<b>0,08</b>	<b>40,26</b>
2010 .....	0,38	26,97	0,50	26,99

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

## Positions prises avec intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	<b>0,04</b>	<b>22,65</b>	–	<b>22,59</b>
Au 31 décembre 2010 .....	0,09	24,43	0,02	21,99
Moyenne				
<b>2011</b> .....	<b>0,08</b>	<b>24,5</b>	<b>0,01</b>	<b>24,5</b>
2010.....	0,10	18,74	0,12	17,36
Minimum				
<b>2011</b> .....	<b>0,01</b>	<b>15,32</b>	–	<b>15,38</b>
2010.....	0,01	12,75	0,005	11,55
Maximum				
<b>2011</b> .....	<b>0,24</b>	<b>41,17</b>	<b>0,08</b>	<b>41,19</b>
2010.....	0,38	26,09	0,50	24,22

## Positions prises sans intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
<b>Au 31 décembre 2011</b> .....	–	<b>0,99</b>	–	<b>0,99</b>
Au 31 décembre 2010 .....	–	2,12	–	2,12
Moyenne				
<b>2011</b> .....	–	<b>1,55</b>	–	<b>1,55</b>
2010.....	–	1,42	–	1,42
Minimum				
<b>2011</b> .....	–	–	–	–
2010.....	–	0,78	–	0,78
Maximum				
<b>2011</b> .....	–	<b>3,14</b>	–	<b>3,14</b>
2010.....	–	2,77	–	2,77

*Analyse de la sensibilité*

Au 31 décembre 2011, HSBC France Global Markets est surtout exposé au risque de taux : en directionnel, en pente et en *spread* (c'est-à-dire en écart relatif) sur les différentes courbes de *swaps* et de titres, dénommés en EUR, de la Zone euro, que ces titres soient ceux d'émetteurs Etats souverains de la zone Euro, d'émetteurs de types Supranationaux, Agences d'Etats ou d'émetteurs de type "*covered bonds*". Parmi toutes ces sensibilités, les principales expositions viennent de la sensibilité nette totale au *spread* de taux entre les titres et les *swaps* en EUR, ainsi que des sensibilités aux courbes respectives des titres d'Etats européens. Les expositions aux différentes dettes des Etats de la Zone euro, et en particulier ceux de la périphérie, ont été régulièrement réduites tout au long de l'année 2011. Les limites en sensibilité aux mouvements de taux ont été réduites en conséquence.

HSBC France Global Markets est également soumis aux sensibilités en volatilité de taux et corrélation de taux essentiellement sur les devises EUR et USD.

Toutes ces sensibilités reflètent le fait que HSBC France Global Markets intervient comme *market-maker* et en compte propre sur les marchés concernés.

### 33 Gestion des risques (suite)

Toutes ces sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement selon les méthodes standards classiques telles qu'utilisées par l'industrie.

Les montants consommés sont confrontés aux limites de risque de marché qui définissent le montant des expositions résiduelles autorisées en *intraday* et sur la clôture de chaque soir.

Une représentation agrégée des risques est donnée par la VaR 99 % 1 jour globale de HSBC France Global Markets, qui s'élève au 31 décembre 2011 à 22 millions EUR.

En 2011, HSBC France a développé son portefeuille *non trading*. Les titres acquis dans ce cadre sont couverts par des *swaps* de sorte à minimiser l'exposition directionnelle nette au marché de taux. Par ailleurs, le portefeuille est centré sur des titres d'émetteurs souverains et quasi souverains bénéficiant d'une très bonne qualité de crédit.

Les instruments financiers composant les portefeuilles *non trading* de l'activité Global Markets font l'objet d'une valorisation pour les besoins de l'information financière ainsi que d'une détermination de la sensibilité de la valeur donnée à ces instruments aux fluctuations de taux d'intérêt.

#### Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	BRI	CAD	BRI	CAD
<b>Modèle interne VaR<sup>1</sup> :</b>	<b>381,97</b>	<b>381,97</b>	273,49	273,49
Risque de change	1,29	1,29	1,15	1,15
Risque général de taux	380,4	380,4	272,89	272,89
Risque global action	–	–	0,20	0,20
Effet de compensation risque global	0,28	0,28	(0,75)	(0,75)
<b>Internal Model Stress VaR<sup>1</sup> :</b>	<b>311,63</b>	<b>311,63</b>		
Risque de change	1,51	1,51		
Risque général de taux	311,63	311,63		
Risque global action	–	–		
Effet de compensation risque global	(1,51)	(1,51)		
<b>Risques forfaitaires :</b>	<b>64,78</b>	<b>64,78</b>	83,18	83,18
Risque de change	–	–	–	–
Risque général de taux	–	–	–	–
Risque spécifique de taux	64,78	64,78	83,18	83,18
Risque global action	–	–	–	–
Risque spécifique action	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>758,38</b>	<b>758,38</b>	356,68	356,68

<sup>1</sup> Y compris périmètre *Add-On*.

On notera que du fait d'évolutions réglementaires (Bâle 2.5), les exigences de fonds propres de HSBC France au 31 décembre 2011 sont majorées d'un montant de *stressed VaR*. La *stressed VaR* est un indicateur de risque de marché calibré sur des données historiques correspondant à une période de fort stress. Elle est calculée sur une période de dix jours en tenant compte d'un intervalle de confiance de 99 %.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 33 Gestion des risques (suite)

## Analyse des titres adossés à des actifs (ABS – Asset-Backed Securities)

Le tableau ci-dessous présente les expositions du groupe sur les ABS “Asset-Backed Securities” :

	31.12.2011			
	<i>Exposition brute</i> <sup>2</sup>	<i>CDS protection brute</i> <sup>3</sup>	<i>Exposition nette</i> <sup>4</sup>	<i>Valeur comptable</i> <sup>5</sup>
(en millions d’euros)				
– Qualité supérieure <sup>1</sup> . . . . .	701	–	701	683
– Notation de C à A . . . . .	27	–	27	21
– Non notés . . . . .	9	–	9	9
<b>Total des titres adossés à des actifs (ABS) . . . . .</b>	<b>737</b>	<b>–</b>	<b>737</b>	<b>713</b>
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle <sup>6</sup> . . . . .	530	–	530	530
– titres disponibles à la vente . . . . .	207	–	207	183
	31.12.2010			
	<i>Exposition brute</i> <sup>2</sup>	<i>CDS protection brute</i> <sup>3</sup>	<i>Exposition nette</i> <sup>4</sup>	<i>Valeur comptable</i> <sup>5</sup>
(en millions d’euros)				
– Qualité supérieure <sup>1</sup> . . . . .	507	–	507	488
– Notation de C à A . . . . .	26	–	26	19
– Non notés . . . . .	4	–	4	4
<b>Total des titres adossés à des actifs (ABS) . . . . .</b>	<b>536</b>	<b>–</b>	<b>536</b>	<b>511</b>
Dont :				
– prêts et créances à la clientèle <sup>6</sup> . . . . .	275	–	275	275
– titres disponibles à la vente . . . . .	261	–	261	236

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un swap de défaut de contrepartie. “CDS protection brute” est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l'exposition nette.

6 ABS détenus par HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarketinvestments OHG. HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapital-marketinvestments OHG est une partnership créée en 2010 et détenue à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangées par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

### 33 Gestion des risques (suite)

	31.12.2011			31.12.2010		
	<i>Variation juste valeur par capitaux propres<sup>2</sup></i>	<i>Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements<sup>3</sup></i>	<i>Dépréciations<sup>4</sup></i>	<i>Variation juste valeur par capitaux propres<sup>2</sup></i>	<i>Reclassement en capitaux propres liés aux dépréciations, cessions ou paiements<sup>3</sup></i>	<i>Dépréciations<sup>4</sup></i>
(en millions d'euros)						
– Qualité supérieure <sup>1</sup> . .	3	–	–	25	–	–
– Notation de C à A . .	(3)	4	–	1	–	–
– Non notés. . . . .	(2)	–	–	2	–	–
<b>Total des titres adossés à des actifs (ABS) . . .</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 Gains et pertes latents de l'exposition nette comptabilisés au cours de l'année résultant de la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

3 Reclassement des titres disponibles à la vente incluant les charges de dépréciation comptabilisées au cours de l'année résultant de cession ou de paiements.

4 Charges de dépréciation comptabilisées en résultat au titre de l'exposition nette (cf. renvoi 4 de la page précédente) des titres disponibles à la vente.

#### Couverture des risques et ratios réglementaires

##### Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non-Investment Grade" ;
- limitation à huit fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France au 31 décembre 2011, 19 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

##### Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2011 couvrent à hauteur de 47,2 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

##### Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne sur 2011 à 122,3 % pour HSBC France sur base individuelle.

##### Ratio de solvabilité internationale Bâle II

Le ratio de solvabilité internationale Bâle II du groupe HSBC France s'élève à 10,65 % au 31 décembre 2011 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 10,66 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Bâle II s'élève à 3 928 millions EUR au 31 décembre 2011, dont 3 932 millions EUR au titre du noyau dur.

## Etats financiers consolidés (suite)

### 33 Gestion des risques (suite)

Les équivalents risques pondérés se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Risques de crédit. . . . .	23,7	25,0
Risques de marché . . . . .	9,4	4,4
Risques opérationnels. . . . .	3,7	4,0
<b>Total</b> . . . . .	<b>36,8</b>	<b>33,4</b>

Les variations sont expliquées dans le chapitre Facteurs de risque en page 76.

#### Entités *ad hoc*

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities – SPE*), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités *ad hoc* font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités *ad hoc* administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités *ad hoc* ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités *ad hoc* pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

#### *Véhicules commercialisés par le groupe*

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité *ad hoc*, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe, de changement des règles de gouvernance, de modification des accords contractuels ou de la structure de capital de l'entité *ad hoc*.

#### *OPCVM monétaires*

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités *ad hoc* d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Depuis juillet 2007, les OPCVM monétaires français dynamiques ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffection des investisseurs pour les fonds pouvant comporter une exposition à des actifs hypothécaires. Au cours du troisième trimestre 2007, le groupe a acquis des actifs et des parts dans deux de ses fonds monétaires dynamiques, HSBC EOTOP et HSBC Duoblig ; aucune part supplémentaire n'a été acquise par le groupe au cours des exercices 2010 et 2011. Au fur et à mesure des sorties des investisseurs tiers, le groupe a été concentré et a pris, au cours du premier trimestre 2008, le contrôle de ces fonds en détenant la majorité des parts. Ces deux fonds sont consolidés dans les comptes au 31 décembre 2008.

En août 2010, HSBC EOTOP a été liquidé et ses actifs ont été transférés à HSBC France en tant que dernier porteur de parts.

#### *Opérations de financement d'actifs*

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance – ASF*) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens physiques ainsi que d'actifs financiers. Ces transactions sont le plus souvent détenues par des entités *ad hoc*, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités *ad hoc* lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

### 34 Engagements de financement et de garantie

#### a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Montants notionnels</b>		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Garanties et actifs donnés en garantie . . . . .	<b>5 996</b>	5 326
Autres . . . . .	<b>35</b>	37
	<b><u>6 031</u></b>	<b><u>5 363</u></b>
<i>Engagements de financement donnés</i>		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux . . . . .	<b>398</b>	410
Autres engagements de financement lignes de crédit et autres engagements :		
– à un an ou moins . . . . .	<b>7 217</b>	4 123
– à plus d'un an . . . . .	<b>13 428</b>	14 166
	<b><u>21 043</u></b>	<b><u>18 699</u></b>

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors-bilan pour compte de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

#### b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Type de garantie</b>		
Garanties financières <sup>1</sup> . . . . .	<b>941</b>	535
Substituts de crédit <sup>2</sup> . . . . .	<b>1 610</b>	1 564
Autres garanties <sup>3</sup> . . . . .	<b>3 480</b>	3 264
<b>Total</b> . . . . .	<b><u>6 031</u></b>	<b><u>5 363</u></b>

1 Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

2 Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

3 Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

## Etats financiers consolidés (suite)

## 34 Engagements de financement et de garantie (suite)

## Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Cautions, avals et garanties .....	–	–
Autres garanties .....	<b>2</b>	2

## 35 Opérations de location-financement

## Engagements de location-financement

(en millions d'euros)	31.12.2011			31.12.2010		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Engagement de location-financement :						
– à moins d'1 an . . . . .	–	–	–	–	–	–
– à plus d'1 an et à moins de 5 ans . .	–	–	–	–	–	–
– à plus de 5 ans . . . . .	–	–	–	–	–	–

Il n'y a pas de paiement futur minimum de sous-location au titre de contrats de sous-location non résiliables.

## Paiements à recevoir

(en millions d'euros)	31.12.2011			31.12.2010		
	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Paiements à recevoir :						
– à moins d'1 an . . . . .	<b>473</b>	<b>(61)</b>	<b>412</b>	428	(60)	368
– à plus d'1 an et à moins de 5 ans . .	<b>1 717</b>	<b>(220)</b>	<b>1 497</b>	1 518	(215)	1 303
– à plus de 5 ans . . . . .	<b>1 200</b>	<b>(227)</b>	<b>973</b>	1 275	(300)	975
	<b>3 390</b>	<b>(508)</b>	<b>2 882</b>	3 221	(575)	2 646

Au 31 décembre 2011, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 140 millions EUR (2010 : 132 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables.

## 36 Litiges

Au 31 décembre 2011, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité et son résultat.

## 37 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculé au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

### a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

(en milliers d'euros)	31.12.2011			31.12.2010		
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année <sup>1</sup>	Solde au 31 décembre <sup>1</sup>	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année <sup>1</sup>	Solde au 31 décembre <sup>1</sup>
Prêts . . . . .	4	9 020	8 738	4	4 940	4 280
Cartes de crédit . . . . .	4	73	32	4	54	34
Garanties . . . . .	4	–	–	4	–	–

<sup>1</sup> Le solde au 31 décembre et le solde le plus élevé pendant l'année sont considérés comme étant les informations les plus significatives pour représenter les transactions pendant l'année.

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Avantages à court terme . . . . .	170	161
Avantages postérieurs à l'emploi . . . . .	189	179
Avantages à long terme . . . . .	–	–
Indemnités de fin de contrat de travail . . . . .	145	127
Paiements en actions . . . . .	3 135	3 701
	<b>3 639</b>	<b>4 168</b>

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31.12.2011 <sup>1</sup>	31.12.2010 <sup>1</sup>
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues par les dirigeants (et personnes liées) . . . . .	1 181 958	1 560 643
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées) . . . . .	2 260 977 <sup>2</sup>	2 091 545 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Le nombre de dirigeants est de quatre personnes au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

<sup>2</sup> Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 27 à 34 et pages 248 à 254).

## Etats financiers consolidés (suite)

### 37 Transactions avec des parties liées (suite)

#### b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

Les transactions liées avec les entités consolidées par mise en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Actif</b>		
Portefeuille de transaction . . . . .	5 521	4 985
Instruments dérivés . . . . .	24 784	15 113
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . . . .	5 714	3 016
Prêts et créances sur la clientèle . . . . .	69	77
Investissements financiers . . . . .	170	170
Autres actifs <sup>1</sup> . . . . .	160	321
Comptes de régularisation . . . . .	125	76
Actifs financiers sous option juste valeur . . . . .	4	4
<b>Passif</b>		
Dettes envers les établissements de crédit . . . . .	11 913	14 574
Comptes créditeurs de la clientèle . . . . .	159	288
Portefeuille de transaction . . . . .	960	1 306
Instruments dérivés . . . . .	29 365	18 192
Autres passifs <sup>1</sup> . . . . .	26	159
Comptes de régularisation . . . . .	54	38
Dettes subordonnées . . . . .	150	150
<b>Garanties</b>		
Garanties financières . . . . .	67	13
Lettres de crédit <i>stand-by</i> constituant des garanties financières . . . . .	45	20
Autres garanties . . . . .	438	250
	<u>550</u>	<u>283</u>
<b>Compte de résultat</b>		
Intérêts et produits assimilés <sup>1</sup> . . . . .	145	91
Intérêts et charges assimilées <sup>1</sup> . . . . .	124	59
Commissions (produits) . . . . .	134	135
Commissions (charges) . . . . .	88	81
Résultat net de cession des investissements financiers <sup>2</sup> . . . . .	13	-
Autres produits d'exploitation . . . . .	-	(1)
Dividendes reçus . . . . .	-	1
Frais généraux et administratifs . . . . .	30	35

<sup>1</sup> Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif) pour 29 millions EUR en 2011 (20 millions EUR en 2010).

<sup>2</sup> Gains/(Pertes) de cession de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd pour 12 millions EUR, Sinopia Asset Management (UK) Ltd pour 3 millions EUR et LGI pour - 2 millions EUR.

### 38 Honoraires des Commissaires aux comptes

#### Honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2011 et 2010 par le groupe HSBC France

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG				BDO France – Léger & Associés				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés . . . . .	1 398	1 651	66 %	82 %	446	388	97 %	100 %	212	248	100 %	100 %
– émetteur . . . . .	948	948	–	–	338	338	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement . .	450	703	–	–	108	50	–	–	212	248	–	–
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes . .	727	360	34 %	18 %	12	–	3 %	–	–	–	–	–
– émetteur . . . . .	666	360	–	–	6	–	–	–	–	–	–	–
– filiales intégrées globalement . .	61	–	–	–	6	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total . . . . .	2 125	2 011	100 %	100 %	458	388	100 %	100 %	212	248	100 %	100 %
<b>Autres prestations rendues</b>												
Juridique, fiscal, social . . . . .	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) . . . . .	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total . . . . .	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 125</b>	<b>2 011</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>458</b>	<b>388</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>212</b>	<b>248</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 39 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2011.

## Etats financiers consolidés (suite)

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

*Exercice clos le 31 décembre 2011*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de HSBC France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 2 g de l'annexe ;
- votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments ;
- comme indiqué dans la Note 28 de l'annexe, votre société a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet ;
- dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011, votre société a procédé à d'autres estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation et les dépréciations des actifs disponibles à la vente, l'évaluation des écarts d'acquisition ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 20 avril 2012

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Etats financiers sociaux

## Bilans sociaux comparés 2011-2010

## ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Caisse, banques centrales, CCP .....		<b>800 886</b>	965 358
Effets publics et valeurs assimilées .....	4	<b>23 884 006</b>	33 101 331
Créances sur les établissements de crédit .....	2	<b>48 598 101</b>	50 889 381
Opérations avec la clientèle .....	3	<b>62 173 195</b>	69 075 641
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	4	<b>8 846 010</b>	12 156 631
Actions et autres titres à revenu variable .....	4	<b>163 967</b>	208 464
Participations et autres titres détenus à long terme .....	5	<b>334 322</b>	324 847
Parts dans les entreprises liées .....	5	<b>1 569 026</b>	1 809 240
Immobilisations incorporelles .....	6	<b>245 292</b>	159 613
Immobilisations corporelles .....	7	<b>214 205</b>	180 937
Autres actifs .....	9	<b>29 336 900</b>	20 551 980
Comptes de régularisation .....	10	<b>140 863 450</b>	77 492 947
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		<b>317 029 360</b>	<b>266 916 370</b>
<b>Hors bilan</b>			
Engagements de financement donnés .....	21	<b>21 792 816</b>	19 041 482
Engagements de garantie donnés .....	21	<b>6 154 402</b>	5 419 624
Engagements sur titres .....		<b>1 257 264</b>	3 683 243

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>		31.12.2010
		Avant affectation	Après affectation <sup>1</sup>	Après affectation
Dettes envers les établissements de crédit .....	11	<b>46 421 709</b>	<b>46 421 709</b>	49 818 140
Opérations avec la clientèle .....	12	<b>56 575 935</b>	<b>56 575 935</b>	64 121 423
Dettes représentées par un titre .....	13	<b>17 381 034</b>	<b>17 381 034</b>	19 420 896
Autres passifs .....	15	<b>49 796 974</b>	<b>49 796 974</b>	50 727 801
Comptes de régularisation .....	16	<b>142 015 101</b>	<b>142 015 101</b>	77 893 138
Provisions .....	14	<b>437 291</b>	<b>437 291</b>	434 976
Dettes subordonnées .....	17	<b>181 554</b>	<b>181 554</b>	181 568
Capital souscrit .....	18	<b>337 189</b>	<b>337 189</b>	337 189
Primes d'émission .....		<b>16 139</b>	<b>16 139</b>	16 139
Réserves .....		<b>1 047 843</b>	<b>1 047 843</b>	1 047 883
Provisions réglementées .....		<b>33 124</b>	<b>33 124</b>	40 238
Report à nouveau .....		<b>2 876 979</b>	<b>2 785 467</b>	2 876 979
<b>Résultat de l'exercice</b> .....		<b>26 504</b>		-
Acompte sur dividende .....		<b>(118 016)</b>		-
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		<b>317 029 360</b>	<b>317 029 360</b>	<b>266 916 370</b>
<b>Hors bilan</b>				
Engagements de financement reçus .....	21	<b>6 510 185</b>	<b>6 510 185</b>	3 741 844
Engagements de garantie reçus .....	21	<b>6 750 678</b>	<b>6 750 678</b>	6 760 512
Engagements sur titres .....		<b>2 452 615</b>	<b>2 452 615</b>	4 339 987

1 Affectation proposée.

## Comptes de résultats sociaux comparés 2011-2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
<b>Produits / (Charges)</b>			
Intérêts et produits assimilés .....	23	<b>2 340 916</b>	1 871 790
Intérêts et charges assimilées .....	23	<b>(1 605 561)</b>	(1 142 165)
Revenus des titres à revenu variable .....	24	<b>188 553</b>	214 894
Commissions (produits) .....	25	<b>808 119</b>	749 950
Commissions (charges) .....	25	<b>(201 254)</b>	(199 640)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	26	<b>9 062</b>	510 540
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés .....	27	<b>(67 430)</b>	42 239
Autres produits d'exploitation bancaire .....		<b>37 175</b>	13 511
Autres charges d'exploitation bancaire .....		<b>(15 005)</b>	(21 837)
<b>Produit net bancaire</b> .....		<b>1 494 575</b>	2 039 282
Charges générales d'exploitation .....	28	<b>(1 421 175)</b>	(1 419 039)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles .....		<b>(53 598)</b>	(51 204)
<b>Résultat brut d'exploitation</b> .....		<b>19 802</b>	569 039
Coût du risque .....	8	<b>(111 997)</b>	(141 662)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....		<b>(92 195)</b>	427 377
Gains et pertes sur actifs immobilisés .....	29	<b>(36 454)</b>	253 130
<b>Résultat courant avant impôt</b> .....		<b>(128 649)</b>	680 507
Résultats exceptionnels .....			(2)
Impôts sur les bénéfices .....	30	<b>148 039</b>	(53 975)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées .....		<b>7 114</b>	(2 859)
<b>Résultat net</b> .....		<b>26 504</b>	623 671

## Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

*(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse – Bulletin n° 79 de février 1976)*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
<b>Résultats comptables</b>		
– globaux .....	<b>26 504,4</b>	623 670,7
– par action <i>(en euros)</i> <sup>1,2</sup> .....	<b>0,39</b>	9,25
<b>Variations des capitaux propres et FRBG</b>		
(après affectation du résultat pour 2010 et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2011) .....		
– variation de l'écart de réévaluation .....	<b>(27,2)</b>	(28,6)
– variation des réserves et du report à nouveau .....	<b>(95 890,8)</b>	(120 165,3)
– variation de réévaluation et provisions réglementées .....	<b>(7 126,0)</b>	2 846,3
– première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et CEL ..		(15 626,6)
<b>Variation de la situation nette globale</b> .....	<b>(103 044,0)</b>	(132 974,2)
– par action <i>(en euros)</i> <sup>1,2</sup> .....	<b>(1,5)</b>	(2,0)
<b>Dividende proposé</b> .....		
– global .....	<b>118 016,2</b>	719 561,5
– par action <i>(en euros)</i> <sup>1,2</sup> .....	<b>1,75</b>	10,67

<sup>1</sup> Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice, s'établit à 67 437 827 pour 2011 et 67 437 820 pour 2010.

<sup>2</sup> Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le dividende ressort à 1,75 EUR pour 2011 (67 437 827 actions) et 10,67 EUR pour 2010 (67 437 820 actions).

## Etats financiers sociaux (suite)

## Répartition et affectation des bénéfices

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Bénéfices disponibles</b>		
– report à nouveau des exercices précédents .....	<b>2 876 979</b>	2 988 496
– première comptabilisation du taux intérêt effectif.....	–	(15 626)
<b>Sous-total .....</b>	<b>2 876 979</b>	<b>2 972 870</b>
Bénéfice de l'exercice .....	<b>26 504</b>	623 671
<b>TOTAL (A) .....</b>	<b>2 903 483</b>	<b>3 596 541</b>
<b>Affectation des bénéfices</b>		
– dividendes.....	<b>118 016</b>	719 562
– réserve légale .....	–	–
– réserve libre .....	–	–
<b>TOTAL (B).....</b>	<b>118 016</b>	719 562
<b>Report à nouveau (A - B) .....</b>	<b>2 785 467</b>	2 876 979

## Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2011, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 69 millions EUR, dont 73 % ont une échéance inférieure à 45 jours.

Au 31 décembre 2010, les dettes fournisseurs de HSBC France s'élèvent à 73 millions EUR, dont 71,3 % ont une échéance inférieure à 45 jours.

Sauf accord particulier avec le fournisseur, le délai de paiement est de 45 jours date de facture.

## Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

(en milliers d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social <sup>1</sup> .....	<b>337 189</b>	337 189	337 189	337 189	379 819
Nbre d'actions émises .....	<b>67 437 827</b>	67 347 820	67 437 820	67 437 820	75 963 895
Valeur nominale des actions en euros .....	<b>5</b>	5	5	5	5
<b>Résultats globaux des opérations effectives</b>					
Produits bruts d'exploitation (hors netting des instruments financiers) .....	<b>138 011 073</b>	79 300 679	44 033 730	121 969 321	150 090 552
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>146 388</b>	873 707	949 898	2 415 956	1 347 356
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>26 504</b>	819 731	550 167	1 985 603	1 357 460
<b>Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>4,4</b>	12,2	11,9	37,7	18,3
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions .....	<b>0,4</b>	9,2	8,2	29,4	17,7
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 <sup>er</sup> janv. ...	<b>1,75</b>	10,67	9,94	–	3,04
<b>Personnel (France)</b>					
Nbre de salariés <sup>2</sup> .....	<b>9 860</b>	9 694	9 731	10 218	8 789
Nbre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) <sup>3</sup> ..	<b>9 748</b>	9 615	9 872	8 940	8 103
Montant de la masse salariale .....	<b>577 016</b>	535 533	564 619	459 067	455 722
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux .....	<b>244 808</b>	247 908	252 768	231 279	206 607
Taxe sur les salaires et taxes diverses .....	<b>72 650</b>	96 763	63 502	65 481	46 694
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise <sup>4</sup> .....	<b>29 560</b>	39 500	17 695	27 610	25 728

<sup>1</sup> Augmentations de capital consécutives aux émissions liées aux stock-options et, en 2008, augmentation de 13 855 EUR liée à une fusion et diminution de 43 750 000 EUR liée à la réduction de capital et, en 2011, augmentation de capital de 35 EUR liée à une fusion.

<sup>2</sup> Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

<sup>3</sup> Dont 6 477 cadres et 3 383 non-cadres en 2011, 6 116 cadres et 3 499 non-cadres en 2010, 6 067 cadres et 3 805 non-cadres en 2009, 5 462 cadres et 3 478 non-cadres en 2008 et 4 894 cadres et 3 209 non-cadres en 2007.

<sup>4</sup> Au titre des résultats de l'exercice précédent.

## Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2011 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

<b>A – Titres d'investissement</b> .....	<b>206 244</b>
<b>Valeurs à revenu fixe</b> .....	<b>206 244</b>
Bons du trésor .....	–
Autres effets publics .....	–
Titres du marché interbancaire .....	–
Certificats de dépôt négociables .....	–
Bons à moyen terme négociables .....	–
Obligations et assimilés .....	205 764
Créances rattachées .....	480
 <b>B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille</b> .....	 <b>6 800 016</b>
<b>Valeurs à revenu fixe</b> .....	<b>6 636 049</b>
Bons du trésor .....	1 083 077
Autres effets publics .....	4 147 746
Titres du marché interbancaire .....	–
Billets de trésorerie .....	–
Certificats de dépôt négociables .....	20 173
Bons à moyen terme négociables .....	–
Fonds Communs de créances .....	109 754
Obligations et assimilés .....	1 198 412
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit .....	–
Créances rattachées .....	76 887
<b>Valeurs à revenu variable</b> .....	<b>163 967</b>
Actions et assimilés .....	77
Parts ou actions d'OPCVM .....	163 890
 <b>TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b> .....	 <b><u>7 006 260</u></b>

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

<b>A – Titres de participation et titres détenus à long terme</b> .....	<b>334 322</b>
Valeurs cotées à la cote officielle .....	1 847
Valeurs françaises non cotées .....	332 475
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle .....	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger .....	–
Valeurs étrangères non cotées .....	–
Total des créances rattachées .....	–
 <b>B – Parts dans les entreprises liées</b> .....	 <b>1 569 026</b>
Valeurs françaises cotées .....	–
Valeurs françaises non cotées .....	1 551 984
Valeurs étrangères cotées .....	–
Valeurs étrangères non cotées .....	17 042
Total des créances rattachées .....	–
 <b>TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b> .....	 <b><u>1 903 348</u></b>

## Etats financiers sociaux (suite)

## Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2011

Conformément à l'Avis n° 2009-11 du CNC pour l'application de l'Article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient pas d'investissement direct ou indirect dans des pays ou territoires non coopératifs.

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
<b>A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France</b>				
<b>1 – Filiales (+ 50 %)</b>				
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds (France)) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	48 000 EUR	141 EUR	100,00
HSBC Factoring (France) . . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	3 800 EUR	10 456 EUR	100,00
COPARI Société de Constructions . . . . . et de Participations Immobilières 184, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	Marchand de biens	50 EUR	1 134 EUR	99,96
Société Française et Suisse . . . . . 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	599 EUR	8 978 EUR	100,00
FDM 6. . . . . 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société de participation et de portefeuille	139 052 EUR	3 678 EUR	100,00
SAPC UFIPRO Recouvrement . . . . . 186, avenue Frédéric & Irène Joliot-Curie 92000 Nanterre (France)	Société de recouvrement	7 619 EUR	1 423 EUR	99,98
HSBC Epargne Entreprise (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	16 000 EUR	26 316 EUR	100,00
HSBC Global Asset Management (France) . . . . . 4, place de la Pyramide – La Défense 9 92800 Puteaux (France)	Société d'investissement	7 883 EUR	100 966 EUR	93,54
HSBC Services (France) (ex-HSBC Securities (France)) . . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	12 626 EUR	16 222 EUR	100,00
HSBC Private Wealth Managers. . . . . 109, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société d'investissement	1 906 EUR	6 574 EUR	100,00
Eurofin Capital Partners . . . . . 109, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société d'investissement	3 044 EUR	1 725 EUR	97,13
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel) . . . . . 1, avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	104 000 EUR	67 731 EUR	100,00
SAF Palissandre . . . . . 64, rue Galilée – 75008 Paris (France)	Société financière	500 038 EUR	28 358 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés <sup>1</sup>	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires du dernier exercice <sup>2</sup>	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
47 989 EUR	47 989 EUR	-	-	976 EUR	254 EUR	-	-
5 236 EUR	5 236 EUR	-	-	23 404 EUR	5 708 EUR	-	-
36 370 EUR	1 186 EUR	-	-	10 EUR	2 EUR	-	-
60 384 EUR	10 219 EUR	-	-	279 EUR	868 EUR	-	-
128 916 EUR	128 916 EUR	-	-	9 692 EUR	1 057 EUR	-	-
16 260 EUR	9 101 EUR	-	-	120 EUR	74 EUR	-	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	14 280 EUR	789 EUR	5 000 EUR	-
123 630 EUR	123 630 EUR	-	-	205 970 EUR	66 128 EUR	66 823 EUR	-
55 988 EUR	27 518 EUR	-	-	225 EUR	(1 288) EUR	-	-
49 747 EUR	10 916 EUR	-	-	11 787 EUR	1 668 EUR	-	-
4 453 EUR	4 453 EUR	-	-	-	631 EUR	-	-
168 099 EUR	168 099 EUR	-	-	27 675 EUR	23 285 EUR	46 020 EUR	-
500 037 EUR	500 037 EUR	-	-	-	14 393 EUR	16 000 EUR	-

## Etats financiers sociaux (suite)

## Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2011 (suite)

<i>(en milliers d'unités monétaires)</i>	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
<b>A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France</b>				
<b>1 – Filiales (+ 50 %) (suite)</b>				
HSBC Leasing (France) . . . . . 39, rue Bassano – 75008 Paris (France)	Société financière	281 760 EUR	(68 182) EUR	100,00
Société Financière et Mobilière . . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société financière	40 000 EUR	9 302 EUR	100,00
Foncière Elysées S.A. . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	14 043 EUR	21 554 EUR	100,00
Vernet Expansion . . . . . 14, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	8 456 EUR	141 EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou . . . . . 103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris (France)	Société immobilière	13 412 EUR	36 031 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd. . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société de portefeuille	10 000 GBP	(429) GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) . . . . . 15, rue Vernet – 75008 Paris (France)	Société financière	38 255 EUR	21 922 EUR	80,98
CCF & Partners Asset Management Ltd. . . . . 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société financière	5 000 GBP	405 GBP	100,00
<b>2 – Participations (10 à 50 %)</b>				
Lafarge Finance Limited . . . . . Seaton House, 17 Seaton Place St Helier, Jersey (Royaume-Uni)	Société financière	400 000 GBP	–	16,67
<b>B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France</b>				
<b>1 – Filiales non reprises au paragraphe<sup>1</sup></b>				
a) Filiales françaises (ensemble) . . . . .	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble) . . . . .	–	–	–	–
<b>2 – Participations non reprises au paragraphe<sup>2</sup></b>				
a) Participations françaises (ensemble) . . . . .	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble) . . . . .	–	–	–	–

<sup>1</sup> Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

<sup>2</sup> Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés <sup>1</sup>	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires du dernier exercice <sup>2</sup>	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	(12 533) EUR	(13 172) EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	1 427 EUR	1 370 EUR	8 075 EUR	-
44 478 EUR	35 706 EUR	-	-	238 EUR	108 EUR	-	-
8 519 EUR	8 519 EUR	-	-	144 EUR	2 106 EUR	1 364 EUR	-
49 385 EUR	49 385 EUR	-	-	11 310 EUR	1 986 EUR	6 098 EUR	-
11 972 EUR	11 972 EUR	-	-	N/A	(12 592) GBP	-	-
37 190 EUR	37 190 EUR	-	-	139 264 EUR	5 681 EUR	-	-
5 070 EUR	5 070 EUR	-	-	-	-	-	-
239 435 EUR	239 435 EUR	-	-	9 388 GBP	9 388 GBP	6 760 GBP	-
995 EUR	989 EUR	-	-	-	-	481 EUR	-
1 821 EUR	1 819 EUR	-	-	-	-	-	-
4 EUR	4 EUR	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

**Etats financiers sociaux** (suite)**Notes annexes aux comptes sociaux**

---

## Pages

192	Note	1 – Principes règles et méthodes comptables
202	Note	2 – Créances sur les établissements de crédit
203	Note	3 – Crédits à la clientèle
204	Note	4 – Portefeuille de titres de transaction de placement et d'investissement
206	Note	5 – Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées
207	Note	6 – Immobilisations incorporelles
208	Note	7 – Immobilisations corporelles
208	Note	8 – Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
209	Note	9 – Autres actifs
209	Note	10 – Comptes de régularisation actif
209	Note	11 – Opérations de trésorerie et interbancaires
210	Note	12 – Dépôts de la clientèle
210	Note	13 – Dettes représentées par un titre
211	Note	14 – Provisions
212	Note	15 – Autres passifs
212	Note	16 – Comptes de régularisation passif
212	Note	17 – Dettes subordonnées
213	Note	18 – Capital social
214	Note	19 – Capitaux propres
215	Note	20 – Pensions, plan de retraite
216	Note	21 – Hors bilan
217	Note	22 – Opérations sur instruments financiers à terme
219	Note	23 – Marge d'intérêts
219	Note	24 – Ventilation des revenus des titres à revenu variable
219	Note	25 – Ventilation des commissions
220	Note	26 – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
220	Note	27 – Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
220	Note	28 – Ventilation des charges générales d'exploitation
221	Note	29 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés
221	Note	30 – Impôt sur les bénéfices
222	Note	31 – Litiges

## Faits significatifs de l'exercice 2011

---

### Activité

Durant l'année 2011, la conjoncture s'est progressivement dégradée : le premier trimestre, dans la tendance de la fin de l'année 2010, a présenté des signes de reprise économique encourageants (accélération de la croissance économique, hausse des indices boursiers) mais à compter du deuxième trimestre, les tensions liées aux inquiétudes sur la dette souveraine des pays du sud de la Zone euro ont pesé sur le climat économique.

En dépit des interventions répétées des Etats de la Zone euro, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international ayant notamment permis la mise en place de mécanismes de stabilisation, en particulier le Fonds européen de stabilité financière (FESF), la crise financière s'est aggravée, touchant d'abord les pays les plus fragiles : la Grèce, l'Irlande et le Portugal au printemps, l'Italie et l'Espagne durant l'été puis, en fin d'année, d'autres pays, dont la France et l'Autriche.

Les tensions sur la solvabilité à long terme des Etats de la Zone euro ont entraîné un accroissement sensible de la volatilité ainsi qu'une baisse de la liquidité sur les marchés des dettes souveraines.

Le résultat courant avant impôts de HSBC France s'élève, en 2011, à - 129 millions EUR, contre 681 millions EUR en 2010 qui intégrait la plus-value de vente de son siège des Champs-Élysées (237 millions EUR).

Le produit net bancaire s'inscrit à 1 495 millions EUR, en baisse de 27 % par rapport à l'exercice 2010.

La Banque de détail a réalisé une très bonne performance commerciale en 2011. Plus de 45 000 nouveaux clients Premier ont ainsi rejoint HSBC France, qui a, par ailleurs, continué de soutenir ses clients Entreprises, en faisant encore progresser ses encours de crédits moyen et long terme.

La contribution de la Banque de financement, d'investissement et de marchés a été très contrastée, présentant, d'un côté, des activités de Banque de Grande clientèle qui affichent des résultats en constante progression et qui a, notamment, bénéficié d'un bon dynamisme commercial de HSBC France dans les métiers de fusions acquisitions et de financements non spécialisés et, d'un autre côté, des activités de marchés de taux particulièrement affectées par la crise des dettes souveraines en Europe. Ces profits ont, en effet, été pénalisés par les activités de marchés de taux pour lesquelles la France est la plate-forme mondiale du Groupe HSBC pour la gestion des dettes souveraines en euro, qui a fortement pâti de la crise de la Zone euro, d'autant plus que la plus large partie de ses positions sont marquées au marché.

### Plan stratégique

En 2011, HSBC France a réaffirmé son ambition de développement en tant que banque universelle au travers du Plan stratégique à horizon 2014, présenté le 5 juillet aux instances représentatives du personnel. Avec ce plan, qui s'inscrit dans la stratégie du Groupe HSBC, HSBC France vise à accélérer sa croissance, tout en améliorant son efficacité :

- en se concentrant sur la clientèle patrimoniale pour le marché des particuliers ;
- en développant une forte connectivité internationale pour le marché des entreprises ;
- en confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;
- en renforçant les synergies entre les différents métiers.

Avec la mise en œuvre de ce plan, HSBC France vise à :

- abaisser son coefficient d'exploitation à environ 62-64 %, en ligne avec les meilleures banques opérant sur le marché français et en support des objectifs du Groupe HSBC ; HSBC France vise à optimiser son efficacité en simplifiant les processus et en adaptant les organisations de chaque métier, sachant que la mise en œuvre se fera sans départs contraints ;
- atteindre un taux de rentabilité des fonds propres en ligne avec les objectifs du Groupe HSBC de 12-15 %.

Une provision pour coûts de restructuration de 50 millions EUR a été constituée afin de couvrir les coûts associés à ce plan.

## Etats financiers sociaux (suite)

### Faits significatifs de l'exercice 2011 (suite)

#### Fusion

Le 31 octobre 2011, HSBC France a procédé à la fusion-absorption de sa filiale HSBC Private Bank France.

La fusion-absorption, autorisée par le Conseil d'Administration de la société HSBC France réuni le 26 juillet 2011 et le Directoire de la société HSBC Private Bank France réuni le 28 juillet 2011, s'inscrit dans un programme de réorganisation des structures et des activités du Groupe HSBC en France. Cette opération de fusion vise essentiellement à :

- permettre à l'activité de Banque privée d'optimiser sa structure opérationnelle et ses coûts, et lui donner des moyens accrus de se concentrer sur le développement de sa clientèle stratégique ;
- améliorer les synergies entre le réseau, la Banque de Grande clientèle de HSBC France et le métier de la Banque Privée.

La différence entre la valeur nette de l'apport-fusion (soit un montant de 188 496 744,77 EUR) et la valeur comptable de la participation détenue par HSBC France dans HSBC Private Bank France (soit 260 458 372,95 EUR), constitue un mali de fusion de 71 961 628,18 EUR. Ce mali de fusion a été affecté en totalité au compte "Immobilisations incorporelles".

#### Concentration des risques de crédit

Le groupe fournit en France, principalement, un éventail diversifié de services financiers. Son portefeuille d'instruments financiers à l'origine du risque de crédit est fortement diversifié et aucune exposition à un secteur donné ou à un groupement économique donné ne représente plus de 10 % de l'actif total consolidé en dehors de ce qui suit :

- la majorité de l'exposition du groupe au risque de crédit est concentrée en France. En France, le risque de crédit du groupe est dispersé sur un large éventail de secteurs d'activité et de groupements économiques ; et
- la situation du groupe, en tant que membre d'un des principaux groupes bancaires internationaux implique une concentration significative de son exposition aux établissements de crédit. La majeure partie du risque de crédit issu du secteur bancaire est concentrée en Europe.

Aucune exigence de garantie particulière ne s'applique aux concentrations sectorielles, à l'exception de l'exposition au secteur immobilier. Des sûretés sur les biens sous-jacents couvrent la majeure partie de l'exposition aux secteurs de l'immobilier et du bâtiment, et au marché des prêts immobiliers.

#### Gestion de la liquidité et du financement

HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de la dette, de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises et de portefeuilles d'actifs très liquides.

HSBC France adapte sa politique de gestion de la liquidité et du financement pour répondre aux évolutions des activités du groupe et aux changements des marchés dans lesquels HSBC France opère.

HSBC France suit également la politique du Groupe HSBC qui consiste à adosser tous les dépôts bancaires et professionnels dont l'échéance est inférieure à un mois et un pourcentage de l'ensemble des autres dépôts à des actifs liquides, toutes devises confondues. En cas de crise, le groupe serait donc en mesure d'honorer ses obligations à mesure qu'elles arriveraient à échéance pendant un minimum de un mois sans avoir recours aux marchés. Cette contrainte vient renforcer les exigences réglementaires.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), ceux du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), les avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et les instructions de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les opérations sur lesquelles ces différentes instances ne se sont pas prononcées sont comptabilisées suivant les principes généralement admis en France.

La présentation des états financiers de HSBC France est conforme aux dispositions du règlement CRC 2000-03 modifié relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### a Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC France applique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le règlement 2002-10 du CRC du 12 décembre 2002, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Ce règlement rend obligatoire l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations dont les modalités ont été précisées par un avis du Comité d'Urgence du CNC 2003-E du 9 juillet 2003.

Concernant la comptabilisation des impacts liés à la première application du règlement, HSBC France a opté pour la méthode prospective de réallocation des valeurs nettes comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cette méthode consiste à répartir les valeurs nettes comptables des immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier 2005 entre les nouveaux composants identifiés et à amortir les valeurs nettes comptables ainsi reconstituées sous déduction de leur valeur résiduelle, sur les durées d'utilisation restant à courir.

#### *Immeubles d'exploitation et de placement*

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC France a appliqué cette approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
<b>Infrastructures</b>	
Construction . . . . .	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre . . . . .	25 ans linéaire
<b>Installations techniques</b>	
Climatisation Ventilation Chauffage . . . . .	10 ans linéaire
Installation électrique lourde . . . . .	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère . . . . .	10 ans linéaire
Installation sécurité . . . . .	10 ans linéaire
<b>Agencements</b>	
Travaux et agencements de second œuvre . . . . .	10 ans linéaire

#### *Immeubles acquis lors de la réalisation de garanties de concours compromis*

Les immeubles dont HSBC France acquiert la propriété à la suite de défaillances de débiteurs sont traités au plan comptable suivant l'intention de l'établissement quant à la poursuite de leur détention.

Les immeubles que la banque souhaite revendre rapidement sont considérés comme des stocks. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais dépréciés le cas échéant. Ils sont enregistrés au poste "Autres actifs", la dépréciation correspondante figurant dans les dépréciations diverses.

Les immeubles destinés à être conservés durablement et dont la banque a organisé la location constituent des immobilisations hors exploitation amorties selon les mêmes durées que les immeubles d'exploitation de caractéristiques similaires. Conformément aux instructions des autorités de tutelle, des dépréciations ont été constituées lorsque les valeurs de marché des immobilisations hors exploitation étaient inférieures à leur valeur nette comptable.

#### *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce acquis, dès lors qu'ils ne correspondent pas à des actifs identifiables séparément, ne sont pas amortis. En revanche, ils sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation sur la base d'indices objectifs.

#### *Autres immobilisations*

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

- matériel de bureau : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- logiciels : 3 à 5 ans.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

#### b Portefeuille titres

Selon les dispositions du CRC 90-01 modifié, les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

##### *Titres de transaction*

Les titres de transaction sont des titres négociables sur un marché à caractère liquide et qui sont acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

##### *Titres de placement*

Les titres acquis dans une optique de rendement, mais en principe destinés à la revente à plus ou moins brève échéance, sont inscrits sous la rubrique "Titres de placement".

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles dépréciations.

##### *Titres d'investissement*

Sont considérés comme des titres d'investissement, les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique, avec amortissement de l'écart de taux initial (premium ou discount) sur la durée de vie résiduelle. Ils peuvent toutefois faire l'objet de dépréciation en cas de risque de contrepartie.

Les titres acquis dans une optique de rendement ou détenus pour des raisons réglementaires dans certaines succursales à l'étranger sont classés en titres d'investissement.

##### *Titres de l'activité de portefeuille*

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

### *Autres titres détenus à long terme*

Les “Autres titres détenus à long terme” sont des actions et valeurs assimilées que HSBC France entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus mais avec l’intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l’entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d’acquisition ou de leur valeur d’utilité.

Les modalités d’évaluation de la valeur d’utilité sont précisées ci-après.

### *Titres de participation et parts dans les entreprises liées*

La rubrique “Titres de participation et parts dans les entreprises liées” regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d’utilité déterminée ci-après.

L’appréciation de la valeur d’utilité des titres de l’activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l’appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l’appréciation du marché fondée sur des études d’analystes financiers ;
- l’évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.

### **Enregistrement des résultats**

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique “Gains nets sur actifs immobilisés” du compte de résultat, à l’exception des plus-values réalisées dans le cadre d’opérations de restructuration comptabilisées en résultat exceptionnel.

### **Présentation du portefeuille dans les états publiables**

La directive européenne 86/635 modifiée, visant à normaliser la présentation des états financiers des établissements de crédit dans l’Union européenne, n’a pas retenu la notion d’intention comme critère de classement de portefeuille. Cette segmentation est reportée en annexe (Notes 4 et 5).

Au bilan, le portefeuille est ventilé suivant les catégories juridiques de support :

- effets publics et valeurs assimilées : titres négociables émis par les Etats quelle que soit leur nature (bons du trésor, obligations, etc.) ;
- obligations et autres titres à revenu fixe : titres émis par le secteur privé ou par des organismes publics, dès lors qu’ils ne sont pas admis au refinancement de la banque centrale du pays d’émission ;
- actions et autres titres à revenu variable y compris les titres de l’activité de portefeuille ;
- participations et autres titres détenus à long terme ;
- parts dans des entreprises liées.

### *Opérations de pension livrée*

Les opérations de cession ou d’acquisition temporaires de titres qui s’inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille-titres. Au plan comptable, conformément à l’article 5 du règlement 89-07 modifié par le règlement 94-05 du CRBF, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l’opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

#### *Valeurs reçues ou données en pension*

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de “*Buy and sell back*”.

#### *Prêts emprunts de titres contre collatéral espèces*

Les prêts emprunts de titres contre collatéral espèces sont assimilés, au plan comptable, à des pensions.

---

### c Prêts et créances

#### *Prêts évalués individuellement*

Les dotations sur dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont calculées sur la base de la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC France applique les dispositions de l'avis 2007-06 du Conseil National de la Comptabilité relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC France ;
- ou le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC France dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ;
- ou le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

En matière de crédits accordés aux professionnels du secteur immobilier, le déclassement éventuel en créances douteuses est opéré, opération par opération, sur la base de critères prenant en compte : les perspectives de sortie du projet, la capacité des associés à apporter les fonds propres nécessaires ainsi que leur solvabilité.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application du règlement CRC 2005-03 modifiant le CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Par ailleurs, la banque constitue, eu égard aux usages bancaires, des provisions destinées à couvrir les risques encourus sur certains pays généralement classés à risques par la profession.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

### *Prêts évalués sur base de portefeuille*

En application des normes IFRS, une dépréciation sur base de portefeuille est comptabilisée dans les comptes consolidés de HSBC France afin de tenir compte des risques de crédit avérés, mais qui ne peuvent être affectés à des créances individuelles à la date de clôture de l'exercice.

Une telle dépréciation n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux en raison de l'absence de texte réglementaire.

### *Décotes sur créances restructurées*

En application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

### *Application du taux d'intérêts effectif*

En application du règlement 2009-03 du CRC du 3 décembre 2009, HSBC France a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

---

## d Provisions

Conformément au CRC 2000-06, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### *Provisions pour retraites*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, HSBC France a choisi d'adopter la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

HSBC France fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis, et sinon reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

#### *Provisions sur PEL et CEL*

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément au règlement CNC 2007-01 relatif à la comptabilisation des comptes et plans épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts épargne logement et à consentir des prêts épargne logement, HSBC France provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

#### *Provision au titre des paiements à base d'actions*

##### **Plan d'actions gratuites du Groupe HSBC**

Le plan d'actions gratuites du Groupe HSBC est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "Group Performance Share Plan" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Depuis 2006, le Groupe HSBC a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites à certains de ses salariés, qui prévoient l'attribution d'un nombre fixe de titres HSBC Holdings plc. L'acquisition des titres est définitive pour le salarié deux ou trois ans après leur attribution, sous réserve de présence du salarié dans le Groupe HSBC.

Les plans 2006, 2007 et 2008 ont fait l'objet d'un mécanisme de couverture consistant en l'achat des titres sur le marché lors de leur attribution. Ces achats sont réalisés par un *trust* contrôlé par HSBC Holdings plc. HSBC France est facturé par le *trust* en date de livraison sur la base du cours d'achat des actions.

A l'inverse des plans précédents, les plans octroyés en 2009, 2010 et 2011 par HSBC France n'ont pas fait l'objet d'une couverture par HSBC Holdings plc. La livraison des titres est donc réalisée par l'achat des titres sur le marché, au plus tard à la date d'échéance du plan.

En 2011, HSBC France a été facturé au titre du plan 2009, sur la base du cours d'achat des titres, déduction faite des actions excédentaires du *trust* relatives aux plans précédents et constituées des titres non livrés et des titres reçus en rémunération des dividendes et des droits préférentiels de souscription.

Conformément au règlement CRC 2008-15 :

- la charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de provision qui est soldé lors de l'acquisition définitive par les salariés. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance ;
- la provision constatée est basée sur le cours de clôture de l'action HSBC Holdings plc.

### Plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe HSBC est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe HSBC entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions du Groupe HSBC sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe HSBC.

Enfin, des options de souscription d'actions avec conditions de performance ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe HSBC par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

---

#### e *Fonds pour risques bancaires généraux*

Aucun FRBG n'est comptabilisé dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2011.

---

#### f *Position de change*

A l'exception des positions de change structurelles valorisées au cours historique, les positions de change actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges de l'exploitation bancaire.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

#### g Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* en compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

---

#### h Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des nouveaux instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions des opérateurs à l'origine, couverture ou opérations de marché. Néanmoins, certaines règles générales s'appliquent à toutes les positions de marché. D'autres règles générales sont spécifiques à certaines catégories d'instruments.

##### *Options de taux et de change*

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur.

HSBC France traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 modifié du CRBF, les variations de valeur de la position sont inscrites en compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

##### *Options sur indices ou sur actions*

Les opérations réalisées sur les contrats d'indices ainsi que sur les actions le sont dans le cadre des opérations de marché : les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en compte de résultat.

##### *Contrats à terme de taux d'intérêts (Matif, futures, etc.)*

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options, en conformité avec l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

##### *Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)*

En application du règlement 90-15 modifié du CRBF, et par l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie du 20 février 2007, les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;

## 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine conformément à l'article 4 du règlement 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* (CDS) ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *pro rata temporis*, sauf si les éléments couverts sont eux-mêmes valorisés dans le bilan en valeur de marché. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation ; l'engagement correspondant figure en hors bilan de la date de négociation à la date de valeur. En règle générale, cette seconde date correspond à un échange de flux monétaires normalement enregistrés alors au bilan.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan, qu'ils soient effectivement échangés ou qu'ils servent simplement de référentiel.

Les contrats de change à terme non couverts par des opérations de trésorerie sont évalués en valeur de marché au cours du terme restant à courir.

---

### i Comptabilisation des charges et des produits

L'ensemble des charges et des produits est comptabilisé *pro rata temporis*, à l'exception de la plupart des commissions et des dividendes qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis.

Les positions de marché longues et courtes sont normalement évaluées au prix de milieu de la fourchette de cotation "demandé-offert", affichée sur les marchés organisés ou par un panel de teneurs de marché. Certains dérivés très spécifiques, résultant généralement de la combinaison de plusieurs produits élémentaires sont évalués à l'aide de modèles qui utilisent ces données de marché ; leur valorisation tient compte toutefois de la moindre liquidité de ces positions qui, en raison de leurs caractéristiques particulières, ne pourraient probablement pas être clôturées à un prix de milieu de fourchette.

La revue des modalités d'application du CRBF 90-15 en matière de détermination de la valeur de marché des instruments financiers a conduit HSBC France à reprendre 30 millions EUR de provisions au 31 décembre 2011 au titre des corrections de valeur couvrant les risques de valorisation induits par le manque de liquidité des positions et les erreurs imputables aux modèles et paramètres utilisés.

Le décompte des intérêts courus en résultat suit les règles juridiques propres à chaque instrument. Ainsi, par exemple, les titres à revenu fixe sont marqués au marché, au pied du coupon de la date de négociation de l'achat à celle de la négociation de la vente ; les intérêts sont enregistrés tant que l'établissement détient ces valeurs mobilières, c'est-à-dire de la date de livraison de l'achat à celle de la livraison de la vente. Sur la place de Paris, pour ce type de papier, un délai de trois jours ouvrés sépare la date de négociation de la date de livraison.

---

### j Résultat exceptionnel

Les éléments qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Le résultat de cessions de filiales et de participations est classé en résultat courant avant impôt.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 1 Principes, règles et méthodes comptables (suite)

#### k Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

En 2011, le groupe d'intégration fiscale est en déficit. Un impôt différé actif a été constaté sur le report des déficits fiscaux, dans la mesure où il apparaît probable que dans le futur un profit taxable pourra être dégagé sur lequel ces déficits fiscaux pourront venir s'imputer. Cet impôt différé actif s'élève à 88,9 millions EUR.

Par ailleurs, le taux d'imposition en France est passé, en 2011, de 34,43 % à 36,10 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions EUR. Pour autant, cette mesure est temporaire et ne concernera que les exercices 2011 et 2012.

#### l Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### m Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Conformément à l'avis 2009-11 du CNC et à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, HSBC France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés.

### 2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>A vue</b> <sup>1</sup> .....	<b>26 823,2</b>	30 857,4
<b>A terme</b> .....	<b>21 726,4</b>	19 969,6
< 3 mois .....	<b>16 589,1</b>	12 719,0
> 3 mois < 1 an .....	<b>2 244,1</b>	4 037,8
> 1 an < 5 ans .....	<b>2 047,2</b>	2 210,0
> 5 ans .....	<b>846,0</b>	1 002,8
Créances rattachées .....	<b>48,5</b>	62,4
<b>Total général</b> .....	<b>48 598,1</b>	50 889,4
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i> .....	<i>37 700,1</i>	<i>45 834,2</i>
<i>Dont prêts subordonnés</i> .....	<i>718,3</i> <sup>2</sup>	<i>712,3</i> <sup>2</sup>

1 Y compris les pensions au jour le jour.

2 Y compris prêt subordonné octroyé en 2008 à HSBC Bank plc pour un montant de 650 millions EUR.

### 3 Crédits à la clientèle

*Encours fin de période*

#### Ventilation des encours par nature

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Créances commerciales . . . . .	217,0	191,5
Comptes ordinaires débiteurs . . . . .	1 993,4	2 326,3
Autres concours à la clientèle <sup>1</sup> . . . . .	59 962,8	66 557,9
<b>Total</b> . . . . .	<b>62 173,2</b>	<b>69 075,6</b>

<sup>1</sup> Dont crédits à durée indéterminée . . . . . 25,5 29,7

#### Ventilation des encours par qualité

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Crédits aux particuliers . . . . .	8 969,5	8 794,9
Crédits à la clientèle financière . . . . .	830,0	120,7
Crédits à la clientèle non financière . . . . .	19 521,5	20 524,7
Titres reçus en pension livrée . . . . .	32 715,4	39 520,3
Créances rattachées . . . . .	136,8	115,0
<b>Total</b> . . . . .	<b>62 173,2</b>	<b>69 075,6</b>
<i>Dont prêts subordonnés</i> . . . . .	59,5	67,2
<i>Dont créances douteuses brutes</i> . . . . .	665,3	712,7
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i> . . . . .	766,8	658,3
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses brutes</i> . . . . .	143,4	170,7
<i>Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i> . . . . .	533,6	472,4
<i>Dont crédits restructurés</i> . . . . .	86,5	94,8

#### Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>A vue</b> <sup>1</sup> . . . . .	<b>2 616,3</b>	2 848,4
<b>A terme</b> . . . . .	<b>59 420,1</b>	66 112,2
< 3 mois . . . . .	31 303,1	38 243,3
> 3 mois < 1 an . . . . .	8 273,0	7 071,6
> 1 an < 5 ans . . . . .	10 707,1	11 162,5
> 5 ans . . . . .	9 136,9	9 634,8
Créances rattachées (intérêts à recevoir) . . . . .	136,8	115,0
<b>Total</b> . . . . .	<b>62 173,2</b>	<b>69 075,6</b>

<sup>1</sup> Y compris les pensions au jour le jour.

#### Ventilation par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Particuliers . . . . .	9 565,7	9 600,2
Commerce, Industries et Services . . . . .	9 679,7	9 561
Immobilier . . . . .	6 041,3	6 205,1
Finance . . . . .	34 596,0	41 553,3
Autres . . . . .	2 290,5	2 156,1
<b>Total</b> . . . . .	<b>62 173,2</b>	<b>69 075,6</b>

**Etats financiers sociaux** (suite)**3 Crédits à la clientèle** (suite)**Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs :**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Effets publics et valeurs assimilées . . . . .	<b>527,0</b>	584,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . . . .	<b>9 300,0</b>	6 754,0
Prêts et créances sur la clientèle <sup>1</sup> . . . . .	<b>10 000,0</b>	7 475,0
Obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	<b>28 898,0</b>	32 649,0
Actions et autres titres à revenu variable . . . . .	–	–
	<b>48 725,0</b>	<b>47 462,0</b>
1 Dont créances éligibles au refinancement de la banque centrale . . . . .	<b>3 412,0</b>	3 125,4

**4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b> . . . . .	<b>23 884,0</b>	33 101,3
Titres de transaction . . . . .	<b>18 594,8</b>	32 569,8
Titres de placement . . . . .	<b>5 230,8</b>	526,2
Titres d'investissement . . . . .	–	–
Créances rattachées . . . . .	<b>58,4</b>	5,3
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> . . . . .	<b>8 846,0</b>	12 156,6
Titres de transaction . . . . .	<b>7 292,9</b>	10 835,2
– obligations et autres titres cotés . . . . .	<b>7 292,9</b>	10 099,0
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables . . . . .	–	736,2
Titres de placement . . . . .	<b>1 328,3</b>	1 085,3
– obligations cotées . . . . .	<b>1 308,1</b>	1 082,3
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables . . . . .	<b>20,2</b>	3
Titres d'investissement . . . . .	<b>205,8</b>	221,9
– obligations cotées . . . . .	<b>205,8</b>	221,9
– obligations non cotées titres du marché interbancaire et titres de créances négociables . . . . .	–	–
Créances rattachées . . . . .	<b>19</b>	14,2
<i>Dont titres subordonnés</i> . . . . .	<b>188,4</b>	221,0
<b>Actions et autres titres à revenus variable et TAP</b> . . . . .	<b>164,0</b>	208,5
Titres de transaction . . . . .	–	–
– actions cotées . . . . .	–	–
– actions et autres titres non cotés . . . . .	–	–
Titres de placement . . . . .	<b>149,8</b>	196,7
– actions cotées . . . . .	–	–
– actions et autres titres non cotés . . . . .	<b>149,8</b>	196,7
Titres de l'activité de portefeuille (TAP) . . . . .	<b>14,2</b>	11,8
– TAP cotées . . . . .	–	–
– TAP non cotés . . . . .	<b>14,2</b>	11,8
<b>Total</b> . . . . .	<b>32 894,0</b>	<b>45 466,4</b>

#### 4 Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement (suite)

##### Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

Nature des opérations (en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		
< 3 mois . . . . .	377,5	1 980,2
> 3 mois < 1 an . . . . .	2 826,0	8 255,7
> 1 an < 5 ans . . . . .	9 118,6	7 897,2
> 5 ans . . . . .	11 503,6	14 962,9
Créances rattachées . . . . .	58,4	5,3
<b>Total</b> . . . . .	<b>23 884,0</b>	<b>33 101,3</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
< 3 mois . . . . .	469,7	1 345,2
> 3 mois < 1 an . . . . .	872,4	3 498,7
> 1 an < 5 ans . . . . .	4 603,7	4 951,4
> 5 ans . . . . .	2 881,2	2 347,1
Créances rattachées . . . . .	19,0	14,2
<b>Total</b> . . . . .	<b>8 846,0</b>	<b>12 156,6</b>

##### Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Nature des opérations (en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Effets publics et valeurs assimilées . . . . .	5 230,8	5 374,8	526,6	530,0
Obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	1 328,3	1 379,4	1 085,3	1 100,7
Actions et autres titres à revenu variable et TAP . . . . .	164,0	169,5	208,5	208,6
<b>Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)</b> . . . . .	<b>6 723,1</b>	<b>6 923,7</b>	<b>1 820,4</b>	<b>1 839,3</b>

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1 b.

(en millions d'euros)	31.12.2011
<b>Plus-values latentes sur titres de placement</b> . . . . .	<b>134,1</b>
– effets publics et valeurs assimilées . . . . .	98,5
– obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	31,7
– actions et autres titres à revenus variable et TAP . . . . .	3,9
<b>Plus-values latentes sur TAP</b> . . . . .	<b>–</b>
<b>Moins-values latentes sur titres de placement ayant fait l'objet d'une dépréciation</b> . . . . .	<b>52,7</b>
– effets publics et valeurs assimilées . . . . .	16,8
– obligations et autres titres à revenu fixe . . . . .	24
– actions et autres titres à revenus variable et TAP . . . . .	11,9
<b>Moins-values latentes sur TAP ayant fait l'objet d'une dépréciation</b> . . . . .	<b>1,7</b>

##### Informations complémentaires sur les titres données en application de l'article 16 du règlement n° 90-01 du CRBF en date du 23 février 1990

###### Montant des titres d'investissement cédés durant l'exercice

Aucune cession au cours de l'exercice 2011, l'objectif étant de ne plus détenir de part significative de titres dans cette catégorie de portefeuille.

###### Différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement

Information n'ayant pas de caractère significatif.

## Etats financiers sociaux (suite)

## 5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
(en millions d'euros)		
<b>Titres de participation</b> . . . . .	<b>323,8</b>	314,9
<b>Titres cotés</b> . . . . .	<b>1,9</b>	1,9
– établissements de crédit . . . . .	–	0,1
– autres . . . . .	<b>1,9</b>	1,9
<b>Titres non cotés</b> . . . . .	<b>321,9</b>	313,0
– établissements de crédit . . . . .	<b>48,3</b>	46,1
– autres . . . . .	<b>273,6</b>	266,9
<b>Autres titres détenus à long terme</b> . . . . .	<b>10,5</b>	10,0
<b>Titres cotés</b> . . . . .	–	–
– établissements de crédit . . . . .	–	–
– autres . . . . .	–	–
<b>Titres non cotés</b> . . . . .	<b>10,5</b>	10,0
– établissements de crédit . . . . .	–	–
– autres . . . . .	<b>10,5</b>	10,0
<b>Parts dans les entreprises liées</b> . . . . .	<b>1 569,0</b>	1 809,3
<b>Titres cotés</b> . . . . .	–	–
– établissements de crédit . . . . .	–	–
– autres . . . . .	–	–
<b>Titres non cotés</b> . . . . .	<b>1 569,0</b>	1 809,3
– établissements de crédit . . . . .	<b>471,4</b>	711,9
– autres . . . . .	<b>1 097,6</b>	1 097,4
<b>Créances rattachées</b> . . . . .	–	–
<b>Total (y inclus réévaluation légale de 1976)</b> . . . . .	<b>1 903,3</b>	2 134,3

	<b>31.12.2011</b>
(en millions d'euros)	
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier (hors avances et créances rattachées)</b> . . . . .	<b>2 459,2</b>
Variations de l'année . . . . .	<b>(372,3)</b>
Acquisitions de titres/augmentations de capital <sup>1</sup> . . . . .	<b>77,9</b>
Cessions <sup>2</sup> . . . . .	<b>(457,5)</b>
Incidence des différences de conversion . . . . .	<b>7,3</b>
Autres mouvements . . . . .	–
<b>Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)</b> . . . . .	<b>2 086,9</b>
<b>Dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b> . . . . .	<b>(325,2)</b>
Variations de l'année . . . . .	<b>141,6</b>
Dotations de l'exercice <sup>3</sup> . . . . .	<b>(41,4)</b>
Reprises de provisions <sup>4</sup> . . . . .	<b>183,0</b>
Autres mouvements . . . . .	–
Incidence des différences de conversion . . . . .	–
<b>Dépréciations au 31 décembre</b> . . . . .	<b>(183,6)</b>
Créances rattachées . . . . .	–
<b>Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées</b> . . . . .	<b>1 903,3</b>

1 Concerne principalement l'augmentation de capital de HSBC SFH (France) pour 19,95 millions EUR ainsi que les titres repris suite à la fusion de HSBC Private Bank France.

2 Concerne principalement l'élimination des titres HSBC Private Bank France pour 440,1 millions EUR et la réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited pour 15 millions GBP, soit 17,1 millions EUR.

3 Concerne principalement la dotation de 38,8 millions EUR sur HSBC Private Wealth Managers.

4 Concerne principalement la reprise de dépréciations HSBC Private Bank France pour 179,7 millions EUR suite à la fusion.

## 6 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier</b> . . . . .	<b>387,0</b>	381,8
Variations de l'année :		
Transferts et autres mouvements <sup>1</sup> . . . . .	<b>91,6</b>	–
Acquisitions d'immobilisations . . . . .	<b>8,5</b>	5,5
Cessions d'immobilisations et autres mouvements . . . . .	<b>(1,7)</b>	(0,3)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre</b> . . . . .	<b>485,4</b>	387,0
<b>Amortissements au 1<sup>er</sup> janvier</b> . . . . .	<b>227,4</b>	220,9
Variations de l'année :		
Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations . . . . .	<b>5,8</b>	6,5
Transferts et autres mouvements . . . . .	<b>8,1</b>	–
Cessions retraités d'immobilisations et autres mouvements . . . . .	<b>(1,2)</b>	–
<b>Amortissements au 31 décembre</b> . . . . .	<b>240,1</b>	227,4
<b>Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre</b> . . . . .	<b>245,3</b>	159,6

1 Impact de la fusion absorption de HSBC Private Bank France.

Conformément au règlement 2004-01 du CRC, un mali technique, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée et l'actif net comptable apporté, a été comptabilisé lors de la fusion de HSBC Hervet avec HSBC France en 2008 et lors de la fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France en 2011.

Le mali technique est repris par le compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs affectés.

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 322-1 du règlement 99-03 du CRC modifié par le règlement 02-10).

### Concernant HSBC Hervet

Le mali technique, d'un montant initial de 139,5 millions EUR, a été affecté extra-comptablement au prorata des plus-values latentes (et net d'impôt) sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)	
Plus-value latente sur titres HSBC de Baecque Beau . . . . .	<b>47,7</b>
Plus-values latentes sur immobilisations . . . . .	<b>9,6</b>
Plus-values latentes sur titres . . . . .	<b>0,2</b>
Fonds de commerce (non affecté) . . . . .	<b>82,0</b>
	<b>139,5</b>

A fin 2011, suite aux réalisations d'actifs (essentiellement la fusion de HSBC de Baecque Beau avec HSBC France en 2008), et en l'absence de dépréciation, le mali s'élève à 89,5 millions EUR.

### Concernant HSBC Private Bank France

Le mali technique, d'un montant de 72,0 millions EUR, a été intégralement affecté en fonds de commerce.

## Etats financiers sociaux (suite)

## 7 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier</b> . . . . .	<b>667,3</b>	968,0
Variations de l'année :		
Transferts et autres mouvements . . . . .	<b>4,8</b>	–
Acquisitions d'immobilisations . . . . .	<b>83,0</b>	50,3
Cessions d'immobilisations et autres mouvements <sup>1</sup> . . . . .	<b>(48,1)</b>	(351,0)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre</b> . . . . .	<b>707,0</b>	667,3
<b>Amortissements au 1<sup>er</sup> janvier</b> . . . . .	<b>486,4</b>	628,6
Variations de l'année :		
Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations . . . . .	<b>47,7</b>	44,5
Transferts et autres mouvements . . . . .	<b>3,5</b>	–
Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements <sup>1</sup> . . . . .	<b>(44,8)</b>	(186,7)
<b>Amortissements au 31 décembre</b> . . . . .	<b>492,8</b>	486,4
<b>Valeurs nettes au bilan au 31 décembre</b> . . . . .	<b>214,2</b>	180,9
Terrains et constructions d'exploitation . . . . .	<b>14,5</b>	15,5
Terrains et constructions hors exploitation . . . . .	<b>1,3</b>	1,0
Autres immobilisations corporelles . . . . .	<b>198,4</b>	164,4
<b>Valeurs nettes au bilan au 31 décembre</b> . . . . .	<b>214,2</b>	180,9

1 *Issus principalement de mises au rebut constatées à l'occasion du Plan de développement 2011.*

## 8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(en millions d'euros)	<i>Encours au</i> <u>31.12.2010</u>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i> <i>utilisées</i>	<i>Reprises</i> <i>disponibles</i>	<i>Autres</i> <i>variations</i>	<i>Encours au</i> <u>31.12.2011</u>
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux) . . . . .	643,1	249,4	(62,3)	(147,9)	(5,2) <sup>1,2</sup>	<b>677,1</b>
Dépréciations sur titres . . . . .	4,3	–	–	–	–	<b>4,3</b>
Provisions pour engagements par signature et litiges . . . . .	10,2	5,2	(0,2)	(6,3)	3,5 <sup>3</sup>	<b>12,3</b>
<b>Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque</b> . . . . .	<b>657,7</b>	<b>254,5</b>	<b>(62,5)</b>	<b>(154,2)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>693,7</b>

1 *Dont effet de désactualisation sur douteux compromis en produit net bancaire . . . . .* (15,2)

2 *Dont impact de la fusion HSBC Private Bank France . . . . .* 9,8

3 *Dont impact de la fusion HSBC Private Bank France . . . . .* 3,7

## 8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque (suite)

### Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice . . . . .		
Créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux) <sup>1</sup> . . . . .	(105,0)	(134,0)
Risques de contrepartie sur titres . . . . .	–	(0,1)
Engagements par signature et litiges <sup>2</sup> . . . . .	0,8	(7,5)
Récupération sur créances amorties . . . . .	1,5	2,0
<b>Total coût du risque hors risque pays</b> . . . . .	<b>(102,7)</b>	<b>(139,6)</b>
Risques pays . . . . .	(9,3)	(2,1)
<b>Total coût du risque</b> . . . . .	<b>(112,0)</b>	<b>(141,7)</b>
1 Y compris pertes non couvertes . . . . .	(11,8)	(8,5)
2 Y compris pertes non couvertes . . . . .	(0,5)	(6,8)

## 9 Autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres . . . . .	150	396
Débiteurs divers et autres comptes d'actif <sup>1</sup> . . . . .	29 187	20 156
<b>Total</b> . . . . .	<b>29 337</b>	<b>20 552</b>

1 Evolution des primes et dépôts de garantie sur dérivés.

## 10 Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'encaissement . . . . .	806	943
Autres comptes de régularisation <sup>1</sup> . . . . .	140 057	76 550
<b>Total</b> . . . . .	<b>140 863</b>	<b>77 493</b>

1 La variation s'explique principalement par la crise financière et ses conséquences sur la dette souveraine en Europe, ce qui entraîne des mouvements importants sur la courbe des taux euro et donc sur la valeur de marché des dérivés.

## 11 Opérations de trésorerie et interbancaires

### Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>A vue</b> . . . . .	<b>8 095,8</b>	9 326,5
<b>A terme</b> . . . . .	<b>38 236,0</b>	40 384,8
< 3 mois . . . . .	27 152,3	32 972,6
> 3 mois < 1 an . . . . .	3 570,1	4 761,3
> 1 an < 5 ans . . . . .	5 654,5	780,9
> 5 ans . . . . .	1 859,1	1 869,9
Dettes rattachées . . . . .	90,0	106,9
<b>Total général</b> . . . . .	<b>46 421,7</b>	<b>49 818,1</b>
Dont titres donnés en pension livrée . . . . .	32 336,5	36 566,3

**Etats financiers sociaux** (suite)**12 Dépôts de la clientèle***Encours fin de période***Nature des opérations**

(en millions d'euros)

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Dépôts à vue . . . . .	<b>15 816,9</b>	17 024,1
Comptes à régime spécial à vue . . . . .	<b>6 659,7</b>	5 672,3
Comptes à régime spécial à terme . . . . .	<b>770,5</b>	816,8
Comptes à terme . . . . .	<b>8 015,7</b>	4 631,4
Bons de caisse et d'épargne <sup>1</sup> . . . . .	-	2,1
<b>Total des dépôts de la clientèle</b> <b>(hors pensions livrées et y compris bons de caisse et bons d'épargne) . . . . .</b>	<b>31 262,7</b>	28 146,7
<b>Total des dépôts hors bons de caisse et bons d'épargne . . . . .</b>	<b>31 262,8</b>	28 144,6
Titres donnés en pension livrée . . . . .	<b>25 135,6</b>	35 865,9
Dettes rattachées . . . . .	<b>177,4</b>	110,8
<b>Total des comptes créditeurs de la clientèle . . . . .</b>	<b>56 575,9</b>	64 121,4

<sup>1</sup> Les bons de caisse sont classés au bilan dans la rubrique "Dettes représentées par un titre".**Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir**

(en millions d'euros)

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
<b>A vue . . . . .</b>	<b>22 549,9</b>	23 499,0
<b>A terme . . . . .</b>	<b>33 848,6</b>	40 511,6
< 3 mois . . . . .	<b>23 246,0</b>	34 055,2
> 3 mois < 1 an . . . . .	<b>9 961,1</b>	5 521,5
> 1 an < 5 ans . . . . .	<b>416,7</b>	650,2
> 5 ans . . . . .	<b>224,7</b>	284,7
Dettes rattachées . . . . .	<b>177,4</b>	110,8
<b>Total . . . . .</b>	<b>56 575,9</b>	64 121,4

**13 Dettes représentées par un titre**

(en millions d'euros)

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Bons de caisse (y compris dettes rattachées) . . . . .	-	2
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables . . . . .	<b>6 559</b>	7 275
Emprunts obligataires . . . . .	<b>10 678</b>	11 994
Dettes rattachées . . . . .	<b>144</b>	149
<b>Total . . . . .</b>	<b>17 381</b>	19 420

**Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir**

(en millions d'euros)

	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
<b>Dettes représentées par un titre . . . . .</b>	<b>17 237</b>	19 271
< 1 an . . . . .	<b>8 794</b>	10 317
dont jusqu'à 3 mois . . . . .	<b>6 876</b>	6 513
de 3 mois à 1 an . . . . .	<b>1 918</b>	3 804
> 1 an < 5 ans . . . . .	<b>7 070</b>	7 655
> 5 ans . . . . .	<b>1 373</b>	1 299
<b>Dettes rattachées . . . . .</b>	<b>144</b>	149
<b>Total . . . . .</b>	<b>17 381</b>	19 420

## 14 Provisions

(en millions d'euros)	<i>Encours au 31.12.2010</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises disponibles</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Encours au 31.12.2011</i>
Provisions pour engagements et litiges. ....	10,2	5,2	(0,2)	(6,4)	3,5	<b>12,4</b>
Provisions pour risques pays	53,4	15,8		(6,5)		<b>62,7</b>
Provisions sur instruments financiers à terme. ....	145,9	19,4		(84,2)	0,5	<b>81,6</b>
Autres provisions <sup>1</sup> . ....	225,5	119,5	(9,8)	(60,7)	6,2	<b>280,7</b>
<b>Total</b> .....	<b>435,0</b>	<b>159,9</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(157,8)</b>	<b>10,2</b>	<b>437,4</b>

<sup>1</sup> Notamment provision pour engagements sociaux (cf. Note 20 "Pensions, plan de retraite"), provision au titre du CFCS (Congé de Fin de Carrière et de Solidarité) et pour restructuration et provision sur PEL/CEL.

### Provision sur PEL/CEL

Montant des provisions au 31 décembre 2011 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 9,1 millions EUR (dont 6,6 millions EUR de provision de plus de 10 ans d'ancienneté, 0,5 million EUR de provision de 4 à moins de 10 ans d'ancienneté et de 2 millions EUR à moins de 4 ans d'ancienneté) ;
- CEL : 0,8 million EUR.

Les mouvements de provisions constatés en résultat en 2011 correspondent à une dotation de 0,3 million EUR (dont 0,4 million EUR de reprise à plus de 10 ans d'ancienneté, 0,9 million EUR de reprise de 4 à moins de 10 ans d'ancienneté et 1,6 million EUR de dotation de moins de 4 ans d'ancienneté).

Montant des encours collectés au 31 décembre 2011 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 745,8 millions EUR dont ancienneté :
  - 0-4 ans : 155,5 millions EUR,
  - 4-10 ans : 306,2 millions EUR,
  - plus de 10 ans : 284,1 millions EUR ;
- CEL : 138,0 millions EUR.

Montant des encours de crédits au 31 décembre 2011 par tranche d'ancienneté :

- PEL : 3,6 millions EUR :
  - 0-4 ans : 2,3 millions EUR,
  - 4-10 ans : 0,5 million EUR,
  - plus de 10 ans : 0,8 million EUR ;
- CEL : 20,8 millions EUR.

**Etats financiers sociaux** (suite)**15 Autres passifs**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres . . . . .	<b>226</b>	122
Créditeurs divers et autres <sup>1</sup> . . . . .	<b>12 843</b>	17 986
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes . . . . .	<b>36 728</b>	32 620
<b>Total</b> . . . . .	<b>49 797</b>	50 728

<sup>1</sup> Evolution des primes et dépôts de garantie sur dérivés.

**16 Comptes de régularisation passif**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Comptes d'encaissement . . . . .	<b>757</b>	851
Autres comptes de régularisation <sup>1</sup> . . . . .	<b>141 258</b>	77 042
<b>Total</b> . . . . .	<b>142 015</b>	77 893

<sup>1</sup> La variation s'explique principalement par la crise financière et ses conséquences sur la dette souveraine en Europe, ce qui entraîne des mouvements importants sur la courbe des taux euro et donc sur la valeur de marché des dérivés.

**17 Dettes subordonnées**

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Titres subordonnés remboursables . . . . .	<b>165</b>	165
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée . . . . .	<b>16,2</b>	16,2
Dettes rattachées . . . . .	<b>0,4</b>	0,4
<b>Total</b> . . . . .	<b>181,6</b>	181,6

**Emissions de HSBC France**

Les titres subordonnés émis par HSBC France, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Les principales émissions sont détaillées ci-dessous :

**Titres subordonnés remboursables**

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Titres subordonnés remboursables . . . . .	25.03.2004	25.03.2014	Taux variable	EUR	<b>150,0</b>	150,0
Titres subordonnés remboursables . . . . .	15.12.2000	15.12.2015	Taux variable	EUR	<b>15,0</b>	15,0
Dettes rattachées . . . . .						0,1
<b>Total des émissions de HSBC France (y inclus dettes rattachées)</b> . . . . .					<b>165,0</b>	165,1

## 17 Dettes subordonnées (suite)

### Titres participatifs : Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux de référence	Devise d'émission	31.12.2011	31.12.2010
Titres subordonnés à durée indéterminée . . . . .	22.07.1985	TMO – 0,25	FRF	<b>16,2</b>	16,2
Dettes rattachées . . . . .				<b>0,4</b>	0,4
<b>Total (y inclus dettes rattachées) . . . . .</b>				<b>16,6</b>	16,6

## 18 Capital social

	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant (en milliers d'euros)</i>
(actions de 5 euros)				
Au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	<b>67 437 820</b>	<b>337 189</b>	67 437 820	337 189
– Exercice d'options de souscription . . . . .	–	–	–	–
– Augmentation de capital - Fusion . . . . .	<b>7</b>	–	–	–
– Réduction du capital . . . . .	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre . . . . .</b>	<b>67 437 827</b>	<b>337 189</b>	67 437 820	337 189

### Autres titres représentatifs de capital

Suite à la fusion de HSBC Private Bank France le 31 octobre 2011, les options portant sur des actions HSBC Private Bank France ont été échangées contre des options de souscription d'actions de HSBC France selon la parité déterminée au moment de la fusion.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions HSBC France pouvant être créées par exercice de levée de ces options est de 22 645, ce qui porterait le capital à 67 460 472 actions.

### Droit de vote

Au 31 décembre 2011, le total des droits de vote s'établit à 67 437 827 ; les actions à droit de vote double ayant disparu à l'issue de l'offre publique d'achat et de l'offre de retrait obligatoire initiée par HSBC Holdings Plc.

**Etats financiers sociaux** (suite)**19 Capitaux propres**

	31.12.2011		31.12.2010	
	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>	<i>Avant affectation des résultats</i>	<i>Après affectation des résultats</i>
(en millions d'euros)				
Capital souscrit . . . . .	337,2	337,2	337,2	337,2
Prime d'émission, fusion, etc. . . . .	16,1	16,1	16,1	16,1
Réserves . . . . .	1 047,9	1 047,9	1 047,9	1 047,9
Réserve légale . . . . .	38,1	38,1	38,1	38,1
– Réserve des plus-values à long terme . . . . .	405,5	405,5	405,5	405,5
– Réserve de réévaluation . . . . .	5,5	5,5	5,5	5,5
– Réserve extraordinaire et autres . . . . .	304,7	304,7	304,7	304,7
– Réserve libre . . . . .	294,1	294,1	294,1	294,1
Ecart de réévaluation . . . . .	–	–	–	–
Report à nouveau . . . . .	2 877,0	2 785,5	2 972,9	2 877,0
Acomptes sur dividende . . . . .	(118,0)		(719,6)	
Provisions réglementées . . . . .	33,1	33,1	40,2	40,2
Résultat de la période . . . . .	26,5		623,7	
<b>Capitaux propres</b> . . . . .	<b>4 219,8</b>	<b>4 219,8</b>	<b>4 318,4</b>	<b>4 318,4</b>

**Variation des capitaux propres en 2011**

(en millions d'euros)

<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> . . . . .	<b>4 318,4</b>
Résultat de la période . . . . .	26,5
Emission liée aux options de souscription d'actions . . . . .	–
Réduction de capital . . . . .	–
Acompte sur dividendes . . . . .	(118,0)
Autres <sup>1</sup> . . . . .	(7,1)
RAN première comptabilisation du taux intérêt effectif . . . . .	–
<b>Solde au 31 décembre 2011</b> . . . . .	<b>4 219,8</b>

<sup>1</sup> Variation liée aux provisions réglementées et à l'écart de réévaluation.**Réserve légale**

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

**Réserve des plus-values nettes à long terme**

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

**Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)**

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

**Autres réserves**

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, HSBC France pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

## 20 Pensions, plan de retraite

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Provision pour engagements sociaux <sup>1</sup> . . . . .	<b>115,0</b>	101,3

<sup>1</sup> Incluant le régime complémentaire à prestations définies des membres du Comité Exécutif pour 3,4 millions EUR en 2011.

### Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, servant de base au calcul des charges des exercices correspondants sont les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité
Au 31 décembre 2011. . . . .	4,5	- <sup>1</sup>	2	2	3	- <sup>2</sup>
Au 31 décembre 2010 . . . . .	4,75	- <sup>1</sup>	2	2	3	- <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4 % en 2011 et de 4 % en 2010.

<sup>2</sup> HSBC France utilise les tables de mortalité TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGHITGF05 pour les engagements de retraite.

HSBC France détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

### Provision comptabilisée

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	31.12.2010
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies . . . . .	<b>128,07</b>	114,6
Juste valeur des actifs des régimes . . . . .	<b>(13,3)</b>	(13,3)
<b>Passif net comptabilisé . . . . .</b>	<b>115,0</b>	101,3

**Etats financiers sociaux** (suite)**21 Hors bilan**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements donnés		
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit .....	<b>2 159</b>	1 840
En faveur de la clientèle .....	<b>19 633</b>	17 201
– ouvertures de crédits confirmés .....	<b>19 573</b>	17 150
– acceptations à payer et divers .....	<b>59</b>	51
<b>Total</b> .....	<b>21 792</b>	19 041
<i>Dont opérations avec les entreprises liées</i> .....	<i>820</i>	<i>513</i>
Engagements reçus		
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit .....	<b>6 510</b>	3 742
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements donnés		
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit .....	<b>2 097</b>	1 365
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle .....	<b>4 057</b>	4 055
<b>Total</b> .....	<b>6 154</b>	5 420
<i>Dont opérations avec les entreprises liées</i> .....	<i>121</i>	<i>100</i>
Engagements reçus		
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit .....	<b>6 750</b>	6 760

## 22 Opérations sur instruments financiers à terme

### Opérations de change à terme

	31.12.2011			31.12.2010			
	Juste valeur nette au 31.12.2011	Opérations de couverture <sup>1</sup>	Opérations de marché <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup>	Opérations de couverture <sup>1</sup>	Opérations de marché <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup>
(en milliards d'euros)							
<b>Opérations fermes</b> .....	<b>(4,6)</b>	<b>8,0</b>	<b>4 675,7</b>	<b>4 683,7</b>	<b>9,1</b>	<b>4 530,3</b>	<b>4 539,4</b>
Opérations sur marchés organisés .....	-	-	<b>117,8</b>	<b>117,8</b>	-	<b>142,1</b>	<b>142,1</b>
- contrats de taux .....			<b>117,8</b>	<b>117,8</b>		<b>142,1</b>	<b>142,1</b>
- contrats de change .....			<b>117,8</b>	<b>117,8</b>		<b>142,1</b>	<b>142,1</b>
- indices et actions .....			<b>117,8</b>	<b>117,8</b>		<b>142,1</b>	<b>142,1</b>
Opérations de gré à gré .....	<b>(4,6)</b>	<b>8,0</b>	<b>4 557,9</b>	<b>4 565,9</b>	<b>9,1</b>	<b>4 388,2</b>	<b>4 397,3</b>
- futures de taux .....			<b>396,5</b>	<b>396,5</b>		<b>191,0</b>	<b>191,0</b>
- <i>swaps</i> de taux .....	<b>1</b>	<b>1,7</b>	<b>3 961,2</b>	<b>3 962,9</b>	<b>3,2</b>	<b>3 981,3</b>	<b>3 984,5</b>
- <i>swaps</i> de devises et <i>swaps</i> cambistes .....	<b>(5,5)</b>	<b>0,3</b>	<b>66,1</b>	<b>66,4</b>	<b>0,7</b>	<b>58,0</b>	<b>58,7</b>
- autres contrats à terme .....	<b>(0,1)</b>	<b>6,0</b>	<b>134,1</b>	<b>140,1</b>	<b>5,2</b>	<b>157,9</b>	<b>163,1</b>
<b>Opérations conditionnelles</b> .....	<b>(3,70)</b>	<b>2,10</b>	<b>564,40</b>	<b>566,50</b>	<b>4,1</b>	<b>518,90</b>	<b>523,00</b>
Opérations sur marchés organisés .....	-	-	<b>54,6</b>	<b>54,6</b>	-	<b>33,5</b>	<b>33,5</b>
Options de taux .....			<b>4,6</b>	<b>4,6</b>		<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
Options de change .....			<b>50,0</b>	<b>50,0</b>		<b>33,2</b>	<b>33,2</b>
Autres options .....							
Opérations de gré à gré .....	<b>(3,7)</b>	<b>2,1</b>	<b>509,8</b>	<b>511,9</b>	<b>4,1</b>	<b>485,4</b>	<b>489,5</b>
<i>Caps et floors</i> .....		<b>1,3</b>	<b>214,4</b>	<b>215,7</b>	<b>2,4</b>	<b>232,9</b>	<b>235,3</b>
<i>Swaptions</i> et options .....	<b>(3,7)</b>			-	<b>(2)</b>		-
- achetés .....		<b>0,8</b>	<b>138,7</b>	<b>139,5</b>	<b>1,7</b>	<b>122,9</b>	<b>124,6</b>
- vendus .....			<b>156,7</b>	<b>156,7</b>		<b>129,6</b>	<b>129,6</b>
<b>Total des opérations sur instruments financiers à terme</b> .....		<b>10,1</b>	<b>5 240,1</b>	<b>5 250,2</b>	<b>13,2</b>	<b>5 049,2</b>	<b>5 062,4</b>

<sup>1</sup> Montants des notionnels.

## Etats financiers sociaux (suite)

### 22 Opérations sur instruments financiers à terme (suite)

#### Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt en cours

(en milliards d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
Contrats de couverture individualisée .....	1,7	3,2
Contrats de couverture globale .....	-	-
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction .....	3 961,2	3 981,3
Opérations de marché en position isolée .....	-	-

#### Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31.12.2011			<i>Total</i>
	<u>&lt;= 1 an</u>	<u>&lt;= 5 ans</u>	<u>&gt; 5 ans</u>	
Instruments financiers de :				
Devises .....	16,8	34,5	15,2	66,5
Taux .....	1 132,5	1 373,1	1 457,4	3 963,0
Autres .....	683,7	305,2	231,8	1 220,7
<b>Total</b> .....	<b>1 833,0</b>	<b>1 712,8</b>	<b>1 704,4</b>	<b>5 250,2</b>

#### Montants de l'équivalent risque de crédit

Montants des équivalents risques de crédit sur produits dérivés

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadre et bénéficiant des effets de compensation</b> .....	<b>5 129,2</b>	6 146,7
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE. ....	5 125,6	3 621,5
2. Transactions réalisées avec la clientèle et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE .....	3,6	2 525,2
<b>B – Autres contrats</b> .....	<b>633,4</b>	27,5
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE. ....	632,8	5,4
– contrats sur taux d'intérêts .....	120,1	5,4
– contrats sur devises .....	512,8	-
– contrats sur actions .....	-	-
– contrats sur produits de base .....	-	-
2. Transactions réalisées avec la clientèle et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE .....	0,6	22,1
– contrats sur taux d'intérêts .....	-	13,8
– contrats sur devises .....	0,6	8,3
– contrats sur actions .....	-	-
<b>Total des équivalents risques de crédit</b> .....	<b>5 762,6</b>	6 174,2
<i>Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de</i> .....	<i>1 701,7</i>	<i>1 999,1</i>

## 23 Marge d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Etablissements de crédits et assimilés .....	648,1	472,1
Clientèle .....	1 438,8	1 212,4
Obligations et ATRF .....	254,0	187,3
<b>Total</b> .....	<b>2 340,9</b>	<b>1 871,8</b>
<b>Intérêts et charges assimilés</b>		
Etablissements de crédits et assimilés .....	509,6	335,2
Clientèle .....	626,0	388,5
Dettes subordonnées .....	3,1	3,0
Autres obligations et ATRF .....	466,9	415,4
<b>Total</b> .....	<b>1 605,6</b>	<b>1 142,1</b>

## 24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Revenus</b>		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille .....	—	—
Titres de participation et autres titres détenus à long terme .....	38,7	16,0
Parts dans les entreprises liées .....	149,9	198,9
<b>Total</b> .....	<b>188,6</b>	<b>214,9</b>

## 25 Ventilation des commissions

### Ventilation des commissions inscrites dans les rubriques "Commissions" du compte de résultat publiable

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Commissions</b>		
<b>Produits</b> .....	<b>808,1</b>	<b>750,0</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit .....	5,9	5,9
Sur opérations avec la clientèle .....	123,0	124,6
Sur opérations de change .....	2,8	2,5
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres .....	65,2	71,3
Sur prestations de services pour compte de tiers .....	472,5	421,2
Sur engagements .....	99,9	81,6
Autres commissions .....	38,8	42,9
<b>Charges</b> .....	<b>(201,2)</b>	<b>(199,6)</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit .....	(9,0)	(11,4)
Relatives aux opérations sur titres .....	(24,8)	(28,7)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme .....	(12,0)	(18,6)
Sur prestations de service pour compte de tiers .....	(147,1)	(133,0)
Sur engagements .....	(0,4)	(1,0)
Autres commissions .....	(7,9)	(6,9)
<b>Total des commissions</b> .....	<b>606,9</b>	<b>550,4</b>

**Etats financiers sociaux** (suite)**26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Résultats</b>		
– titres de transaction . . . . .	<b>301,8</b>	694,1
– opérations de change . . . . .	<b>9,8</b>	33,8
– instruments financiers à terme . . . . .	<b>(302,6)</b>	(217,4)
<b>Total</b> . . . . .	<b>9,0</b>	510,5

**27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Résultats sur titres de placement</b>		
Plus et moins-values . . . . .	<b>19,5</b>	15,7
Dépréciation . . . . .	<b>(86,8)</b>	26,5
<b>Résultats sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
Plus et moins-values . . . . .	–	(1,2)
Dépréciation . . . . .	<b>(0,1)</b>	1,2
<b>Total</b> . . . . .	<b>(67,4)</b>	42,2

**28 Ventilation des charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements charges sociales impôts et taxes sur rémunération <sup>1</sup> . . . . .	<b>(797,9)</b>	(787,4)
Charges de retraite . . . . .	<b>(96,9)</b>	(92,7)
Participation . . . . .	<b>2,5</b>	(20,3)
Intéressement . . . . .	<b>2,3</b>	(12,3)
<b>Sous-total frais de personnel</b> . . . . .	<b>(890)</b>	(912,7)
<b>Autres frais administratifs</b> . . . . .	<b>(531,2)</b>	(506,3)
<b>Total des charges générales d'exploitation</b> . . . . .	<b>(1 421,2)</b>	(1 419,0)

<sup>1</sup> Dont 15,7 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,4 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2011 et de 16,4 millions EUR au titre de la rémunération du Comité Exécutif et 0,3 million EUR de jetons de présence versés aux administrateurs pour 2010.

**Plan d'actions gratuites 2009**

La provision liée à ce plan a été reprise en totalité pour un montant de 38,8 millions EUR en contrepartie de la remise des actions pour 38,6 millions EUR.

La charge finale pour HSBC France (basée sur le prix de couverture) est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les salariés. Elle s'élève à 1,6 million EUR en 2011.

**Plans d'actions gratuites 2010 et 2011**

La charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions attribuées n'ont pas été acquises par le *trust*. La provision constituée sur ces plans est donc constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base du prix de marché au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, la provision s'élève à 34,3 millions EUR sur le plan 2010 et à 8,1 millions EUR sur le plan 2011.

## 28 Ventilation des charges générales d'exploitation (suite)

### Plans d'actions gratuites 2012 (au titre de la performance 2011)

La charge finale pour HSBC France n'est pas connue puisque les actions n'ont pas encore été attribuées aux salariés. La provision constituée sur ces plans est donc constatée par avance linéairement sur la période d'acquisition des droits par le salarié, sur la base d'hypothèses d'attribution.

Au 31 décembre 2011, la provision s'élève à 3,2 millions EUR.

## 29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Gains ou pertes sur titres d'investissement	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles <sup>1</sup>	(1,3)	236,9
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées <sup>2</sup>	(35,2)	16,2
<b>Total</b>	<b>(36,5)</b>	<b>253,1</b>

1 Non significatif en 2011. En 2010 plus-values de cession 103, Champs-Élysées et 15 rue Vernet pour 236,7 millions EUR.

2 En 2011, essentiellement dépréciation des titres HSBC Private Wealth Managers pour 38,1 millions EUR.

## 30 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
<b>Impôts courants</b>		
A taux normal	66,8	11,9
A taux réduit	-	54,2
<b>Impôts différés</b>	<b>81,2</b>	<b>(12,1)</b>
<b>Total</b>	<b>148,0</b>	<b>54,0</b>

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1 k.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

(en %)	Echéance 2012	Echéance 2011	Echéance 2010
Taux normal	36,10	36,10	34,43
Taux réduit (imposition PVLT)	3,44	3,44	1,72
Taux réduit (PV de cession immeubles SIIC)	19,00	19,00	19,00
<b>Taux impôts différés taux normal</b>	<b>34,43</b>	<b>34,43</b>	<b>34,43</b>

## Etats financiers sociaux (suite)

---

### 30 Impôt sur les bénéfices (suite)

En 2011, le groupe d'intégration fiscale est en déficit. Un impôt différé actif a été constaté sur le report des déficits fiscaux, dans la mesure où il apparaît probable que dans le futur un profit taxable pourra être dégagé sur lequel ces déficits fiscaux pourront venir s'imputer. Cet impôt différé actif s'élève à 88,9 millions EUR.

Par ailleurs, le taux d'imposition en France est passé, en 2011, de 34,43 % à 36,10 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 250 millions EUR. Pour autant, cette mesure est temporaire et ne concernera que les exercices 2011 et 2012.

#### Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2011, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 60,4 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'est élevée à 60,4 millions EUR.

Au titre de 2010, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC France représentaient 83 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC France s'élevait à 51,8 millions EUR.

Ces subventions sont comptabilisées en totalité sur la ligne "Impôts".

#### Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différé comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2011 à 206 millions EUR contre 124,9 millions EUR au 31 décembre 2010.

Cette créance se décompose, au 31 décembre 2011, en un impôt différé actif de 220 millions EUR contre 134,1 millions EUR au 31 décembre 2010, et en un impôt différé passif de 14 millions EUR contre 9,2 millions EUR au 31 décembre 2010.

### 31 Litiges

---

Au 31 décembre 2011, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat et, le cas échéant, sur le groupe HSBC France.

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux**

---

*Exercice clos le 31 décembre 2011*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HSBC France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II - Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### *Estimations comptables*

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 1 c de l'annexe.
- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011, votre société a procédé à d'autres estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées, ainsi que sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la Note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**Etats financiers sociaux** (suite)**III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 20 avril 2012

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France

### Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2011

#### Réseaux bancaires

**Distribution** HSBC Factoring (France) (100 %)

#### Banque de financement, d'investissement et de marchés

**Affaires immobilières** Foncière Elysées SA (100 %)  
 HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)  
 Immobilière Bauchart (100 %)  
 Réalimo Négociations (100 %)

**Montages structurés et Banque de financement et d'investissement** HSBC SFH (France) (100 %) (précédemment HSBC Covered Bonds (France))  
 Société Financière et Mobilière (100 %)  
 HSBC Leasing (France) (100 %)  
 HSBC Leasing (Belgium) (100 %)  
 CCF Charterhouse GmbH (100 %)

**Marchés** Financière d'Uzès (34 %)

#### Gestion d'actifs

**En France** HSBC Global Asset Management (France) (100 %)  
 HSBC Global Asset Management Financial Services (100 %)  
 (précédemment Sinopia Financial Services)  
 HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)  
 HSBC Private Wealth Managers (99,9 %)  
 HSBC REIM (France) (100 %)

**A l'étranger** HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

#### Filiales et participations

**En France** Valeurs Mobilières Elysées (100 %) (précédemment Nobel)  
 Société Française Suisse (100 %)  
 Elysées Formation (100 %)  
 Société Immobilière Malesherbes Anjou (100 %)  
 Excofina (100 %)

**A l'étranger** Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

## Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

### Distribution

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>HSBC Factoring (France)</b>	<b>1 115 984</b>	808 554	<b>20 086</b>	14 378	<b>5 708</b>	2 367	<b>100,0</b>	100,0

HSBC Factoring (France) a vu son activité progresser de 54 % en 2011, avec un chiffre d'affaires brut de 5,7 milliards EUR, correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire comptable a augmenté de 33 %, pour atteindre 23,5 millions EUR, et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 8,7 millions EUR. Les axes de développements de HSBC Factoring (France) en 2011 ont, notamment, été les suivants :

- atteindre une part de marché de 3,1 % à fin 2011. A fin septembre, HSBC Factoring (France) représentait déjà 3,1 % du marché de l'affacturage en France ;
  - renforcer l'activité internationale (import et export), les revenus transfrontaliers générés au sein du Groupe et la coordination ;
  - obtenir la certification ISO 9001 en 2012 ;
  - mettre en œuvre le projet SEPA (migration), effectif en août 2011 ;
  - préparer la nouvelle modélisation du schéma EAD (*Exposure At Default*) ;
  - poursuivre le travail sur l'optimisation du niveau de RoRWA (*Return on Risk Weighted Assets*) ;
  - améliorer la rentabilité de l'établissement avec un objectif de baisse de coefficient d'exploitation.
- Au 31 décembre 2011, le coefficient d'exploitation de la structure est de 59 % contre 69 % en 2010.

### Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

<b>HSBC Leasing (France)</b>	<b>1 899 309</b>	1 976 318	<b>200 405</b>	213 578	<b>(13 172)</b>	(43 679)	<b>100,0</b>	100,0
------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	-----------------	----------	--------------	-------

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. Au cours de l'exercice 2011, les filiales de HSBC Leasing (France) ont financé 6 nouveaux appareils destinés au transport de passagers pour des clients asiatiques et du Moyen-Orient. L'encours des participations sur 2011 s'élève à 1,78 milliard EUR, soit un niveau similaire à celui de 2010.

<b>HSBC Real Estate Leasing (France)</b>	<b>1 015 540</b>	1 118 661	<b>65 858</b>	60 177	<b>5 681</b>	4 548	<b>100,0</b>	100,0
--	------------------	-----------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

En 2011, la production de cette filiale, spécialisée dans le financement en crédit-bail immobilier, s'élève à 120 millions EUR. Ce niveau de production, la maîtrise du coût du risque et des frais généraux en baisse permettent une progression significative du résultat net.

### Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

<b>HSBC Global Asset Management (France)</b>	<b>186 664</b>	137 116	<b>108 848</b>	81 088	<b>66 128</b>	19 683	<b>100,0</b>	100,0
--	----------------	---------	----------------	--------	---------------	--------	--------------	-------

L'année 2011 a été marquée par une restructuration des entités juridiques du métier de la Gestion d'actifs en application de la stratégie globale de la ligne de métier, décidée en mai 2010, visant à capitaliser sur la marque HSBC. HSBC Global Asset Management (France), Halbis Capital Management (France) et Sinopia Asset Management ont, de ce fait, fusionné au 30 juin, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011, après que Sinopia Asset Management ait préalablement absorbé Sinopia – Société de Gestion. Par ailleurs, les filiales Sinopia Asset Management (UK) Ltd et Sinopia Asset Management (Asia-Pacific) Ltd ont été cédées respectivement à HSBC Global Asset Management (UK) Ltd et à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Ltd. Enfin, HSBC Global Asset Management (France) a repris le rôle de distributeur des produits de HSBC Private Wealth Managers, rattachée fonctionnellement au métier de la Gestion d'actifs le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Ces opérations de réorganisation expliquent la forte progression du résultat net social par rapport à l'exercice antérieur.

Hors impact de ces opérations, le résultat avant impôt est globalement stable, reflétant une année très contrastée, avec un 1<sup>er</sup> semestre dynamique alors que la crise de la Zone euro a très fortement contraint les encours et donc les revenus dès le mois d'août. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 69 milliards EUR contre 78 milliards EUR à fin 2010, soit une baisse de 11 %. Cette diminution est due à une décollecte de 12,5 milliards EUR et un effet prix négatif de 2,5 milliards EUR, partiellement compensés par les actifs apportés lors des fusions, pour 6 milliards EUR.

Sur la clientèle institutionnelle, les fonds monétaires expliquent l'essentiel de la décollecte (7,9 milliards EUR) alors que les expertises obligataires ont poursuivi leur développement, notamment sur les fonds crédit, High Yield ou dette émergente. Concernant la clientèle de Banque de détail, la gestion patrimoniale, à travers le réseau de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, a contribué de manière positive au développement, alors que les réseaux de distribution externes se sont avérés plus prudents, en raison, notamment, d'une réduction de l'exposition sur les marchés émergents sur lesquels HSBC est un des leaders mondiaux. Tous les segments de la clientèle de Banque de détail, tant en termes de réseaux de distribution (Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, Banque privée, Banque d'entreprises ou Réseaux de distribution externe) que géographiques (France, Benelux, Europe du Sud et du Nord), ont continué de faire l'objet d'efforts soutenus.

En 2011, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi ses investissements visant à mutualiser et à renforcer la robustesse des systèmes et des processus ainsi que le contrôle des risques.

\* Avant affectation du résultat.

**Gestion d'actifs** (suite)  
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>HSBC Epargne Entreprise (France)</b>	<b>75 623</b>	84 432	<b>43 005</b>	47 316	<b>689</b>	(141)	<b>100,0</b>	100,0
<p>HSBC Epargne Entreprise (France), établissement de crédit teneur de comptes d'épargne salariale du Groupe HSBC en France et filiale à 100 % de HSBC France, a une clientèle de 13 400 entreprises et gère 800 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France) et leur encours sous gestion était de 3,6 milliards EUR au 31 décembre 2011. Au 30 juin 2011, cet encours s'élevait à 3,9 milliards EUR et situait le Groupe au 6<sup>e</sup> rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée soit directement, soit <i>via</i> le réseau de distribution du Groupe HSBC en France et des réseaux partenaires. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.</p>								
<b>HSBC REIM (France)</b>	<b>13 474</b>	15 865	<b>7 094</b>	7 120	<b>3 824</b>	4 506	<b>100,0</b>	100,0
<p>HSBC REIM (France) est la filiale du métier de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2011, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 1,2 milliard EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, doté de 129 immeubles, est une société civile de placement immobilier, principalement, de bureaux en Ile-de-France. Ce fonds a une stratégie de rendement qui s'est traduite ces cinq dernières années par un dividende annuel en croissance ou stable. Le résultat net de HSBC REIM (France), bien qu'en baisse de 15 % par rapport à l'année 2010 qui avait été une année exceptionnelle, est en progression de 76 % par rapport à 2009. Son produit net bancaire, de 12,2 millions EUR, repose pour 57 %, sur des commissions de gestion d'immeubles, et, pour 43 %, sur des commissions de collecte dans le cadre d'augmentations de capital de ses SCPI.</p>								

**Activités de portefeuille**  
(en milliers d'euros)

<b>Société Française et Suisse (SFS)</b>	<b>10 470</b>	19 149	<b>10 445</b>	9 576	<b>868</b>	(72)	<b>100,0</b>	100,0
<p>Les résultats réalisés en 2011 par SFS sont en nette progression par rapport à l'exercice 2010. Cela s'explique principalement par les deux événements suivants, ayant impacté positivement SFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la cession de la totalité de la ligne de titres Swiss Life Holding, qui a généré, au total, un profit après impôt de 632 milliers EUR;</li> <li>- la transmission universelle de patrimoine de sa filiale à 100 % S.G.E.F.F.</li> </ul>								
<b>Valeurs Mobilières Elysées (précédemment Nobel)</b>	<b>205 895</b>	239 172	<b>183 055</b>	205 790	<b>23 285</b>	24 307	<b>100,0</b>	100,0
<p>Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle sont enregistrées des investissements en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portent sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de <i>Private Equity</i>. Le Groupe HSBC a décidé, en 2009, de ne pas prendre d'opérations nouvelles, aussi Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive.</p>								

**Autre filiale du Groupe HSBC en France**  
(en milliers d'euros)

<b>HSBC Assurances Vie (France)</b>	<b>18 502 829</b>	17 691 095	<b>576 468</b>	521 392	<b>40 966</b>	30 848	<b>100,0<sup>1</sup></b>	100,0 <sup>1</sup>
<p>Les primes brutes de réassurance de HSBC Assurances Vie (France) s'élèvent à 2,3 milliards EUR, en augmentation de 1,9 % par rapport à 2010. Les provisions techniques brutes progressent de 6,8 % (14,5 milliards EUR), et celles des contrats en unités de compte baissent de 14,1 % (2,4 milliards EUR). Le résultat net s'établit à 41 millions EUR au 31 décembre 2011 (+ 32,8 % par rapport à 2010).</p>								

<sup>1</sup> Détenue à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch.

\* Avant affectation du résultat.

## Politique d'investissement

### 2007

- Acquisition par HSBC France de 50,01 % d'Erisa et d'Erisa IARD détenus par Swiss Life.  
Montant de l'investissement : 228,75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 100 % d'Erisa et d'Erisa IARD à HSBC Bank plc Paris Branch.  
Montant de la cession : 528 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 13,65 % de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV.  
Montant de la cession : 1 020 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 5,2 % d'Infrastructure Leasing & Financial Services Limited (India).  
Montant de la cession : 27,6 millions EUR.
- Cession par HSBC Private Bank France de 3 % de Canal+ Réunion.  
Montant de la cession : 2,7 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 25 % de FinanCités.  
Montant de l'investissement : 0,55 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de Vernet Expansion afin de permettre à Forepar de racheter aux clients des parts Elysées Forêts.  
Montant de l'investissement : 1,5 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).  
Montant de l'investissement : 75,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France et HSBC Securities (France) SA de 1,2 % d'Euronext.  
Montant de la cession : 134,7 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.  
Montant de la cession : 444,5 millions EUR.
- Réduction de capital de CCF & Partners Asset Management Limited.  
Montant de la cession : 40,6 millions EUR.

### 2008

- Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).  
Montant de la cession : 2 100 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Altadis.  
Montant de la cession : 66,3 millions EUR.

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Covered Bonds (France).  
Montant de l'investissement : 28 millions EUR.
- Souscription par HSBC France de 9,43 % du capital de la Société de Financement de l'Economie Française.  
Montant de l'investissement : 4,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).  
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans la BIAT.  
Montant de la cession : 8,6 millions EUR.

### 2009

- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Financial Products (France).  
Montant de l'investissement : 75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Visa.  
Montant de la cession : 2,8 millions EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.  
Montant de la cession : 13,6 millions EUR.

### 2010

- Cession par HSBC France de son activité dépositaire d'OPCVM et de sa filiale HSBC Securities Services (France).  
Montant de la cession : 8 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Servair.  
Montant de la cession : 3,3 millions EUR.
- Réduction de capital de Nobel.  
Montant de la cession : 46,9 millions EUR.

## 2011

---

- Acquisition par HSBC France de 5,26 % de Citizen Capital.  
Montant de l'investissement : 1 million EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited à HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited.  
Montant de la cession : 17,5 millions EUR.
- Cession par Sinopia Asset Management, filiale à 100 % de HSBC France, de Sinopia Asset Management (UK) Limited à HSBC Global Asset Management (UK) Limited.  
Montant de la cession : 9,7 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments oHG.  
Montant de l'investissement : 145 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à deux augmentations de capital de HSBC Trinkaus Gesellschaft für Bankbeteiligungen oHG.  
Montants des investissements : 135 millions EUR et 35 millions EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC SFH (France).  
Montant de l'investissement : 26 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.  
Montant de la cession : 15 millions GBP.

## Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 15 mai 2012

---

### Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

---

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

---

#### Conventions conclues au cours de l'exercice 2011

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2011.

---

#### Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2011

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de service portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2011.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marchés du groupe HSBC France a poursuivi ses effets en 2011.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2011.

La convention "*Group Software*", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2011 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2007, a également poursuivi ses effets en 2011.

La convention adoptée en 2009, confirmant les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration, concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des dirigeants de HSBC France, a poursuivi ses effets en 2011.

La convention conclue en 2009 avec HSBC Global Asset Management (France) relative à la délégation de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France à HSBC Global Asset Management (France) a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et poursuivi ses effets en 2011.

## **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

---

*Exercice clos le 31 décembre 2011*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **I – Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **II - Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**

*Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

*Convention et engagements concernant le régime complémentaire de retraite à prestations définies des mandataires sociaux*

La convention, adoptée en 2009, a confirmé les décisions adoptées antérieurement par le Conseil d'Administration concernant la mise à jour du règlement du régime complémentaire de retraite à prestations définies de quatre dirigeants du CCF, puis de HSBC France, et du versement de ces retraites complémentaires à Messieurs Filippi, de Backer et Denoyel.

Au titre de cette convention, une dotation à la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2011 pour un montant de 0,8 million EUR.

*Avec HSBC Holdings plc*

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Holdings plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings plc, conformément à la convention conclue en 2005. Au titre de cette convention, une charge de 6,3 millions GBP a été comptabilisée en 2011.
- Convention "Group Software" : HSBC Holdings plc facture des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention conclue en 2006. Au titre de cette convention, une charge de 18 millions USD a été comptabilisée en 2011.
- Convention, renouvelée en 2007, assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales.

**Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 15 mai 2012** (suite)*Avec HSBC Bank plc*

- Convention concernant la refacturation de frais de siège : HSBC Bank plc facture à HSBC France des frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Bank plc, conformément à la convention signée en 2005. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- Convention concernant la refacturation de prestations de services portant sur les activités de marché : HSBC Bank plc facture à HSBC France des prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marché, conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.

*Avec HSBC Bank plc Paris Branch*

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2011 :

- contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises ;
- convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités ;
- Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2011 a représenté 19,8 millions EUR.
- convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC France. Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 60,4 millions EUR a été comptabilisé en 2011.

*Avec HSBC Global Asset Management (France)*

Convention, approuvée en 2009 et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, concernant la délégation à HSBC Global Asset Management (France) de la gestion financière des mandats de gestion consentis par les clients du réseau HSBC France. Au titre de cette convention, une charge de 3,6 millions EUR a été comptabilisée en 2011.

Paris-La Défense et Paris, le 20 avril 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Pascal Brouard  
Associé

BDO France – Léger & Associés  
Michel Léger  
Associé

## Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

---

### Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice arrêté à . . . . .	26 504 366,97 EUR
Augmenté du report à nouveau . . . . .	2 876 979 281,99 EUR
Soit au total. . . . .	2 903 483 648,96 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende global. . . . .	118 016 197,25 EUR
Dotation du compte report à nouveau . . . . .	2 785 467 451,71 EUR

Ce dividende sera mis en distribution à compter du 15 mai 2012, après déduction de l'acompte de 1,75 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 juillet 2011 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2008 . . . . .	-
2009 . . . . .	9,94 EUR
2010 . . . . .	10,67 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article 225-40 dudit Code.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, ratifie la cooptation de Monsieur Antonio Simoes en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 22 février 2012, en remplacement de Monsieur Christophe de Backer démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Brigitte Taittinger arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Stuart Gulliver arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Antonio Simoes arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

**Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 15 mai 2012** (suite)**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

**Dixième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilbert Landau arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, celui-ci n'en ayant pas sollicité le renouvellement.

**Onzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG S.A. est arrivé à expiration, décide de nommer, pour la remplacer, la société KPMG Audit FS II pour un mandat d'une durée de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Douzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société BDO France – Léger & Associés est arrivé à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Treizième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gérard Gaultry est arrivé à expiration, décide de nommer, pour le remplacer, la société KPMG Audit FS I pour un mandat d'une durée de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Allain est arrivé à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

### Identification de la société

#### Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005.

#### Nom commercial

HSBC depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Bank depuis le 31 octobre 2011.

#### Date de constitution

1894.

#### Siège social

103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

#### Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

#### Durée

La société expirera le 30 juin 2043 sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

#### Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

#### Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z.

#### Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de

prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

#### Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08 – France.

#### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

#### Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

#### Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

#### Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénoms, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil

d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénoms, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la

cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminée dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

#### **Etablissement assurant le service financier de la société HSBC France.**

#### **Historique de la société**

---

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Juillet 2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

Juillet 2008 : Fusion de HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

Octobre 2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

#### **Contrats importants**

---

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

#### **Montant du capital**

---

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 337 189 135 EUR, divisé en 67 437 827 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

#### **Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social**

Avec maintien  
du droit préférentiel  
de souscription

#### **Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve**

Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission.....	4 mai 2011
Date d'échéance de l'autorisation ..	4 juillet 2013
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital .....	100 millions EUR
Montant utilisé.....	0 EUR

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

### Tableau d'évolution du capital

	2011			2010		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1 <sup>er</sup> janvier.....	67 437 820	337 189 100	—	67 437 820	337 189 100	—
Exercice d'options de souscription d'actions <sup>1</sup> .....	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre .....	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital .....	7 <sup>3</sup>	35 <sup>3</sup>	—	—	—	—
Au 31 décembre.....	67 437 827	337 189 135	—	67 437 820	337 189 100	—

1 Dont :

2 Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 juillet 2008 du projet de fusion-absorption de HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau par HSBC France.

3 Augmentation de capital corrélative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2011 du projet de fusion-absorption de HSBC Private Bank France par HSBC France.

2009			2008			2007		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
67 437 820	337 189 100	—	75 963 895	379 819 475	—	75 683 045	378 415 225	—
—	—	—	221 154	1 105 770	16 138 604,17	280 850	1 404 250	20 508 296,50
—	—	—	(8 750 000)	(43 750 000)	(834 122)	—	—	—
—	—	—	2 771 <sup>2</sup>	13 855 <sup>2</sup>	—	—	—	—
67 437 820	337 189 100	—	67 437 820	337 189 100	—	75 963 895	379 819 475	—

100 379 actions émises à 73,48 EUR  
120 775 actions émises à 81,71 EUR

66 000 actions émises à 37,05 EUR  
91 775 actions émises à 73,48 EUR  
79 200 actions émises à 81,71 EUR  
43 875 actions émises à 142,50 EUR

## Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

### Autres titres représentatifs du capital

Suite à la fusion de HSBC Private Bank France le 31 octobre 2011, les options portant sur des actions HSBC Private Bank France ont été échangées contre des options de souscription d'actions de HSBC France selon la parité déterminée au moment de la fusion.

Année	Prix d'exercice	Options pouvant encore être exercées au 31.12.2011	Echéance
2002 .....	142,84 EUR	22 645	2012

### Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

### Dividende et politique de distribution

	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre d'actions au 31 décembre .....	<b>67 437 827</b>	67 437 820	67 437 820	67 437 820	75 963 895
Nombre moyen d'actions sur l'exercice .....	<b>67 437 822</b>	67 437 820	67 437 820	75 020 854	75 698 434
BNA consolidé part du Groupe <sup>1</sup> .....	<b>1,83 EUR</b>	6,73 EUR	5,15 EUR	23,51 EUR	12,88 EUR
Dividende net .....	<b>1,75 EUR</b>	10,67 EUR	9,94 EUR	0 EUR	3,04 EUR
Dividende exceptionnel .....	-	-	-	-	6,54 EUR
Dividende versé + avoir fiscal .....	-	-	-	-	-
<i>Payout</i> <sup>2</sup> .....	<b>95,6 %</b>	158,5 %	193 %	0 %	74,4 %

<sup>1</sup> Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

<sup>2</sup> Dividende distribué/Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, la mise en distribution d'un dividende de 1,75 EUR par action de 5 EUR nominal, qui sera réalisée après déduction de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 juillet 2011 et versé aux actions émises à cette date.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce introduit par la loi n° 2001-420 sur les nouvelles régulations économiques.

### Effectifs au 31 décembre

#### Effectifs inscrits

	2011 <sup>1</sup>	2010 <sup>2</sup>	2009 <sup>3</sup>	2008 <sup>4</sup>	2007
Total groupe HSBC France .....	<b>10 335</b>	10 479	10 677	11 227	14 795
dont HSBC France .....	<b>9 860</b>	9 706	9 748	10 218	8 789
dont Filiales et Succursales .....	<b>475</b>	773	929	1 009	6 006

#### Effectifs équivalents temps plein

	2011 <sup>1</sup>	2010 <sup>2</sup>	2009 <sup>3</sup>	2008 <sup>4</sup>	2007
Total groupe HSBC France .....	<b>10 030</b>	10 121	10 350	10 886	14 279
dont HSBC France .....	<b>9 564</b>	9 365	9 435	9 892	8 486
dont Filiales et Succursales .....	<b>466</b>	756	915	994	5 793

1 L'année 2011 est caractérisée par l'intégration de HSBC Private Bank France au sein de HSBC France (via une fusion juridique).

2 L'année 2010 est caractérisée par la cession de l'activité de valorisation de fonds (HSBC Securities Services (France)) à CACEIS.

3 L'année 2009 est caractérisée par l'intégration de la plupart des salariés de HSBC Financial Products (France) dans HSBC Bank plc Paris Branch, qui est en dehors du périmètre présenté ci-dessus.

4 L'année 2008 est caractérisée par deux événements majeurs : la cession par HSBC France de ses sept filiales bancaires régionales et la fusion juridique des quatre banques (HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie) avec HSBC France.

### Rapport sur l'évolution de l'emploi 2010/2011 chez HSBC France, maison mère du groupe

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la notion d'effectifs inscrits, ci-dessus reprise.

L'effectif de HSBC France s'est accru en 2011.

Cette progression limitée est la résultante de la fusion juridique de HSBC Private Bank France avec HSBC France, intervenue le 31 octobre 2011 et qui s'est traduite par l'intégration de 216 salariés, et d'une légère contraction des effectifs, hors effet périmètre (- 62).

830 embauches ont été effectuées en 2011 (hors mobilités Groupe), dont 494 recrutements en CDI, 336 en CDD, parmi lesquels 91 recrutements de jeunes en alternance (CDD d'apprentissage et de professionnalisation).

903 salariés ont quitté la société, les fins de CDD représentant 38 % de ce total, les démissions 26 % et les départs en retraite 18 %.

La structure de la population poursuit l'évolution constatée les années précédentes : la proportion de cadres augmente légèrement, alors que le taux d'encadrement féminin reste stable.

La proportion de cadres est désormais de 66 %. Au sein de cette population cadres, le pourcentage de femmes reste stable à 48 %.

Au 31 décembre 2011, 1 016 salariés travaillaient à temps partiel dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit un peu plus de 10 % de l'effectif inscrit.

Enfin, HSBC France employait 289 travailleurs handicapés fin 2011.

#### Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Avenant à l'accord du 15 octobre 2008, relatif à la durée du travail, portant sur l'alimentation des comptes épargne temps.
- Accord concernant le statut collectif applicable aux anciens salariés de HSBC Private Bank France ainsi qu'aux salariés de la société HSBC Private Wealth Managers.
- Accord sur la "négociation annuelle sur les salaires – exercice 2012 HSBC France".

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

- Accord relatif à la prime de partage des profits.
- Accord sur la diversité et l'équité au sein de HSBC France.
- Accord relatif au travail à temps partiel choisi et au forfait jours réduit.
- Avenant n° 1 à l'accord du 29 septembre 2008 instituant un "congé de fin de carrière et de solidarité".
- Accord sur les modalités du dialogue social portant sur la stratégie de l'entreprise et les projets de réorganisation qui en découlent<sup>1</sup>.

Les dispositions de l'accord d'entreprise sur les modalités du dialogue social, dont l'objet est de renforcer les moyens de concertation sociale sur les projets de réorganisation découlant de la stratégie de l'entreprise, ont été mises en œuvre à l'occasion de l'examen du projet de fusion de HSBC France avec HSBC Private Bank France et des projets relevant du Plan stratégique 2014.

Parallèlement à l'examen de ces projets, les travaux menés avec les différentes instances représentatives du personnel de HSBC France (Comité Central d'Entreprise, Comité d'Etablissement, Délégués du Personnel et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ont donné lieu à la tenue de 591 réunions sur l'ensemble de l'année 2011.

Les négociations menées avec les organisations syndicales représentatives ont, quant à elles, permis d'aboutir à la signature de six accords et de deux avenants à des accords existants.

---

### Les rémunérations

En 2011 pour l'exercice 2012, l'accord salarial de HSBC France a prévu les mesures suivantes :

- une augmentation minimale pour les salariés dont le salaire annuel est inférieur ou égal à 60 000 EUR (à l'exception des salariés Hors Classes) ;
- le salaire annuel brut de base minimum porté à 23 000 EUR pour les collaborateurs techniciens ;
- le salaire annuel brut de base minimum porté à 33 000 EUR pour les collaborateurs cadres ;
- une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles pour les situations suivantes :
  - pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes,
  - pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé d'éducation parentale,
  - pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés à temps partiel,
  - pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des salariés en situation de handicap,
  - pour les salariés de plus de 50 ans n'ayant pas bénéficié d'une augmentation sélective de salaire au cours de cinq dernières années,
  - pour l'examen et la révision éventuelle de la rémunération des représentants du personnel en application de l'accord relatif à l'exercice du droit syndical au sein de HSBC France ;
- des enveloppes pour les révisions salariales individualisées.

---

### La formation

HSBC France privilégie les parcours de formation, pour les principaux métiers de l'entreprise, qui permettent l'appropriation des compétences nécessaires à l'exercice de son métier conjointe à une mise en application sur le terrain. Cette logique a déterminé la construction du plan de formation en 2011 comme les années précédentes.

Cette logique de parcours s'est effectuée selon une forme modulaire, permettant aux parcours de formation de coller au plus près aux besoins des collaborateurs tels qu'établis grâce à des audits de compétence préliminaires. La modularité induit un temps de parcours beaucoup plus long (généralement un an) permettant une montée en compétences progressive.

<sup>1</sup> L'accord sur les modalités du dialogue social portant sur la stratégie de l'entreprise et les projets de réorganisation qui en découlent signé le 1<sup>er</sup> mars 2010 est devenu applicable depuis janvier 2011, suite à la représentativité définitive sur le plan national d'une organisation syndicale signataire de l'accord.

Les principaux métiers de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises, ainsi que certains métiers de HSBC Technologie et Services, tels que *project manager* ou *business analyst*, ont déployé leurs parcours de formation sous cette forme avec souvent une logique d'accréditation.

L'année 2011 a vu, par ailleurs, le déploiement d'un nouveau système global de formation, *MyLearning*, sur la France, qui a ainsi rejoint l'ensemble du monde HSBC. La mise en place de ce nouveau système s'est accompagnée de nouveaux *process* globaux et d'une nouvelle organisation. Ainsi les Spécialistes Formation, et parmi eux, les responsables d'académies HSBC *Business School*, l'ingénierie de la formation et l'animation des formations ont été intégrés au sein d'une Direction du Développement RH, alors que les opérations de gestion de formation ont été confiées au Service Opérations RH, en France, pour la partie locale et réglementaire et, au *Global Service Centre* à Cracovie, pour l'ensemble des opérations HSBC *Business School*.

Un travail d'accompagnement du changement a été mené sur toute l'année 2011, pour permettre à la nouvelle culture de formation de s'épanouir : elle est centrée sur l'apprenant en tant qu'acteur de son développement, avec le soutien et sous la direction de son manager.

*MyLearning* permet ainsi à chaque collaborateur, dans son académie, d'accéder librement aux modules *e-learning* et de s'inscrire aux formations en présentiel. Cette inscription est soumise à la validation managériale.

Les invitations des collaborateurs en formation sont maintenant ciblées sur les modules de formation réglementaires, les parcours de formation, l'intégration des nouveaux entrants, et les actions de formation phare, élaborées à la demande du métier.

Ces évolutions se sont placées dans la continuité de l'engagement sur la formation en ligne ("*e-learning*"), déjà fort sur l'ensemble des secteurs de l'entreprise : anglais pour les collaborateurs de tous les métiers, avec un enrichissement de l'offre par une formation intégrant la pratique de l'anglais sur le terrain et la construction d'un parcours personnalisé, applications bancaires pour la Banque d'entreprises et de particuliers et les nouveaux entrants, formations réglementaires et risques pour tous et toujours la gestion de patrimoine pour les conseillers de clientèle du réseau. A des approches par modules de *e-learning* d'une durée de 30 à 45 minutes sont également associées des formations par le biais de classes virtuelles en direct ou préenregistrées.

La formation en *e-learning* chez HSBC France s'exerce, le plus souvent, dans une perspective mixte où l'acquisition de connaissances privilégie ce mode pédagogique alors que l'apprentissage des pratiques et des comportements renvoie vers le présentiel. Le *e-learning* est donc souvent un prérequis indispensable à la participation à la formation en présentiel.

La montée en gamme des managers sur la trajectoire du *leadership* s'accompagne toujours des formations de transition à chaque étape : d'opérationnel ou expert à manager d'équipe et de manager d'équipe à manager de managers, par exemple. Ces formations visent à accompagner, de manière optimale, la découverte par ces derniers des changements comportementaux associés à leurs nouvelles fonctions et à la pratique du *leadership* dans la culture HSBC. Le travail porte notamment sur l'intégration des valeurs HSBC (ouvert, connecté et fiable) dans les pratiques managériales et l'acquisition des compétences de *leadership* qui se déclinent, elles aussi, à tous les niveaux de l'entreprise, selon le modèle du *leadership* responsable.

En 2011, un vaste parcours de formation managériale pour les 1 500 managers en poste, dans tous les métiers et à tous les niveaux de la hiérarchie, a été conçu et lancé à la demande de la Direction Générale. Ce parcours de quatre jours et demi, ponctué de retours sur le terrain pour une mise en pratique, a pour objectif premier de permettre aux managers de comprendre qu'ils sont au cœur de la relation avec leurs collaborateurs, et que les valeurs HSBC "ouvert, connecté et fiable" doivent s'incarner dans leur comportement au quotidien. Au terme de ce parcours, les managers sauront comment mettre en œuvre les comportements attendus dans les étapes clés de la relation managériale, le recrutement et la mobilité, l'identification des talents, le management de la performance et le développement de leurs collaborateurs. Ils sauront comment engager leurs collaborateurs par leur communication, diriger avec courage et intégrité et développer leurs compétences de *leadership*.

L'ampleur de ce dispositif de formation pose la première pierre pour les années 2012 à 2014.

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

---

### Heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires déclarées par les salariés en 2011 est sensiblement supérieur à celui de 2010 (+ 15 %), avec des effectifs moyens présents en légère augmentation (+ 2 %) en 2011 par rapport à 2010. Le travail au-delà des horaires réglementés a principalement augmenté du fait de l'accroissement du volume d'heures réalisées dans le cadre de l'accord sur le travail exceptionnel (+ 12 %), notamment dans la Banque d'investissement, comparativement à 2010.

Les développements informatiques réalisés en 2011, par les unités de *Global Technology* du Groupe HSBC en Asie, ont été de moindre ampleur qu'en 2010, mais le recours à la sous-traitance informatique en France s'est légèrement accru dans le courant de l'année. Le transfert de travaux précédemment effectués dans des *back offices* vers les *Group Services Centres* du Groupe HSBC s'est poursuivi en 2011.

---

### Télétravail

Depuis fin 2010, HSBC France s'est doté d'un dispositif de télétravail qui permet à un collaborateur de réaliser à son domicile, une partie de son activité habituellement réalisée dans les locaux de l'entreprise.

Ce dispositif repose sur le principe de l'alternance, sur une même semaine, entre télétravail, allant de un à trois jours maximum, et travail dans l'entreprise à hauteur de deux jours consécutifs minimum.

Au 31 décembre 2011, 361 collaborateurs ont adopté ce dispositif, principalement dans les fonctions supports.

---

### Hygiène et sécurité

HSBC France dispose de Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT), de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

En 2011, les CHSCT sont particulièrement intervenus dans le cadre des consultations relatives aux nombreux déménagements mis en œuvre dans les sites centraux, des parcours sociaux relatifs aux rénovations et aménagements d'agences prévus dans le cadre du Plan de développement 2011, ainsi que dans la prise en compte et l'accompagnement des réorganisations sur les conditions de travail des collaborateurs.

---

### Observatoire du stress

Depuis 2004, HSBC France propose aux collaborateurs de la région parisienne de répondre, lors de leur visite médicale périodique, au questionnaire de l'Observatoire Médical du Stress. En 2010, cet observatoire a été étendu aux collaborateurs de province.

Le traitement des données issues de ce questionnaire, étalonné à partir d'une méthodologie scientifique, a été confié à un cabinet indépendant ayant la qualification d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.).

Les résultats 2010 font ressortir une légère diminution des niveaux moyens de stress au sein de l'entreprise. Ils mettent en évidence les groupes exprimant un vécu psychologique moins favorable, notamment les femmes, les collaborateurs de 50-59 ans et ceux qui ont plus de 20 ans d'ancienneté dans le poste, les personnes ayant plus de 120 minutes de transport quotidien, les techniciens, les collaborateurs du réseau bancaire.

Ces enquêtes ont permis d'identifier des éléments factuels, puis de mettre en œuvre des plans d'actions visant à renforcer la sensibilisation aux facteurs de stress, et à la réduire, par des actions ciblées, portant notamment sur la charge de travail, l'organisation du travail, l'ergonomie des postes, un accompagnement spécifique lors des changements organisationnels, des parcours de formation adaptés et prenant en compte les évolutions des métiers.

---

### Absentéisme

En 2011, les congés pour cause de maternité ont été un peu moins nombreux qu'en 2010, après que les recrutements réalisés ces dernières années aient eu pour conséquence de féminiser et rajeunir les effectifs. Les absences pour cause de maladie restent à un niveau comparable à celui de l'année précédente.

---

### Organisation du temps de travail

En application de l'accord relatif à la durée du travail, signé en octobre 2008, la durée annuelle de travail des salariés est de 1 592 heures, compte non tenu de la journée de solidarité.

Pour les salariés à décompte horaires, l'organisation du temps de travail s'effectue :

- soit sur une durée hebdomadaire de 38 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 36 minutes, modalité qui est mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de travail sur 5 jours hebdomadaires.

Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2011, de 17,5 jours pour une semaine du lundi au vendredi, et de 21,5 jours pour une semaine du mardi au samedi.

- soit sur une durée hebdomadaire de 37 heures, soit une durée quotidienne de 7 heures 24 minutes, dans le cadre d'une organisation de travail sur 4,5 jours hebdomadaires.

Le nombre de droits à jours de RTT était, en 2011, respectivement de 12 jours et de 15 jours selon la même distinction que ci-dessus.

Les cadres à forfait jour sont les cadres qui occupent un poste impliquant une importante autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps, et dont la principale mission est d'animer et de piloter une équipe et/ou dont la mission nécessite une expertise développée dans leur métier.

Les droits à repos RTT des salariés en forfait annuel en jours varient, tout comme pour les cadres dirigeants, en fonction de leur rythme de travail sur la semaine.

---

### Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3,9 millions EUR.

Depuis la fusion juridique effectuée fin juillet 2008, la subvention précédemment versée à la Mutuelle par HSBC France au titre des cotisations des adhérents a été remplacée par une contribution de l'employeur au financement des cotisations obligatoires individuelles des salariés, qui est calculée en paie.

En revanche, une nouvelle subvention a été mise en place : HSBC France verse au fonds social de la Mutuelle du Personnel HSBC France un montant correspondant à 0,05 % des salaires de base HSBC France. Un Comité Paritaire de suivi du régime définit les orientations de l'action du fonds social et statue sur les aides accordées par ce moyen aux salariés. Le fonds social peut notamment apporter, dans le cadre du paiement de leurs cotisations au régime de frais de santé, un soutien financier aux familles monoparentales fragilisées par leur situation.

HSBC France a consacré 9,7 millions EUR à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, prime parentale, fidélité et médailles HSBC France).

---

### Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe HSBC France (ci-après dénommé "le groupe")

En 2011, il a été proposé une émission d'actions HSBC Holdings plc, réservée aux salariés, aux anciens salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, et aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %.

Les salariés du groupe, ayant au moins trois mois d'ancienneté, ont ainsi eu la possibilité de souscrire à cette émission en investissant :

- le montant de la participation ;
- le montant de l'intéressement (le cas échéant) ;
- un versement libre dans la limite du plafond légal.

Cette opération a été réalisée selon les modalités suivantes :

- période de souscription : entre le 4 mai et le 26 mai 2011 ;

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

- prix de souscription en euros : le prix de souscription par action a été déterminé sur la base de la moyenne des cours du titre HSBC Holdings plc des vingt séances de Bourse de Londres qui ont précédé le 31 mars 2011, date de la décision du Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc ;
- choix d'investissement : une seule option d'investissement était proposée aux salariés, permettant d'acquérir, au travers de la participation, de l'intéressement et d'un éventuel versement volontaire, des actions HSBC Holdings plc assorties d'une décote de 20 %, et ce dans la limite d'investissement de 5 250 EUR. Le prix de souscription de l'action pour cette option était de 5,9310 EUR ;
- plafonnement : le nombre total d'actions à souscrire par les salariés du groupe ne devait pas excéder 4 000 000 actions HSBC Holdings plc. En cas de dépassement, il était appliqué une réduction de façon proportionnelle en commençant par les versements volontaires.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 3 269 545 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 19,4 millions EUR.

### Schémas d'intéressement du personnel

Un accord de participation et un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ont été signés le 19 mai 2009 pour HSBC France. Ces accords, conclus pour une durée de trois ans, s'appliquent aux exercices 2009, 2010 et 2011.

#### Accord de participation aux résultats de l'entreprise

La réserve spéciale de participation de HSBC France est calculée selon un mode dérogatoire par rapport au régime de droit commun. La participation dérogatoire est basée sur un pourcentage du résultat net retraité de HSBC France en fonction d'un barème progressif.

Le résultat net retraité est déterminé sur la base du RBER (résultat brut d'exploitation retraité), duquel sont déduits diverses provisions et un impôt normatif.

La réserve spéciale de participation calculée selon la formule dérogatoire ne peut excéder le bénéfice net comptable diminué de 5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement de HSBC France est plafonnée à 8,25 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

#### Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise

L'intéressement de HSBC France est calculé à partir de trois agrégats : le résultat brut d'exploitation retraité (RBER), le coefficient d'exploitation et deux indicateurs environnementaux : la consommation d'eau et la consommation d'énergie.

En effet, l'intéressement, en ce qui concerne les indicateurs de résultats, est basé sur un pourcentage du résultat brut d'exploitation en fonction d'un barème progressif, et sur l'amélioration du coefficient d'exploitation par rapport à l'année précédente. Le coefficient multiplicateur fondé sur l'amélioration du coefficient d'exploitation permet d'accroître jusqu'à 20 % le montant d'intéressement obtenu selon le pourcentage du résultat brut d'exploitation.

Par ailleurs, pour tenir compte des enjeux croissants que représente le Développement durable, l'accord d'intéressement intègre, pour la première fois, deux critères environnementaux : la réduction de la consommation d'eau et la réduction de la consommation d'énergie par rapport à l'année précédente. L'amélioration liée à ces deux critères permettra d'accroître, jusqu'à hauteur de 10 %, le montant d'intéressement obtenu selon le pourcentage du résultat brut d'exploitation.

Comme indiqué ci-dessus pour la participation, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 8,25 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

---

#### Accord relatif à la prime de partage des profits

Un accord relatif à la prime de partage des profits a été signé le 26 octobre 2011 pour HSBC France, dans le cadre de la loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative pour la Sécurité sociale pour 2011. Cet accord a été conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2011.

Le montant de la prime de partage des profits a été fixé à 450 EUR bruts par bénéficiaire. Ce montant individuel a été versé de façon uniforme pour les salariés à temps complet et pour les salariés à temps partiel. Ce montant a été défini pour un salarié présent toute l'année 2010. Ce montant individuel effectif a été calculé au prorata de la durée de présence de chaque salarié au cours de l'exercice 2010.

La prime de partage des profits a été versée avec la paie du mois de novembre 2011.

---

#### Accord collectif relatif au règlement du Plan d'Épargne Entreprise HSBC France

L'accord signé en 2008 propose à tous les salariés HSBC France un nouveau dispositif d'épargne salariale amélioré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les versements des salariés dans le PEE et dans son volet long terme le PERF (Plan d'Épargne pour la Retraite Future) bénéficient d'un abondement à hauteur des montants suivants :

- le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PEE peut atteindre 1 800 EUR par an ;
  - et le montant d'abondement versé par l'entreprise dans le PERF peut atteindre 624 EUR par an ;
  - soit une contribution de l'entreprise qui peut atteindre 2 424 EUR par an.
- 

#### Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Dans ce cadre, un certain nombre de collaborateurs du groupe HSBC France ont bénéficié de l'attribution de stock-options HSBC Holdings plc de 2001 à 2005.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* du règlement général) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales.

L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances et les potentiels individuels. Des attributions sont également faites dans le cadre de ce plan pour des raisons de recrutement et de conservation de salariés. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe distingue désormais deux catégories d'actions gratuites :

- les "*Group Performance Shares*" qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
  - une période d'acquisition de cinq ans ;
  - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite ;
  - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*").
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ou trois ans.

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

### Options de souscription d'actions HSBC France

Suite à la fusion de HSBC Private Bank France le 31 octobre 2011, les options portant sur des actions HSBC Private Bank France ont été échangées contre des options de souscription d'actions de HSBC France selon la parité déterminée au moment de la fusion.

Le nombre d'options restant à exercer au moment de la fusion a été ajusté. Par ailleurs, le contrat de liquidité accordé aux bénéficiaires d'options HSBC Private Bank France a été maintenu et ajusté de la parité déterminée au moment de la fusion. Les autres modalités du contrat de liquidité sont inchangées.

### Rapport spécial en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques

#### HSBC France

Depuis son intégration au Groupe HSBC, en juillet 2000, le CCF a cessé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions CCF aux salariés et mandataires sociaux du groupe CCF. Ceux-ci ont reçu depuis cette date et jusqu'en 2005 des options de souscription d'actions HSBC Holdings plc.

A partir de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est d'attribuer des actions au lieu d'options de souscription (cf. ci-dessus).

#### Informations sur les attributions d'actions

##### Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2011 au titre de l'exercice 2010

##### – Actions avec conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux					
C de Backer .....	23.06.2011	8 448	56 000 EUR	15.03.2016 pour 100 %	Départ en retraite

##### – Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux					
C de Backer .....	15.03.2011	136 511	1 031 783 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
J Beurnardeau .....	15.03.2011	81 817	618 392 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
J Beurnardeau .....	15.03.2011	54 544	412 261 EUR	15.03.2011 pour 100 %	15.09.2011 pour 100 %
G Denoyel .....	15.03.2011	46 307	350 000 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....					
	15.03.2011	1 183 362	8 944 087 EUR	15.03.2013 pour 66 % et 15.03.2014 pour 34 %	15.03.2015 pour 66 % et 15.03.2016 pour 34 %

### Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2012 au titre de l'exercice 2011

Au titre de 2011, aucun des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France, hormis Stuart Gulliver mais qui ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC France, n'a été attributaire d'actions avec conditions de performance ("Group Performance Share").

#### - Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux					
C de Backer <sup>1</sup> .....	12.03.2012	–	–	N/A	N/A
J Beunardeau .....	12.03.2012	73 457	487 463 EUR	12.03.2014 pour 66 % et 12.03.2015 pour 34 %	12.03.2016 pour 66 % et 12.03.2017 pour 34 %
J Beunardeau .....	12.03.2012	48 972	324 976 EUR	12.03.2012 pour 100 %	12.09.2012 pour 100 %
G Denoyel .....	12.03.2012	64 919	430 800 EUR	12.03.2014 pour 66 % et 12.03.2015 pour 34 %	12.03.2016 pour 66 % et 12.03.2017 pour 34 %
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés).....					
	12.03.2012	439 638	2 917 437 EUR	12.03.2014 pour 66 % et 12.03.2015 pour 34 %	12.03.2016 pour 66 % et 12.03.2017 pour 34 %

<sup>1</sup> Démission le 10 janvier 2012.

### Informations sur les options levées et les actions gratuites devenues disponibles en 2011

#### Options CCF exercées

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux.....	Néant			
Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés) .....	Néant			

#### Options HSBC Holdings plc exercées

	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice GBP/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les dirigeants mandataires sociaux.....	Néant			
Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés) .....	79 983	6,02	02.05.2003	01.05.2013

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

### Actions gratuites HSBC Holdings plc devenues disponibles

Les premières attributions ayant eu lieu en 2006 et compte tenu des règles concernant les délais de disponibilité des actions (cf. règles ci-dessus), les actions attribuées en 2006 sont devenues disponibles le 21 mars 2010 ou en 2011 s'il s'agit de "Group Performance Shares", et celles attribuées en 2007 sont devenues disponibles le 5 mars 2011.

### – Actions sans conditions de performance

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles <sup>1</sup>	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Valeur des actions attribuées devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux			
C de Backer .....	21.03.2006	41 937	
C de Backer .....	05.03.2007	77 985	
J Beunardeau .....	21.03.2006	38 442	
J Beunardeau .....	05.03.2007	82 413	
G Denoyel .....	21.03.2006	13 979	
G. Denoyel .....	05.03.2007	35 373	
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions devenues disponibles en 2006 (salariés ou anciens salariés) .....			
	21.03.2006	362 917	
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions devenues disponibles en 2007 (salariés ou anciens salariés) .....			
	05.03.2007	453 024	

<sup>1</sup> Y compris les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan anglais dont les dates et règles d'acquisition sont différentes (1/3 en 2011 – 1/3 en 2012 – 1/3 en 2013).

### Politique de rémunération

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 43-2 du règlement 97-02 et aux nouvelles normes professionnelles édictées par la Fédération bancaire française (FBF), suite à la publication de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

#### Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC France faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité de Rémunération du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale tout en veillant à respecter les règles et normes professionnelles applicables localement.

Deux instances, le *People Committee* et le Comité de Nomination et des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee*, composé des principaux dirigeants de HSBC France (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué en charge des risques et le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des organes de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des Marchés Financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération du Groupe HSBC, lignes de métier globales et France, et sont conformes aux exigences des organes de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes françaises, au regard de la performance des métiers, et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, en application des règles de différé du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, il examine et valide la cohérence des rémunérations des principaux cadres dirigeants de l'entreprise ainsi que les 20 rémunérations les plus élevées en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il s'assure que les propositions individuelles de rémunération variable tiennent bien compte des éventuelles défaillances individuelles sur les critères de risque opérationnel, de crédit, de conformité et de réputation.

Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime, en s'appuyant sur la synthèse relative à la politique de rémunération préparée par le *People Committee ad hoc*, son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité avec les normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

---

#### Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La politique de rémunération prend en compte d'une part, la performance globale de l'entreprise et d'autre part, la performance individuelle des collaborateurs.

La performance globale de l'entreprise est analysée par lignes de métier et activités et mesurée au travers d'indicateurs financiers, tels que l'évolution comparée des revenus et des coûts, le coefficient d'exploitation, le résultat avant impôt, le profit économique. La dimension risque est prise en compte au travers du suivi d'indicateurs de risque, tels que l'évolution des provisions pour risque, le niveau des risques pondérés et le rendement correspondant, le ratio de liquidité, le montant des pertes opérationnelles. L'appréciation d'ensemble de ces indicateurs, analysés comparativement à l'année précédente et au regard du budget, permet de déterminer les enveloppes de variable au titre de l'exercice concerné.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées individuellement en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur en appliquant une approche prônant la différenciation au bénéfice des collaborateurs les plus performants. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager deux fois par an (en milieu et en fin d'année) et fait l'objet de l'attribution d'une note de performance entre 1 et 5 :

- note 1 : performance exceptionnelle ;
- note 2 : performance remarquable ;
- note 3 : objectifs atteints – forte performance ;
- note 4 : performance en dessous de la performance attendue – performance insuffisante ;
- note 5 : performance très en dessous de la performance attendue – performance très insuffisante.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés en début d'année par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères financiers collectifs ou individuels (résultat avant impôt, coefficient d'exploitation, rendement des fonds propres, évolution des coûts, etc.) et des critères plus qualitatifs qui recouvrent trois dimensions :

- la dimension process et risque (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité de service, montant des pertes opérationnelles, suivi des points d'audit, taux de participation aux formations obligatoires, etc.) ;
- la dimension clientèle (recommandation clientèle, synergies intermétiers, acquisition de clients Premier, etc.) ; et
- la dimension humaine (exemples : taux d'engagement des collaborateurs, taux de rétention des collaborateurs performants, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*balanced scorecards*).

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Conformément aux règles édictées par les régulateurs, le variable des professionnels, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise, est soumis à des règles spécifiques en matière d'étalement des rémunérations et de structure du variable entre espèces et actions.

Comme autorisé par la réglementation française, HSBC France a choisi de mettre en œuvre la politique du Groupe HSBC dans ces domaines. Celle-ci a conduit à identifier, sur le plan mondial, une population cible à laquelle est appliqué l'ensemble des règles prévues par le Code de Rémunération de la *Financial Services Authority*, qui se trouvent être très voisines des règles françaises.

Cette population cible, au niveau du Groupe HSBC ("*code staff*"), intègre les *top managers* du Groupe HSBC ainsi que tout collaborateur du Groupe HSBC dont la fonction peut avoir un impact significatif sur le profil de risque de la banque, soit : les "*Group Executive Directors*", les "*Group Managing Directors*", les "*Group General Managers*", les "*Significant Influence Functions*" (SIF) et les teneurs de risque (principalement membres des Comités Exécutifs Groupe et Régionaux des métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés), soit environ 300 collaborateurs.

Au niveau de la France, une liste de huit collaborateurs a été identifiée par le Groupe HSBC comme relevant de cette population cible.

Pour cette population, les rémunérations variables différées représentent au moins 40 % de leur rémunération variable et 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Par ailleurs, pour cette population, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées ; ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

En complément, il a été prévu d'appliquer à 53 collaborateurs supplémentaires, ne faisant pas partie de la population cible définie au niveau du Groupe HSBC, mais jouant néanmoins un rôle significatif au sein de HSBC France, une large part des règles applicables à cette population cible, selon le principe de proportionnalité prévu par les textes.

Cette population complémentaire ("*population à règles renforcées*"), identifiée localement, comprend les professionnels de marchés considérés comme "*risks takers*", les responsables de la fonction Finance et des fonctions Risques, les mandataires sociaux de HSBC France, et les différents responsables des métiers HSBC France.

Il convient de noter que parmi ces 53 collaborateurs, 18 d'entre eux sont salariés de la succursale de HSBC Bank plc en France.

Cette seconde catégorie de collaborateurs se voit appliquer des règles sensiblement plus contraignantes que l'ensemble des autres collaborateurs soumis à des règles de différé (proportion de différé supérieure, allant, dans la majorité des cas, de 40 % à 60 %).

Pour l'ensemble de ces deux catégories de collaborateurs (soit globalement 61 collaborateurs), le variable est globalement différé à 46 % et celui-ci représente 58 % de leur rémunération totale (fixe + variable). La part différée en actions n'est acquise au collaborateur qu'à l'issue d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution et de trois ans, pour les 34 % résiduels. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de deux ans à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

A noter qu'au-delà de ces deux catégories de collaborateurs, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2011, prévoient un différé sous forme d'actions qui est compris entre 10 % et 50 % du variable et qui suit les mêmes règles d'acquisition et de rétention que celles décrites ci-dessus.

Enfin, depuis 2010, un dispositif de malus s'applique à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité de Rémunération du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

S'agissant enfin des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

#### Rémunérations attribuées au titre de l'exercice

Les tableaux reprennent les rémunérations des professionnels ayant une incidence significative sur les risques au 31 décembre 2011.

##### Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2011 (en EUR)	Montant total de la part fixe (en EUR)	Montant total de la part variable (en EUR)
Membres de l'organe exécutif . . . . .	3	3 692 878	1 350 000	2 342 878
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques . . . . .	58	26 365 924	12 059 008	14 306 916

##### Répartition entre montant acquis, versé ou livré et montant différé conditionnel

(en euros)	Montant acquis, versé ou livré	Montant différé conditionnel
Membres de l'organe exécutif . . . . .	937 151	1 405 727
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques . . . . .	8 287 657	6 019 259

##### Répartition entre paiement en espèces et paiement en actions ou instruments équivalents

(en euros)	Paiement en espèces	Paiement en actions ou instruments équivalents
Membres de l'organe exécutif . . . . .	1 099 639	1 243 239
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques . . . . .	8 460 095	5 846 821

#### Encours des rémunérations variables

(en euros)	Montants des rémunérations différées non acquises au titre de l'exercice	Montants des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs
Membres de l'organe exécutif . . . . .	1 405 727	5 435 018
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques . . . . .	6 019 259	47 538 051

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées non acquises, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré.

Doivent figurer les rémunérations différées non acquises qui viennent d'être attribuées au titre de l'année précédente (colonne 1) ainsi que les rémunérations différées non acquises relatives aux années antérieures (colonne 2).

## Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Les sommes versées ou les titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après application du mécanisme du malus ne figurent pas dans l'encours.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

### Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice

<i>(en euros)</i>	Montant des rémunérations différées versées	Montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées
Membres de l'organe exécutif . . . . .	2 837 970	–
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques . . . . .	9 079 282	–

La première colonne correspond aux sommes versées ou aux titres livrés (même s'ils restent soumis à une obligation de détention) après ajustement lié aux résultats de l'exercice pour chaque exercice antérieur.

La seconde colonne correspond au montant des réductions effectuées sur les rémunérations différées liées aux résultats de l'exercice considéré, quel que soit l'exercice d'attribution des titres.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base de la valeur d'attribution.

### Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice

	Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (en EUR)	Nombre de bénéficiaires
Membres de l'organe exécutif . . . . .	–	–	–	–
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques . . . . .	–	–	–	–

La première colonne correspond à l'ensemble des sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail (*severance payment*), qui comprennent les indemnités de licenciement et les indemnités transactionnelles.

### Garanties d'indemnités de rupture

	Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice		
	Montant total (en EUR)	Nombre de bénéficiaires	Garantie la plus élevée (en EUR)
Membres de l'organe exécutif . . . . .	–	–	–
Professionnels ayant une incidence significative sur les risques . . . . .	–	–	–

Sont visées les "promesses" d'indemnisation de rupture accordées au cours de l'exercice de référence.

## Evolution récente et perspectives d'avenir

---

### Evénements postérieurs à la clôture

---

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site Internet [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2011, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

---

### Principaux événements postérieurs à la clôture

#### Nominations et évolutions de la Direction Générale de HSBC France

(extrait du communiqué de presse du 10 janvier 2012)

Jean Beunardeau, Directeur Général Délégué et Adjoint du Directeur Général de HSBC France depuis février 2010, est nommé Directeur Général (CEO) de HSBC France. Il garde parallèlement ses fonctions de Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en France.

Christophe de Backer, Directeur Général (CEO) de HSBC France, quitte ses fonctions après 21 années passées dans le Groupe.

Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué, est nommé Adjoint du Directeur Général de HSBC France et conserve parallèlement ses fonctions de Responsable du Contrôle des Risques (*Risk Chief Officer*) et des relations avec les autorités de régulation.

Ces nominations sont effectives au 10 janvier 2012.

### Perspectives d'avenir

---

Il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenue depuis le 31 décembre 2011, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

HSBC France dispose d'une stratégie bien définie, présentée le 5 juillet 2011, et inscrite dans celle du Groupe HSBC. L'objectif de ce plan stratégique est de permettre à HSBC France :

- pour la Banque d'entreprises, de devenir la banque de référence pour les entreprises à l'international ;
- pour la Banque de financement, d'investissement et de marchés, de conforter l'ambition d'être la 1<sup>ère</sup> banque internationale de ses clients et la plate-forme du Groupe HSBC pour les dérivés actions et les activités de taux en Zone euro ;
- pour la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, de devenir la banque de référence en matière de gestion patrimoniale ;
- pour la Banque privée, de bâtir sur une offre internationale de produits d'investissement afin d'accélérer le développement.

Le modèle de croissance de HSBC France vise à équilibrer les contributions des différents métiers et à préserver la solidité du bilan.

## Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

---

### Personne responsable du Document de référence

---

M. Jean Beumardeau, Directeur Général.

### Attestation du responsable du Document de référence

---

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés, figurant en pages 223 à 224 et 180 à 181 du présent document, et respectivement aux pages 218 à 219 et 174 à 175 du Document de référence 2010 déposé à l'AMF sous le n° D11-0365. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels 2010, figurant en page 218 du Document de référence 2010, contient une observation.

Paris, le 24 avril 2012

*Jean Beumardeau, Directeur Général*

## Responsables du contrôle des comptes

---

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
<b>Titulaires</b>			
KPMG <sup>1</sup> Représenté par Pascal Brouard <sup>2</sup> 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex	2001	2006	2012 <sup>4</sup>
BDO France – Léger & Associés <sup>3</sup> Représenté par Michel Léger 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	–	2012 <sup>5</sup>
<b>Suppléants</b>			
Gérard Gaultry <sup>1</sup> 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex	2001	2006	2012 <sup>4</sup>
François Allain <sup>1</sup> 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	–	2012 <sup>5</sup>

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 de désigner les sociétés KPMG Audit FS II et KPMG Audit FS I pour remplacer, respectivement, KPMG et M. Gérard Gaultry, pour une durée de six exercices.

5 Le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 pour une durée de six exercices.

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2011 dans le groupe HSBC France sont disponibles à la Note 38 des Etats financiers consolidés, page 179.

## Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Pages du présent Document de référence
1. Personnes responsables	256
2. Contrôleurs légaux des comptes	257
3. Facteurs de risques	62 à 87 et 156 à 174
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	237
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 7
5.2. Principaux marchés	2 à 7
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	couverture intérieure, 2 à 7, 186 à 189, 225 à 227
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	255
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	8 à 20
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	34
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	21, 240
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	88
11.2. États financiers	90 à 179, 182 à 222
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	180 à 181, 223 à 224
11.4. Date des dernières informations financières	88
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	78 à 80
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	255
12. Contrats importants	237
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	235

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 90 à 173 et 174 à 175 du Document de référence n° D11-0365 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2011 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux présentés respectivement aux pages 176 à 217 et 218 à 219 du Document de référence n° D11-0365 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2011.

Le présent Document de référence comprend le Rapport financier annuel :

- Etats financiers sociaux pages 182 à 222
- Etats financiers consolidés pages 90 à 179
- Rapport de gestion pages 2 à 7
- Attestation du responsable page 256
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes pages 180 à 181 et 223 à 224

Ces documents sont disponibles sur le site [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Implantations

### RESEAU HSBC EN FRANCE

#### HSBC France

Nombre d'implantations : 396  
103, avenue des Champs-Élysées  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 70 40  
Fax : 33 1 40 70 70 09  
Site Internet : www.hsbc.fr

### FILIALES DE HSBC FRANCE

#### DISTRIBUTION

##### HSBC Factoring (France)

103, avenue des Champs-Élysées  
75419 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 40 70 72 00  
Fax : 33 1 40 70 72 20

#### GESTION D'ACTIFS

##### HSBC Global Asset Management (France)

Immeuble Ile-de-France  
4, place de la Pyramide  
La Défense 9  
92800 Paris-La Défense  
Téléphone : 33 1 41 02 69 66

##### HSBC Epargne Entreprise (France)

15, rue Vernet  
75008 Paris  
Téléphone : 33 1 40 70 24 27  
Fax : 33 1 41 02 45 67

##### HSBC Private Wealth Managers

117, avenue des Champs-Élysées  
75386 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 1 49 52 29 00  
Fax : 33 1 49 52 28 99  
Site Internet : www.  
hsbcprivatebankfrance.com

##### Service Epargne Entreprises (S2E)

Filiale de HSBC Epargne Entreprise  
(France)  
32, rue du Champ de Tir  
44300 Nantes  
Téléphone : 33 2 51 85 50 00  
Fax : 33 2 51 85 50 01

### AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

#### ESPAGNE

##### HSBC Global Asset Management (France)

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1  
Torre Picasso  
28020 Madrid  
Téléphone : 34 91 456 6970  
Fax : 34 91 456 6111

#### ITALIE

##### HSBC Global Asset Management (France)

Piazzeta Bossi, 1  
20121 Milan  
Téléphone : 39 02 72 437 496  
Fax : 39 02 72 437 490

#### SUEDE

##### HSBC Global Asset Management (France)

Birger Jarlsgatan 25  
SE-111 45 Stockholm  
Téléphone : 46 8 4545435  
Fax : 46 8 4545451

#### SUISSE

##### HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

Bederstrasse 49  
CH-8002 Zürich  
Téléphone : 41 44 206 26 00  
Fax : 41 44 206 26 44

### AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC EN FRANCE

#### HSBC Bank plc Paris Branch

15, rue Vernet  
75008 Paris  
Téléphone : 33 1 40 70 70 40  
Fax : 33 1 58 13 96 48

#### HSBC Assurances Vie (France)

Immeuble Ile-de-France  
4, place de la Pyramide  
La Défense 9  
92009 Paris-La Défense  
Téléphone : 33 1 41 02 40 40  
Fax : 33 1 41 02 49 84

#### HSBC Assurances IARD (France)

Immeuble Ile-de-France  
4, place de la Pyramide  
La Défense 9  
92009 Paris-La Défense  
Téléphone : 33 1 41 02 40 40  
Fax : 33 1 41 02 49 84

### GROUPE HSBC RESEAU INTERNATIONAL\*

Environ 7 200 implantations dans 85 pays  
et territoires :

#### EUROPE IMPLANTATIONS

Allemagne	14
Arménie	7
Autriche	1
Belgique	2
Espagne	4
France	409
Grèce	21
Iles Anglo-Normandes	31
Ile de Man	3
Irlande	7
Italie	2
Kazakhstan	10
Luxembourg	6
Malte	43
Monaco	3
Pays-Bas	1
Pologne	8
République tchèque	2
Royaume-Uni	1 276
Russie	3
Slovaquie	2
Suède	2
Suisse	17
Turquie	333

#### ASIE-PACIFIQUE

Australie	35
Bangladesh	13
Brunei Darussalam	11
Chine	185
Hong Kong, Région Administrative Spéciale	261
Iles Cook	1
Inde	113
Indonésie	144
Japon	10
Macao, Région Administrative Spéciale	7
Malaisie	65
Maldives	1
Nouvelle-Zélande	11
Pakistan	11
Philippines	21
République de Corée du Sud	14
Singapour	22
Sri Lanka	17
Taïwan	52
Thaïlande	2
Vietnam	20

#### AMERIQUE DU NORD ET AMERIQUE LATINE

Argentine	186
Bahamas	4
Bermudes	11
Brésil	1 344
Canada	241
Chili	8
Colombie	23
Costa Rica	33
Etats-Unis d'Amérique	481
Guatemala	1
Honduras	75
Iles Cayman	8
Iles Vierges britanniques	2
Mexique	1 071
Nicaragua	1
Panama	69
Paraguay	7
Pérou	24
Salvador	84
Uruguay	15
Venezuela	1

#### MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Afrique du Sud	5
Algérie	2
Angola	1
Arabie saoudite	83
Bahreïn	6
Egypte	86
Emirats arabes unis	20
Ile Maurice	12
Irak	11
Israël	1
Jordanie	4
Kenya	1
Koweït	1
Liban	5
Libye	1
Nigeria	1
Oman	5
Qatar	3
Région autonome de Palestine	1

\* Au 27 février 2012.

Les sociétés associées sont incluses dans le réseau d'implantations.

© Copyright HSBC France 2012  
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Black Sun, Londres ; pages intérieures conçues par Group Communications (Asia), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Sequoia, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Cocoon Offset, avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en France, ce papier est composé à partir de pâte FSC 100 % recyclée.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council®.



**Photographies**

Jean Beunardeau, Philippe Pontet : Tina Merandon

Gilles Denoyel : Franck Ferville - Agence Vu

